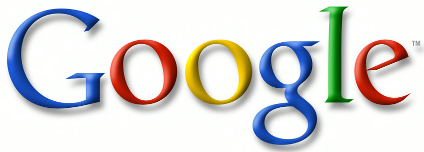
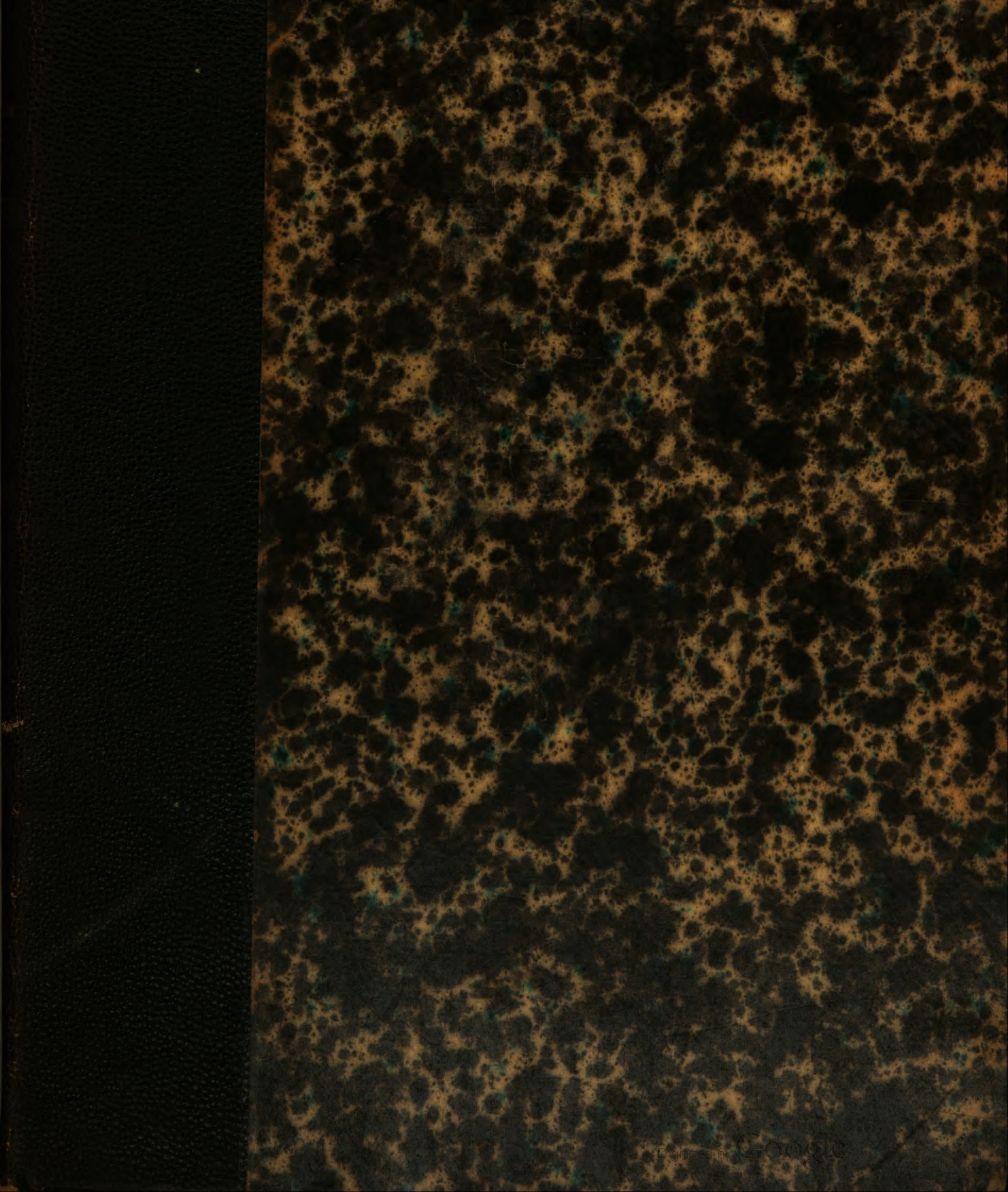
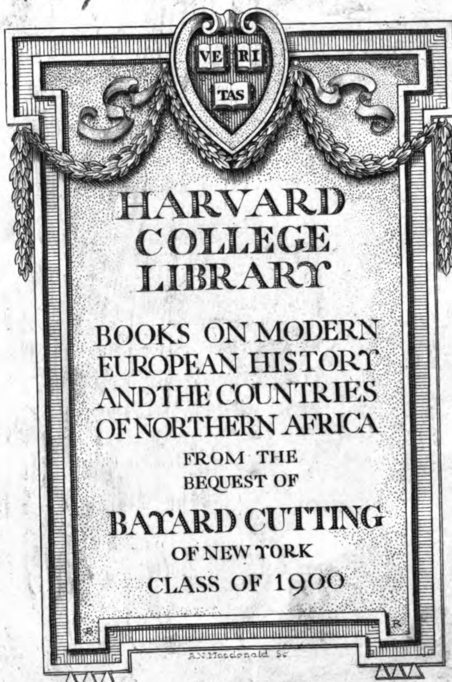







VE RI TAS
HARVARD COLLEGE LIBRARY
BOOKS ON MODERN EUROPEAN HISTORY AND THE COUNTRIES OF NORTHERN AFRICA
FROM THE BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900



Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

1891 -- 32e ANNÉE

IIe Série, Vol. VII.

ANNECY

IMPRIMERIE DE F. ABRY

LIBRAIRE-ÉDITEUR

1891

REVUE

SAVOISIENNE

REVUE

SAVOISIENNE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

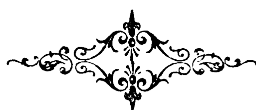
REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

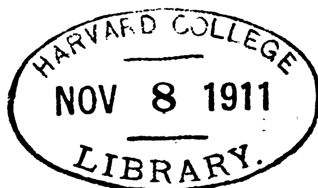
SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

32ME ANNÉE



ANNECY
IMPRIMERIE F. ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1891


HARVARD COLLEGE
NOV 8 1911
LIBRARY.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Dunant Camille ✻ ✠ ✿ I, conseiller de préfecture honoraire.

1er Vice-Président : M. le chanoine Ducis ✿ I, archiviste départemental.

2e Vice-Président : M. Eugène Tissot ✠ ✣, ingénieur.

Secrétaire : M. Gustave Maillard, conservateur du Musée.

Secrétaire adjoint : M. Miquet, contrôleur des Contributions directes.

Trésorier : M. Ritz Jean ✣ ✿ A, compositeur de musique.

Archiviste : M. Serand ✿ A.

Bibliothécaire : M. Louis Grivaz, licencié en droit.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Ducis, Tissot, Serand, Miquet et Maillard.

Comité des épreuves : MM. Ducis, Tissot, Serand et Maillard.

Directeur de la Revue : M. Maillard.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM. Agnellet, maire de Saint-Jean-de-Sixt.
Allard, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
Belly, receveur des finances en retraite, à Annecy.
Blanchard, inspecteur-adjoint des Forêts, à Annecy.
Boch Louis, architecte, maire d'Annecy.
Bouchet Pierre, ancien chef de bureau à la mairie d'Annecy.
Brachet François, à Albertville.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Chardon ✪ A, sénateur, conseiller général, à Bonneville.
Châtelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chaumontel ✱ ✪ A, sénateur, président du Conseil général.
Chevalier E., chanoine, à Annecy.
Constantin Aimé ✪ A, homme de lettres, à Annecy.
Crollard Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
Dor Alice (Mlle), à Lyon.
Dubouloz, procureur de la République, à Bonneville.
Ducis (le chanoine) ✪ I, archiviste, à Annecy.
Dunand Auguste, maire de Metz (Haute-Savoie).
Dunant Camille ✱ ✠ ✪ I, conseiller de préf. honoraire, à Annecy.
Duplan, numismate, maire d'Evian-les Bains.
Dupont François, ingénieur-chimiste, à Paris.
Durandard, avoué à Moûtiers.
Duval César ✪ A, député de la Hte-Savoie, maire de St-Julien.
Galliard, médecin, à Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Grivaz Louis, avocat, licencié en droit, à Annecy.
Laeuffer Frédéric C ✠ O ✠, directeur principal de la manufacture d'Annecy et Pont.
Levet Eugène ✱, capitaine du génie, à Belfort.
Maïlland J., aumônier des hospices de Chambéry.
Maillard, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
Mangé Auguste, ✪ A, architecte de la ville d'Annecy.
Marteau, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Miquet, contrôleur des contributions directes, à Annecy.
Montgellaz, ancien conseiller général, médecin, à Reignier.
Mugnier Fr. ✱ ✠ ✪ A, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche, dentiste, à Annecy.

MM. Ogier, homme de lettres, à Annecy.
Périn, lieutenant adjoint au capitaine trésorier, à Annecy.
Philippe Charles, professeur de physique au collège de Condom (Gers).
Pissard ❦ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Pissard Hippolyte O ✻, ancien député, à Saint-Julien.
Ract-Madoux, directeur des fonderies de Cran, à Annecy.
Richard Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
Ritz Jean ✚ ❦ A, compositeur de musique, à Annecy.
Rigaux Ch., professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
Rollier, notaire, à Annecy.
Romand Alp. ✚, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) O ✠ ✻, à Thorens.
Ruphy Scipion (baron) ✻ à Annecy.
Sallaz, pharmacien, à Annecy.
Schitz, directeur de la succursale de la Banque de France, à Alais.
Serand Eloi ❦ A, archiviste adjoint, à Annecy.
Thonion ❦ I, médecin, à Annecy.
Tissot, curé de Cluses.
Tissot Eugène ✠ ✚, ingénieur civil, à Annecy.
Vaschy Aimé ❦ A, ingénieur des télégraphes, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Balliard Charles, à New-York.
Barthélemy (Anatole de) ✻ ❦ I, membre de l'Institut.
Bernardin ✚, conservateur du Musée de Melle (Belgique).
Boltshauser ✠, président du lycée à Alexandrie (Italie).
Borrel Alfred ✠ ❦ A, graveur en médailles, à Paris.
Buet Charles, homme de lettres, à Thonon.
Chantre Ernest ✠, géologue, à Lyon.
Charvet Léon ❦ I, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, à Paris.
Daguet Alexandre, professeur, à Neuchâtel (Suisse).
Demogeot O ✻ O ✚, docteur agrégé à la Faculté des lettres de Paris.
Demole Eugène, conservateur du médailler de Genève.
Doublet, bibliothécaire, à Bône (Algérie).
DuBois-Melly, homme de lettres, à Genève.
Dufour Th., directeur des Archives de Genève.
Fleury, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Gauguet Elie ❦ A, libraire-éditeur, à Paris.
Glover-Melville, professeur, à Lyon.
Gosse, conservateur du musée archéologique de Genève.

MM. Griollet, numismate, à Genève.
Gross, docteur, à Neuville (Suisse).
Guttierrez y Victory, à Tampico (Mexique).
Hollande ✿ A, docteur ès-sciences, profess. au lycée de Chambéry.
Hovelacque Abel, professeur, à Paris.
Jussieu (de) ✠ ✿ I, archiviste, à Chambéry.
Lacroix (l'abbé) O ✠ ✠, professeur, à Modène (Italie).
Leblond Isidore, principal du collège de Sétif (Algérie).
Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département, à Paris.
Lousteau ✱, ingénieur, à Crépy en Valois (Oise).
Loydreau de Neuilly ✿ A, d^{r}-médecin, à Neuilly (Côte-d'Or).
Martin, curé de Foissiat (Ain).
Mailland ✿ A, notaire, à Aix-les-Bains.
Massenat Elie, à Brive (Correze).
Menn, sculpteur, à Genève.
Millien Achille, homme de lettres, Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
Miot Henri, juge au tribunal civil de Beaune (Côte-d'Or).
Morin-Pons, archéologue, à Lyon.
Mortillet (Gabriel de) ✱ ✠, député de Seine-et-Oise.
Nicollet B. ✿ A ★, publiciste, à Grenoble.
Papier ✱ ✿ I, officier du Nichan Iftikar de Tunis, géologue, à Bône (Algérie).
Perrin, archéologue, à Chambéry.
Pillet Louis ✠ ✿ I, géologue, à Chambéry.
Puton ✿ A, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
Régnier Antony ✿ A, peintre, à Marseille.
Révérend du Mesnil, au château de Daron (Saône-et-Loire).
Revil Joseph, pharmacien, à Chambéry.
Revon Michel, avocat, licencié en droit et ès-lettres, à Grenoble.
Ritter Eug., professeur à l'Université de Genève.
Tochon Pierre ★, agronome, à La Motte-Servolex, près Chambéry.
Tremey (l'abbé), à Moûtiers.
Vogt ✱, président de l'Institut genevois, à Genève.
Vuy Jules, notaire, vice-président de l'Institut genevois, à Genève.
Weber Johannès, homme de lettres, à Paris.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 17 décembre 1890.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance, à 4 heures 1/2, en faisant part à la Société du décès de M. Laurent RABUT, archéologue, ancien conservateur du Musée archéologique de Chambéry, et membre correspondant de notre Compagnie; il retrace en quelques mots la carrière active de ce chercheur, qui s'était acquis la haute considération du monde savant par ses travaux sur l'archéologie de nos deux départements. Laurent Rabut s'était surtout occupé du préhistorique; il avait exécuté au lac du Bourget de nombreuses fouilles, dont les résultats se trouvent consignés dans plusieurs publications; il fut de plus, autrefois, un des actifs collaborateurs de la *Revue savoisienne* et enrichit de ses trouvailles les collections préhistoriques de notre Musée. Sa mort est pour notre région une perte sérieuse et d'autant plus regrettable que ces vides successifs paraissent plus difficiles à combler.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le chanoine DUCIS présente la candidature de M. l'abbé MAILLAND, à Chambéry, un des lauréats du concours d'histoire de 1889, et déjà connu par d'importants travaux.

LE SECRÉTAIRE dépose sur le Bureau la circulaire ministérielle relative à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts.

Communication est donnée d'une disposition du règlement de nos concours, qui permet, au choix du candidat,

de remplacer le prix en espèces par un objet d'art d'égale valeur.

L'ordre du jour portant le renouvellement du Bureau, il est procédé à la votation. (Voir le résultat en tête de ce numéro.)

Les membres des différentes commissions de la *Revue* sont maintenus dans leurs fonctions.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire, Gustave MAILLARD.

Séance du 15 janvier 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

Dérogeant, pour cette fois seulement, à la décision prise dans la séance du 10 décembre 1890, la Société s'est réunie le jeudi 15, au lieu du mercredi 7 janvier 1891.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Gustave REVILLOD, membre correspondant. Il rappelle en quelques mots bien sentis les titres que le défunt s'est acquis à la reconnaissance publique. Amateur aussi éclairé que riche, M. Revillod a consacré ses loisirs et sa fortune à la réimpression d'ouvrages presque oubliés, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, comme le *Levain du Calvinisme* de Jeanne de Jussie, — et à l'établissement d'un Musée magnifique, d'une valeur de plusieurs millions, qu'il a légué à la ville de Genève avec une rente destinée à en assurer le développement.

M. l'abbé MAILLAND, dont la candidature a été posée dans la séance précédente, est nommé membre effectif.

Le Secrétaire-Adjoint donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion.

C'est d'abord une lettre de M. Rassat, instituteur à Gruffy, qui signale un phénomène météorologique dont il a été témoin, dans sa commune, en novembre 1890. Communiqué à M. Tissot, ingénieur.

La Société décide ensuite de faire droit à une demande formulée par M. le comte Amédée de Foras, et d'insérer dans la *Revue* une réplique de cet écrivain à l'article de M. Jules Vuy paru sous ce titre : *Une légende apocryphe (à propos de saint François de Sales)*. Elle décide en même temps qu'après la publication de cette réponse l'incident sera clos.

MM. Grivaz, Nanche et Ritz proposent la candidature de M. Marteaux, professeur au Lycée.

COMMUNICATIONS DIVERSES

A propos du récent article de M. Pascalein sur le passage de Bonaparte à Chambéry en 1797, M. Miquet rappelle que le même personnage fit une seconde apparition dans la même ville en décembre 1807. Quoique ce voyage ait été de courte durée, les Mémoires de Bourrienne en ont reproduit les divers incidents, avec une prolixité de détails qui n'est pas sans intérêt pour nous. Si le général, au moment de sa première visite, « se bornait à quelques phrases banales », comme dit M. Pascalein, l'empereur fut plus expansif en 1807. Dans un entretien accordé au fils de Mme de Staël, alors âgé de 17 ans, et qui cherchait à attendrir le maître en faveur de sa mère condamnée à l'exil par un caprice impérial, Napoléon perdit toute mesure quand il en vint à parler de Necker et des économistes. « Ce sont des songe-creux qui rêvent des plans de « finances et ne sauraient pas remplir les fonctions de

« percepteur dans le dernier village de mon empire! » Après une heure de récriminations violentes, il finit par congédier brutalement le solliciteur : « Allez en Angleterre; là on aime les Genevois, les ergoteurs, les politiques de salon; allez-y, car je vous déclare qu'en France je serai plutôt contre vous que pour vous ! »

Puis, quand le jeune homme se fut retiré, l'empereur se tournant vers sa suite : « Au bout du compte, Messieurs, « dit-il en souriant, j'ai peut-être eu tort d'être dur; ce « n'est pas à moi à dire du mal des faiseurs de systèmes et « des brouillons qui ont amené la Révolution, puisque j'ai « fini, grâce à eux, par attraper le trône. »

M. Tissot continue l'intéressante classification des lieux-dits dont il nous a déjà entretenus dans la séance du 10 décembre. Il en accroit tous les jours la liste, et en effectue le groupement par familles, en s'appuyant sur l'étymologie raisonnée des noms, comme aussi sur les données que l'histoire locale et la géographie peuvent fournir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 3/4.

Le Secrétaire-Adjoint, F. Miquet.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours amène, pour 1891, le retour d'un concours de beaux-arts et de poésie; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1891.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les

étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits couronnés resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptés des ouvrages de peinture, sculpture, dessin ou gravure.

Le choix des sujets est laissé aux concurrents ; les travaux peuvent être signés. Les productions qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art ; les concurrents sont invités à les retirer entre le 1er et le 30 décembre 1891.

Le Secrétaire, G. MAILLARD.

De grands concours littéraires et artistiques sont ouverts à Annonay (Ardèche), du 1er janvier au 30 juin 1891. Demander le programme à M. Henri Bomel à Annonay, qui l'envoie *franco*.

ANNE D'ESTE

DUCHESSE DE GENEVOIS ET DE NEMOURS

Anne était fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, de Modène et Reggio, et de Rénée, fille de Louis XII, roi de France. Elle avait reçu une éducation des plus distinguées dans une Cour devenue le rendez-vous des lettrés de la Renaissance. Elle connaissait plusieurs langues. Les archives de Modène contiennent une partie de sa correspondance, entre autres des lettres à son père, en latin, en italien et en français. M. l'abbé Lacroix, professeur émérite de littérature française à l'Académie militaire de Modène, a bien voulu nous en transcrire quelques-unes.

Elle avait épousé, le 4 décembre 1549, François de Lorraine, duc de Guise. Nommé gouverneur du Dauphiné et de la Savoie par Henri II, roi de France, en 1554, il avait fait connaître nos contrées à son épouse. Les archives de la Haute-Savoie conservent quelques souvenirs de son administration.

Ensuite du traité de Cateau-Cambrésis, du 3 avril, et celui de Paris, du 27 juin 1559, il reçut ordre d'Henri II, roi de France, le 2 juillet, et, après sa mort tragique, le 10 juillet, le même ordre de François II, du 14 juillet, de remettre le duché de Savoie à son souverain ; il commit à cet effet Guillaume Desportes, président de la Cour de Savoie, qui en fit la remise au maréchal René de Challant, le 7 août suivant [1].

1 Burnier, *Hist. du Sénat*, I, p. 238.

François de Guise assiégeait Orléans, lorsqu'il fut assassiné, le 18 février 1563, par Poltrot de Méré, et mourut deux jours après.

Sa veuve épousa ensuite Jacques, fils de Philippe de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, et de Charlotte d'Orléans, le 5 mai 1566. Ils firent leur entrée solennelle à Annecy le 17 juillet suivant, et c'est à cette occasion que le Saint-Suaire, alors déposé à la Sainte-Chapelle de Chambéry, fut exposé à la vénération publique, à Notre-Dame de Liesse d'Annecy, le dimanche 21 juillet, par ses deux beaux-frères, les cardinaux de Lorraine et de Guise.

Jacques de Savoie mourut à la Cassine de Châtillon en aval de Turin, le 18 juin 1585. Son corps fut ramené au tombeau de ses père et mère, à Annecy. Leur fils aîné, Charles-Emmanuel, né à Nanteuil, le 7 février 1567, décéda à Annecy, le 15 août 1595.

Nous avons publié sur cette famille de nombreux articles historiques dans la *Revue savoisienne,* notamment aux années 1872, 1873, 1876, 1881, 1882, 1883, 1888, et encore dans plusieurs brochures, *Occupations militaires, Neutralité de la Savoie,* 1877, XVI ; *Le Saint-Suaire à Annecy et la Naissance de saint François de Sales,* 1883, 1884 ; *Annecy et les Ducs de Genevois et de Nemours,* etc. Nous ne pouvons pas les résumer ici. Nous n'ajouterons qu'une note sur la dot d'Anne d'Este que l'on ne trouve pas dans Guichenon et dont les titres sont conservés aux archives de Modène.

Outre la somme de 250,000 écus d'or au soleil légués à sa fille Anne d'Este, dans son contrat de mariage du 29 avril 1566, sa mère, Rénée de France, lui avait promis tous les droits qu'elle pouvait avoir en France, sauf le duché de Bretagne, qu'elle tenait de sa mère, Anne de Bretagne, femme de Louis XII, et dont elle se réservait de dis-

poser selon les vicissitudes du reste de sa parenté. Elle chargeait la donataire de s'entendre avec le roi pour lui assurer à elle, Renée de France, sur ces droits reconnus, une pension de 30,000 livres tournois, sans préjudice du duché de Chartres, du comté de Gisors et de la seigneurie de Montargis, qu'elle garderait sa vie durant. Elle mourut dans cette dernière localité, en 1575. Anne d'Este ajoutait cet héritage à ses autres droits promis lors de son mariage par le roi de France, le duc de Savoie et son mari, et s'élevant à la somme de 185,000 livres. Mais, après les massacres aux Etats de Blois (1588), elle eut beaucoup de peine à exercer ses droits, qui avaient été reconnus par Charles IX en 1570, par Henri III en 1574, par Henri IV en 1587, lorsqu'il n'était que roi de Navarre. C'est au point que, privée de ressources, elle était obligée de recourir aux emprunts pour le moindre voyage qu'elle avait à faire en ses terres. C'est ce qui résulte de sa correspondance avec son frère Alphonse, duc de Ferrare, et dans laquelle nous avons puisé ce qui précède, d'après les extraits qu'en a bien voulu prendre M. l'abbé Lacroix aux archives de Modène.

Son fils Henri de Savoie n'était guère plus fortuné qu'elle et en était réduit aux mêmes expédients, d'après les lettres de l'abbé de la Bretonnières, son homme d'affaires [1].

Retirée à leur hôtel de Nemours, à Paris [2], Anne d'Este y décéda, le 17 mai 1607, à l'âge de 76 ans. Elle avait déclaré qu'elle voulait être sépulturée à côté de son dernier époux, à Notre-Dame de Liesse d'Annecy.

Dans l'opération de l'embaumement, ses entrailles furent réservées pour être déposées dans le chœur de l'église des

1 Jules Vuy, *La Philothée de saint François de Sales*, I, p. 11, 164.
2 Rue Pauce, paroisse de Saint-André-des-Arts.

Augustins, le 18 mai, à dix heures du soir. Le corps fut mis dans un cercueil de plomb, enfermé dans une caisse de noyer, et le tout fut installé sur un char à destination d'Annecy, sous la conduite du maître-d'hôtel Camillo, accompagné de quelques serviteurs.

Nous pensons que le convoi suivit l'itinéraire accoutumé de la famille par le Bourbonnais, où se trouvaient ses principales possessions, Fontainebleau, Nemours, Montargis, Briare, Nevers, Moulins, Lyon, Saint-Sorlin de Lagnieu, Seyssel. Un ancien *Guide du Voyageur,* du commencement du XVIIIe siècle, donne soixante heures de trajet en voiture entre Paris et Seyssel par cette ligne, sans compter les arrêts de giste, ce qui fait environ dix jours de marche. Ils arrivèrent à Seyssel le 1er juin.

Le 21 mai, Henri de Genevois-Nemours avait annoncé la mort de sa mère à son homme de confiance à Annecy, M. de Charmoisy [1], pour qu'il eût à la faire connaître à Turin. Le lendemain, 22, le même prince écrivit au Conseil d'Annecy, lui marquant l'intention d'Anne d'Este d'être sépulturée à côté de son dernier époux, au tombeau de la famille. Le Conseil reçut le 1er juin cette dépêche et se réunit le 2, samedi, pour aviser aux préparatifs et nommer une délégation pour aller recevoir le convoi à la frontière de Seyssel [2]. Le 23 mai, le prince s'adressa à l'évêque, François de Sales, pour le prier de faire les cérémonies funèbres, et, le même jour, de nouveau à M. de Charmoisy pour les derniers ordres.

Charles-Auguste de Sales a avancé que son oncle avait reçu cette lettre d'annonce à Thonon, au moment où il ar-

1 Claude de Vidonne de Chaumont, le mari de *La Philothée.*

2 Seyssel, dont le centre officiel était sur Savoie, venait d'être cédé à la France par le traité de Lyon, 17 janvier 1601, et ne fut rendu de nouveau à la Savoie que par le traité de Turin, du 14 mars 1760.

rivait d'un pèlerinage à Saint-Claude dans le Jura, avec près de 400 personnes, et qu'il fut obligé de repartir sur le champ pour venir faire les fonctions religieuses aux funérailles d'Anne d'Este [1].

Nous avons contredit cette assertion. Dans diverses lettres à Mme de Chantal et à Mlle de Villiers, saint François avait dit que, devant ouvrir le grand jubilé de Thonon, il n'espérait pas pouvoir aller cette année à Saint-Claude. Et, de fait, notre saint avait trop la mesure de toute chose et le désir de la réussite de son jubilé de Thonon, pour entraîner quatre cents personnes à un pèlerinage intempestif et leur occasionner un surcroît de voyage à l'étranger, alors que Thonon était le centre du concours de toutes les populations de cette région.

Sur son invitation, Mme de Chantal était venue à Annecy pour le jeudi avant la Pentecôte, soit le 31 mai. Lui-même s'y trouvait déjà le 28 pour quelque affaire qu'il régla le 29 [2]. La ville avait reçu, le vendredi 1er juin, la dépêche du prince Henri du 22 mai. Celle du 23 mai du même prince à l'évêque n'a pu lui parvenir avant celle de la ville. C'est donc à Annecy qu'il l'a reçue, avant la célébration des fêtes, auxquelles il travailla beaucoup, les 3, 4 et 5 juin, et c'est ainsi qu'il put se rendre à Sillingy, le 6 au matin, pour commencer les cérémonies des funérailles.

Une relation officielle de tous les détails de ces obsèques fut rédigée alors et déposée plus tard aux archives de Turin. Le savant baron Antonio Manno, qui ne compte que des amis en Savoie, a bien voulu m'en procurer une copie, il y a quelques années. Je suis heureux de la faire connaître au public. C'est un document intéressant pour l'histoire de la ville d'Annecy. Il sera précédé d'une autre pièce :

1 *Vita V. P. Francisci Sal.*, VII.
2 Note de M. Gonthier.

l'ordre et le rang que devait tenir chaque catégorie d'assistants, selon le règlement élaboré par le Conseil présidial, le 5 juin, veille des funérailles, et venant également de Turin. Nous n'y ajouterons que quelques notes indispensables pour en suivre toutes les phases.

« RELATION DES FUNÉRAILLES FAICTES A MADAME ANNE D'EST, FEMME DE JACQUES DE SAVOYE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS, QUI FUT INHUMÉE DANS L'EGLISE DE NOSTRE-DAME D'ANNECY.

« *L'ordre du dueil de Madame faict par le Conseil.*

« Les valets de ville marchent les premiers, puis le corps de la Ville composé de simples habitants les premiers et les conseillers des derniers, et appres eux leur cappitaine

« Puis le preuost ou ses lieutenants. Et appres eux le chambellain auec son baston et espée

« Puis les procureurs en l'ordre de leur reception c'est a dire les derniers receuz les premiers et tous auec la robbe, la housse et le chappeau

« Puis les aduocats en semblable ordre

« Puis vn huyssier auec la baguette

« Le greffier du Conseil auec l'audiencier, ledict greffier a main droicte et ledict audiencier a main gauche

« Les secretaires du Conseil et de la Chambre, ledict secretaire du Conseil a main droicte et ledict de la Chambre a main gauche

« Les trois huyssiers et celluy le plus ancien qui portera la masse un peu plus en arriere [1]

[1] Masse, bâton à tête d'argent. Le Chapitre de la cathédrale d'Annecy en a seul conservé l'usage.

« Messieurs les fiscaux
« Messieurs les juges majeurs
« Messieurs de la Chambre
« Messieurs du Conseil
« Les pauures

« Le Corps

« Et a l'entour dicelluy les quattre sindics auec leurs bastons et les quattre gentilhommes des plus anciens de la ville par eux choisis portant la paille [1]

« Les quattre gentilhommes qui portent le drap et qui seront esleuz par la noblesse

« Le maistre d'hostel auec les SSrs de Charmoisy et de la Roche; le Sr de Moiron, le Sr pascal, le Sr des portes sil s'y troune. Auec tous les autres dhomestiques

« Puis le corps de la noblesse

« *Les préparatoires du dueil*

« Demain 6 juin 1607 a 6 heures du mattin tous les officiers s'assembleront chez le Sr President comme encores les aduocatz et procureurs et a ces fins se rendront a ladicte heure au deuant de ladicte maison a cheual et auec la botte et le manteau. Puis yront ensemblement prendre Monsieur l'Euesque. Et tous de compagnie yront a Cillingies prendre le Corps et l'accompagneront jusques a..... [2] d'ou ils retourneront en ceste ville pour quicter la botte et prendre la robbe et la housse et s'en retorner audict ..... a cinq heures du soir

« Sera commandé à tous les habitants des rues ou passera le Corps, de tenir nombre de chandelles en leurs fenestres

1 *Pallium*, dais supporté par quatre hampes ou bâtons.
2 Voir plus loin la note explicative.

« Estants en l'eglise le president se mettra en la placce du secretain et ainsy les autres en leur ordre tous du costé gauche. Et du mesme costé les scindics auec leur cappitaine prenant les cinq sièges d'en hault

« Et le maistre d'hostel prendra sa place. Au lieu du doyen s'il n'y est. Et s'il y est. Au lieu plus proche Et ainsy d'ordre en ordre dudict costé droict, les autres qui l'auront accompagnié au dueil A sçauoir les dhomestiques premiers Puis la noblesse Chacun en son rang et le reste qui ne porra entrer dans la chapelle de Monsieur [1]. Et les dames en la chapelle de nostredame et la ou elles porront saufz lesdictz secretaires qui prendront place aux basses formes au deuant de messieurs

« Le lendemain l'assembleè des Srs officiers et de toute leur suicte se fera au bureau dudict Conseil et en lisle du palais.

« Le maistre d'hostel qui conduira le deuil, accompagné des officiers domestiques et de la noblesse, sortira dudict chasteau et si a propos, que ledict Conseil montant audict chasteau pour prendre le deuil le rancontre sur la sortie du pont

« Il n'y aura point d'offerloire [2]

« Leau beniste se donnera par le maistre d'hostel auquel le Sr aumosnier baillera l'asperges, et appres luy a tous les dhomestiques auant que le Corps soit couuert du drap

« Ce faict, et estant mis le drap, un des chanoines presentera l'asperges au president. Puis par ordre a tous les officiers ayants des dignités. Puis a Messieurs de la noblesse. Faict Annessy le 5 juin 1607.

1 Celle de Saint-Blaise, où se trouvait le tombeau des princes.

2 Offrande de quelques pièces de monnaie qui se faisait au moment de la messe appelé l'*Offertoire*, et où l'on devait suivre l'ordre des préséances.

« *Sommaire discours de ce qui a esté fait pour les funérailles de Madame.*

« Le premier iour de juin arriua le Corps a Seyssel au giste. Le lendemain matin uindrent lettres du Sr President Faure au Sr Camillo, par lesquelles il le prioit de faire partir le Corps dud Seyssel et le faire uenir a Clairmont riere le Geneuois et là seiourner iusques a ce qu'il eust autres nouuelles du Conseil qui pour auoir seulement du mesme iour receu le pacquet de Moseigneur ne pouuoit si tost mettre ordre aux préparatiues nécessaires pour aller prendre le Corps aud Seissel auec tout le clergé et toute la noblesse de Genevois et de Faucigny ainsy que Monseigneur commandoit et qu'auroit esté fait si ses lettres fussent arriuées assez a tems.

« Dud lendemain le d Sr Camillo partit de Seyssel de bonne heure et fit apporter le Corps aud lieu de Clairmont, et iceluy reposer au deuant de la maison du Sr de Vars [1] au lieu qui sembla le plus cōmmode pour n'estre la Chapelle dud lieu capable ny en estat pour l'y pouvoir retirer.

« Peu appres quil y fut arriué, il fut uisité de la part du Conseil par le Sr Dequoëx premier Collateral du Conseil, et par le Sr de Chauanes premier Maistre et Auditeur de la Chābre des Comptes de Geneuois deputés par les deux Corps, coīne encores par le Sr de Charmoisy, Estant demeurés les autres Srs officiers en la uille a fin de pouruoir a la solemnité des funerailles qui fut remise au mercredy suyuant sixieme du mesme mois.

« Cependant furent escrittes et depechees lettres tant au

1 Petit palais construit à l'italienne au bas et avec les débris de l'ancien château de Clermont de la Maison de Genève, pour Mgr Galois de Regard, évêque retiré de Bagnorea, celui qui y donna la tonsure à saint François de Sales.

Sr de Loches Ballif du Faucigny pour assembler selon sa charge toute la noblesse dud pais, qu'aux gentilhommes particuliers du Genevois a fin que tous eussent a se treuuer a Necy en habit et équippage de dueil aud iour de mercredy sur l'heure des uespres, n'ayant pas semblé conuenable de leur bailler moins d'espace de tems que celuy là.

« Et parce qu'on fit considération de l'incōmodité dud lieu de Clairmont et de la Chapelle en laquelle le Corps n'eust peu reposer honorablement, Il fut treuué plus a propos de le faire apporter iusques a l'Esglise du Prieuré de Silingie lieu plus deuot et uenerable, et d'ailleurs plus cōmode pour recevoir les hoñeurs et les uisites de la uille, de laquelle il n'est eloigné que d'une bonne lieue.

« Celà fait du mesme iour 2 de juin ueille de la Pentecoste, et par mesme moyen fut pourueu d'enuoyer du luminaire pour mettre a lentour du Corps, Et douze prestres de l'Esglise Collegiale de Nostre Dame qui assisterent continuellement led corps y faisant les prieres et offices conuenables auec lassistance du Sr Curé, et des Religieux dud Prieuré de Silingie.

« Le 3 juin qui fut le iour de la Pentecoste lē Sr Maistre Floccard accōpagné de quelques autres alla uisiter le corps, et offrir au Sr Camillo de nouueau tout ce qui pouuoit dependre dęs Officiers de Mōseigneur, et par mesme moyen pouruoir a ce que rien ne luy manquast ny a sa suyte de ce qui estoit requis pour leur entretenement De sorte qu'ils furent receus en la maison du fermier dud Prieuré et par luy traités à leur contentement.

« Le 4 iour lendemain de la Pentecoste le Corps fut uisité par le Sr President Faure, le Sr Du Noyer et President des Comptes assistés des Srs aduocat et procureur fiscaux dud Genevois, du Greffier et Secretaire du Conseil, et autres. Auec tous les offres et compliments qui se pouuoient

lors faire au nom des deux Corps et de tous les Officiers. Le Sr de Charmoisy aussy si treuua.

« La solennité du iour fut cause que les Dames, et principalement la Dame Presidente [1] que les autres Dames femmes desd Srs Officiers n'allerent dud iour faire la uisite et rendre leur deuoir. Mais elles y uindrent du lendemain le mardy de la Pentecoste, et en bonne trouppe conduittes par le Sr de Monthou Cheualier du Conseil et par le Sr Macher collatéral aud Conseil. Comme aussi de plusieurs uillages et endroits non seulement circonuoisins mais autres uint grand nombre de persōnes ietter de leau beniste sur le Corps Non sans rendre et par leurs larmes et par tous autres signes exterieurs grande demonstration de leur affection enuers la glorieuse memoire de Madame et du ressentiment qu'elles auoient de ceste perte.

« Le mercredy sixieme iour dud mois iour assigné pour apporter le corps dans la uille de Necy et en l'Esglise Collegiale de nostre Dame, ou Madame auoit ordonnée destre enterrée, Monseigneur le Reuerendissime uint aud Sillingies accōpagné d'une bonne partie des Srs Chanoines de son Chapitre de St Pierre et de toute sa Musique. Assisté aussj non seulement des deux Corps, et de tous les Officiers de Monseigneur, mais encor du Corps de la uille et des principaux habitants dicelle en fort grand nombre, et iusques apres de deux cens cheuaux.

« Estant arriué mond Seigneur le Reuerendissime il dit une messe basse en lad Esglise de Sillingies auec une grande et pitoyable deuotion de tous les assistants, Et appres la messe furent dittes plusieurs oraisons et suffrages auec la Musique. Et l'office finy fut le Corps chargé sur le chariot, qui l'auoit porté despuis Paris, et apporté ius-

1 Benoite Favre, fille de Claude, d'une famille collatérale à celle du président.

ques en une maison qui est entre Crans et Necy proche d'une place cōmode pour le cōtour du chariot et toute proche d'une grande Croix et sur les limites des franchises de la uille a fin quil restast moins a faire le soir. Le tout en lassistance de mond Seig[r] le Reuerendiss. et de toute la compaignie qui l'auoit suiuy, outre ceux que le concours du peuple y apportoit par les chemins, et plusieurs qui estoient ja uenus de la uille sans ordre toutefois et sans commandement autre que du zele quil auoient de rendre leur deuoir. »

Ici, nous ouvrons une parenthèse pour l'explication d'un nom de localité. On ne savait pas où avait été déposé transitoirement la châsse du corps de Madame d'Este avant d'arriver à Annecy. Trompé par la distance de deux milles d'Annecy donnée par Charles-Auguste de Sales, j'avais présumé que ce pouvait être Meythet, où se trouvait alors une petite église.

MM. Pillet Louis, président de l'Académie de Savoie, et Mugnier, conseiller à la Cour d'appel, ont trouvé, à Chambéry, un manuscrit précieux, qu'ils ont publié chacun à leur point de vue [1]. C'est le journal de ce qui s'est passé à Annecy dès 1598 à 1628. On y voit plusieurs détails sur les obsèques de Madame d'Este. Il indique l'endroit où s'est arrêté le convoi, *vers Chevennoz en la grange que fust de la veuve Charcot*. Ces messieurs n'ont pu lire le second mot, assez mal écrit et inintelligible pour ceux qui ne sont pas familiers avec les environs d'Annecy. Le copiste de Turin n'a pu le lire non plus dans le programme des cérémonies qu'on a vu plus haut, également rédigé à Annecy. Par ce qu'on vient de voir dans la *Relation offi-*

1 Pillet, *Petite Chronique d'un Habitant d'Annecy*, 1885; Mugnier, *Petites Annales d'Annecy*, 1885.

cielle, nous sommes en pleine connaissance de l'endroit précis. A un croisé de chemin se voit encore la pierre limite entre les deux communes d'Annecy et de Crans-Gevrier, appelée, dans les Chartes de Franchises du XIVe siècle, *petra pilosa,* probablement parce qu'elle était déjà alors, comme encore aujourd'hui, couverte de lichen. Là se trouvait une croix. Autour de cette place, la famille Charcot avait quelques terres, qui lui sont restées jusqu'au cadastre de 1729-1738. Jacques Charcot, arrière-petit-fils de cette veuve par Jacques-François et Monet-Charcot, possédait encore, en 1730, le n° 409, champs au mas de la Bouvarde sur Crans Gevrier, et le n° 15, champs avec chappe ou grange au mas de Chevenoz sur Annecy. C'est dans cette grange que fut abrité le chariot qui portait la bière de Madame d'Este.

« Le Corps estant retiré dans lad maison sur l'heure de midy Mn̄d Seigr le Reuerendissime et tous ceux qui le suyuoient exceptés ceux qui furent députés pour tenir compaignie aud Corps et assister aud Seigr Camillo entre lesquels et le principal fut le Sr de Charmoisy assisté des autres domestiques, s'en reuindrent en la uille pour attendre l'heure qui auoit esté donnée pour lentree du Corps et de la pompe funebre, qui deuoit estre sur les huit heures du soir entre jour et nuit selon ce que Monseigneur [1] auoit expressement com̄andé.

« Tout le tems d'entredeux fut employé tant par mond Seigneur l'Euesque que par les Srs Officiers du Conseil et de la Chambre pour reuoir lordre qui auroit a se tenir et qui auoit esté ordonné ja du jour precedent pour la ceremonie desd obseques, tel que Monseigneur pourra uoir par

1 Sous le nom de *Monseigneur* sans autre addition il faut entendre le prince Henri.

la copie qui luy en a esté apportée. Et a fin quil fust exactement observé et sans confusion fut estably un Maistre des Ceremonies qui sest fort bien acquitté de sa charge, Et par mesme moyen furent accomodees plusieurs difficultés d'importance qui suruindrent pour le fait des precedences. En ensuyuant neantmoins du plus pres quil a esté possible la forme quon a treuue auoir este obseruee autrefois aux funerailles de feu Monseigneur Jaques Pere de Son Excellence. De sorte que graces a Dieu tout s'est passé fort paisiblement et sans aucun bruit et au cōtentement de tous ceux qui auoient fait naistre lesd difficultés [1].

« Entre les six et sept heures du soir le Corps des Srs Officiers accōpagné des Aduocats, Procureurs Greffiers, et autres ayants charge ausd Corps s'assemblerent au deuant de la maison du President [2], Tous a cheual, en robbes longues et auec la housse, portants toutefois les chapeaux et non les bonets tant a cause de la pluye qui commenca de tomber en la mesme heure Et aussy parce qu'en si peu de tems plusieurs n'auoient peu faire prouision de bonet de dueil, Nestant a propos d'y introduire une telle difformité que les uns eussent le bonet et non les autres.

« Ils comencerent a marcher sur les sept heures et sortirent de la uille en fort bel ordre et arriués en la maison ou estoit le Corps qui estoit ja tout accomodé sur le chariot prest à sortir, Les officiers du Conseil et de la Chambre tous unis come en un corps descendirent de cheual pour uenir donner de leau beniste a la biere et faire les hon-

1 On en voit un échantillon dans la délibération consulaire du 2 juin.

2 Cette maison, rue Sainte-Croix, aujourd'hui rue Sainte-Claire, avait été achetée par Antoine Favre des héritiers de Mgr Galois de Regard, ancien évêque de Bagnorea. Lorsqu'il devint président du Sénat de Savoie (1610), il en céda l'usage à saint François de Sales, qui avait occupé jusqu'alors la maison Lambert, en face de la Cathédrale, après Mgr Claude de Granier.

neurs et compliments conuenables au Seigneur Camillo, qui les receut, puis remonterent tous a cheual pour estre prests a partir aussy tost que Monseigneur le Reuerendissime seroit arriué qui deuoit partir le dernier et lors quil seroit aduerty que toutes choses seroient prestes.

« La Noblesse de tout le pais tant de Genevois que de Faucigny laquelle du mesme iour estoit arriuee de toutes parts suyuant l'ordre quils en auoient heu du Conseil les uns plustost les autres plus tard, mais tous assez a tems furent les premiers sur la place en fort digne equipage et en plus grand nombre quon ne pensoit pas s'y pouuoir treuuer sur une assignation si precipitee cōme auoit esté celle là. S'en estant manqué bien peu mesmes de ceux qui estoient les plus éloignes. Exceptés ceux que laage ou quelque indisposition pouuoit rendre excusables ou qui lors de ladoertissement furent treuués assents. La plus part pour estre alles au St Jubilé de Tonon auant les festes de la Pentecoste d'ou ils nestoient encore reuenus. Les autres pour autres occurences de leurs affaires.

« En teste de tout estoit le Sr de Beaumont Baron de Confignon [1] choisy de tous pour conduire la troupe au rang qui luy auoit esté donné immediatement appres led Sr Camillo, et les autres de sa suyte domestiques de la maison de feu Madame qui estoient les premiers du dueil et marchoient les premiers appres le Corps.

« Le Sr Baron de Menthon [2] tenoit le drap du giron [3] du costé droit dernier, et le Sr de Condemine frere du Sr de Monthou du costé gauche, le Sr de Lucinge du costé droit deuant, et le Sr Ballif de Loches du costé gauche.

1 Jacques de Menthon.
2 Bernard.
3 Gyrons, les angles du drap mortuaire.

« Le pâille [1] fut porté par quatre gentilshoṁes de la uille a l'accoustumee qui furent les S[rs] de la Tuille et de Groisy freres de la maison de Sales [2] freres de mond S[r] le Reuerendiss. et enfans de feu noble François de Sales qui auoit eu l'honneur a la premiere entrée que fit Madame en lad uille de Necy, sont passés 41 an, de luy porter les premiers honneurs militaires au nom de lad uille et de tout le pais. Les S[rs] [3] de Boege Conflans et [4] de Suchet porterent les deux bastons de deuant, led S[r] de Boege a la droite et le S[r] de Suchet a la gauche.

« Les nobles Syndic de lad uille de Necy glorieux de l'honneur que leur auoit fait Madame de donner son Corps a leurd uille et a l'Esglise Collegiale dicelle desirerent d'auoir l'honneur destre les plus proches du Corps pour en estre comme les gardiens et depositaires. Et pour ceste cause leur fut ordonné de marcher auec leurs bastons a lentour du Corps deux a la droite et deux a la gauche. Ce qui fut fait et alentour deux les pauures qui portoient des torches allumees. Appres lesquels marchoit led S[r] Camillo suiuy de tous les domestiques qui auoient quant et luy accompagné le Corps. Et appres eux tout le gros de la Noblesse du Geneuois et de Faucigny conduitte par led S[r] Baron de Confignon comme dit est.

« A l'entour du Corps et de ceux qui portoient le giron le pâille et les bastons marchoient ceux qui portoient les principales torches, auec les escussons, et les armoiries ecartelees et noires a l'enuyron [5].

1 *Pallium,* dais.
2 Louis et Bernard.
3 Antoine.
4 Henry.
5 La maison d'Est-Ferrare portait l'écu écartelé aux premier et quatrième d'azur à l'aigle d'argent armé et couronné d'or, qui est d'Est, aux deuxième et troisième de France à la bordure componée et endentée d'argent et de gueule.

« Pres deux marchoient les deux seruiteurs de uille conduisants les cinquante pauures bien uestus et accomodés de tout ce qui estoit de l'aumosne et portants tous de cierges en leurs mains.

« Le Corps estoit porté sur un chariot bien equippé couuert d'un grand drap de uelours noir trauersé d'une croix blanche et tiré par les quatre cheuaux du carosse de feu Madame et conduit par son carrossier, lesd cheuaux couuerts et caparassonnés de noir.

« Au deuant du Corps marchoient les porteurs des torches toutes allumees et en grand nombre et de plus de trois cents, dont il y en auoit douze donnees par le Chapitre de Nostre Dame qui estoient mises les premieres en teste, Puis les douze donnees par le College de la uille de Necy. En appres les uintquatre donnees par la uille, Puis celles de Mõseigneur auec ses armojries pures, Et les dernières celles de mad Dame auec les armoirjes ecartellees blanches a l'enujron.

« Appres tout cela marchoit le clergé en fort bel ordre, Les Peres Capuccins les premiers auec deux torches auant leur croix parce que la nuit et le tems obscur qui menacoit de pluye, sans que toutefois il plust alors, le requeroit ainsy. Les Religieux de St François, et auec eux ceux de Ste Claire. Les Religieux de St Dominique ceux du St Sepulchre, les S^rs^ de nostre Dame auec les Chantres portants les bastons d'argent, et un prestre d'honneur auec son baston d'argent en teste. Lesglise de St Mauris ensemblement auec led Chapitre Comme encore les prestres et Curés de tous les uillages et lieux circonuoisins de Necy qui tous auoient esté mandés a ces fins par Monseigneur l'Euesque. Appres marchoient les bastonniers de St Pierre, puis la Croix et les Seigneurs dud Chapitre, Auec deux Chantres reuestus portants leurs mjtres et leurs bastons d'argent.

Et enfin Monseigneur l'Euesque faisant loffice et reuestu Pontificalement, Et en cet ordre marcha le Clergé des Nostre Dame de pitié, ou se commenca lordre de toute la ceremonie [1].

« Appres le Clergé marchoit le Corps du Conseil et de la Chambre des Comptes, auec les officiers et dependants, et au deuant diceux les Aduocats et procureurs, Et deuant tous le Corps de la uille de Necy auec le capitaine d'icelle, le tout selon quest contenu en lestablissement de l'ordre sur ce fait et qui est joint au present discours.

« Ainsy le Corps et la pompe funebre entra dans la uille, marchants tous en bel ordre de deux a deux bellement, et deuotement sans confusion quelconque, sauf que pour regard de la Noblesse le mesme ordre ne peut estre si bien tenu pour obuier aux difficultés qu'eust peu causer l'ambition des precedences.

« Le luminaire sur tout fut tenue tres grand et tres beau, et comparut de tant plus pour l'obscurité de la nuit, A quoy seruit encor beaucoup le commandement qui auoit esté fait a tous les habitants des rues tant de la uille que du faubourg par ou le Corps auoit a passer, quils eussent a mettre de chandelles allumees en toutes les fenestres, Ce qui fut executé auec tant d'affection quen la plus grande partie des maisons il y auoit de torches ou de cierges en lieu de chandelles. Et en si grand nombre qu'il sembloit que toutes lesd ruës par lesquelles le Corps passoit fussent en feu.

« Estant le chariot arriué aupres de la porte de l'Esglise de nostre Dame [2] il fut descendu du chariot et emporté a

1 Chapelle fondée en 1524 à l'extrémité du faubourg de Bœuf.

2 L'église de Notre-Dame était alors orientée canoniquement. Le chœur se trouvait donc sur la place actuelle de ce nom. Le tombeau des princes était derrière le maître-autel du côté du sanctuaire de Notre-Dame de

bras par dixhuit hommes qui estoient apprestés pour celà, iusques au Cœur de lad Eglise et mis soubs la Chapelle ardente qui lattendoit, et qui estoit aussy garnie d'un grand et fort splendide luminaire. Comme aussy toutes les autres preparatiues de lad Eglise auoient esté bien faites non seulement pour le luminaire mais aussy pour la garniture des tapisseries nojres dont tout le Cœur de l'Eglise estoit entouré, ainsy qu'auoit esté fait autrefois aux funerailles de feu Madame Charlotte d'Orleans, et aux dernieres de Monseigneur Jaques de tres heureuse memoire Pere de S. E.

« A l'arriuee dans led Cœur de l'Eglise, le Conseil auec les autres Srs Officiers print sa seance du costé gauche en commencant par le premier siège qui est celuy du Sr Sacristain auquel estoit assis le Sr President dud Conseil, et ainsy les autres d'ordre en ordre, Et aux sieges plus hauts du mesme costé les Syndics auec leur capitaine de uille estoient assis ainsy que leur auoit esté ordonné par le Conseil. Et du costé droit le Seig^r^ Camillo print sa place au siege du Sr Doyen, et appres luy le Sr de Charmoisy, puis les autres domestiques. Et en suyte d'eux la Noblesse autant qu'il en peut entrer ausd sieges du costé droit Et le surplus de la noblesse se retira en la Chapelle du Conseil qui auoit esté reseruée pour celà, Tout le reste de la compaignie qui remplissoit l'Eglise demeura peslemesle, sans que toutefois telle confusion qui ne pouuoit estre empechee, apportast querelle ny debat quelconque.

« Le seruice de ce soir là fut fait fort solennellement par Monseigneur l'Euesque assisté de quatre Chantres aux

Liesse. La façade et la grande porte d'entrée étaient au bas de l'entrée du chœur actuel, où se trouvait la place publique le long du canal. Le convoi y arriva en contournant le chevet pour entrer dans la rue qui séparait l'église de l'hôpital, soit le passage de la cure actuelle.

quatre cojns de la Chapelle ardente, et de toute la Musique des deux Chapitres de St Pierre et de Nostre Dame sur la Tribune de lad Eglise ou estoit aussy le surplus du Clergé. Et dura loffice iusques aux unze heures. Puis iceluy fait lon se retira et le Conseil auec toute sa suyte et des Syndics de uille portants leurs bastons, accompagna led Seigr Camillo assisté et suiuy de tous les domestiques et de tout le corps de la noblesse iusques a la montee du Chasteau, où led Sr Camillo les remercia et se separa d'eux.

« Le lendemain jeudy 7 de ce mois a sept heures du matin les Corps du Conseil et de la Chambre des comptes s'assemblerent au bureau et fut resolu qu'ils en partiroient a la mesme heure que led Seigr Camillo auec la Noblesse et les domestiques partiroient du Chasteau ainsy qu'auoit esté fait aux dernières funerailles de Monseigr le Duc Jaques a fin que le dueil fust tant plus honorable quand il sortiroit comme des deux maisons de Monseigneur [1]. Et que les deux troupes se recontreroient a la descente du Chasteau, Ce qui fut fait, Estant le Conseil assisté des Aduocats, des procureurs, et des autres habitants de la uille, les seuls Syndics auec leurs bastons marchants en lordre qui leur auoit esté du jour precedent estably et ordonné par le Conseil.

« Et a fin que les obseques fussent plus celebres il fut aduisé que toute l'assemblee assisteroit a toutes les trois messes au lieu qu'autrefois on n'assistoit qu'a la derniere, Et ainsy fut fait.

« Les deux premières messes furent dites la premiere par le Sacristain [2] et la seconde par le Sr Doyen de nostre

1 Il s'agit ici du Palais de l'Isle, où siégeaient les tribunaux de justice. Les anciens comtes de Genève y avaient leur atelier monétaire, et les branches des apanagés de Savoie y avaient habité quelquefois.

2 Jaµus des Houches, qui faisait les fonctions de curé de la paroisse de Saint-Maurice.

Dame [1], et respondues par deux Chanoines mjtrés de St Pierre et par deux de lad Eglise Collegiale; et par la Musique commune des deux Chapitres. La troisieme fut ditte par Monseigneur le Reuerendiss. auec ses assistants, le Diacre et le soubdiacre, tous Chanoines de son Esglise Cathedrale dud St Pierre, Le tout ainsy que mond Seigr l'Euesque auoit ordonné estre fait sur quelque difficultè qui auoit esté meueë sur ce subiet entre les Srs Chanoines des deux Chapitres.

« Appres la Messe de Monseigneur l'Euesque laquelle ne peut estre acheuee auant midi, Il monta en chaire et prononça l'oraison funebre par luy faite en si peu de tems et parmi tant d'occupations que luy auoient donné les Offices solennels et continuels des trois festes de Pentecostes, si belle neantmoins et si pleine pour ne rien oublier des principales louanges deües a la tres heureuse memoire de Madame, que toute l'Audience en demeura non seulement tres satisfaite mais rauie, a lexemple de ceux qui ouyrent prononcer en l'Esglise de nostre Dame de Paris celle qu'il y fit aux obseques de Monseigr le Duc de Mercœur. Il a promis d'en bailler une copie pour enuoyer a Monseigneur aussy tost qu'il aura peu auoir le loisir de l'escrire, suyuant la priere qui luy en a esté faite par le Corps des Srs Officiers de Monseigneur, et le commandement que lesd Srs Officiers en ont de S. E.

« Il ny eut aucun offertoire ausd trois messes pour ne donner matiere de quelque nouuelle dispute et difficulté sur les precedences.

« Et parce que les torches du soir precedent auoient esté presque toutes gastées pour auoir esté allumées des la Chapelle de nostre Dame de pitié et pour la longueur de loffice

1 François de Lornay.

du soir precedent il en fut pourueu d'un bon nombre dautres neuues et entieres pour ne manquer en aucune chose qui fust de la decence d'une si digne solennité.

« Appres la prononciation de l'Oraison funebre, mond Seig^r l'Euesque portant le mesme habit Pontifical paracheua le reste de l'office solennel a lentour du Corps et de la Chapelle ardente, Auec tant de solennité et de deuotion que jaçoit qu'on eust commencé la premiere messe peu appres les huit heures, l'office toute fois ne fut paracheué que sur les deux heures et demy.

« Celà fut cause qu'on ne treuua pas a propos d'enterrer le Corps alheure ce qui n'eust peu estre fait a la presence de toute lassemblée sans beaucoup de longueur et de bruit, Ains fut jugé meilleur de jetter un autre drapeau de l'Eglise sur le uelours noir de la biere en tesmoignage que loffice estoit paracheué et le Corps tenu pour enterré.

« Mais auant que celà fust fait le Sr Camillo uint bailler de leau beniste sur le Corps ayant prins l'Asperges par les mains du Sr Aumosnier de Madame. Et appres luy le Sr de Charmoisy puis tous les domestiques Appres eux tout le Corps de la Noblesse Puis les quatre Syndics portant leurs bastons, Ayant lors led Sr Camillo rompu son baston de Maistre d'hostel au deuant de lad Chapelle ardente [1], Puis se retira auec tous les susd et sortit par la petite porte du cœur [2].

« Le drapeau ayant esté jetté sur le Corps les Srs du Conseil et de la Chambre des Comptes donnerent leau beniste, et appres eux le Sr Colonnel Joan Brano Maistre de

1 Le bâton, signe d'investiture et de possession, était brisé en signe de dévestiture d'emploi. (Chassan, *La Symbolique du Droit*, p. 132 ; Ducange, *Gloss. Baculus ruptus.*)

2 Elle était au bas du sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. Elle a été rétrécie et se trouve presque en face de l'entrée du presbytère de Notre-Dame.

camp des troupes Espagnolles qui sont en Sauoye et en appres les Aduocats et Procureurs suyuis des habitants du Corps de la uille.

« Il fut aduisé que les Dames n'jroient point en corps donner de leau beniste pour obuier à toutes les difficultés qu'on uoyoit prestes a naistre entre elles comme encor entre leurs maris pour les precedences. Et qu'elles y iroient a part et particulierement dud iour ou du lendemain ainsy quelles uoudrojent.

« Celà fait le Conseil se retira au bureau ou il fut suiuy puis remercié par tout le Corps de la noblesse. A lappresdisnee le Corps fut enterré pres de celuy de feu Monseig^r Jaques (sous l'autel de St-André). Et du lendemain fut fait loffice solennel par Messieurs de St Pierre où tout le Conseil assista, et led Sr Camillo auec les domestiques Appres auoir assisté à celuy de Nostre Dame. »

Comme on l'a vu, saint Francois de Sales avait été trop occupé pendant les trois jours de fête et le suivant pour pouvoir composer l'oraison funèbre d'une princesse qui avait joué un rôle considérable dans les affaires publiques de la seconde moitié du XVIe siècle. Il dut improviser ou à peu près en quittant l'autel. Et néanmoins on fut émerveillé de son discours. Mais, lorsque, sur le témoignage de ses officiers, le prince Henri lui demanda cette œuvre, il fut bien embarrassé. « Je suis fort pressé d'affaires, écrivait-il à Mme de Chantal, le 7 août, Mgr de Nemours m'a tellement conjuré de lui envoyer l'oraison funèbre de Madame sa mère que je suis contraint d'en écrire une presque tout autre ; car je ne me souviens pas de celle que je dis sinon *grosso modo* ; j'ai peine à faire ces choses, où il faut mêler de la mondanité, à laquelle je n'ai point d'inclination, Dieu merci. »

Parmi les poésies de Claude-Etienne Nouvellet, ancien aumônier de Madame d'Este, alors chanoine de Saint-Pierre [1], nous avons trouvé quelques pièces en vers latins inspirées par la mort de cette princesse à un professeur du Collège Chappuisien, Amblard Comte.

Par le titre latin qui précède ces six pièces, on voit que l'auteur ne savait pas le nom latin d'Este, qui est *Castrum Atestinum*. Dans ses lettres latines, la princesse signait *Anna Atestina,* dans les lettres françaises, Anne de Est, et dans les italiennes, Anna da Est. Aujourd'hui, l'orthographe est conforme à la prononciation *Este*.

Pour en revenir à ces pièces, la facture du vers est élégante et harmonieuse. Elle vise à l'antithèse, à l'allitération et à la métaphore. En disant que l'ombre d'Anne possède le *Nemus Elysium,* le poète n'a-t-il point voulu faire allusion au nom de Nemours, qui était à l'extrémité de la forêt de Fontainebleau? Le jeu de mots avec son nom de famille est encore plus frappant dans ces vers :

Vita tibi, Anna, deest, vivit et est, mortua non est.
Mentior ergo mihi? Mortua, vivit, et est.

En dehors des idées de circonstance, ces compositions n'ont rien de bien remarquable ; elles ne gagneraient pas à la traduction.

Nous retenons ceci : le poète reproche à Lachésis d'avoir coupé le fil des jours d'une amante de la paix. Serait-ce une menace de guerre? C'est en vain, une autre Anne, mère de l'auguste Vierge, nous a apporté la paix. Il souhaite que, dans le céleste séjour, Dieu l'aime autant qu'elle a aimé la paix.

1 Archives de l'ancienne famille Nouvellet, dont les titres remontent à cinq siècles, conservées par la dernière représentante de ce nom, Mme la marquise Ernest de Raymond de la Grange.

Faxit ut œthereis in sedibus Anna quiescat,
Et Deus hanc, pacem sicut amavit, amet.

Cette insistance sur la paix est un souvenir historique. Parmi d'autres services rendus à la ville d'Annecy et au Genevois, Anne d'Este avait conjuré, avec l'aide du père de saint François de Sales, une menace d'occupation militaire du pays de la part du duc de Savoie contre une des entreprises de son mari, Jacques de Savoie, qui avait présumé de se rendre indépendant, en 1576 [1]. François de Sales, qui avait fait résistance au prince, fut chargé par la princesse d'aller porter secrètement à Turin une lettre de supplication pour obtenir la grâce de son mari et épargner la guerre au pays.

On dut bien la regretter quelques années après lorsque son fils Henri tenta de faire le siège d'Annecy pour les mêmes prétentions. Ce fut encore Louis de Sales, fils de François, qui défendit à son tour les droits de la branche aînée [2].

Anne d'Este était restée très populaire à Annecy. C'est ce qui explique le concours empressé de toute la population à ses obsèques, qui furent plus solennelles que celles des autres princes et princesses. Ce fut un véritable évènement. Mais ce ne fut pas le seul de cette même année à Annecy. Je vais en ajouter quelques-uns qui s'y rattachent au moins par la coïncidence.

*
* *

La Relation précédente mentionne les syndics de la ville sans les nommer. Mais nous les avons retrouvés dans les registres consulaires de cette année : c'était François Viollon, seigneur de la Pesse ; François Roget, seigneur de

1 *Occupations militaires, Neutralité de la Savoie,* p. 119-120 ; *Annecy et les Ducs de Genevois et de Nemours,* II, p. 55.
2 *Annecy et les Ducs de Genevois et de Nemours,* II, p. 58.

Fessons ; Guillaume Falcaz et François Fenoillet. Ce dernier, fils de Jacques Fenoillet, était cousin germain d'un prêtre distingué, qui, cette année même, devint évêque de Montpellier. Pierre, fils d'Antoine Fenoillet, régent de troisième au Collège Chappuisien, et de Jeanne Verney, était né en novembre 1572 [1]. Il avait continué ses études à Tournon, à Avignon, à la Sorbonne. Il avait prononcé plusieurs oraisons funèbres, prêché trois carêmes devant la Cour. Saint François de Sales venait de le faire chanoine de sa cathédrale, lorsque Henri IV l'appela à l'évêché de Montpellier (1607). Il fut l'orateur du clergé de France aux Etats-Généraux de 1614.

* * *

On a vu plus haut la part qu'ont prise aux cérémonies funèbres les deux chapitres d'Annecy. Serait-ce dans cette circonstance et aux fêtes de la Pentecôte que celui de la cathédrale revêtit son nouveau costume ?

La bulle du 17 février 1388 avait assimilé l'église de Notre-Dame de Liesse d'Annecy à la basilique de Sainte-Marie-Majeure de Rome pour les privilèges annuels et surtout pour le jubilé septennal [2]. Les chanoines de cette collégiale prirent alors le costume de leurs collègues de Rome : rochet, manteau noir et camail violet. Lorsque ceux de Saint-Pierre vinrent de Genève, en 1535, ils ne portaient que le rochet et l'aumusse, et, bien qu'ils fussent les premiers en hiérarchie, ils paraissaient moindres que leurs inférieurs. Saint François de Sales qui avait, comme nous l'avons dit plus haut, la mesure de toute chose, obtint du pape Paul V un bref du 4 avril 1607, autorisant le chapitre cathédral à porter le costume des chanoines de Saint-

1 Archives départementales. Minutaire des notaires.
2 Archives de la ville.

Jean de Latran : rochet, manteau violet, camail en hermine pour l'hiver, en soie rouge pour l'été [1]. Il avait, d'ailleurs, un exemple tout proche dans le chapitre métropolitain de Tarentaise, qui avait reçu le même costume deux ans auparavant [2].

Notre poète funèbre n'aurait-il point fait allusion à ce changement de costume dans les vers suivants :

Variet puer togarum
Quibus emicat colores.
Faciem togæ resumat
Similem atque triste pectus
Gerat, et dolens celebret
Prece funus istud Annæ.

Le mot *puer* aurait ici le sens de *clericus,* selon Ducange.

*
* *

Enfin la même année 1607, saint François de Sales et le sénateur Antoine Favre, président du Conseil judiciaire du Genevois, fondèrent l'Académie Florimontane, à l'imitation de celles d'Italie, et la première en deçà des Alpes, vingt-huit ans avant la fondation de l'Académie française par Richelieu. Elle compta d'abord parmi ses membres Louis de Sales, Alphonse del Bene, Pierre Fenouillet, Claude-Etienne Nouvellet, Barthélemy Magistri, François de la Rivière, Claude de Quoëx, Philibert Machet, Claude Favre de Vaugelas, etc. Le fils de Mme d'Este, Henri de Savoie, duc de Genevois et Nemours, accepta d'en être le protecteur. Malheureusement, elle ne survécut guère à ses fondateurs.

1 *Statuta ecclesiæ Genevensis,* copie authentique avec les noms des chanoines signataires et une déclaration de saint François de Sales.
2 *Acta ecclesiæ Tarent.,* p. 17 et 94 ; *Bulla unionis, etc.*

*
* *

Deux églises, celle de Notre-Dame et celle de Saint-François, assignée dès 1540 pour le service de la cathédrale [1], avaient eu leur part aux cérémonies funèbres de Mme d'Este. Celle de Saint-Maurice, sous le château, ne voulut pas rester étrangère à ces pieuses manifestations. Mais les détériorations survenues au chœur ne permettaient pas d'y célébrer un service religieux avec le décor convenable en pareille circonstance. On fit donc refaire le maître-autel et le tableau du retable, qui représentait un grand crucifix, la Sainte Vierge à droite et saint Maurice à côté, puis saint Jean l'évangéliste à gauche et saint Sébastien, très honoré alors contre la peste, si fréquente à Annecy. Le tableau avait six pieds et demi de hauteur et cinq de largeur. Il fut confié à Etienne de Queige [2], bourgeois d'Annecy, pour le prix de 17 ducatons, soit environ 90 francs. C'est après toutes ces réparations qu'un service solennel fut célébré pour Mme Anne d'Este d'*heureuse mémoire,* disent les registres des mandats.

*
* *

Au moment du tirage, nous apprenons, par un mémoire de Champroux, secrétaire de ville en 1641, que l'auteur de la Relation de 1607 était M. Barfély, procureur fiscal au Conseil présidial.

C.-A. DUCIS.

1 Les chanoines de Saint-Pierre de Genève avaient été installés à l'église neuve de Saint-François des Cordeliers, le 25 décembre 1537, à la messe solennelle qu'y célébra Mgr Sébastien de Montfalcon, évêque fugitif de Lausanne, lors de l'invasion protestante.

2 Cette famille de peintres, alliée à celle du Monthoux du Barrioz, avait alors Etienne à Annecy et, à Turin, Barthélemy fils de Michel, qui avait beaucoup travaillé à Annecy.

UNE LÉGENDE APOCRYPHE

Nous publions ci-après une réplique à l'article de M. Jules Vuy intitulé : *A propos de St François de Sales,* paru dans la *Revue savoisienne* d'août octobre 1890. Cette réplique nous est adressée par M. le comte Amédée de Foras.

Ne pouvant pas laisser la discussion se prolonger plus longtemps sur cette question épineuse, et désirant éviter toute polémique qui pourrait dégénérer en personnalités, ce qui serait bien contraire à nos traditions, nous déclarons, après avoir fait droit à la demande de M. de Foras, que l'incident sera clos, et nous n'accepterons plus aucune communication y relative. *(Réd.)*

En 1865, le *Courrier des Alpes,* décrivant les fêtes par lesquelles la ville de Thonon avait célébré le deux centième anniversaire de la canonisation de saint François de Sales, signalait entre autres l'illumination du château de Foras encadré dans une double guirlande de feu ; puis il ajoutait : « Madame la comtesse de Foras et Messieurs ses fils devaient bien cet hommage à leur *saint parent,* car : « c'est « principalement Michel de Foras que voulait désigner « l'apôtre du Chablais dans sa lettre du 7 avril 1595, en « disant : *Je reste à Thonon parce que ici j'ai des pa-* « *rents qui me portent respect.* »

La même année, M. Despine rééditait cet article du *Courrier* dans sa *Relation des Fêtes commémoratives de la Canonisation, etc.,* page 51.

Or, ces lignes étant tombées récemment sous les yeux de M. Jules Vuy, de Genève, lui ont fortement déplu. Il a donc pris la plume et, sous ce titre : *Une Légende apocryphe,* il vient de publier, dans la *Revue savoisienne,* un long article où je lis ce qui suit :

« Lorsque fut écrite la lettre de saint François de Sales,
« le 7 avril 1595, Michel de Foras était loin d'être au
« nombre de ceux qui, dans le Chablais, *portaient respect*
« au jeune apôtre, il était un de ses *adversaires les*
« *plus prononcés*, un des *sectaires les plus ardents*, un
« des moins disposés à l'entendre... Avec le ministre Pe-
« tit, il fit longtemps à l'apôtre une vive opposition ou
« plutôt une *guerre impitoyable*. C'est ce qu'ont généra-
« lement raconté les auteurs et ce que prouvent d'une
« manière catégorique les pièces officielles conservées dans
« la bibliothèque du Vatican... Comme le ministre Petit
« lui-même, Michel de Foras ne se rendit, pour ainsi dire
« qu'à la dernière heure ; ils marchèrent constamment
« d'accord entre eux, etc. »

Et il cite en preuve le témoignage du P. Charles de Genève, celui des biographes de saint François de Sales : de Baudry, Hamon, Pérennès ; enfin, celui d'un auteur qui a publié naguère diverses pièces concernant la mission du saint en Chablais et tirées par lui des archives du Vatican.

En voyant des accusations si graves, aussi nettement formulées par un érudit de cette valeur et cette masse de témoins à charge, les lecteurs de la *Revue savoisienne* ont certainement pensé que les affirmations de M. J. Vuy étaient dix fois prouvées. Pour moi, ayant cru voir de la passion dans son article, je me suis défié.

J'ai du reste la mauvaise habitude de vérifier les citations des auteurs. J'ai donc lu fort attentivement, aux endroits indiqués, le P. Charles de Genève : il m'y apprend que le jeudi, 1er jour d'octobre 1598, le légat du pape, en présence de S. A. R., « receut l'abjuration du ministre Pierre Petit, de M. de Foraz, et de quelques autres gentilshommes du païs de Chablais, etc. »

J'ouvre ensuite l'abbé de Baudry (II, p. 186) ; MM. Ha-

mon (1862, t. I, p. 300), Pérennès (I, 343) ; ils répètent la même chose en termes identiques, et... c'est tout. Pas plus que Charles de Genève, ils ne disent rien, absolument rien du *rôle passionné* qu'aurait joué M. de Foras, rien de la *guérre impitoyable* qu'il aurait faite à son cousin, rien de ses rapports avec le ministre Petit.

Restait Peraté : cet auteur a pu fouiller les archives du Vatican qui contiennent en grande partie l'histoire de Thonon. Evidemment, me disais-je, c'est lui qui va nous fournir la preuve, le texte accusateur. J'ouvre donc la brochure de Peraté à l'endroit indiqué, page 67, et j'y trouve, à la fin du rapport envoyé au nonce par Mgr de Gribaldi, en octobre 1599, les lignes suivantes que je traduis fidèlement de l'italien :

« D'après le rapport de Mgr le Révme, il y avait avant « les Pâques dernières près de onze mille convertis, mille « personnes au moins se sont converties depuis cette épo- « que. Parmi eux (sans compter le seigneur d'Avully, « le seigneur *de Foraz*, Fornier, Vallon, Allemand, etc., « tous de noble extraction) on remarque plusieurs gen- « tilshommes et le ministre Petit. » Puis... plus rien.

M. Jules Vuy, à défaut de preuves directes, aura sans doute raisonné par induction : M. de Foras est un des derniers bourgeois qui aient abjuré ; donc c'était un sectaire ardent, un adversaire prononcé de François de Sales. Il a prononcé son abjuration après le ministre Petit, donc il avait été d'accord avec ce dernier pour faire à l'apôtre du Chablais une guerre impitoyable.

Toutefois, ces conclusions pourront sembler un peu larges à un logicien, voire à un magistrat, surtout s'il sait — ce que M. Jules Vuy semble ignorer — que M. de Foras n'habitait alors ni Thonon ni le château de Thuiset qui ne lui appartenait point, mais bien une maison-

forte située au Bourg-Neuf, dans la commune de Douvaine [1].

En résumé, rien ne prouve que M. de Foras fût un adversaire prononcé de François de Sales.

Etait-il un de ceux qui lui *portaient respect,* comme le disait le correspondant du *Courrier des Alpes*? — Nous pourrions, *a priori,* répondre à cette question d'une manière affirmative sans trop craindre de nous tromper : car ils étaient très proches parents.

Mais nous n'en sommes pas réduits à des conjectures. Nous savons que les deux familles, malgré la diversité des croyances, continuaient d'entretenir des relations amicales. Lorsque François de Sales, père du saint, acheta la seigneurie de Brens, le 17 août 1568, Louis de Foras, père de notre Michel, était au nombre des témoins.

Il assiste encore avec son fils Michel au contrat définitif conclu à Thonon le 12 février 1569. (*Pourpris historique,* pages 559-560.) Ce même Louis de Foras, faisant son testament, en 1573, substitue, dans tous ses biens, François et Louis de Sales, ses neveux.

René Favre, le fils du célèbre jurisconsulte Antoine Favre, appelé à déposer lors de la béatification de François de Sales, déclare expressément que Michel de Foras, quoique calviniste, était un de ceux qui aimaient à rendre service à l'apôtre du Chablais [2].

1 Aussi, dans la liste des chefs de famille convertis (1596-99), liste conservée au Vatican, publiée d'abord à Leipsick, en 1843, et reproduite dans le IIe volume des *Mémoires de l'Académie Salésienne,* noble Michel de Foras ne figure-t-il pas avec les convertis de Thonon, mais bien à la tête de ceux de Douvaine. (*Mémoires* cités, page 256.)

2 Vittoz, *Apostolat,* page 103, d'après le volume des dépositions, qu'il avait en sa possession. C'est, du reste, M. l'abbé Vittoz, alors vicaire à Thonon, qui avait envoyé au *Courrier des Alpes* la correspondance signalée plus haut. Pour s'en convaincre, il suffit de lire dans son *Apostolat,* paru la même année, la note de la page 30.

Concluons donc. La *légende apocryphe* n'est pas celle qui met Michel de Foras au nombre de ceux qui portaient respect à saint François de Sales, mais bien celle éditée par M. Jules Vuy, et nous croyons que cet auteur, d'habitude mieux inspiré, regrettera d'avoir lancé une accusation aussi peu justifiée.

Annecy, 15 décembre 1890.

ÉTYMOLOGIE DES MOTS
CALEMBOUR et *CALEMBREDAINE*

Tous les dictionnaires sont embarrassés pour cette étymologie. Même le supplément oriental de Littré, qui donne une si grande collection de termes français d'origine arabe, et dans lequel j'espérais la trouver, garde le silence au sujet de ces deux mots.

C'est cependant au Caire que leur signification m'a été apprise, car, bien que les Egyptiens modernes fassent peu de jeux de mots, ils emploient souvent les termes qui nous occupent pour qualifier un propos futile, une remarque oiseuse : *kalam bardan,* disent-ils, *kalam bour,* ceci est une parole insignifiante, une parole stérile. N'y a-t-il pas là notre *calembredaine* et notre *calembour,* dont l'usage en France est d'ailleurs assez récent ? Au XVIe siècle on disait une *équivoque*.

Pendant que je suis au Caire, j'y rencontre aussi des *Tchiaglataï,* tribu de l'Afrique dans laquelle se recrutent les bateleurs, les charlatans (en italien *ciarlatani,* on prononce *tchiarlatani*.)

E. TISSOT.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

15e ANNÉE. — BULLETIN No 10. — OCTOBRE 1890.

Baromètre. — Plus élevé que la normale. Les pressions sont : 726,6 à Annecy, 686,4 à Leschaux, »,» à Mélan. Maxima le 12 à Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan. Minima le 27 à Annecy et à Leschaux et le »» à Mélan Excursion du mercure : 14,3 à Annecy, 14,5 à Leschaux et »,» à Mélan.

Température. — Plus basse que la normale ainsi qu'elle l'a été d'ailleurs presque toute l'année. Le froid se déclare surtout à partir du 15. Moyenne à Annecy du maxima 14°8, du minima 3°5, à 9 h. du matin 7°2. Moyenne générale : à Douvaine 8°9, à Chamonix 5°5, à Mélan »°», à Bonneville 7°6, à Leschaux 8°4, à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 13°6, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 12°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre les		6	13	20	27
Thermomètre....	maxima..	10°8	18°8	14°7	2°5
	minima ..	5°	5°5	—2°	—7°
Baromètre à 0°............		632,3	637	624,5	619,3

A cette station, la température atteint son maximum 18°8 le 6 octobre et son minimum —7° le 23. Le baromètre a son maximum 638,2 le 12 et son minimum 616,2 le 26, avec un écart de 22m/m. L'ondulation de 8 h. du matin se prononce de plus en plus, elle atteint 3m/m.

Pluie. — En même temps que la température s'abaisse depuis le 15, la pluie tombe et aussi la neige dans les stations élevées. Le maximum pluviométrique est de 115m/m en 8 jours à Annecy, le minimum 60m/m en 12 jours à Annemasse. On mesure 0m,40 de neige à l'observatoire du Semnoz, 0m,26 à Megève, 0m,16 à Chamonix et 0m,07 à Leschaux. Pluie au Semnoz 103m/m. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,65, du lac Léman 0m,83.

Orages. — Le 2 après minuit à Douvaine, à Chamonix, à Annemasse; le 1er à 11 h. du soir à Leschaux; le 1er à 10 h. du soir et le 2 à 3 h. 20 du matin à Annecy.

Remarques particulières. — Les vendanges commencent le 3 à Rumilly pour le raisin blanc, le 6 à Annecy-le-Vieux, le 10 à Annemasse, le 13 à Veyrier, le 20 à Menthon et à Sallanches. — Les noyers perdent leurs feuilles le 13 à Cruseilles, le 15 à Annemasse et le 20 à Leschaux. — Le passage des bécasses a lieu le 27, il est en avance de 10 jours. — Par suite du beau mois de septembre, on cueille des primevères à Annemasse le 10 octobre.

BULLETIN N° 11. — NOVEMBRE 1890.

Baromètre. — Son niveau est normal en ce mois. On a : 722,3 à Annecy, 679,3 à Leschaux, 706,1 à Mélan. Maxima le 20 et minima le 26 aux trois stations. Excursion du mercure : 22m/m à Annecy, 21 à Leschaux et 22,2 à Mélan.

Température. — Inférieure à la normale d'un degré et demi. Moyenne à Annecy du maxima 7°7, du minima —0°4, à 9 h. du matin 2°9. Moyenne générale : à Douvaine 4°3, à Chamonix —0°7, à Mélan 2°6, à Bonneville »°», à Leschaux (le thermomètre à maxima paraît être dérangé), à Talloires 3°9.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 9°, du sol à 0m,30 de profondeur 6°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : les		3	10	17	24
Thermomètre....	maxima.	4°9	3°	8°8	6°9
	minima.	—7°2	—4°9	—5°2	—5°
Baromètre à 0°............		619,8	616,4	631,3	617,5
Pluie ou neige fondue......		35m/m	98m/m	15m/m	35m/m

A cette station, la température atteint son maximum 8°8 le 16 et son minimum —10° le 28. Le baromètre a son maximum 634 le 20 et son minimum 610,5 le 27, l'écart mensuel est donc de 23,5. Il y a des trépidations orageuses les 4, 24 et 25 novembre.

Pluie. — Le mois est moyennement pluvieux. On signale un maximum de 159m/m en 18 jours à Annecy et un minimum de 68m/m en 8 jours aux Gets. On mesure 0m,53 de neige à cette dernière station, 0m,66 à Chamonix, 0m,30 à Megève, 0m,33 à Mélan et 1m,10 au Semnoz. Ici le pluviomètre donne 183m/m en quatre semaines. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,77, du lac Léman 0m,925.

Orages. — Le 24 à Rumilly de 2 à 4 h. soir.

Remarques particulières. — Le 10, temps très mauvais au Semnoz, l'ascension de la montagne est très difficile. — A Cruseilles le 15 rassemblement des corbeaux. — Le 27 à Bonneville, grand passage de sarcelles et de canards sauvages. — A Leschaux un grand nombre de porcs à l'engrais ont dû être abattus prématurément pour cause de maladie. — Dans les régions que les fléaux de la vigne n'ont pas trop maltraitées le vin de 1890 semble devoir être de bonne qualité.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* G. Maillard.

413-91. — Annecy. Imp. F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 février 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2. Lecture est faite du procès-verbal de la réunion de janvier, dont la rédaction est adoptée.

M. André Perrin, secrétaire général du 11e Congrès des sociétés savantes savoisiennes, tenu à Chambéry en 1890, demande la souscription de la Société au volume des actes du Congrès, en désirant que cette souscription entraîne pour nous une adhésion définitive, morale et financière aux publications des futurs Congrès. La Société adopte cette proposition.

M. Miquet, rapporteur de la Commission instituée pour examiner les pièces présentées au Concours de poésie de 1890, donne lecture de son rapport.

RAPPORT

présenté par la Commission d'examen sur le Concours de poésie de 1890.

L'appel adressé par la Société Florimontane aux amis des Muses a été entendu : vingt-un auteurs y ont répondu, sans compter un vingt-deuxième, éliminé pour s'être fait connaître.

Est-ce à dire que l'affluence des concurrents nous ait rendu la tâche plus difficile ? Il n'en est rien. Car, si l'hési-

tation est permise en présence d'œuvres d'une valeur réelle, susceptibles d'être comparées entre elles, et présentant, à des titres différents, des qualités dont l'appréciation est délicate, — il semble que, dans notre cas, l'uniforme médiocrité du plus grand nombre des compositions examinées contribue à faire ressortir la supériorité d'une ou deux pièces dont la place au premier rang s'impose.

C'est donc sans grand embarras que nous avons successivement écarté, pour des motifs divers, la majeure partie des candidats.

Mais, avant d'aborder la question du classement, nous avons dû mettre de côté, comme ne pouvant soutenir une lecture publique, deux productions intitulées : *Le Pardon* et *Poésies diverses* (avec la devise : *ad augusta per angusta*).

C'est avec un vif regret que la Commission a pris cette détermination en ce qui concerne les *Poésies diverses* ; une pièce, notamment, de ce recueil, *La Vie sanglante,* a été très remarquée à cause de sa puissante originalité, de son allure virile et primesautière, et plusieurs d'entre nous l'auraient mise hors de pair, si le sujet traité n'en avait motivé l'exclusion.

Nous avons également éliminé la satire adressée *A nos Législateurs* par un concurrent qui nous ferait tomber, si nous l'écoutions, dans les discussions irritantes de la politique : il est d'usage constant, dans notre Société, que ces discussions soient évitées, et nous croyons que l'avenir même de la Florimontane est intéressé à ce que cette tradition soit maintenue.

Cela dit, nous allons passer en revue, sommairement, les œuvres dont l'appréciation nous était soumise, en indiquant, lorsqu'il y aura lieu, les raisons qui ont dicté nos choix.

*
* *

La Mort de Camoëns est une ébauche où l'on trouve de tout, sauf de la poésie : les vers de onze pieds sont, il est vrai, compensés par ceux de treize, mais l'orthographe y est aussi peu respectée que la prosodie; *nègre* y rime avec *célèbre,* et l'auteur, qui cependant ne dédaigne pas l'hiatus, oublie d'élider quantité de syllabes muettes dont la présence rend ses vers boiteux.

Le Regret met en scène un désillusionné qui a quitté la campagne pour la ville et qui revient malade attendre la mort au foyer paternel. Le monde est plein de ces désespérés qui, dans leurs écrits, ne trouvent pas la vie digne d'être vécue, et qui, dans l'intimité, sont de gais compagnons, ruinant leurs maîtres de pension par un appétit d'enfer, et ne pensant à la mort que quand il leur faut une rime pour se plaindre du sort. Tel pourrait bien être le cas de celui qui nous occupe. Son vers ne manque pas d'une certaine facilité, mais on y rencontre des images forcées comme celle-ci :

. . . . mon œil à l'aurore
S'ouvrait comme un bourgeon au bout du vert rameau,

sans parler de graves incorrections, qui dénaturent la pensée au point de la rendre inintelligible :

Si je chante, on se lasse ; on aime la romance.
Pourtant, de mes deux sœurs chantant par les sentiers,
De mon frère émondant les beaux arbres fruitiers,
On préférait la mienne, un jour dans les chaumières.

C'est encore un mécontent, un soi-disant blasé, qui nous adresse *Les Défaillances*. Depuis le premier vers :

Que sert *à* vivre aux cœurs désespérés ?

jusqu'à la dernière strophe :

Etoiles, apprenez au rêveur solitaire
Si les êtres vous peuplant voient en la pauvre terre
Un astre resplendissant !

on voit que le titre est parfaitement justifié.

La pièce intitulée *Droits et Devoirs du Moraliste* est une de celles qui donnent à réfléchir aux censeurs trop sévères :

L'orgueilleuse ineptie engendre leur critique;
C'est comme un ver rongeur, *une sourde colique*
Que rien ne peut calmer, qui partout les poursuit,
Les tourmente le jour, les réveille la nuit.

Si donc nous ne tenions qu'à notre repos, nous n'insisterions pas, car l'auteur nous prévient que :

L'amour-propre est toujours *une affaire terrible.*

Mais le devoir commande, et notre *moraliste* lui-même ajoute :

Affronte la torture et le dernier supplice
Qu'au profond de leur cœur pourront te souhaiter
Plus d'un contre *lesquels* tu voudras tempêter.

Cependant, nous nous garderons de *tempêter*, et, sans discours plus ample, nous passerons au recueil envoyé sous ce titre : *La Gerbe.*

Il comprend quatre pièces : *L'Incendie de Moscou, Une Ascension au Semnoz en 1857, Le Météore de Bauske* et *Le Voyageur.*

La monotonie de ces quatre poèmes n'est interrompue que par des irrégularités :

Quoi ! ne *sentez-vous* pas quelque chose qui bout
Là, sous *votre* poitrine, et la voix qui *vous* crie :
C'est l'heure de venger *ta* mère, la Patrie ! —
. . . .
Que l'ire des vaincus arbore l'incendie !
. . . .

L'Incendie continue à détruire et dévore...

. . . .

Qu'est devenu le lac, le bosquet et les fleurs ?

. . . .

Sur le beau lac glissait seule une voile blanche
Sur laquelle des fleurs tombaient en avalanche...

Signalons aussi ce passage excentrique :

Votre flanc a des pins et dit : Combien en ai-je ?
Ces pins sont mes poils noirs !

C'est dans la même catégorie de médiocrités soutenues qu'il faut classer *Le Globe terrestre.* Une simple citation nous dispensera de commentaires :

Le genre humain n'est pas encor !
Non ! Il sortira des lisières !...
Il prendra la robe virile,
Il laissera l'orgueil fébrile
Pour la fierté du droit jaloux ;
Les monstres purgeront la terre,
Et déjà la libre Angleterre
N'a plus de tyrans ni de loups !

Sous ce titre : *Initium et Finis,* un poème en deux parties ne mérite guère d'arrêter notre attention. C'est l'éternelle *Première Chanson,* suivie du *Chant final* :

Place au jeune convive,
Qu'il s'asseye au festin !
A l'amour, à la gloire,
Chantons à l'unisson !
Que je dise après boire
Ma première chanson !

*
* *

Il y a certains sujets qui ne supportent pas la médiocrité : ce sont ceux relatifs aux mystères, aux dogmes et aux pratiques de la religion. Le versificateur novice ne devrait les aborder qu'avec une grande circonspection,

car son inexpérience peut rendre ridicules les choses mêmes qu'il désire célébrer; les extrêmes se touchent, et c'est surtout en ces matières qu'on peut dire *corruptio optimi pessima.*

Ces réflexions nous sont venues à la lecture des pièces intitulées : *Canonisation de Jeanne d'Arc, Le Rêve d'un Croyant, L'Anémone des Bois ou la Fleur du Carmel* et *Une Prise de Voile.* Cette dernière pièce, à la rigueur, serait supérieure aux trois autres du même ordre ; mais on y trouve trop de *couplets* d'une faiblesse déplorable, et certain *cantabile* dont les paroles auraient besoin de musique pour se faire oublier.

Notre manière de voir est la même en ce qui concerne les sujets patriotiques. Et d'ailleurs, aux yeux de beaucoup, le patriotisme est une religion. Donc, nous regrettons que les auteurs du *Dernier Rêve* et du *Cuirassier* soient restés cloués au sol, dans un terre-à-terre presque prosaïque, alors qu'un souffle puissant — celui-là même qui animait les héros dont ils ont entrepris la glorification, — aurait pu les entraîner dans les régions supérieures de l'art et leur inspirer des vers dignes d'une aussi belle cause.

Nous avons cependant remarqué dans ces deux pièces une correction satisfaisante, et nous dirons, pour ne pas sembler trop sévères : honneur au courage malheureux !

Sans Feu ni Lieu nous représente deux vagabonds orphelins, Nérette et Fami, qui mordent à belles dents au fruit défendu, en entendant

. . . . comme un écho sonore,
Rouler le chant d'amour du couchant à l'aurore

Il y a de beaux vers dans ce poème, qui n'est pas dépourvu de qualités; mais la composition est un peu comme les deux personnages de la scène : elle flotte au gré du hasard et manque de régularité.

* * *

Dom Bosco, Dolce Farniente et *Leçon paternelle* sont trois poèmes envoyés par un même auteur. Ils sont, à peu près, de valeur égale, mais nous avons donné la préférence au premier, parce qu'il rentre mieux dans notre cadre que le second, et parce qu'il est plus soigné, comme facture, que le troisième.

Dom Bosco présente un ensemble de qualités qui le met au-dessus de toutes les pièces dont nous avons parlé jusqu'à ce moment. Avec lui, nous abordons enfin les œuvres qui méritent une mention. Mais ce n'est pas encore là le bouquet du concours ; il ne sort pas de la médiocrité dorée.

Nous en dirons autant du *Livre de Madé,* recueil envoyé par un concurrent qui est aussi l'auteur de *Poèmes mexicains* et d'une autre série intitulée : *Pour la France.*

Nous avons choisi dans cette collection le *Livre de Madé* comme renfermant des tableaux gracieux, tracés avec art et dénotant, de la part du poète, une grande habitude de la versification.

C'est encore sur le même pied que nous plaçons *La Boîte aux Lettres,* poésie sentimentale d'une grande correction, dont le seul défaut est d'être un peu terre-à-terre.

Enfin, nous arrivons au morceau capital, à la pièce de résistance du concours. C'est *Evangéline,* idylle en trois actes, en vers, d'après le poème d'Henry W. Longfellow. Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le supposer, d'une traduction plus ou moins bien soignée. Non, le drame n'a de commun avec le poème américain que le titre et le sujet. Les scènes sont inventées de la première à la dernière, et la composition, bien ordonnée du commencement à la fin, fait honneur à l'imagination, au talent dramatique et au goût de l'écrivain. Nous n'insisterons pas autrement

sur les qualités d'*Evangéline* : en publiant cette œuvre *in-extenso,* nous mettrons le public à même d'en juger. Disons seulement qu'elle nous a paru trancher sur la médiocrité des autres par une allure magistrale et un art approfondi.

Comme conclusion, nous attribuons le prix de 600 francs, tout entier, à *Evangéline* : il nous semble que les autres pièces remarquées recevront une récompense suffisante en leur décernant des mentions honorables, et c'est ce que nous proposons, sans classement, pour : *Dom Bosco, Le Livre de Madé* et *La Boîte aux Lettres.*

*
* *

S'associant aux conclusions du Jury, la Société procède à l'ouverture des plis cachetés et proclame lauréats du Concours de poésie de 1890 :

Prix unique de 600 fr.

M. Jean APPLETON, à Lyon, pour *Evangéline.*

Mentions honorables.

MM. Louis MARTEL, à Ecully (Rhône), pour *Dom Bosco.*
Aug. GÉNIN, à Paris, pour *Le Livre de Madé.*
X..., pour *La Boîte aux Lettres* [1].

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. DUCIS annonce qu'il a reçu une collection des travaux historiques de M. l'abbé Ulysse Chevalier, extraits des archives inédites du Dauphiné. Comme le Faucigny, Hermance, Beaufort, etc , ont dépendu pendant un siècle des Dauphins de Vienne, une foule de documents intéressent l'histoire de nos contrées. M. Ducis cite entre autres les

1 L'auteur de cette poésie nous a manifesté le désir de garder l'anonyme.

listes des châtelains, des mandements, du nombre de leurs feux et de leurs revenus féodaux de 1340 à 1342 et indique sommairement divers actes des XIIIe et XVIe siècles. C'est une riche mine pour notre histoire.

M. MIQUET demande ce que sont devenues les listes de personnages illustres ayant fait leurs études au Collège Chappuisien, dont les noms, choisis, sur invitation officielle, par une Commission de la Société doivent orner le parloir du Lycée Berthollet.

M. DUNANT expose que la Commission a dressé sa liste, mais qu'il règne encore un peu d'incertitude sur le nombre des noms à admettre définitivement. On priera M. le Proviseur du Lycée de soumettre le projet à M. le Recteur de l'Académie de Chambéry, et l'on espère arriver bientôt à une solution définitive.

M. TISSOT continue l'explication de quelques lieux-dits et ajoute à sa liste déjà longue les noms que lui ont fournis plusieurs de nos confrères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Gustave MAILLARD.

Séance du 4 mars 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures; le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE SECRÉTAIRE fait part d'une circulaire ministérielle, qui fixe définitivement le Congrès des Sociétés savantes et des Beaux-Arts du 19 au 22 mai. Le 23 aura lieu la séance générale de clôture, dans le grand amphithéâtre de

la nouvelle Sorbonne. Les questions mises à l'étude ont été communiquées en leur temps.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le chanoine Ducis présente une brochure rare et curieuse, appartenant à M. Serand et relatant le règlement des cérémonies funèbres célébrées à l'occasion de la mort d'un duc de Genevois-Nemours. Les questions de préséance n'étaient pas faciles à trancher.

M. Tissot parle d'une inscription qui se trouve à Talloires, sur le parapet d'un ponceau : *Gloriosæ Virgini Mariæ et B. Mauritio 1528.*

M. Ducis fait remarquer que l'origine de cette inscription est connue, et que celle-ci a été étudiée par lui et publiée dans la *Revue.*

A ce propos, M. Ducis attire l'attention de la Société sur la célèbre inscription romaine de Talloires relative à l'*Horologium* (v. Revon, *Inscriptions antiques,* p. 15 ; *Revue savoisienne* 1869, p. 50) ; ne serait-il pas possible de recueillir cette inscription dans notre Musée lapidaire, ou du moins de la protéger contre les intempéries ou les dégradations ? La question serait à examiner entre l'architecte de ville et le conservateur du Musée, pour le cas où l'on obtiendrait l'assentiment des propriétaires intéressés.

M. Belly envoie à la Société quelques objets destinés au Musée : série de poids anciens d'Annecy, cristaux de roche, rhododendrons et edelweiss. Des remerciements lui sont votés avec empressement.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, G. Maillard.

UN MONUMENT RETROUVÉ A ANNECY

Parmi les démolitions de la place Saint-Dominique, on vient de découvrir les restes d'un monument unique en son genre à Annecy. C'est un porche ou portique carré long, formé de deux arcades en plein cintre faisant face au sud, et une troisième à l'est. Elles sont portées par des colonnes rondes, dont le fût est de un mètre de hauteur et de 30 centimètres de diamètre, distancées entre elles de 2^{m},50. Des trois chapiteaux conservés deux sont formés de feuilles recourbées en volute, le troisième est du même genre, mais rudimentaire. Ces caractères architectoniques nous reportent à la fin du xe siècle et jusqu'à la fin du xie au moins.

A l'ouest se trouve un mur dont l'appareil est par assises horizontales. Derrière la partie correspondante au portique se trouve un placard, à voûte surbaissée, de un mètre de hauteur et 1^{m},50 de largeur dans œuvre, avec feuillures et gonds.

La tradition du quartier conserve le souvenir d'une chapelle, qui doit peut-être son origine aux religieux de Talloires ; et c'est bien le genre et même la pierre de Talloires.

Un porche de cette étendue suppose une affluence de pèlerins vers un sanctuaire renommé. Il n'en reste pas de vestige, ou plutôt tout a été remanié pour habitation. Seul le souvenir en a été conservé. La destruction de cette chapelle ne peut être attribuée aux hordes barbares sarrasines et hongroises du xe siècle ; car les caractères architectoniques sont plutôt du siècle suivant, qui a été une époque de renaissance pour nos contrées. D'ailleurs elles auraient détruit le porche avec le sanctuaire. Il faut donc chercher une autre cause.

Reportons-nous à l'époque où la première bourgade d'Annecy, échelonnée au bas du roc d'où dominait le château des comtes de Genève, ne dépassait guères les rives du Thiou. Pour éviter les incendies on avait construit le grand four sur la rive droite (évêché actuel), d'où le nom de *rue des Fours*. Les juifs qui faisaient du commerce et de la banque, s'étaient également installés là, parce qu'on ne les souffrait pas dans le bourg. D'où encore le nom de *rue des Juifs*. Et, comme les banques juives, quoique ruineuses pour la population, étaient utiles à la famille régnante soit de Genève soit de Savoie, on ne tarda pas à y établir le bureau des Monnaies, dont l'atelier se trouvait au palais de l'Isle. De là encore le nom de *rue de la Monnaye*. Les preuves sont aux Archives départementales.

Dans la pénurie du clergé séculier, la chapelle du château était quelquefois desservie par les religieux de Talloires. Ils ont gardé des immeubles construits en dehors de l'enceinte murée et une chapelle fréquentée par la population *extra muros*.

Les religieux du Saint-Sépulcre, qui ont desservi quelquefois aussi l'église du château, avaient leur établissement et leur hôpital en dehors de la porte dite d'Isernon (aujourd'hui celle de l'horloge) pour le service religieux de leur quartier, lorsque les portes étaient fermées.

Mais les franchises accordées par les comtes de Genève au *burgum Annessiacum* pour en faire leur seconde capitale, puisqu'ils avaient dû quitter Genève, dont la juridiction appartenait à l'évêque, ces franchises, disons-nous, attirèrent un grand nombre d'industries soit sur les cours d'eau soit tout autour pour l'étendue de leur commerce. Cet accroissement de population amena la formation du *vico Mercatorio,* plus tard la rue de la Halle, aujourd'hui Grenette, puis la *via de Fabricis,* aujourd'hui Filaterie,

qui s'ajoutèrent ainsi à la rue des Fours. La rue des Fabriques s'échelonna sur le chemin qui menait à l'antique bourgade de *Bouz,* dans la direction de la route de Brogny. Elle prit le nom de Filaterie depuis les industries introduites là après l'incendie de 1412.

Pour avoir part aux franchises, à l'exclusion des étrangers, ces trois nouvelles rues furent annexées à l'ancien *burgum* par une ligne de murs, autour de laquelle on fit couler un canal d'eau pris à la rivière du Thiou, et contournant par dessous l'église de Saint-Maurice actuelle, qui ne fut élevée que deux siècles plus tard, puis à l'extrémité de la rue des Fabriques et de là à l'ouest jusqu'à la rencontre de la rivière du Thiou, presque en face de la porte de l'Horloge, au bas du château.

Si les pèlerins dont j'ai parlé plus haut venaient pour obtenir des guérisons au sanctuaire dont l'emplacement vient d'être retrouvé, il est probable qu'on les albergeait pendant quelques jours, et qu'ainsi il s'était formé un hospice, qui a pu devenir un hôpital pour les malades. Cette maladière et cette chapelle étaient desservies par les religieux de la maison en face, où l'on en conserve aussi le souvenir. J'ai présumé qu'ils étaient de Talloires.

Tout ce quartier venait d'être réuni au *burgum Annessiacum* et fermé de murs.

Or, d'après les us et coutumes du vieil Annecy, on ne tolérait pas les hospices dans l'enceinte murée de la bourgade. On conçoit cette exclusion dans les villes murées du moyen âge, si malsaines déjà à cause de l'économie du terrain dans l'assiette des bâtiments, qu'avaient seuls le droit de posséder ceux qui avaient le diplôme de bourgeoisie, que ne pouvaient acquérir les maladières.

L'hôpital naissant de Notre-Dame dut donc être transporté hors de la nouvelle enceinte, et avec lui le sanc-

tuaire qui en avait été l'origine. Nous arrivons donc à la place de Notre-Dame et au presbytère actuel bâti sur la rive externe du canal contournant alors la nouvelle ville. Les archives départementales possèdent divers titres d'acquisition des terrains pour le nouvel établissement. J'ai déjà publié plusieurs articles sur ces origines dans cette *Revue* et ailleurs.

Lorsqu'au commencement du XIVe siècle, la rue de Bœuf et celle du Pasquier furent annexées à leur tour au *burgum Annessiacum* et entourées de murs et d'un nouveau canal d'eau, couvert aujourd'hui par le quai Eustache Chappuis et la rue Vaugelas, la même exclusion menaçait le nouvel hôpital de Notre-Dame. Mais le sanctuaire et l'établissement avaient acquis trop d'importance pour qu'on pensât à les transporter ailleurs. On se contenta d'ouvrir une succursale de l'hôpital au delà du pont de Bœuf pour les malades seulement. On retint les pauvres près Notre-Dame. En 1308, une famille riche donna ses deux maisons près du château et ses avoirs pour la fondation d'un orphelinat, *orphanotrophium*. Les administrateurs, considérant que le quartier du Château se trouvait par tous ces agrandissements à l'extrêmité de la ville, profitèrent du départ des malades de Notre-Dame pour y installer l'orphelinat, qui fut ainsi réuni à l'hospice des pauvres. Le recteur fut choisi dans le clergé séculier. J'ai pu trouver les noms de tous les titulaires depuis 1388.

Le prieuré de Talloires conserva une partie de ses droits primitifs sur le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse, comme on le voit, entre autres, par les chartes de 1317, 1361 et de 1402, après le grand jubilé où prêcha saint Vincent Ferrier, et 1456.

Revenons maintenant au sanctuaire primitif. Il devait être orné de sculptures. Dans la visite que j'ai faite de

diverses maisons des rues Grenette et Filaterie, j'ai remarqué plusieurs fragments de sculptures, anges, têtes de saints, animaux symboliques, incrustés à l'intérieur et à l'extérieur des murs ; et je ne doute pas qu'ils ne proviennent de ce sanctuaire lors de sa démolition, car ils appartiennent tous à l'époque que j'ai assignée.

Quant à l'établissement, on y logeait des pèlerins malades, on continua à y loger des étrangers ; les ouvertures des portiques furent murées et agencées pour servir de caves, et le dessus resta une hôtellerie, qui a gardé le titre de Notre-Dame jusqu'au XIXe siècle. Les blocs équarris que l'on remarque nombreux dans les bases de la maison voisine proviennent vraisemblablement de cet établissement primitif.

J'ai dit plus haut qu'en face du sanctuaire se trouvait une maison religieuse qui s'était installée là pour le desservir. Les religieux de Talloires ont possédé longtemps plusieurs immeubles dans le quartier de Saint-Dominique et celui de Saint-François. Parmi les tours qui jalonnaient le nouveau mur d'enceinte, dont j'ai parlé, celle dite de Talloires n'a été détruite que l'année dernière.

Quant à leur couvent, l'ostracisme qui excluait les maladières des villes murées s'appliquait aux maisons religieuses qui n'avaient pas de fonctions spéciales. C'est ainsi que les religieux du Saint-Sépulcre étaient hors la porte de ce nom. Les Dominicains n'ont été admis que parce qu'ils s'étaient chargés de la prédication dans Annecy. Au XVIe siècle les Franciscains furent installés pour le même motif à la place des Célestins, qui ne prêchaient pas. On sait la peine que sainte de Chantal eut pour faire reconnaître son nouvel établissement, lorsqu'elle dut quitter la maison de la Galerie. Les Lazaristes étaient hors la porte de Bœuf, puis plus tard hors la porte Perrière, comme les

Annonciades et les Capucins. Les Bernardines ne furent acceptées qu'à la condition de s'occuper de l'éducation des jeunes personnes. Et encore il leur fallut toujours à tous l'appui du pouvoir souverain.

Dans cette situation, les religieux de Talloires ne purent continuer leur existence conventuelle dans la maison que je crois leur avoir appartenue. Elle a dû être aliénée. Et les acquéreurs, en l'adaptant à leur position sociale, ont probablement utilisé quelques matériaux de la vieille chapelle que les Bénédictins leur auront vendus en même temps. Je présume avoir reconnu cette résidence.

Dans la façade opposée de la rue Grenette se trouve une maison, que la tradition donne encore pour avoir été celle d'un couvent. A l'entrée de la cave, on observe une colonne de même dimension que celles du porche supportant deux arcs en plein cintre, ainsi que d'autres blocs taillés pour un établissement important. Cette colonne privée de son chapiteau n'a pu être que transportée de la chapelle primitive. Une pièce, entre autres, qui sert de cave aujourd'hui, a dû être un salon d'entrée. Le plancher supérieur est porté par des poutres à riches moulures traversées au-dessus par des poutrelles cannelées, que l'on retrouve au premier étage.

Pour maintenir deux murs d'une cour intérieure dans leur écartement régulier, on les a arc-boutés par une colonne ronde du genre des précédentes, placée honrizontalement avec son chapiteau et sa base. Le tout mesure $1^{m},70$. Ce chapiteau à corbeille cubique de l'école rhénane, ainsi que la base pattée à queue, accusent le XIe ou le XIIe siècle, et cette colonne paraît provenir du monument précédent. Quelle était sa destination ?

Au premier étage, une pièce à cheminée ornementée a dû servir d'étude, *operatorium,* à un notaire ; car, à côté,

se trouve un cabinet voûté à carreau pour le dépôt des minutaires. C'est ce que j'ai observé dans toutes les maisons des anciens notaires. Mais il me reste une énigme sur une plus grande pièce voûtée à berceau avec des crochets de fer fixés au claveau comme dans la prison du palais de l'Isle?

Une partie des caves actuelles avait été transformée en tannerie alimentée par le Thiou au siècle dernier.

En parcourant les maisons en démolition et quelques-unes de celles qui restent, j'ai remarqué que leur construction première était sortable et même agrémentée quelques fois de décors architecturaux. Habituellement il y avait une cour intérieure pour l'air et la lumière. Mais plus tard cet espace fut occupé par de nouvelles constructions mal agencées et en tous cas nuisibles sous tous rapports, car elles ôtaient la lumière et l'air à toutes les pièces de l'intérieur. Il n'est pas étonnant alors que la ville ait éprouvé tant de pestes au XVI[e] siècle. Tous ces pâtés de construction devraient disparaître à jamais.

Les idées que je viens d'émettre sur les découvertes faites à ce moment dans ce groupe de maisons n'ont pas la prétention d'être le dernier mot de la question. D'ultérieures découvertes peuvent amener de nouvelles lumières, et je ne demande pas mieux que d'arriver à une connaissance précise des faits de cette époque encore bien obscure de l'histoire d'Annecy.

Les nombreuses communications que j'ai faites à la Société Florimontane sur l'origine des différents quartiers d'Annecy, et qui ont pris date dans cette *Revue*, seront suivies d'autres, pour compléter l'ensemble des notions sur les développements successifs de la ville.

C.-A. DUCIS.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1890

PIÈCE COURONNÉE

ÉVANGÉLINE

Pièce en 3 actes, en vers,
d'après le poème de Henry W. Longfellow.

PERSONNAGES :

ÉVANGÉLINE.
GABRIEL.
BASILE, père de Gabriel.
LE PÈRE FÉLICIEN, curé de Grand-Pré.
BÉNÉDICT, père d'Evangéline.
RENÉ LEBLANC, notaire.
UN OFFICIER ANGLAIS.
SOLDATS, PAYSANS, PAYSANNES.
DEUX INFIRMIERS.

ACTE I

En 1755. — Une place de Grand-Pré, village d'Acadie, en Amérique. Au fond, le porche d'une église. A droite, devant une maison, une table et deux bancs. A gauche, un puits.

SCÈNE PREMIÈRE

BÉNÉDICT, ÉVANGÉLINE

BÉNÉDICT, sur le pas de sa porte, parlant à Evangéline, qui est dans la maison.

Pourquoi te fatiguer à carder cette laine,
Ma fille ? Viens plutôt ici reprendre haleine :
Au soleil de l'automne on se chauffe si bien.

(Il se dirige vers un banc et s'assied.)

ÉVANGÉLINE, paraissant.

Oui, le ciel est clair ; mais un chasseur indien
M'a prédit un très rude hiver, car la fourrure
Des renards est épaisse.

BÉNÉDICT

Or, avant la froidure,
Tu prétends bien tisser un douillet vêtement
A ton père, est-ce pas, fillette ?

ÉVANGÉLINE

Justement.

BÉNÉDICT

Viens çà que je t'embrasse !
(Evangéline se laisse embrasser.)
Eh bien ! plus de sourire ?
Ne dis pas non. Je sais dans tes yeux trop bien lire.
Viens t'asseoir sur ce banc et donne-moi ta main,
Ma pauvre enfant. Il faut me dire ton chagrin.
Que te manque-t-il ?

ÉVANGÉLINE

Rien.

BÉNÉDICT

N'es-tu pas la plus belle
Avec ta robe bleue et ta coiffe en dentelle ?

ÉVANGÉLINE

Oh ! mon père !

BÉNÉDICT

Bien ! bien ! Je sais ce que je dis.
Ce monde, mon enfant, n'est pas un paradis,
J'en conviens ; mais regarde autour de toi, regarde :
Notre vieille maison n'a pas une lézarde ;
Nos greniers sont remplis de beaux sacs de froment ;
Là-bas nos bestiaux reviennent lentement,

Humant l'air frais du soir et l'odeur de l'étable ;
La bonne bière coule à flots à notre table.
Depuis que nos aïeux sont venus, tu le sais,
Fonder en Amérique un village français,
Et de leurs bras normands fouiller ce sol en friche,
Il n'est pas dans Grand-Pré de famille plus riche
Que la nôtre, ma fille, et plus heureuse aussi.

ÉVANGÉLINE

Je le sais.

BÉNÉDICT

D'où peut donc te venir ton souci ?
Est-ce de ces vaisseaux anglais qui sont en panne
Là-bas, avec des airs de chercheurs de chicane ?
Peut-être as-tu raison et, je t'en fais l'aveu,
Leur présence à Grand-Pré me tarabuste un peu.

ÉVANGÉLINE

Non, ce n'est pas cela.

BÉNÉDICT

Alors, parle.

ÉVANGÉLINE

Je n'ose...

BÉNÉDICT, à part.

Ces yeux baissés, cet air ému, ce teint plus rose...
(Haut.)
Ton cœur bat pour quelqu'un, ma fille.

ÉVANGÉLINE

Vous croyez ?

BÉNÉDICT

Tout me le prouve ici : ces grands yeux effrayés,
Cette rougeur subite... et puis aussi, peut-être,
Ce jeune homme si beau qui, près de ta fenêtre,

Erre dès le matin pour t'épier de l'œil,
Lorsque tu viens donner sa pâture au bouvreuil.

ÉVANGÉLINE

Quel est-il ?

BÉNÉDICT

C'est le fils du forgeron Basile ;
Bon ouvrier, ma foi ! le meilleur de la ville.

ÉVANGÉLINE

Gabriel !

BÉNÉDICT

Gabriel.

ÉVANGÉLINE

Il m'aime ?

BÉNÉDICT

J'en suis sûr :
Je l'ai vu te guetter, caché derrière un mur,
Deux heures ; oui, ma fille, oui, deux heures d'horloge.

ÉVANGÉLINE

Il m'aime ! O Dieu ! Merci !

BÉNÉDICT, lui tendant les bras, où elle se précipite.

Mon enfant !
(La faisant asseoir.)
Interroge
Bien ton cœur ; réfléchis qu'un seul mot prononcé
Fera de Gabriel ton heureux fiancé.
Et plus tard ton mari.

ÉVANGÉLINE

J'ai réfléchi, mon père.
Depuis longtemps j'aimais Gabriel comme un frère ;
Ensemble nous prenions les leçons du curé,
Ensemble nous courions dans les bois de Grand-Pré,

Parmi les pins moussus et les hauts sycomores,
Pour entendre chanter dans leurs branches sonores
Les vents ailés partis de l'occident désert.
Et puis, l'heure est venue où le cœur s'est ouvert,
Et nous ne sommes plus allés à l'aventure
Chercher dans les buissons la framboise et la mûre.
Gabriel ne m'a pas dit un seul mot d'amour;
J'étais sûre pourtant, et j'attendais le jour
Où l'aveu désiré sortirait de ses lèvres.
Le soir, quand s'étaient tus les taureaux et les chèvres,
J'écoutais les soupirs de mon cœur qui rêvait,
Tandis que, tout là-bas, la lune se levait
Sur la mer pâle et sur la brume des prairies.
Les branches du grand arbre étaient toutes fleuries
D'étoiles qui brillaient derrière ses rameaux ;
Et mon âme chantait, tant les cieux étaient beaux,
Et les astres de Dieu, semés dans la nuit claire,
Me souriaient de loin et me disaient : Espère !

BÉNÉDICT

Oui, mon Evangéline, espère, car voici
Basile justement. Il va s'asseoir ici.
Je l'entortillerai de la belle manière.
Va-t-en vite au cellier quérir un pot de bière.
(Elle sort.)

SCÈNE II

BÉNÉDICT, BASILE, par instants ÉVANGÉLINE

BÉNÉDICT

D'où viens-tu donc avec ce visage gaillard,
Rouge comme un soleil à travers le brouillard ?
Viens t'asseoir. N'est-on pas bien ici, que t'en semble,
Pour fumer une pipe et boire un pot ensemble ?

BASILE

Bravo ! Tu m'as toujours un air de carnaval.

Aurais-tu ramassé quelque fer à cheval ?
(A Evangéline, qui rentre avec un pot et deux verres.)
Bonjour, l'enfant.

ÉVANGÉLINE

Bonjour, monsieur Basile.

BÉNÉDICT, à Evangéline.

Apporte
Nos deux pipes, tu sais, au-dessus de la porte,
Sur le rayon.

ÉVANGÉLINE

Oui, père, à l'instant.
(Elle sort. Bénédict sert à boire. Evangéline revient avec les pipes et du tabac.)

BASILE

Quel beau ciel !
(Evangéline sort.)

BÉNÉDICT

Pourquoi donc n'as-tu pas amené Gabriel ?

BASILE

Parlons-en, si tu veux. Ce garçon m'inquiète.
Depuis longtemps, mon fils a quelque chose en tête :
Il est sombre, distrait. Tout d'abord j'en ai ri ;
Mais voilà bien huit mois qu'il a cet air marri.
Il s'en va dans les bois chercher la solitude,
Il s'enferme tout seul sous prétexte d'étude,
Et lorsque je lui dis : — Gabriel, mon enfant,
La place de mon fils est dans l'air étouffant
De la forge, parmi le fer, l'acier, le cuivre,
Et ton état, qui n'est décrit dans aucun livre,
Ne s'apprend qu'en frappant sur le métal en feu...

BÉNÉ DIT

Eh bien ! que répond-il ?

BASILE

Il soupire.

BÉNÉDICT

C'est peu.

BASILE

Oui, plus je réfléchis... Veux-tu que je te dise ?
Mais tiens-toi bien. Je vais te faire une surprise.

BÉNÉDICT

Parle, me voilà prêt à tout.

BASILE

Tu sais, mon vieux,
Que pour scruter les cœurs, un père a de bons yeux ;
Les maux de nos enfants, notre amour les devine.
Mon fils...

BÉNÉDICT

Eh bien !

BASILE

Je crois qu'il aime Evangéline.

BÉNÉDICT

Pas possible !

BASILE

Et, dis-moi, ta fille...

BÉNÉDICT

Il faudra voir.
Assure-toi d'abord que ton fils...

BASILE

Dès ce soir.

BÉNÉDICT

Quand j'aurai ta réponse, on verra.

BASILE

Je t'en prie !

BÉNÉDICT

Tiens ! voilà justement Gabriel !

BASILE

Je parie
Qu'il se décide enfin à parler, le vaurien !

BÉNÉDICT

Ayons l'air de ne nous apercevoir de rien,
Et d'aller faire un tour là-bas, sur la falaise.
Viens ! nous surveillerons cette flotille anglaise,
Tout en marchant, et nous causerons des enfants.
(Ils sortent.)

SCÈNE III

ÉVANGÉLINE, puis GABRIEL

ÉVANGÉLINE, une quenouille et un fuseau à la main.

Qu'ont-ils pu dire? Ils sont partis, gais, triomphants...
Ah ! qui sait? J'ai tâché d'écouter à la porte.
C'était mal. Je n'ai rien entendu.
(Après un silence.)
Que m'importe !
(Elle s'assied et file.)
Chantons !
(Elle chante. Gabriel paraît au fond.)

Assises sur le pas des portes,
Songeant peut-être à leur destin,
Aux vieux jours, aux amitiés mortes,
Les aïeules filent le lin.

GABRIEL

C'est elle ! Il faut l'aborder ! mais j'ai peur,
Et je n'ose avouer ce que j'ai dans le cœur.

ÉVANGÉLINE continue.

Filez, mères, les coiffes blanches,
Que l'on repasse avec amour,
Et qui flotteront les dimanches,
Dans le chemin qui mène au bourg.

Demain, vous filerez sans doute
Le linceul où vos corps pâlis,
Lassés de leur trop longue route,
Seront un jour ensevelis.

GABRIEL

Que j'aime cette voix mélancolique et tendre !
Il faut parler pourtant. C'est trop longtemps attendre.

ÉVANGÉLINE achève la chanson.

Mais aujourd'hui, filez les langes
Où, comme autrefois leurs aînés,
Rêveusement riront aux anges
Les frêles et doux nouveaux-nés.

GABRIEL

Evangéline !

ÉVANGÉLINE, poussant un cri.

Ah ! vous étiez là, Gabriel !

GABRIEL

Oui, je me demandais si les anges du ciel
Ont de plus douces voix pour chanter leurs cantiques,
Que toi, pour répéter nos complaintes antiques,
Nos vieux airs, familiers aux échos des forêts,
Et, comme nos moissons, sortis de nos guérets.

ÉVANGÉLINE, d'un air enjoué.

Taisez-vous !

GABRIEL

Tu me dis *vous* ?

ÉVANGÉLINE

Je...

GABRIEL

Qu'il te souvienne
Des jours passés, où nous errions, enfants joyeux,
Parmi les pins géants de la forêt ancienne,
Libres sur le sol vierge et sous l'azur des cieux.
Alors, nous nous parlions sans rougeur, sans contrainte ;
Ce que mon cœur cachait de plus mystérieux,
Je te le révélais, et nulle ombre de crainte
Ne venait, à ma voix, clore à demi tes yeux.
Dis-moi, l'heure aujourd'hui n'est-elle pas venue
De retrouver enfin notre bonheur trop court ?
Veux-tu, pour renouer la chaîne interrompue,
Accepter à la fois ma vie et mon amour ?

ÉVANGÉLINE

Mon père n'est pas là, Gabriel.

GABRIEL

Et que dis-je
Que ton père ou bien toi puisse avoir à blâmer ?
Je t'aime, voilà tout, et j'en ai le vertige.
Dieu même ne pourrait m'empêcher de t'aimer !

ÉVANGÉLINE, à part.

Il m'aime ! O Dieu !
(Elle pleure.)

GABRIEL, à genoux, et lui baisant les mains.

Pardon, ô mon Evangéline,

D'avoir ainsi troublé ton cœur. Ton front s'incline,
Tu pleures !...

ÉVANGÉLINE

Oui... de joie !

GABRIEL

Alors, c'est donc bien vrai,
Tu m'aimes ! Réponds-moi !

ÉVANGÉLINE

Jamais je n'oserai.

GABRIEL, se relevant.

Oui, tu m'aimes ! Ainsi, nous pourrons donc reprendre
Le beau rêve ébauché parmi les fleurs des bois,
Et dans les halliers verts errer comme autrefois,
En jetant aux échos la chanson la plus tendre.
Nous gravirons tous deux les coteaux d'alentour,
Et là, nous entendrons les rumeurs des vallées,
Au glas sourd et lointain de l'océan mêlées,
S'éteindre doucement ainsi qu'un chant d'amour.
Tu prendras pour appui mon bras ferme et fidèle,
Et, parmi les rochers, tu marcheras sans peur,
Pour chercher ces cailloux, présages de bonheur,
Que l'on trouve parfois dans les nids d'hirondelle.
Et puis, un jour viendra, bientôt, j'en ai l'espoir,
Où, parmi les flambeaux, les parfums d'encensoir,
Nos pères enchantés, tes compagnes ravies,
Verront le prêtre unir à jamais nos deux vies.
Mais parle-moi ; dis-moi bien que tu m'aimes.

ÉVANGÉLINE

Oui !
Ton regard à la fois timide et réjoui
Quand je te saluais, en passant, d'un sourire,
M'avait fait deviner... ce que tu viens de dire ;
Mais je n'étais pas sûre, et j'attendais.

GABRIEL

Et moi,
Je n'osais. Je ne sais quel indicible émoi
Me prenait à la gorge, à te voir, à t'entendre,
Et dans mon cœur souffrant retenait le mot tendre.
Mais enfin, moins timide, aujourd'hui j'ai parlé,
Et mon but est atteint, mon espoir est comblé !

(Il prend la main d'Evangéline, qui penche sa tête sur son épaule. Basile et Bénédict paraissent dans le fond.)

SCÈNE IV

Les mêmes, BASILE, BÉNÉDICT

BÉNÉDICT

Hé ! les amoureux !

ÉVANGÉLINE, poussant un cri.

Ah !

(Elle s'enfuit du côté de la porte, puis s'arrête. Les deux jeunes gens demeurent interdits.)

BASILE

Qu'est-ce ? Que signifie
Ce grand cri que j'entends : « Ah ! »

GABRIEL

Je vous certifie...

BÉNÉDICT

Nous n'avons pas besoin de tes certificats,
Mon garçon. Je sais tout. Nous suivions vos ébats
De l'œil, ton père et moi. Viens ici.

(Gabriel s'approche.)

Toi, ma fille,
Approche.

(Il met la main d'Evangéline dans celle de Gabriel.)

Et que bientôt une heureuse famille
Naisse, mes chers enfants, de vos jeunes amours.

GABRIEL, à Bénédict.

Souvenez-vous, mon père, au temps des grands labours,
Que l'on me dit habile à guider la charrue ;
Souvenez-vous aussi que, dans la forêt drue
S'il faut couper pour vous le chêne ou le sapin,
L'amitié doublera la force de ma main.

ÉVANGÉLINE, à Basile.

Vous qui bientôt allez être mon second père,
Le soir, quand s'éteindront les feux, dans votre verre
C'est moi qui verserai l'abondante liqueur
Qui rafraîchit la bouche et réchauffe le cœur.
Quand vous viendrez chez vous reprendre votre place,
Le front encor couvert de sueur, la main lasse,
J'irai sur le chemin pour vous voir arriver,
Et je vous chanterai les airs qui font rêver.

BASILE, à tous deux.

Oui, vous avez tous deux le cœur simple et fidèle,
Et vous êtes de ceux pour qui la vie est belle,
Puisqu'elle s'ouvre par une chanson d'amour.

BÉNÉDICT

Soyez heureux, enfants, et, tandis que le jour
Baisse, errez tous deux sous le soleil qui décline.
Nous vous regarderons de loin. Evangéline,
Va chercher le damier.
(Evangéline entre dans la maison.)
Toi, Basile, assieds-toi.
(Evangéline rentre en scène avec un damier qu'elle pose sur la table.)
Ah ! très bien ! nous pouvons commencer le tournoi.
(Ils disposent les pions. Gabriel et Evangéline se promènent un instant en causant, et vont s'asseoir sur la margelle du puits.)

GABRIEL

Déjà tombe le soir et s'étend le silence.
Dans les airs apaisés plus un cri ne s'élance,

Et les tourtereaux seuls ont encore une voix
Pour roucouler d'amour à l'ombre de nos toits.
Ecoutons-les.

BÉNÉDICT

Soufflé !

BASILE

Oui, mais j'arrive à dame.

BÉNÉDICT

Diable ! Je n'avais pas prévu ce coup-là.

BASILE

Dame !
Je l'avais bien caché.

ÉVANGÉLINE

La nature s'endort,
Le soleil, entouré de grands nuages d'or,
Plonge dans l'océan sa large chevelure,
Et les flots assoupis, avec un doux murmure,
L'accueillent dans leur sein.

GABRIEL

S'aimer, s'aimer toujours,
Toujours, toute la vie, et, dans nos soirs trop courts,
Faire tenir toute une éternité de rêves,
Errer, cœur contre cœur, sur le sable des grèves,
Voir les flots se livrer leur combat éternel
Sans que jamais rien puisse assombrir notre ciel...
Voilà notre avenir, ma douce Evangéline.
En vain le vent d'hiver, de colline en colline,
Chasse en tourbillons noirs les feuilles de nos bois ;
En vain les oiseaux morts tairont leur douce voix ;
En vain tout ici-bas tombe et se renouvelle ;
L'amour qui nous unit est d'essence immortelle,
Et la mort, en venant fermer nos yeux éteints,
Ne saurait séparer nos cœurs et nos destins !

BASILE, prenant des pions à Bénédict.

Un, deux, trois, quatre, cinq.

BÉNÉDICT

Voilà qui m'embarrasse.
Cette dame possède un appétit...

BASILE

Vorace.

BÉNÉDICT

Oui, mais continuons.

SCÈNE V

LES MÊMES, RENÉ LEBLANC

RENÉ LEBLANC

Ne continuez pas !

BÉNÉDICT

Allez vite endosser votre habit des contrats,
Notaire, et prenez-moi votre encrier de corne,
Pour libeller ici... Mais pourquoi cet air morne ?
Le vent aurait-il fait tomber vos panonceaux ?

RENÉ LEBLANC

Ce n'est pas le moment de rire. Les vaisseaux
Qui surveillaient de loin les abords du village
Viennent de débarquer des soldats sur la plage.
On dit que l'officier est porteur d'un décret
Du roi.

BASILE

Qu'ordonne-t-il ?

RENÉ LEBLANC

C'est encore un secret.
Les troupes vont venir sur la place, ici-même,
Et là, nous connaîtrons la volonté suprême
De nos seigneurs anglais.

ÉVANGÉLINE

Que Dieu veille sur nous !

BÉNÉDICT

Ne craignez rien, enfants.

GABRIEL

Nos maîtres sont jaloux,
Mon père : leur ciel gris, leur sol stérile et dur
Ne valent pas le sol riche, le ciel d'azur
De notre beau pays, de la verte Acadie ;
Aussi, le peuple anglais nous hait et nous envie.

BÉNÉDICT

Bah ! peut-être n'ont-ils pas de mauvais desseins.
On leur a fait savoir que nos greniers sont pleins ;
Ils viennent compléter une moisson mauvaise,
Sans doute, et ce projet n'a rien qui me déplaise.
Tous, nous leur offrirons du froment à bon prix,
Et nos larges greniers n'en seront point taris.

BASILE

Tout cela, Bénédict, ne me satisfait guère :
Charge-t-on du froment sur des vaisseaux de guerre ?
Non, n'est-ce pas ? Alors que nous veut-on ? Pourquoi
Ces armes, ces soldats et cet ordre du roi ?

RENÉ LEBLANC

Nous allons le savoir, car la troupe s'avance.

ÉVANGÉLINE

Mon Dieu ! veillez sur nous et sur notre espérance !

(Des soldats anglais, leur chef à leur tête, envahissent la place. Un certain nombre de paysans les suivent.)

SCÈNE VI

Les mêmes, un officier anglais, soldats, paysans

L'OFFICIER

Acadiens, écoutez ce que Sa Majesté
Décrète. Vous pouviez, en pleine liberté,
Cultiver cette terre échue au roi mon maître.
Mais vous avez vécu sans jamais reconnaître
Son légitime empire et, rebelles aux lois,
Vous n'avez pas cessé de violer ses droits.
Si pénible soit-elle, il faut remplir ma tâche.
Sur les vaisseaux qui près de ce bourg font relâche,
Demain, au point du jour, vous serez embarqués.
Tous vos biens au profit du roi sont confisqués.
Tel est son bon plaisir.

BÉNÉDICT

Qu'avez-vous dit ?

BASILE

Canailles !

UNE FEMME DU PEUPLE

Mais votre roi n'a donc pas de cœur !

UN HOMME DU PEUPLE

Pas d'entrailles !

UN AUTRE HOMME

Pourquoi ? Qu'avons-nous fait ?

LA FEMME

Lâches !

LE 1er HOMME

Tyrans !

LE 2e HOMME

Bourreaux !

BÉNÉDICT

Tout ! vous nous prenez tout ! Nos foyers, nos troupeaux !

GABRIEL

Vengeons-nous !

TOUT LE PEUPLE

Vengeons-nous !

BASILE

A mort ! qu'on les égorge !
Main basse sur les faux et les marteaux de forge !

TOUT LE PEUPLE

A mort !

L'OFFICIER, aux soldats.

Emparez-vous de cet homme !
(Les soldats s'emparent de Basile et le maîtrisent.)

BASILE

Démons !

ÉVANGÉLINE

Grâce, monsieur, au nom du ciel !

L'OFFICIER

Pas de sermons !
(Aux soldats.)
Vous le mettrez aux fers pendant la traversée.
(On emmène Basile.)

GABRIEL, saisissant un outil, ainsi que quelques paysans.

Délivrons-le !
(Les soldats se mettent en défense. Le Père Félicien paraît sortant de l'église. Il se jette entre les combattants.)

SCÈNE VII

LES MÊMES, moins Basile et deux soldats; LE P. FÉLICIEN

LE P. FÉLICIEN

Quelle est cette lutte insensée ?
Rejetez loin de vous tous ces outils tranchants
Qui ne doivent servir qu'à labourer vos champs.
Espérez-vous donc vaincre ? Ils sont venus en nombre ;
Pas de mort inutile. Oui, le présent est sombre
Et l'avenir chargé d'orage. Mais songez
Au Très-Haut, qui vous a sans cesse protégés.
Acceptons, mes enfants, l'exil comme une épreuve ;
Allons chercher un autre asile auprès d'un fleuve
Lointain, inaccessible aux pas de l'étranger,
Et laissons à Dieu seul le soin de nous venger !

(Il parcourt les groupes en adressant à chacun des paroles encourageantes.)

L'OFFICIER, aux soldats.

Vingt hommes garderont les abords de la place,
Et veilleront, la nuit, sur cette populace.
Le reste, cantonné quelque part dans le bourg,
Sera prêt à partir demain, au point du jour.
Le côtre quittera le port cette nuit même.
Pour qu'avant le départ personne ici ne sème
La révolte, il prendra trois ou quatre meneurs
A son bord. Six de vous, pris parmi les meilleurs,
Conduiront le convoi.

(Il passe les gens du village en revue, et en désigne deux.)

Vous prendrez ces deux hommes ;

(Quelques soldats font ranger les hommes désignés au fond du théâtre. L'officier arrive devant Gabriel et le désigne.)

Et celui-ci.

ÉVANGÉLINE

Pitié, monsieur, grâce ! Nous sommes
Fiancés ! Voulez-vous donc séparer deux cœurs

Qui s'aiment ? C'est assez pour vous d'être vainqueurs,
Ne soyez point cruels !

L'OFFICIER

Allons ! Des pleurs de femme !
Soldats !

ÉVANGÉLINE

N'avez-vous donc point de pitié dans l'âme ?

L'OFFICIER, frappant du pied.

Le temps presse !

ÉVANGÉLINE

Mon Dieu ! Les soldats vont venir,
Et je ne trouve pas de mot pour le fléchir !

(A un geste de l'officier, elle tombe à genoux.)

Pitié ! Songez, monsieur, que je l'aime, qu'il m'aime,
Que mon seul bien, c'est lui ; que mon espoir suprême,
Dans cet écroulement de tout notre bonheur,
C'est lui, c'est lui toujours ! Si vous avez un cœur,
Si vous avez aimé... oui, n'est-ce pas ? par celle
Dont vous gardez dans l'âme un souvenir fidèle,
Epouse ou fiancée, ayez pitié de nous !
Je pleure, je supplie et je suis à genoux.
Voyez ! comprenez donc quelle est notre détresse !
Quand on est malheureux comme nous, la tendresse
Se double, car c'est tout ce qui reste aux proscrits.
Nos terres, nos maisons, tout, on nous a tout pris.
Ne nous ravissez pas notre seule espérance,
Ceux avec qui l'on aime à pleurer en silence,
Ceux qui sont tout pour nous, famille et nation,
Ceux qui portent en eux la consolation,
Ceux qui rendent l'espoir au cœur qui désespère.
Pitié pour ce vieillard qui pleure... c'est mon père !
Mais tout cela paraît vous émouvoir si peu !
Je ne sais plus comment vous parler. O mon Dieu !

L'OFFICIER, aux soldats.

Emmenez-moi cet homme.

ÉVANGÉLINE, se précipitant entre les soldats et Gabriel.

Un mot, un mot encore!
Ah ! Vous ne pouvez pas savoir ! Mais je l'adore!
Nous nous sommes connus tout enfants. Nous allions
Tous les deux à l'école, et là nous épelions
Nos lettres. Le curé nous apprenait à lire.
Mais vous n'écoutez pas ! Je ne sais que vous dire !

L'OFFICIER, aux soldats.

Allez !

ÉVANGÉLINE, entre eux et Gabriel.

Non ! Arrêtez !

L'OFFICIER, avec impatience.

Allez !

GABRIEL, serrant les poings.

N'approchez pas !

ÉVANGÉLINE, se précipitant sur Gabriel et l'enlaçant.

Venez donc maintenant l'arracher de mes bras !
(Les soldats les séparent et emmènent Gabriel.)

ÉVANGÉLINE, avce un cri terrible.

Ah !
(Elle tombe évanouie dans les bras de Bénédict.)

L'OFFICIER, aux soldats.

Partez !

BÉNÉDICT

C'est infâme !

GABRIEL, se retournant.

Evangéline !

UN SOLDAT, frappant Gabriel.

Avance !
(Les soldats et l'officier sortent.)

SCÈNE VIII

BÉNÉDICT, LE P. FÉLICIEN, ÉVANGÉLINE, PAYSANS

BÉNÉDICT

Ma fille !

LE P. FÉLICIEN

Mon enfant !

ÉVANGÉLINE, revenant à elle.

Mes tendresses d'enfance,
Mes doux espoirs d'amour et de calme bonheur
Devaient-ils donc s'enfuir comme un rêve trompeur,
Ou comme ces tribus de passereaux volages
Qui, lorsque vient l'automne, abandonnent nos plages ?

LE P. FÉLICIEN

Ils reviennent.

ÉVANGÉLINE

Mais lui, le retrouverons-nous ?

LE P. FÉLICIEN

Oui, ma fille, et bientôt il sera ton époux.
Vous trouverez dans votre amour le grand remède,
Et vous serez heureux, si chacun de vous aide
L'autre à porter son faix de peines et d'ennuis.
La vie a de beaux jours pour vous encore ;
(Baissant la voix.)
Et puis
Ton père est là qu'il faut consoler au plus vite.
Vois comme son front pâle est soucieux. Evite
De pleurer devant lui. C'est un vieillard, tu sais.
Des cris de ta douleur ne le trouble jamais.
Songe qu'il souffre, lui, de quitter l'Acadie,
La terre où ses aïeux sont morts.

(Depuis quelque temps, des lueurs rouges envahissent le ciel.
Une sourde rumeur s'élève.)

BÉNÉDICT, regardant, comme éveillé d'un long sommeil.

Un incendie !

LE PEUPLE

Ah !

UNE PAYSANNE

Tout brûle, tout est en feu !

BÉNÉDICT, après avoir regardé à l'entrée de la rue.

Monstres ! Ils ont
Tout brûlé, tout, depuis la plaine jusqu'au mont.
Mes fermes ! Le travail de trente ans ! Ma récolte !
L'étable, le bétail tout vivant ! O révolte !
Donnez-moi donc une arme, un outil, une faux,
Un poignard, que je meure en tuant mes bourreaux !
(Il porte la main à son front et chancelle.)
Mais non ! c'est trop !... c'est trop !... Je meurs !... Evangéline !
(Il tombe. Evangéline se précipite sur son corps.)

ÉVANGÉLINE

Mon père ! vous vivez ! Parlez !

LE P. FÉLICIEN, se découvrant.

Pauvre orpheline !

ÉVANGÉLINE

Mon père ! Répondez ! Répondez-moi !
(Au P. Félicien.)
Vit-il ?

LE P. FÉLICIEN

Ton père, mon enfant, n'aura pas vu l'exil.

FIN DU PREMIER ACTE

ACTE II

Trois ans après. — Les ruines de Grand-Pré. On reconnaît le décor du premier acte dans les maisons et l'église à demi-ruinées et couvertes de lierre. Le puits est resté intact.

SCÈNE PREMIÈRE

ÉVANGÉLINE, LE P. FÉLICIEN

ÉVANGÉLINE, sortant des ruines de la maison de son père.

J'ai voulu la revoir, notre pauvre Acadie,
Telle que l'avaient faite un seul jour d'incendie
Et trois ans d'abandon. J'ai voulu la revoir...
Hélas ! rien dans Grand-Pré ne me parle d'espoir.
Voilà tout ce qui reste, après quelques années,
De notre bourg, de nos maisons abandonnées,
De notre pauvre église et de notre bonheur.
Des ruines ! partout des ruines ! Mon cœur
Lui-même, qui jadis s'ouvrait à l'espérance,
Désespère aujourd'hui. Tout est deuil et souffrance,
Ironie, injustice et malheur.

LE P. FÉLICIEN

Mon enfant !
Ne parle pas ainsi, car le ciel nous défend
De ne pas espérer en sa bonté suprême.
Laisse-moi te conter une histoire que j'aime
A redire souvent aux victimes du sort,
Pour raviver en eux un espoir presque mort.
Une ville puissante, aujourd'hui ruinée,
Etait bâtie autour d'une colline, ornée
D'une statue immense, en bronze, qui portait
Dans ses mains la balance et le glaive. C'était

La Justice. Dans les plateaux de la balance,
Les oiseaux avaient fait leur nid. Leur insolence
Semblait peu contrister la déesse d'airain
Qui veillait, d'un regard immobile et serein,
Sur les destins publics. Un jour, à ses pieds même
Un larcin fut commis. C'était un diadème
De perles, disparu de chez un grand seigneur.
Le délit découvert, on en chercha l'auteur.
Une jeune servante aussitôt soupçonnée
Fut, malgré ses serments, jugée et condamnée.
Le vol, d'après les lois, était puni de mort,
Et la victime, à qui l'on avait dit son sort,
Devait être égorgée au pied de la statue.
Tout le peuple vint voir. L'homme rouge qui tue
Avait déjà levé son glaive. Tout à coup,
Un orage éclata, brisant, renversant tout.
La balance tomba sur le sol, détachée
Par la force du vent. Dans un plateau, cachée
Sous l'argile d'un nid de pie, on découvrit
La couronne volée, et le peuple comprit
Que l'oiseau pillard seul avait commis le crime,
Et mit en liberté l'innocente victime.

ÉVANGÉLINE

Hélas! c'est une fable, et la réalité,
Qui vient de Dieu, ferait douter de sa bonté.
Dans ces jours de douleur et d'angoisse profonde,
Que pouvons-nous ? Prier le ciel, courir le monde;
Mais le monde est trop grand et le ciel est trop loin !

LE P. FÉLICIEN

Ma fille !

ÉVANGÉLINE

Laissez-moi tout dire. J'ai besoin,
Aujourd'hui, de répandre au dehors l'amertume
De mon cœur. Je suis plus triste que de coutume
Devant tous ces débris témoins de mon amour...
Nous resterons ici, n'est-ce pas, jusqu'au jour

Où le ciel, vaincu par tant de larmes versées,
Me donnera celui que rêvent mes pensées.
Nous l'avons tant cherché, pourtant. Par monts, par vaux,
Depuis la mer brûlante où le Père des eaux
Jette ses flots troublés qui rongent les rivages,
Jusqu'aux grands lacs du Nord, bordés de bois sauvages,
Sur l'immense Orégon, sur la Tèche, et parmi
Les herbages géants du désert ennemi.
Les Indiens cruels et les Quakers austères,
La verte Louisiane et les mauvaises terres
De la Nébraska, nous avons tout vu. Parfois
Un indice éveillait mon espoir aux abois ;
Alors, nous reprenions ensemble notre route ;
Mais en vain. Faut-il donc répandre goutte à goutte
Sur ces chemins ardus tout l'amour de mon cœur,
Pour que le sort cruel soit malgré tout vainqueur !
Hélas !

LE P. FÉLICIEN

Ne parle pas d'affection perdue :
La tendresse jamais n'est en vain répandue;
Quand l'être chéri n'a pas pu s'en enrichir,
Elle connaît sa route, et vient se réfléchir
Dans le cœur dont elle est sortie, et le parfume.
Mais ne perds pas courage, et qu'en toi se rallume
Cette flamme d'espoir, ton guide et ton soutien.
Dieu te rendra celui que tu cherches si bien.
Espère donc, ma fille.

ÉVANGÉLINE

Il faut bien que j'espère :
C'est là toute ma vie ; et je mourrais, mon père,
S'il nous fallait un jour, las de chercher le port,
Pleurer le cher absent comme l'on pleure un mort.
Oui, je le chercherai. Mais il faut me permettre
De soupirer parfois au lieu de me soumettre.
Oh ! ces trois ans de deuil, sans rencontrer jamais
Ni le vieux forgeron ni celui que j'aimais,
Et ce destin fatal qui nous poursuit sans trêve,

Tout cela, par instants, me semble un mauvais rêve.
Sans doute, vous avez gardé le souvenir
De cette femme, qui vint un soir se blottir
Dans ma tente. C'était au centre de ces plaines
Qui s'étendent au nord des sierras mexicaines.
Elle me confia son histoire. Elle était
Veuve et pleurait souvent. Parfois, elle chantait
Des légendes de son pays. J'en connais une
Qu'elle me raconta par une nuit sans lune.
En errant avec moi sous la sombre forêt.
Elle a je ne sais quel charme amer et secret
Qui m'attire et m'oppresse à la fois. C'est l'histoire
D'une fille indienne à qui, dans la nuit noire,
Un fantôme venait chanter un chant d'amour.
Elle, à travers le bois le suivit jusqu'au jour
Sans l'atteindre jamais. Il disparut. Mais elle,
A cette ombre d'amant voulant rester fidèle,
Attendit que le soir tombât, et le revit.
Ainsi, dans les déserts de l'Ouest, elle suivit
Le spectre à la clarté des astres. Sa peuplade
Ne la revit jamais. On fit une ballade
Sur elle, que l'on chante au pays indien.
Eh bien ! son sort n'est pas plus sombre que le mien :
C'est un fantôme aussi que je suis à la piste.
Et même en y songeant, mon roman est plus triste
Que le sien. L'Indienne, elle, au moins, pouvait voir
Son bien-aimé de loin, le suivre jusqu'au soir,
Et ne l'abandonner qu'au lever de l'aurore...

(Elle pleure. Puis, relevant la tête.)

Mais à quoi bon pleurer ? Je veux revoir encore
Cette pauvre maison, où j'ai passé la nuit.
Le chagrin s'évapore un instant et s'enfuit,
Entre ces murs amis où serpente le lierre.

(Sur le pas de la porte, montrant un endroit dans l'intérieur.)

Voici près du foyer ma place familière.
Un arbuste au milieu de la salle a poussé.
Entrons.

(Elle entre ; le P. Félicien la suit.)

SCÈNE II

—

BASILE, seul.

—

BASILE

Tout est désert. Notre bonheur passé
Est enseveli là. Ma forge abandonnée
Est au bout de la rue, à demi-ruinée.
Tout, sous la ronce verte, avait gardé son air
D'autrefois. Près du seuil, un tas de machefer
S'élevait, à demi-couvert de hautes herbes.
L'enclume, d'où jadis partaient de longues gerbes
D'étincelles, gisait, rouillée, au pied du mur.
On dirait qu'elle attend le forgeron futur
Qui, la trouvant. parmi les débris, bonne encore,
Fera chanter bien haut sa voix claire et sonore.
(Evangéline et le P. Félicien sortent de la maison.)

SCÈNE III

—

BASILE, ÉVANGÉLINE, LE P. FÉLICIEN

—

LE P. FÉLICIEN

Basile !

ÉVANGÉLINE

Vous ! C'est vous !
(Elle se jette dans ses bras.)

BASILE

Evangéline !

ÉVANGÉLINE

Et lui ?

BASILE

Gabriel ?

ÉVANGÉLINE

Dites vite !

BASILE

Il doit être aujourd'hui
Dans l'Arkansas, aux monts Ozark, à cent vingt milles
D'ici.

ÉVANGÉLINE, avec désespoir.

Mon Dieu ! mon Dieu !

BASILE

Les chemins sont faciles,
Mon enfant. En huit jours...

ÉVANGÉLINE

Mais pourquoi n'est-il pas
Ici ? Ne me cachez rien. Que fait-il là-bas ?
Au moins, il ne m'a pas oubliée !

BASILE

Oh ! ma fille !
On est fidèle à ses serments, dans ma famille.
Gabriel t'aime plus que jamais.

ÉVANGÉLINE

Pardonnez !
Je parle sans songer... Mais vous me comprenez.
Je croyais le revoir en vous voyant vous-même ;
Alors, quand vous m'avez appris... Je sais qu'il m'aime,
Mais je l'ai tant cherché, j'ai tant souffert pour lui,
Sans jamais arriver à mon but, qu'aujourd'hui
Tout évènement m'est un sinistre présage.
Tout me trouble le cœur et tout me décourage.
Me pardonnez-vous ?

BASILE

Oui, ma fille, oui vraiment.
Je ne suis point fâché.

ÉVANGÉLINE

Mais dites-moi comment
Après avoir trois ans, dans nos recherches vaines,
Poursuivi des lueurs d'espoir trop incertaines,
Il se fait que nous vous rencontrions ici ?

BASILE

Tu me demandes notre histoire. La voici.
Notre navire anglais, après un long voyage,
Nous laissa, Gabriel et moi, sur le rivage;
Une ferme isolée où l'on manquait de bras
Nous fournit quelque temps le gîte et le repas ;
Mais bientôt, remontant les rives de la Tèche,
Où paissent les troupeaux dans l'herbe humide et fraîche,
Nous prîmes le pourpoint de cuir au large col,
Et le sombrero blanc du bouvier espagnol.
Là, la fortune enfin nous sourit. Dans les plaines,
Nos moutons par milliers, nos taureaux par centaines
Paissaient. Mais Gabriel était triste toujours.
Jour et nuit, il songeait à ses seules amours,
A toi. Quand nous avions des peaux de bœufs à vendre,
Il partait en campagne et s'efforçait d'apprendre
Le lieu de ta retraite ; il revenait bien las,
Sans avoir rien appris. Mais il ne cessait pas
De s'informer partout. Ayant entendu dire
Que quelques passagers venus par ton navire
S'étaient fixés aux monts Ozark, il repartit ;
Et moi, jusqu'à l'endroit où la plaine aboutit
Aux montagnes, j'ai fait à ses côtés la route;
Puis, regagnant les prés où mon grand troupeau broute,
J'ai voulu voir comment le temps avait traité
Notre pauvre village, et, m'étant arrêté
Sur la place du bourg... Mais vous savez le reste.

ÉVANGÉLINE

Que faire maintenant, puisqu'un hasard funeste,
A l'instant où je crois revoir mon fiancé,
M'en sépare toujours ? Il serait insensé
D'espérer le rejoindre avec notre voiture :
C'est un char attelé de bœufs. Si d'aventure
Gabriel revenait par un autre chemin
Vous retrouver, ce long voyage serait vain.
Quelle route choisir, et que faire ?

BASILE

Un échange :
J'ai là mon chariot dans une vieille grange.
Prenez mes deux chevaux et donnez-moi vos bœufs.
Je vous indiquerai le chemin, et je veux
Que dans trois jours celui que ton amour désire
Te soit rendu.

ÉVANGÉLINE

Merci ! Merci ! Dieu vous inspire.
Partons bien vite. Enfin ! Je vais donc le revoir.

LE P. FÉLICIEN

Réfléchis, mon enfant. Que ce nouvel espoir
Ne te fasse point prendre un parti téméraire.
Ne pars pas pour les monts. Suis Basile, au contraire,
Jusque dans son pays, et va chercher, parmi
Ses grands troupeaux de bœufs, sous son cottage ami,
L'asile qu'il te faut, jusqu'à l'heure bénie
Où, de retour, après sa recherche finie,
Gabriel rejoindra celle qu'il aime tant.

ÉVANGÉLINE

Attendre, attendre encore ! Ah ! vous savez pourtant
Que je crains tout pour lui ; que mon inquiétude
Augmente encor l'horreur de cette solitude.
Dieu, qui nous a frappés, veillera-t-il sur lui ?
Qui sait s'il ne court pas un danger aujourd'hui ?

Puis, savez-vous combien durera son voyage ?
Des mois, peut-être plus. Je n'ai pas le courage
De rester immobile à l'attendre, quand lui
Me cherche ; suivons donc l'espoir qui nous a lui.
(A Basile.)
Dites-nous le chemin, et, si le sort contraire
Ne nous réunit pas en route, alors, mon père,
Nous reviendrons chez vous chercher mon fiancé.

BASILE

Tout cela, mon enfant, me paraît fort sensé.
Allons, l'abbé, venez, sans plus de résistance.
Faisons vite l'échange, et partez. La distance
N'est pas grande après tout, et j'ai de bons chevaux.
(Ils sortent. — Gabriel entre du côté opposé.)

SCÈNE IV

GABRIEL, seul.

GABRIEL

Nos amours, nos espoirs, nos rêves, nos travaux,
Tout est enseveli sous ce linceul de lierre.
Le temps ronge le bois et détache la pierre.
Mais il n'efface pas les souvenirs sacrés
Inscrits par notre amour sur ces murs délabrés.
Me voici revenu d'un pénible voyage,
Où je n'ai pas trouvé trace de son passage ;
Il va falloir, plus triste et plus seul que jamais,
Vivre éloigné toujours de celle que j'aimais...
Oh ! les derniers instants que j'ai passés près d'elle !
Comme je m'en souviens ! Assis sur la margelle
De ce puits, nous parlions d'amour, et ses grands yeux
Me jetaient des regards timides et joyeux ;
La brise nous portait le chant des tourterelles,
Et nous rêvions tous deux de vivre unis comme elles,

Et j'entendais son cœur battre contre le mien...
Mais je revois encor la fin de l'entretien :
Les Anglais, l'officier lisant l'ordre barbare,
L'étreinte du soldat brutal qui nous sépare,
Les cris d'Evangéline et ses pleurs impuissants,
L'écroulement subit de nos espoirs naissants,
L'exil désespéré, la recherche inutile,
Le but insaisissable et le destin hostile ;
Quand j'y songe !... Mais non. C'est assez du présent.
Les maux passés sont morts... Quel silence apaisant
Règne autour de ces murs écroulés ! Les ruines
Ont déjà revêtu leur manteau d'églantines.
Sous chaque rameau vert palpite un souvenir,
Et le passé détruit y parle à l'avenir.
O nos courses d'enfants dans les forêts prochaines !
Nos haltes à midi sous l'ombrage des chênes !
Amour ! Ivresse ! Pour me dire qu'elle était
Partie aux champs avec son père, elle jetait
Sur la pierre du seuil des roses effeuillées.
Moi, je les ramassais, encor toutes mouillées,
Et je me consolais d'être seul tout le jour
En respirant ces fleurs, gages de son amour.
Fourrés peuplés d'oiseaux, vallons pleins de silence,
Bosquets tout embaumés de sa douce présence,
Ne vous souvient-il pas des hôtes familiers
Qui glanaient autrefois les fruits de vos halliers ?
O brises qui passiez dans les branches fleuries,
Avez-vous oublié nos tendres causeries,
Ou bien, au passé mort fidèles comme nous,
Vous souvient-il encor de ces instants si doux ?
Oui, vous avez compris l'amour de notre enfance ;
Son souvenir épars sous votre ombrage immense
Dans les beaux soirs d'avril vient encor vous charmer,
Car vous avez une âme et vous savez aimer !

(Basile revient. Il reste stupéfait en voyant son fils.)

SCÈNE V

—

BASILE, GABRIEL

—

BASILE

Toi !

GABRIEL

Mon père !

BASILE

Malheur !

GABRIEL

Parlez, parlez, mon père.
Qu'arrive-t-il ?

BASILE

Mon Dieu ! cela me désespère !
Ils sont trop loin déjà !

GABRIEL

Qui ? de qui parlez-vous ?

BASILE

Encor le sort malin qui s'acharne sur nous !
Et dire que c'est moi...

GABRIEL

Je suis à la torture ;
Mon père, au nom du ciel, parlez !

BASILE

Quelle aventure !
Le sort voulait qu'il fût là quand elle partait !
Ecoute. Evangéline...

GABRIEL

Achevez !

BASILE

Elle était
Ici même, à l'instant.

GABRIEL

Et maintenant ?

BASILE

Partie !

GABRIEL

Elle était là ! Mon cœur ne l'a point pressentie !
Donnez-moi vos chevaux, dites-moi le chemin.
Dès ce soir je l'aurai rejointe, et dès demain
Nous reviendrons ensemble auprès de vous, mon père.

BASILE

J'ai troqué mes chevaux contre leurs bœufs.

GABRIEL, désespéré.

Que faire ?
O mon Dieu ! Je ne puis pourtant rester ainsi
Immobile... Où sont-ils ?

BASILE, avec découragement.

A trois milles d'ici,
Ils sont partis au grand galop par la percée
Des bois, pour te rejoindre aux monts.

GABRIEL

Ma fiancée !
Tant souffrir, tant marcher, pour échouer au port !
Elle me cherchait donc aussi, malgré le sort,
Malgré le temps fatal et le désert sauvage,
Fidèle, comme moi, dans son âpre veuvage.
Mais dites ! Le temps presse ! Un moyen ! un moyen !
Il doit en exister... Quoi ! vous ne trouvez rien !
Mais ce n'est pas possible ! O Dieu ! chaque seconde
L'éloigne encore et rend l'angoisse plus profonde.
Que faire ?

BASILE

Calme-toi. Ce n'est point en parlant
Ainsi, l'œil enflammé, le geste violent,
L'âme troublée encor d'une douleur cruelle,
Que tu peux travailler à te rapprocher d'elle.
Evangéline, ayant su par moi ton départ
Pour les monts, a voulu te revoir sans retard...

GABRIEL

Hélas ! A l'instant même où partait l'attelage,
Moi, j'arrivais, ayant achevé mon voyage.
Je passais par ici, car c'était mon chemin.
Et puis, comme le jour était à son déclin,
Je comptais pour la nuit m'arrêter au village...
Que faire ? Parlez-moi. Rendez-moi le courage.

BASILE

Rassure-toi, mon fils. A dix milles au nord
S'élève, tu le sais, la ville de Saint-Maur.
Vas-y. Tu trouveras là des chevaux à vendre.
Pourvu d'un bon trotteur, tu n'auras qu'à descendre
Auprès du fleuve, et tu remonteras son cours
Jusqu'aux monts. Va, mon fils, va, car les jours sont courts,
Et je ne voudrais pas que mon enfant s'expose
A s'égarer dans les forêts, à la nuit close.

GABRIEL

Mais j'y songe !... On m'a dit que, tout près de Saint-Maur,
Un parti d'Indiens parcourt la plaine !... Encor
Si j'étais là pour les défendre !

BASILE

Mais sans doute
Les colons de Saint-Maur ont fait garder la route.
Donc, bon espoir, mon fils. Tu peux, le ciel aidant,
Les rejoindre demain. Pars vite et sois prudent.

(Il ouvre les bras. Gabriel s'y précipite.)

FIN DU SECOND ACTE

(A suivre.) Jean APPLETON.

LE PONT-DE-BEAUVOISIN

Après l'auteur anonyme de Ravenne mentionnant encore l'existence au VIe siècle de la cité gallo-romaine : *Laviscone,* les Cartulaires de Saint-André de Vienne, de Chalais, de Savigny et de Bonnevaux nous donnent de précieux renseignements sur l'histoire de cette ville frontière et de ses seigneurs. Vers 1060, Willelme du Pont donna des terres et une chapelle dédiée à saint Laurent à l'abbaye de Saint-André de Vienne. Celle-ci envoya une colonie de moines bénédictins qui fondèrent le prieuré de Sainte-Marie, près l'emplacement du temple païen de *Mars Auguste,* défrichèrent les forêts et repeuplèrent le pays par les fermiers et les colons qu'ils y attirèrent. Une charte de franchises octroyée par Willelme favorisait les fermiers et leur facilitait l'acquisition du privilège et du titre de bourgeois du Pont-de-Beauvoisin. Vers 1150, Aymon de Rivoire, l'un des bienfaiteurs de la chartreuse d'Arvières, était cousin d'Aymon et Etienne de Varennes, de Bernard de Varennes, premier prieur des Portes, qui lui adressa la fameuse lettre : *De Fuga sæculi,* transcrite dans Chifflet *(Manuale solitariorum).* Il était l'ami de saint Anthelme de Chignin et de saint Arthold. Aymon, l'un de ses fils, fut chanoine de Lyon et grand pénitencier de cette église, de 1149 à 1175. Après la vente du Pont-de-Beauvoisin au comte de Savoie, nous trouvons aux archives de Turin, archives de Cour et aux comptes des trésoriers généraux de Savoie, les titres d'affiliation et d'union des nobles de Rivoires avec les nobles de Rochefort, d'Avressieux et de Gerbais.

De 1146 à 1160, la charte 21e du Cartulaire de Chalais

nous apprend la donation de Guy de Rochefort de ce qu'il possédait à Rochefort, Gerbais, Avressieux. Vers 1180, Pierre de Gerbais, Rochefort, Saint-Maurice, Belmont, eut pour fils Guigon. Celui-ci vendit, le 1er août 1201, au comte de Savoie, la Mistralie de la Novalaise, à la réserve de la juridiction, mère et mixte empire, au prix de 80 livres viennoises, à condition que le dit Guigon devrait recevoir 40 livres viennoises de ses biens allodiaux, « pour icelle reconnaître le dit comte même la juridiction mère et mixte empire des paroisses de Gerbais, Saint-Maurice, Rochefort, Verel et Avressieux, exceptant les hommes de Belmont, lesquels devront appartenir au comte, comme aussi la juridiction des paroisses de Gresins, Champagné et Sainte-Marie d'Alvey ». (Turin, archives de Cour.)

Le 1er février 1318, Berlion de Rivoire, chevalier, reçoit pour lui et les siens investiture des biens, droits et revenus féodaux qu'il possédait rière Rochefort, Sainte-Marie d'Alvey et Gerbais. Avant cette époque, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, sur les instances du comte Amé, lui avait fait cette donation. (Turin, paquet Rochefort.)

En 1330, le 16 juillet, une autre semblable investiture eut lieu en faveur de Jacques Gerbais pour tout ce qu'il possédait rière les lieux ci-dessus désignés.

Jacques Gerbais décéda sans postérité et laissa sa veuve Jeanne de Miribel-Faramans.

Sa sœur, Aigline de Gerbais, épousa Louis de Rivoire, chevalier, seigneur de Romagnieu, Domessin, la Bâtie-Montgascon, Villeneuve de Ciers (les Avenières), Bruzolo en Piémont. Louis de Rivoire était fils de Berlion, qui vendit le Pont-de-Beauvoisin au comte Amé.

Une deuxième sœur de Jacques de Gerbais, Béatrix de Gerbais, épousa le chevalier Pierre de Bovet, à qui elle apporta la terre de Rochefort.

Le 5 août 1359, le comte Amé inféoda à Louis de Rivoire et à son épouse Aigline de Gerbaix mere mixte empire et omnimode de juridiction sur tous les hommes délinquants rière Sainte-Marie d'Alvey et Gerbais.

Le 23 juin 1370, une transaction fut passée au château de Chambéry, sous l'arbitrage du comte de Savoie, entre Jeanne de Miribel, veuve de Jacques de Gerbais, Guillaume de Miribel, seigneur de Faramans, son père, Louis de Rivoire et Pierre de Bovet, au sujet de la dot de Jeanne de Miribel. Louis de Rivoire garda Gerbais, Pierre de Bovet conserva Rochefort revendu plus tard au célèbre Pierre de Gerbais, trésorier général de Savoie, tige de la branche d'où sortirent les nobles de Gerbais de Sonnaz.

Berlion de Rivoire avait fondé au Pont-de-Beauvoisin un hôpital pour les pauvres. Le bâtiment étant tombé en ruine, son fils Louis de Rivoire, pour faire suite aux intentions de son père, fit relever l'établissement et le dota d'un revenu de 40 livres annuelles, moitié en blé et moitié en argent, sur diverses rentes féodales à lui dues dans la banlieue. (Acte au Pont-de-Beauvoisin, le 30 mars 1364, Lanfred de Corbeil, notaire.)

Par son testament du 20 septembre 1366, Louis de Rivoire laissa la terre de Gerbais et de Belmont au chevalier Sibuet de Rivoire, son troisième fils (l'aîné, Berlion, avait épousé Catherine de Savoie-Arvillars). Cette branche des seigneurs de Gerbais tomba en quenouille par Claudine de Rivoire, duchesse de Nola, comtesse de Pont-de-Vaux, dame d'honneur et amie de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. Elle épousa en premières noces Antoine de Belletruche, grand maître d'hôtel de Savoie, gouverneur de Nice et de Turin, trésorier général ; et en secondes noces, Laurent de Garrevod, comte de Pont-de-Vaux, duc de

Nola, prince du Saint-Empire, gouverneur de Bresse, frère du cardinal de Garrevod.

Plusieurs chartes du XIIIe siècle rappellent les alliances entre les nobles de Rivoire et les nobles d'Hauterive-Clermont. C'est ainsi que les archives des Clermont et des Rivoire renferment de précieux documents sur les abbayes de Tamié et de Hautecombe. Nous en avons publié quelques-unes dans la *Petite Revue dauphinoise,* 1887, 1888 et 1889.

(A suivre.) A. CHAPELLE.

BIBLIOGRAPHIE

Droit de la Guerre sous la République romaine, par Michel REVON, avocat à la Cour d'appel, licencié ès-lettres, lauréat, etc.

Les études originales sur le droit romain deviennent rares de notre temps ; elles le sont moins peut-être qu'ailleurs sur cette terre savoisienne et romande, où le souvenir du président Favre, — l'illustre ami de saint François de Sales, — est loin d'être oublié.

Si j'en dis quelques mots maintenant, c'est à propos d'une publication récente qui n'a point passé inaperçue ; le nom de l'auteur et celui de son digne père, — trop tôt enlevé à la science, — sont bien connus parmi nous.

Dans une dissertation savante sur le droit romain, M. Michel Revon, l'auteur de ce travail, examine et discute tour à tour, — avec une grande clarté, ce qui n'est point à dédaigner, — les principales questions qui se soulèvent à ce sujet.

Elles sont nombreuses et importantes, par exemple : conditions d'une guerre légitime, droit des personnes, entre autres, vie de l'ennemi, les captifs, transfuges, espions, otages et autres personnes, moyens licites (stratagèmes, etc.) ; droit des choses, spécialement sur les biens

nationaux (réquisitions), sur les biens de l'ennemi, les relations entre belligérants, la religion du serment, la fin de la guerre par une *deditio,* la fin de la guerre par un *fœdus,* le traitement des peuples vaincus, etc.

Ces questions d'une haute gravité nous intéressent toujours, la plupart sont encore vivantes et en quelque sorte contemporaines ; nous ne le savons que trop, et nos pères, avant nous, l'ont su par une longue expérience.

Suivant l'auteur, « il serait malaisé de dire si nous « sommes, en cette matière, plus avancés que les Romains. « Par certains côtés, nous paraissons être en progrès. « Ainsi, nous ne réduisons plus les vaincus en esclavage ; « nous ne les considérons plus comme une race subordonnée, livrée à la merci du vainqueur ; nous n'avons plus « coutume de leur voler leurs propriétés ou de les condamner à cultiver leurs terres pour que d'autres en re« cueillent les fruits. Mais sur d'autres points, notre civili« sation semble avoir fait quelques pas en arrière » (p. 27).

Dans le monde antique, la guerre avait lieu de peuple à peuple, elle s'étendait aux nations elles-mêmes et ne se bornait pas aux armées seulement; de nos jours, on la considère comme une relation d'Etat à Etat, elle ne concerne pas indistinctement tout le monde ; c'est là une grande différence, un grand progrès que les Romains n'ont pas connu.

« La guerre, dit Rousseau dans le *Contrat social,* « n'est point une relation d'homme à homme, mais une « relation d'Etat à Etat, dans laquelle les particuliers ne « sont ennemis qu'accidentellement, non point comme « hommes, ni même comme citoyens, mais comme sol« dats » (p. 72, 73).

— C'est sans contredit l'idée religieuse qui a donné aux coutumes internationales de la République romaine leur physionomie particulière. Les dieux tiennent dans leurs mains la vie privée et publique ; avant d'entamer la guerre, on traite avec eux pour obtenir des succès militaires. L'alliance du droit et de la religion, sous la république, se manifeste surtout par le collège des *Fétiaux,* collège ecclésiastique qu'il étudie et décrit de près.

En fait, l'histoire de Rome nous présente beaucoup d'exemples d'iniquités et quelques exemples de justice, tel est en résumé le jugement sévère de l'auteur (p. 40, 41).

Les conditions d'une guerre légitime disparaissent trop souvent sous des prétextes fallacieux : *per fetiales legitimas injurias faciendo,* a dit Lactance (p. 55).

— Comme on le comprend très bien, il y a là une foule de questions à examiner de près, ce que nous ne pouvons faire ici ; il y eut en effet, durant des siècles, plus d'un changement. Pour en citer un seul, l'intervention des *Fétiaux* devient de plus en plus rare sous l'empire, ce qui indique un grand changement dans les esprits.

Les publicistes romains, spécialement les jurisconsultes, ont déjà, dans leurs œuvres, ébauché la réforme de ces institutions ; le véritable progrès devait venir du christianisme et il se manifeste chaque jour ; il se manifestera de plus en plus à l'avenir.

Ajoutons en terminant que cette dissertation savante sur le Droit de la Guerre, et une étude remarquable sur les Syndicats professionnels, ont été récemment présentées à la Faculté de droit de Grenoble [1], défendues par l'auteur avec compétence et talent, qu'enfin il a été reçu à l'unanimité docteur en droit, à la suite de ces épreuves.

Il fera, nous n'en doutons pas, honneur à ce titre et à la science française.

Dr Jules VUY.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin archéologique du Comité des trav. hist. 1890. 3. — LEDAIN : *Essai de Classification des Châteaux féodaux du Poitou.* — DE MÉLY : *Le Trésor de Sion* ; décrit la châsse d'Altheus, év. de Sion (780-799) ; cimetières francs et mérovingiens. — CAGNAT, ESPÉRANDIEU : *Insc. rom. d'Afrique* ; à noter les noms Sex. Julius (p. 454), DORCIIAS = Dorcas (?) (p. 472), Vibius (p. 474), Julia Optata (p. 482), connus dans les insc. de la Haute-Savoie ; nous savons du reste qu'au Ier siècle, les soldats de la IIIe lég. Augusta se recrutaient en Italie et en Gaule.

1 Un volume grand in-8°, de 432 pages. Paris, 1891. Librairie Arthur Brousseau, éditeur.

Bulletin de l'Institut nation. genevois, t. XXX. 1890. — DuBois-Melly : *De l'Exercice des derniers Droits féodaux dans l'ancienne République de Genève* (p. 235). — Dufour : *Les Ascendants de Rousseau* (p. 437) ; étudie l'immigration à Genève après la Réforme, la position sociale des immigrants et l'histoire de la famille Rousseau qui, originaire de France (1580), vint habiter la Savoie, le pays de Gex et Genève.

Congrès des Soc. sav. savoisiennes, 11e sess. 1890. Chambéry, 1891. — Ducis : *La Famille Ducis.* — Id. : *Les Mandrin en Savoie.* — Ritter : *Les Familles genevoises d'origine savoyarde.* — Truchet : *Un Crâne trépané préhistorique.* — Borrel : *Notice sur le Pape Innocent V.* — Durandard : *Notice sur la famille Lallée de la Tournette, originaire d'Annecy.* — Lavorel : *Usages locaux de Cluses et du Faucigny.* — De Foras : *Amédée III, évêque de Maurienne* ; etc.

Opuscules. — A. de Montet : *Le Meurtre de Jean de Compeys-Thorens, en 1476.* Chambéry, 1890. — Reber : *Excursion archéol. dans le Valais.* Genève, 1891. (Blocs erratiques, écuelles et rainures, tombeaux préhistoriques.) — Duplan, à Genève : *Un Tiers de Sol inédit* Paris, 1890. (Frappé sous Clotaire II.)

Société savoisienne d'hist. et d'arch., t. XXIX. 1890. — Tavernier : *Mémoire desc. et hist. sur Mieussy.* — F. Rabut : *Vingt Chartes relatives à la Chartreuse de Saint-Hugon.* — Mugnier : *Les Savoyards en Angleterre et la Collégiale de Sainte-Catherine d'Aiguebelle.*

Société scientif. et littér. d'Alais, t. XX. — *Mémorial des Fêtes d'Alais en oct. 1889.* Erection de la statue de B. Dumas, du buste de la Fare-Alais ; inauguration du Lycée.

Annales de la Société des lettres, etc., des Alpes-Maritimes. — Le tome XII (1890) contient entre autres articles l'important travail de MM. Krebs et Moris : *Campagne dans les Alpes pendant la Révolution.* — *Campagne de 1792.*

Rapport du Musée national des Etats-Unis. 1890. — A signaler entre autres ; 1° *Rapport du Département d'Ar-*

chéologie préhistorique, nombreuses figures de dolmens, allées couvertes, objets en pierre, d'Irlande ; 2° *Appareils à produire le feu,* description d'une collection complète des plus simples aux plus compliqués, conservée au Musée national ; 3° la très intéressante *Etude d'Anthropologie préhistorique,* « Manuel pour commençants », par Thom. WILSON.

P.-Ch. MARTEAUX.

*
* *

Nous recevons le premier numéro du *Savoie-Centenaire,* bulletin du Comité de la Colonie savoisienne de Paris.

*
* *

Une trouvaille archéologique importante vient d'être faite à Lullin, près Thonon. Les nombreux objets de bronze qu'elle a livrés ont été remis par l'auteur de la découverte au Musée de cette dernière ville.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

15e ANNÉE. — BULLETIN N° 12. — DÉCEMBRE 1890.

BAROMÈTRE. — Les pressions sont inférieures à la normale : 720,6 à Annecy, 678,4 à Leschaux, 704,8 à Mélan. Maxima le 26 à Annecy et à Leschaux et le 27 à Mélan. Minima le 3 à ces trois stations. Excursion du mercure : 14,0 à Annecy, 11,9 à Leschaux et 14,3 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Exceptionnellement froide et remarquable surtout par la continuité du froid. Moyenne à Annecy du maxima —0°6, du minima —7°2, à 9 h. du matin —4°3. Moyenne générale : à Douvaine —3°6, à Chamonix —6°1, à Mélan —6°2, à Bonneville »°», à Leschaux »°», à Talloires —2°5. Les minima absolus sont —13° à Annecy et à Douvaine, —20 à Chamonix, —17 à Mélan, —16 à Leschaux et —11 à Talloires.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°5, du sol à 0m,30 de profondeur 2°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre : les		1	8	15	22	29
Thermomètre....	maxima..	5°	7°2	5°8	4°9	3°9
	minima..	—11°	—3°	—9°	—10°3	—12°
Baromètre à 0°		618,2	621°3	616,5	624,1	620,6
Pluie ou neige fondue.......		6	»	»	8	»

A cette station, les températures extrêmes sont —7°2 le 6 décembre et —12 le 24. On remarquera que les minima sont beaucoup plus faibles que dans la plaine. Il régna d'ailleurs un très beau temps au Semnoz durant tout le mois sauf trois jours de neige qui ont donné 0m,30 de cristaux. Le baromètre a son maximum 625 le 10 et son minimum 611 le 13, offrant un écart total de 14m/m. Il y a quelques trépidations le 1er du mois. La vague du milieu du jour est très accentuée les 9, 10, 13 et 14 décembre.

Pluie. — On n'enregistre partout que neige fondue ; le maximum 46m/m est à Cruseilles et aux Gets et le minimum 14m/m au Semnoz. L'épaisseur de neige mesurée atteint 0m,65 à Seyssel, 0m,54 aux Gets, 0m,49 à Annemasse et à Mélan, 0m,47 à Rumilly, 0m,45 à Sallanches et à Annecy, 0m,40 à Chamonix et à Leschaux, 0m,38 à Douvaine, 0m32 à Cruseilles et à Bonneville, 0m,25 à Talloires, 0m,22 à Megève et 0m,20 au Biot. On voit que la plaine est plus chargée que la montagne. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,61, du lac Léman 0m,857.

Remarques particulières. — A Chamonix vent violent pendant la nuit du 1er et vent du sud les 2 et 30 décembre. — A Bonneville, l'Arve charrie beaucoup le 22 et le 30. — Tandis que le baromètre se tenait chez nous au-dessous de la normale, il montait à 791 le 26 décembre à Moscou, soit à 30m/m au-dessus du *variable :* c'est le plus haut point où il soit parvenu en Europe depuis longtemps.

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 1. — JANVIER 1891.

Baromètre. — Les pressions, supérieures à la normale, sont : 725,1 à Annecy et Bonneville, 680,8 à Leschaux, 709 à Mélan. Maxima le 12 à Annecy, le 31 à Bonneville et Leschaux et le 12 à Mélan. Minima le 22 à Annecy, le 16 à Bonneville, le 17 à Leschaux et le 21

à Mélan. Excursion du mercure : 18,6 à Annecy, 19 à Bonneville, 19,3 à Leschaux et 18,5 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Renchérit encore sur décembre pour la rigueur du froid. Moyenne à Annecy du maxima —1°2, du minima —9°7, à 9 h. du matin —6°9. Moyenne générale : à Douvaine —3°9, à Chamonix —9°4, à Mélan —7°6, à Bonneville —7°2, à Leschaux »°» à Talloires —3°7. Les minima absolus sont —17 à Annecy, —27 à Chamonix, —23 à Mélan et Bonneville, —20 à Leschaux, —15 à Talloires et —13 à Douvaine.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 1°8, du sol à 0m,30 de profondeur 1°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier : les		5	12	19	26
Thermomètre....	maxima.	8°9	0°9	20°	2°9
	minima.	—5°4	—16°	—18°	—14°5
Baromètre à 0°		629,4	629,7	610	626,7
Pluie ou neige fondue......		»,»	»,»	5'5	15'5

A cette station, les températures extrêmes sont +20 les 13 et 14 et —18 le 19 janvier. Le baromètre a son maximum 639 le 31 et son minimum 610 le 21 avec un écart de 21m/m.

PLUIE. — Le maximum est à Megève avec 91m/m d'eau en 4 jours correspondant à 1m,06 de neige tombée. Le minimum 9m/m est à Annecy où la neige mesurée atteint néanmoins 0m,46. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,41, du lac Léman 0m,623.

ORAGES. — Néant.

REMARQUES PARTICULIÈRES. — Un tremblement de terre a été signalé le 20 vers 4 h. du matin dans les stations d'Annecy, Cruseilles, Mélan, Magland et Thonon ; direction est-ouest dans cette dernière station. — Le 27 le lac Léman subit dans le port de Thonon un commencement de congélation qui se reproduit le 29 et le 30.

BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1891.

BAROMÈTRE. — Les pressions, très supérieures à la normale, sont : 732,2 à Annecy, 732,1 à Bonneville, 687,2 à Leschaux, 716 à Mélan. Maxima le 3 et minima le 26 aux quatre stations. Excursion du mercure : 9,1 à Annecy, 11,1 à Bonneville, 9,7 à Leschaux et à Mélan.

Température. — Toujours très rigoureuse, le lac d'Annecy est entièrement gelé. Moyenne à Annecy du maxima 4°, du minima —8°8, à 9 h. du matin —4°7. Moyenne générale : à Douvaine —1°1, à Chamonix —3°7, à Mélan —4°1, à Bonneville —3°8, à Leschaux —2°2, à Talloires —0°9. Les maxima sont élevés surtout dans les hautes stations. Les minima absolus sont —14 à Annecy, —17 à Bonneville, —18 à Mélan, —20 à Chamonix, —16 à Leschaux, —12 à Talloires et à Douvaine.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy »°», du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 1°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février les		2	9	16	23
Thermomètre....	maxima..	0°	0°	—0°7	2°7
	minima..	—3°5	—5°	—7°	—3°
Baromètre à 0°.............		631,9	624,7	630,8	634,4
Pluie ou neige fondue.......		3	»	»	»

A cette station les températures extrêmes sont +5° les 26, 27 et 28 février et —7° le 15 de ce mois. Le baromètre a son maximum 635 le 23 et son minimum 623 le 8, avec un écart de 12m/m. L'oscillation de 8 h. du matin est à peine sensible, elle n'atteint pas 1m/m tandis que l'année dernière, dans ce même mois, elle s'élevait à 4m/m.

Pluies. — Mois très sec. Le maximum n'est que de 8m/m à Annecy et le minimum 0m/m à Talloires, Cruseilles et Annemasse. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,29, du lac Léman 0m,416.

Orages. — Néant.

Remarques particulières. — A Douvaine les premières manifestations du printemps se font connaître le 18 par l'arrivée des alouettes, le 22 passage d'oies et de canards, le 25 passage de ramiers, le 27 chant du pinson entendu le 23 à Annecy et le 7 à Mélan. — A cette dernière station chant du bruand le 20 et retour de la lavandière le 27. — A Talloires on cueille des primevères le 15 et des violettes le 24 devant le lac gelé. — A Bonneville, l'Arve charrie de gros glaçons jusqu'au 18, les abeilles sortent le 22.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* G. Maillard.

505-91. — Annecy. Imp. F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er avril 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président se fait l'interprète de la Société en exprimant tous les regrets qu'elle éprouve à l'occasion de la mort de M. le baron Ruphy Scipion, l'un de nos plus anciens membres, qui a toujours pris un grand intérêt à nos travaux.

Le Secrétaire donne un compte-rendu d'une séance du *Caveau lyonnais*, où fut lue *Evangéline*, le poème couronné en 1890-91 par la Société Florimontane. M. Ritz annonce que le lauréat se propose de mettre son œuvre à la scène.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Ducis fait part des fructueuses recherches qu'il vient d'opérer dans notre département, et qui portent au chiffre de 772 le nombre des minutaires de notaires conservés aux archives. Le dépouillement de ces parchemins a mis au jour nombre de faits intéressant d'anciennes familles.

M. Tissot propose à la Société de demander à M. Ducis

une nouvelle édition de ses travaux sur les voies romaines de la Savoie.

Tout le monde s'associe à cette proposition, et M. Ducis se prêtera d'autant plus volontiers au désir exprimé, que, depuis la publication de son travail, beaucoup de faits nouveaux sont venus s'ajouter à ceux déjà mis en lumière par ses soins, et que quelques modifications devront être apportées aux premières conclusions de l'auteur, énoncées il y a une trentaine d'années.

La Société souhaite à M. Ducis de pouvoir mener à bien l'exécution de son projet, donnant ainsi à plus d'un jeune l'exemple d'une infatigable activité.

M. Maillard signale, d'après M. de Rochas, les transformations burlesques, et parfois si drôles qu'elles paraissent voulues, apportées par les géographes aux noms des lieuxdits de quelques localités du Dauphiné. L'*Abreuvoir* (*Abéurou*) devient l'*Abbé heureux*, etc.

A ce propos, M. Marteaux communique à M. Tissot une liste de noms topographiques de l'Isère, avec leurs correspondants en Haute-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Gustave Maillard.

Séance du 6 mai 1891.

—

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures 1/4 ; le procès-verbal de la dernière est lu et adopté.

En l'absence et au nom de M. Tissot, M. Maillard présente un travail sur les noms de lieuxdits des deux Savoie, classés par catégories étymologiques. Ce travail offre un grand intérêt, surtout par la comparaison qu'on peut faire avec des régions avoisinantes.

M. Miquet fait part des renseignements qu'il a recueillis sur la fameuse inscription romaine de Talloires, qu'il s'agissait de préserver des détériorations auxquelles elle est exposée. Il croit que le précieux monolithe serait suffisamment protégé par un auvent ou un grillage que le propriétaire permettrait probablement d'établir sans difficulté, tandis que le déplacement ou le transport de la pierre, même s'il pouvait être accordé facilement, présenterait plus d'inconvénients que d'avantages.

Après diverses communications d'ordre intérieur, la séance est levée à 6 heures 3/4.

Le Secrétaire, G. Maillard.

Séance du 4 juillet 1891.

—

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT prononce d'une voix émue l'éloge funèbre de M. Gustave Maillard, notre dévoué secrétaire, emporté prématurément par une maladie de quelques jours, à la fleur de l'âge, le 14 juin dernier.

Ces paroles pleines de cœur, que nous reproduisons plus loin, sont écoutées avec une tristesse recueillie, et toute l'assistance adresse à la famille de M. Maillard l'expression de ses sympathies et de ses regrets.

M. P.-Ch MARTEAUX dépose, sur le bureau de la Société, quelques menus objets trouvés aux Fins et dans les grottes du lac d'Annecy, entre autres cinq monnaies romaines dont un grand bronze d'Alexandre Sevère avec le revers *Providentia Augusti* (231 ap. J.-C. V. Cohen. 1860. 4. p. 59) et une monnaie de billon de Postume, au revers : *Sœculi felicitas* (Cohen. 5. p. 36); une monnaie de Savoie de 1591 (grotte de la Cheminée et Bornalle des Sarrazins), etc. — M. Marteaux, qui a exploré la grande Balme de Sevrier, croit cette grotte absolument dénuée de tout intérêt historique.

M. DUCIS fait une communication sur l'inscription de l'*horologium* de Talloires et sur les murs concentriques découverts dans la plaine d'Annecy. Elle paraîtra dans la *Revue*.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire-Adjoint, François MIQUET.

GUSTAVE MAILLARD

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. DUNANT, PRÉSIDENT, DANS LA SÉANCE DU 4 JUILLET 1891.

Messieurs,

C'est avec le sentiment d'une profonde douleur que vous partagerez tous, que je constate le vide qui s'est fait parmi nous, depuis notre dernière réunion. La mort impitoyable nous a enlevé, à la fleur de l'âge, M. Gustave Maillard, notre secrétaire, le directeur de notre *Revue*, le plus ferme soutien de notre Société. Par son zèle, son ardeur au travail, la variété de ses aptitudes et de ses connaissances, M. Maillard était appelé à rendre d'éminents services à la Société Florimontane, à la ville d'Annecy, au pays qu'il avait adopté pour sa seconde patrie.

Pourquoi faut-il que les hommes qui ont comme lui, les dons de l'intelligence, qui possèdent toutes les qualités de l'esprit et du cœur destinées à les rendre heureux, à faire le bonheur de leur famille, dont l'existence est si précieuse pour leurs concitoyens, soient arrachés prématurément à tant de liens qui les rattachent à la vie? On dirait que la Mort se plaît à faucher, avant l'heure ordinaire de sa moisson, les têtes qui s'élèvent au-dessus du niveau commun.

Maintenant que notre regretté collègue repose dans sa tombe à peine fermée, nous pouvons déjà mesurer l'étendue du vide qu'il laisse dans nos rangs, la perte irréparable que la ville d'Annecy a faite. On se demande comment il avait pu acquérir, à l'âge de 31 ans, des connaissances

aussi étendues, aussi sérieuses, en littérature, en histoire naturelle, en archéologie, en peinture, en bibliographie, en linguistique.

Né dans le canton de Vaud, qui faisait jadis partie de la Savoie, doué d'heureuses dispositions pour l'étude, M. Maillard a commencé dès l'enfance le combat pour le savoir. Sa mère dirigea seule ses premiers efforts. L'affectueuse sollicitude dont elle l'entourait laissèrent au cœur de son fils l'empreinte d'une vive sensibilité, d'une singulière douceur, qui n'excluait pas l'énergie de la volonté qu'il tenait de son père, professeur à l'Ecole normale de Lausanne. A l'âge de 18 ans, Maillard eut le malheur de perdre son père. Il prit immédiatement, avec beaucoup de maturité et de dévouement, sa place de chef de famille qu'il garda toujours dès lors vis-à-vis de ses frères moins âgés que lui.

Après avoir fait de brillantes études classiques au collège de Lausanne, il se trouva, tout jeune encore, dans un milieu où le culte des lettres et des sciences compte beaucoup d'adeptes distingués. Il se sentit entraîné par le double courant littéraire et scientifique qui régnait autour de lui ; mais, placé en face des magnifiques amphithéâtres de montagnes qui se dressent entre le bleu du ciel et l'azur du Léman, comme autant de problèmes de la genèse du monde, il s'attacha spécialement à l'étude intéressante de la géologie qui s'efforce de les résoudre.

Il fit ses premières armes sous le patronage du savant professeur Renevier, qui reconnut bientôt dans son élève l'étoffe d'un futur géologue. Il devint préparateur au musée de Lausanne. Quelques années plus tard, ayant augmenté son bagage scientifique en suivant des cours d'histoire naturelle dans diverses universités, il fut appelé, par le célèbre géologue Heïm, au musée de Zurich, comme conservateur-adjoint des collections géologiques et paléontolo-

giques. En raison de la variété de ses aptitudes, il avait été spécialement chargé de la classification de la bibliothèque du Musée.

Dans un concours ouvert, en 1881, au Congrès international de Bologne, où figuraient, comme concurrents, M. Heïm lui-même et M. Karpinsky, de Saint-Pétersbourg, il obtint un accessit de 800 francs pour un travail sur *Les Gammes des Couleurs en Géologie*. Un mémoire sur *Le Purbeckien du Jura* lui servit de thèse, en 1885, pour conquérir le titre de docteur ès-sciences naturelles. Quelque temps après, il publiait un *Essai sur les Alpes fossiles fucoïdes,* une traduction française d'un mémoire sur la géologie du Saint-Gothard de Stapf et divers articles de critique sur des ouvrages scientifiques dans le *Bulletin des Sciences naturelles* de Lausanne.

Sur ces entrefaites, la municipalité d'Annecy met au concours la place de bibliothécaire et de conservateur du Musée. M. Maillard se présente comme candidat, encouragé par des amis qui connaissaient sa valeur, séduit par la perspective de se rapprocher de nos Alpes qu'il avait contemplées dès son enfance et d'y continuer ses chères études. Il est reconnu comme le plus capable de remplir les doubles fonctions attachées à la place vacante. Le nouveau titulaire ne tarde pas à justifier la bonne opinion qu'on avait conçue de lui.

A peine installé, il travaille avec ardeur à la réorganisation de la bibliothèque, rendue nécessaire par l'accumulation des livres nouveaux. Il dresse, avec beaucoup de méthode et de discernement, deux catalogues, l'un par ordre de matière, l'autre par ordre alphabétique de noms d'auteurs, qui lui permettent de trouver, à leur place respective, les volumes demandés par les lecteurs.

Il les a d'ailleurs si souvent passés en revue et sa mé-

moire est si sûre que, sans le secours du catalogue, il sait la place que chaque ouvrage occupe, comme certains généraux de l'antiquité se rappelaient le nom et le rang de tous les soldats de leur armée.

La bonne tenue de la bibliothèque, un rapport remarquable sur les incunables lui méritèrent les éloges de M. le Ministre de l'instruction publique.

Comme conservateur du musée, M. Maillard, grâce à de nouvelles salles mises à sa disposition par le Conseil municipal, donne plus d'ampleur au groupement, au classement des collections d'histoire naturelle, d'archéologie et de peinture. Il dote le musée, avec le concours de M. Serand, de plusieurs écrits et de divers objets relatifs à l'époque de la Révolution.

En dépit de son grand savoir, de ses connaissances approfondies, M. Maillard était si réservé, si timide, que sa parole devenait hésitante dès qu'il se trouvait en présence de deux ou trois personnes qui lui étaient inconnues. Eh bien ! ce même homme, placé sur la scène d'un théâtre rempli d'auditeurs, traitant un sujet rentrant dans le domaine de ses études, devenait un conférencier très sûr de lui-même, développant ses théories sur la formation du globe avec beaucoup de netteté et de précision. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quel succès il avait exposé, aux applaudissements d'un nombreux auditoire, les *Notions élémentaires de Géologie appliquées à la Haute-Savoie*.

Le directeur des travaux de la Carte géologique de la France, qui connaissait la compétence de M. Maillard, lui avait confié la représentation et la description d'une importante section des Alpes de notre département s'étendant des montagnes du bassin du lac d'Annecy aux confins de la Suisse.

Dans l'accomplissement de sa difficile mission, Maillard

avait fait preuve d'un zèle si consciencieux, d'une connaissance si complète de son sujet, que son travail avait excité l'admiration de ses collaborateurs. M. le Ministre de l'agriculture, informé des mérites du jeune géologue, lui a fait adresser sur sa tombe, par l'organe autorisé de M. Courraud, un dernier adieu plein de regrets.

Maillard était à la fois un homme de science et un artiste. Habile dessinateur, il traçait également, d'une main sûre et délicate, les grandes vues panoramiques de nos Alpes, leurs silhouettes accidentées, leur anatomie, leurs robustes assises, leurs coupes tourmentées, et les linéaments les plus fins, les plus déliés des coquilles et des débris organiques. Il a illustré lui-même quelques-uns de ses ouvrages et de ceux de ses amis. Maillard ne méritait pas pour cela le reproche qu'on adresse souvent à tort aux géologues, de ne considérer dans la montagne que son squelette, de ne pas en comprendre la beauté, et de ne savoir se servir d'un crayon qu'en l'employant comme un scalpel, plutôt pour la disséquer que pour la dessiner. Il aimait à contempler nos Alpes parées de leurs riches ornements, à demi-voilées par des vapeurs mystérieuses, éclairées par les rayonnements irisés des illuminations du matin et du soir. Peintre à ses heures, il essayait d'en reproduire la couleur, le charme et la poésie.

Dans un ouvrage récent fort remarquable, intitulé : *Essai sur les Mollusques terrestres et d'eau douce du terrain tertiaire en Suisse,* il avait largement mis à profit son talent de dessinateur. Toujours préoccupé de faire connaître, sous son véritable jour, son pays d'adoption, il avait entrepris une *Géographie de la Haute-Savoie,* en collaboration avec M. Ardaillon, l'un des professeurs les plus distingués de notre Lycée, qui en compte beaucoup. Cet ouvrage, conçu sur un plan nouveau, fera

le plus grand honneur à ses auteurs. Il est en quelque sorte le dernier legs de notre regretté collègue à notre département.

Comment Maillard pouvait-il suffire à tant de labeurs ? Toutes les minutes de cet infatigable travailleur, « de cet esprit pénétrant, plein d'initiative et de ressources », comme l'écrivait M. Heïm à un ami commun, étaient comptées et remplies. Au milieu de ses occupations multiples, il trouvait encore le temps de se dévouer à la tâche, souvent ardue, de remplir les colonnes de la *Revue savoisienne*. Il rédigeait le compte-rendu de nos séances, qu'il émaillait çà et là, à titre de délassement, d'heureuses saillies qui brillaient comme des éclairs de gaieté sur le fond de sombres pensées, de funestes pressentiments que la maladie entretenait dans son âme.

Maladif, courbé sous le poids de ses travaux, il ne se plaignait pas ; doué d'une modestie rare, il ne parlait jamais de lui, ni de ses œuvres. Ses amis les connaissaient à peine. Il fallait faire autour de sa personnalité un voyage de découverte pour l'apprécier à sa juste valeur. Cette recherche révélait toujours en lui une qualité, un talent ignoré, une œuvre passée sous silence. Ce n'est qu'après sa mort, en lisant les lettres les plus élogieuses qu'il avait reçues pendant sa vie de diverses sommités de la science, et celles qui ont été adressées à sa veuve par MM. de Margerie et de Lapparent, qu'on a pu se rendre compte de tout ce qu'il avait fait et de tout ce qu'il aurait pu faire.

Maillard n'était pas seulement un érudit, un savant modeste, c'était un homme d'un caractère fortement trempé, essentiellement honnête, montrant au besoin, dans l'exercice de ses fonctions, l'énergique inflexibilité du soldat qui exécute sa consigne ; c'était un esprit droit imbu des principes spiritualistes, pénétré de la grandeur de l'œuvre

de Dieu, ferme dans ses convictions religieuses, très tolérant pour celles des autres ; il avait un cœur aimant, élevé, débordant d'affection et de dévouement pour les siens, plein de sentiments généreux pour tous. Il rendait à chacun la justice qui lui était due, et reconnaissait, exemple rare, même le mérite de ses prédécesseurs.

Que de fois nous lui avons entendu faire l'éloge de notre regretté Revon, dont il était le digne successeur, et dont il rappelait le souvenir par une certaine conformité d'allure, par le dévouement au devoir, à la science, poussé jusqu'au sacrifice de la vie.

Aujourd'hui que Maillard n'est plus là pour m'entendre, je puis bien révéler un trait qui peint la générosité de ses sentiments.

Un éditeur de Leipzig, qui connaissait de réputation l'érudition de notre collègue, lui avait proposé de traduire en français un ouvrage scientifique publié en Allemagne. M. Maillard, mû par un sentiment de convenance peut-être exagéré, mais plein de délicatesse à l'égard de la France, son pays d'adoption, avait refusé sans bruit le travail avantageux qui lui était offert, et dont il pouvait s'acquitter sans effort, car, outre les langues anciennes, le français, sa langue maternelle, Maillard savait l'italien, parlait couramment l'allemand et l'anglais. Il possédait le précieux avantage de lire, dans le texte original, les publications scientifiques qui paraissaient dans ces deux langues, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique. Il était, pour les étrangers qui visitaient notre Musée, un cicerone très apprécié, qui leur donnait, dans leur langue, des explications très sûres et très intéressantes sur les diverses collections qu'il renferme.

On conçoit combien est précieuse l'existence d'un homme comme M. Maillard dans une petite ville telle que la nôtre,

éloignée des grands centres d'instruction, et où l'on trouve peu de collectionneurs, pas d'amateurs des sciences naturelles, pouvant venir en aide au conservateur du Musée.

M. Maillard unissait au vif sentiment de ses devoirs les connaissances presque encyclopédiques que l'ancienne Académie Florimontane exigeait de ses secrétaires. Il pouvait donner d'utiles conseils à la jeunesse studieuse pour ses études littéraires et scientifiques.

Il contribuait puissamment à faire connaître notre cité, notre département, par ses écrits, par ses travaux; il augmentait les collections de notre Musée par ses relations avec les artistes et les savants nationaux ou étrangers; il entretenait parmi nous le culte des lettres, des beaux-arts et des sciences, feu sacré qu'on cherche à allumer un peu partout dans l'intérêt de la jeunesse et de la décentralisation, mais qu'on a bien de la peine à conserver.

Eh bien! c'est au moment où Maillard voyait s'ouvrir devant lui un avenir sinon brillant, du moins conforme à ses goûts, où il avait trouvé un foyer, une compagne aimable, capable de l'apprécier, où il pouvait rendre d'éminents services à sa nouvelle patrie, qu'il est ravi, en quelques jours, à sa famille éplorée, à notre affection, à notre reconnaissance. Ses dernières pensées, alors qu'il ne pouvait plus les exprimer par la parole, étaient encore consacrées aux siens et à ses amis, dont il pressait les mains pour les remercier des soins qu'ils lui prodiguaient. La préoccupation des devoirs de sa profession était si vive chez lui, qu'elle l'a accompagné jusqu'à la mort. Aux lueurs incertaines de son intelligence affaiblie par la maladie, il cherchait encore à ranger des livres dans une bibliothèque imaginaire, et traçait des cartes de géologie de sa main défaillante.

La perte de M. Maillard a été, à juste titre, un deuil

public pour la population d'Annecy, dont il s'était concilié l'estime et la sympathie par son savoir, qu'il mettait au service de tout le monde, par sa courtoisie et son dévouement à la chose publique.

Pour nous, Messieurs, qui l'avons vu à l'œuvre, qui avons pu apprécier de près les qualités de l'esprit et du cœur de cet homme d'élite, de cet excellent collègue, nous déplorerons, aussi longtemps que nous vivrons, sa fin prématurée.

Qu'il nous soit permis de nous associer respectueusement à la profonde affliction de sa jeune épouse, de sa respectable mère et de son frère.

N'ayant pu accompagner notre cher et regretté collègue à sa dernière demeure, j'ai voulu vous dire au moins quelques mots d'affectueux souvenir en l'honneur de sa mémoire, et essayer d'exprimer les douloureux regrets que nous éprouvons tous en face de cette place vide.

LE *VICUS BOUS*

L'Itinéraire dit d'Antonin place entre Genève et *Casuaria* une station du nom de *Bautas*. La copie du manuscrit de l'Escurial du XIIIe siècle porte *Bantas,* celle de Florence *Baittas*. De ces variantes de copies il résulte que nous ne sommes pas en possession de l'orthographe primitive. Toutefois, nous conserverons provisoirement l'orthographe *Bautas* du manuscrit du VIIIe siècle.

La distance de XXV milles de longueur, soit 37 kilomètres, a été mesurée par Annemasse, Arbusigny, Groisy et justifiée sur de nombreux tronçons de la voie romaine jus-

qu'à la plaine d'Annecy [1] ; et c'est là, en effet, qu'ont été observées, de temps immémorial, les traces d'un centre assez considérable de population, avec ses rues, débris de monuments, inscriptions romaines, plus de 30,000 monnaies romaines, etc.

Dans des conférences publiques données en 1873 et 1874, j'ai établi que cette bourgade était un *vicus* et non une *civitas,* comme on le prétendait ; j'en ai indiqué les confins sur une longueur de 1,600 mètres et sur une largeur de 600 [2]. Dans un mémoire qui a été communiqué au Congrès de Rumilly (1888) [3], j'ai établi par l'étude comparée des nombreuses monnaies romaines trouvées dans ces derniers temps que la destruction de cette bourgade pouvait remonter à l'an 284 de notre ère et devait avoir été l'œuvre d'une invasion des hordes allemaniques sous la conduite de Chrocus, qui les avait menées jusqu'en Auvergne.

Après ce désastre et l'extermination ou la fuite des habitants, les monuments publics ne furent pas relevés, la bourgade resta en décombres et, de loin en loin, les débris de ses monuments furent emportés par des voisins et utilisés à d'autres usages.

Parmi ces monuments, il y en avait un assez important d'après un tronçon d'inscription en grands caractères gravés sur un fort bloc calcaire avec moulures :

NVMIN...
ET VICANIS BO...

Le savant épigraphiste M. Allmer, qui a étudié et publié toutes les inscriptions de la Viennoise, à laquelle appartenait notre contrée, a lu *Numinibus Augustorum.*

1 Ducis, *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie,* 1863.

2 Malgré mes réserves, on a pris des notes et utilisé mes recherches, mais sans en citer la source.

3 *Etudes historiques sur le Genevois, etc.*

Ce monument était donc dédié aux divinités des empereurs, qui pourraient avoir été Marc-Aurèle et Lucius Verus ; puis aux *Vicani* de la bourgade, qui avaient un droit d'administration, ainsi que l'a démontré M. Léon Rénier, professeur d'épigraphie au Collège de France [1]. Dans la hiérarchie des titres locaux, le *vicus* était le plus élevé après celui du centre d'une *civitas*. Avant d'avoir cet honneur, Genève a eu les titres d'*oppidum* et de *vicus*.

Il est extrêmement regrettable que la pierre ait été cassée entre l'O et les lettres suivantes qui nous auraient donné le nom authentique du *vicus*, et que le fragment d'inscription n'ait pu être retrouvé. Mais nous savons du moins que c'est *bo* et non *ba* qu'il faut lire, *boutas* au lieu de *bautas*.

Une variante analogue a eu lieu pour Lausanne. Le même Itinéraire d'Antonin porte pour la station : *Lacu Lausonio* ; la Table dite de Peutinger dit *Lacus Losaneusis*, et une inscription locale porte VIKANIS LOVSONENSIBUS. Toutefois, la lettre *a* s'est maintenue dans l'orthographe, peut-être à cause d'un accent local dans la prononciation. Peut-on attribuer l'*a* de *Bautas* à la même cause ? ou n'est-ce point une faute de copiste ? car l'*o* s'est maintenu dans les chartes du moyen âge, conformément à l'inscription. C'est par ces chartes que nous allons chercher à retrouver la fin du mot.

Toutes les fois qu'il s'agit de l'étendue des antiquités de cette plaine, les titres portent *territorium de Boz, Bous* et rarement *Boutz*. On sait que l'*o* se prononçait souvent *ou* ; comme dans les noms de famille *Bovard, Boverat, Bovier,* qui s'écrivent aujourd'hui *Bouvard, Bouverat, Bouvier,* selon la prononciation.

1 *Revue archéologique*, 1862, p. 355.

Dans les actes de vente de terrains, de granges, le long de la route qui menait du *Burgum Annessiaci* vers la plaine, on lit *juxta viam per quam itur de Annessiaco versus Bous*. Le nom de *Bous*, indéclinable dans les actes latins, était évidemment écrit selon la déclaration des contractants. C'était le nom vulgaire, traditionnel et primitif. Ce n'est qu'au commencement du xv[e] siècle que les notaires commencent à traduire ce mot en latin. C'est ainsi que, lorsque les constructions du *Burgum Annessiaci* se furent étendues jusqu'aux abords de l'ancien *territorium de Bous*, celui-ci devint le *suburbium Bovis*, le faubourg de Bœuf, et la rue qui y aboutissait du Puits-Saint-Jean s'appelait rue qui va à Bœuf; c'est toujours la même, la rue de Bœuf.

Evidemment, le *Bous* primitif signifiait bœuf. Nous en avons d'autres preuves. Dans les actes notariés du xvi[e] siècle, il s'agit souvent de ventes d'une paire de bœufs. Selon l'indication en idiome vulgaire des contractants, le notaire écrivait *bou*, puis voulant faire parade d'orthographe française, il ajoutait un *f*, *deux boufs*. Cette prononciation s'est maintenue dans plusieurs environs d'Annecy et plus loin encore. Celle de *beu*, qui semble prévaloir aujourd'hui, peut venir de l'assimilation de la prononciation française.

Nous reviendrons sur les monuments, les quartiers et le plan du *vicus*, qui, même après sa destruction, a toujours conservé son identité distincte de celle d'Annecy. Auparavant, il nous paraît indispensable d'en rechercher les origines.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

UN MONUMENT RETROUVÉ A ANNECY

(Suite.)

Les observations présentées dans le nº précédent sous ce titre sont encore appuyées sur un document de l'an 1106, par lequel Guy de Faucigny, évêque de Genève, confirmait aux religieux de Talloires les églises d'*Anasseu* ou *Anasseti*. Or, à cette époque, il s'agissait de l'église paroissiale d'Annecy à Annecy-le-Vieux, de la chapelle du château des comtes de Genevois, qui ne fut séparée de la précédente comme église paroissiale d'Annecy-le-bourg qu'en 1132, et enfin du sanctuaire de N.-D. de Liesse, à l'emplacement où on vient de le retrouver. Le pape Pascal II confirma cette attribution le 4 février 1107, et le frère utérin de l'évêque, Aymon, comte de Genevois, qui habitait le château d'Annecy, y ajouta plusieurs largesses.

On arrivait du lac à ce sanctuaire par un port sur la rive droite du Thiou, en face du porche retrouvé. Il est vraisemblable que le concours au sanctuaire n'y motiva pas seulement un hospice, puis un hôpital, mais que ces rassemblements devinrent encore l'occasion des échanges, des transactions commerciales, d'où le nom de *vicus mercatorius*. Les marchés exigèrent encore une halle, de là encore le nom de *rue de la Halle,* où l'on portait les grains à vendre, de là enfin le nom de *rue Grenette*. Toutefois on trouve encore bien tard le nom de *rue Mercière*.

Les démolitions successives de ce pâté de maisons ont mis à découvert l'ancienne place du Marché, qui fut transporté en dehors vers le lac ; et la place fut obstruée de nouvelles constructions sans goût artistique et nuisibles à la salubrité.

L'entrée du port resta longtemps libre. On bâtit de part et d'autre des maisons confortables, dont on peut reconnaître encore le caractère architectonique du XIII[e] au XIV[e] siècle.

Mais, lorsque le quartier devint populeux, on voulut utiliser tous les espaces non occupés. Pour laisser libre l'entrée du port jusqu'à la rue, on construisit quatre arcades à cintre légèrement surbaissé, de trois mètres d'ouverture et distancées de quatre à cinq mètres les unes des autres, et au-dessus on éleva des pièces d'habitation. On peut reconnaître encore aujourd'hui que ces pièces sont postérieures à l'alignement primitif de la rue, et que leurs fenêtres n'appartiennent plus au genre architectonique de leurs voisines. Les piliers de l'arcade contre l'eau du Thiou sont flanqués d'ogives pour plus de solidité.

La colonne mise en travers entre deux murs n'aurait pas eu pour but seulement d'empêcher l'affrontement de ces murs, mais elle a dû servir à l'essorage des cuirs de la tannerie dont j'ai parlé. Elle n'a rien perdu de son caractère antique, très reconnaissable à sa base à trépied plat et à son chapiteau cuboïde.

Enfin, lorsque le port d'entrée à Annecy fut transporté plus près du dégorgement du Thiou, le port primitif fut réservé pour un lavoir du côté de l'eau et la partie contre la rue transformée en pièce d'habitation. C'est le magasin Montant. Le passage était encore libre lors de la confection du cadastre (1730).

J'ai dit dans l'article précédent que les religieux de Talloires, qui desservaient le sanctuaire primitif, durent céder le service au clergé séculier après le transfert et aliéner leur maison. En 1192, Guillaume I[er], comte de Genevois, leur donna quatre maisons avec des vignes et des pâturages autour d'Annecy.

Une erreur typographique a fait mettre 1388 au lieu de 1318 pour la date qui commence la série des recteurs de l'hôpital, depuis l'annexion de l'orphelinat, à commencer par Aymon de Monmin.

C.-A. Ducis.

LA SAVOIE

A-T-ELLE DONNÉ

DEUX GRANDS MAITRES AUX TEMPLIERS ?

Dans le patriotique livre de Jules Philippe, *Les Gloires de la Savoie,* on lit, à la page 52 : « Guillaume de Sonnaz, à cause de sa bravoure extraordinaire, fut nommé grand maître des Templiers en 1260. Le même honneur fut accordé, en 1285, à Guiffred d'Allinge-Salvaing, de la famille d'Allinge en Chablais. »

Jules Philippe avait probablement puisé ce renseignement dans le premier volume du *Dictionnaire* de Grillet qui, en effet, s'exprime dans les mêmes termes (p. 97).

De son côté, le marquis Henri Costa de Beauregard, dans ses *Mémoires historiques,* signale, parmi les hommes célèbres du XIIIe siècle, « Guillaume de Gerbaix et Ginifred (?) d'Allinges, savoyards, tous deux grands maîtres des Templiers, l'un en 1250, l'autre en 1285 » (tome I, p. 22).

Malgré l'autorité de ces trois écrivains, il est permis d'élever des doutes sur l'exactitude de la double assertion qu'ils émettent.

Parlons d'abord de Guillaume de Sonnaz, ou, comme Henri Costa a voulu dire, de Guillaume de Gerbaix de Sonnaz.

Dans son *Histoire de saint Louis,* le sire de Joinville appelle ce grand maître Guillaume de *Sonnac* et non de *Sonnaz. Sonnac* figure aussi dans les listes des grands maîtres du Temple. Joseph Dessaix, dans la *Savoie historique* (t. II, p. 180), affirme, il est vrai, que *Sonnaz* dérive de *Sonnaco ;* mais cette identité de noms ne suffirait pas pour établir l'extraction savoyenne du Guillaume dont il s'agit ici.

Des écrivains sérieux lui assignent, au contraire, une patrie autre que la Savoie.

Dans ses éditions de 1784 et de 1816, l'*Art de vérifier les dates* le dit originaire d'une famille distinguée du Languedoc.

C'est aussi l'opinion du Père Mansuet-Lejeune, auteur d'une *Histoire critique et apologétique du Temple* qui parut en 1789. Les membres du chapitre « se donnèrent pour maître, dit-il, un vieillard d'une famille du bas Languedoc, savoir Guillaume de Senay ou de Sonnac » (t. II, p. 5).

Il y a, effectivement, une commune de *Sonnac* dans le département de l'Aude, à 4 kilomètres de Chalabre et à 22 de Limoux. D'autres localités, dénommées de même, sont situées dans la Haute-Loire, l'Aveyron et la Charente-Inférieure.

Il faudrait donc quelque document plus sûr qu'une ressemblance de noms, pour attribuer Guillaume de Sonnac à la Savoie.

Certes, il en coûte de lui refuser le vaillant homme qui périt, le 8 avril 1250, près de Mansourah, dans la première croisade de saint Louis. En revanche, il n'y a pas à hésiter en ce qui concerne Guiffred d'Allinge-Salvaing ; car, nul personnage de ce nom n'a figuré parmi les vingt-deux grands maîtres du Temple.

En 1285, date indiquée par Grillet, H. Costa de Beauregard et J. Philippe, le magistère était aux mains du franc-comtois Guillaume de Beaujeu, élu le 13 mai 1273, et mort, le 18 mai 1291, à la défense de Saint-Jean d'Acre contre les mameluks.

Si les historiens de Savoie et, avant eux, le savant Ducange, ont mis en avant un Guiffred d'Allinge, c'est qu'ils ont été induits en erreur par le célèbre président de la Chambre des comptes de Grenoble, Denis de Salvaing de Boissieu, qui vivait de 1600 à 1683. Jaloux de donner de l'éclat à sa race, Denis de Salvaing de Boissieu était sans cesse en quête d'une illustration pour elle et, sur la moindre apparence, il lui en octroyait une nouvelle. De son temps, on disait que, à l'inverse des autres hommes, il ne devait pas l'existence à ses ancêtres, mais qu'il avait, lui-même, mis au monde bon nombre d'entre eux. Rapprochant son nom de *Salvaing* de celui d'une terre de *Salvan* ou *Salvin* possédée un moment par la famille d'Allinge, il en avait conclu qu'il représentait une branche collatérale de l'antique maison chablaisienne.

Comment en était-il venu à créer un Guiffred d'Allinge, grand maître de Templiers ?

Un livre, *L'Ordre du Temple en Syrie,* publié en 1888, pourrait peut-être nous révéler son procédé. L'érudit auteur de cet ouvrage, E. Rey, y énumère, non seulement les vingt-deux grands maîtres, mais tous les hauts dignitaires dont il a rencontré les noms, sénéchaux, maréchaux, commandeurs, trésoriers, drappiers, gonfaloniers.

Or, parmi les commandeurs, il signale, à la date de 1273, un « Goufier de Salvaing ».

Il ne serait pas impossible que ce « Goufier de Salvaing » fût tombé sous les yeux du président Denis de Boissieu qui aurait lu « Guiffred ». Toujours préoccupé de s'assurer

des ancêtres illustres, il l'aurait immédiatement adopté pour sien ; trompé aussi par ce titre de maître que l'on donnait aux chefs des grandes commanderies ou provinces aussi bien qu'au chef de l'Ordre tout entier, il aurait, sans plus d'examen, élevé cet ascendant de rencontre à la grande maîtrise du Temple. Enfin, il l'aurait agrégé, comme il l'avait fait pour lui-même, à la maison d'Allinge.

Dans son *Armorial et nobiliaire de Savoie,* le comte Amédée de Foras ne s'est pas mépris sur ce « Guiffred », grand maître des Templiers : il ne l'a pas même nommé. Par contre, il a démontré l'inanité de la base sur laquelle le président de Boissieu avait édifié sa prétendue origine chablaisienne. Avec le style qui le caractérise, l'éminent généalogiste s'est résumé, en quelque sorte, dans la phrase suivante : « Tout homme, noble ou roturier, venant d'Adam, il est possible que Salvaing vienne d'Allinge, mais on ne peut pas établir cette filiation par la moindre pièce. »

En retranchant des « Gloires de la Savoie » deux personnages, dont l'un est plus que contesté et dont l'autre n'a existé que dans l'imagination de son inventeur, la Savoie ne perdra rien de son auréole militaire. Entre beaucoup d'hommes de guerre, tous dignes de mémoire, n'a-t-elle pas produit, au début de ce siècle, les Dessaix, de Thonon, les Pacthod, de Saint-Julien, les Curial, de Saint-Pierre d'Albigny et, plus récemment, les Hector de Sonnaz, les Mollard, les Menthon d'Aviernoz, les Borson et les Ménabréa ?

E. PASCALEIN.

LE PONT-DE-BEAUVOISIN

(Suite et fin.)

Les Comptes des trésoriers généraux de Savoie renferment de nombreuses pièces historiques d'un grand intérêt. C'est ainsi que les comptes de Bolomier Antoine, en 1437, donnent le précis de ce qui se passa aux conférences tenues à Pont-de-Beauvoisin durant les mois de juin, juillet, août, septembre 1437, au sujet du Valentinois. (Rouleau 83.)

Le rouleau 90 du trésorier Hugonet Daussens, en 1443, renferme entre autres pièces huit lettres du Conseil de Chambéry aux seigneurs d'Entremont et d'Aiguebellette et aux châtelains des Echelles et du Pont-de-Beauvoisin pour la garde des portes et des passages de la contrée.

Au compte de Jacques Meynier, 1449, nous voyons les dépenses de Jacques de La Tour accompagnant à Pont-de-Beauvoisin, le 10 avril 1449, le duc de Savoie venant conférer avec le roi de France.

Dans le même rouleau se trouvent les ordres donnés au Bastard d'Armagnac, seigneur de Tournon, chargé de s'aboucher avec le dauphin pour traiter de son mariage avec Charlotte de Savoie. (Rouleau 98.)

Une tradition dauphinoise plaçait à la Côte-Saint-André la célébration du mariage de Louis XI avec la princesse Charlotte. Les archives de Turin sont bien précises sur ce fait historique qui eut lieu au château de Chambéry, le 10 mars 1451. Un compte nous apprend que maître Raynaud Joly, chantre de la chapelle ducale, reçut 10 écus d'or pour venir de Genève à Chambéry au mariage du dauphin, le 10 mars 1451. (Rouleau 98, compte de Jacques Meynier.)

Claude Millet reçut 31 florins 8 deniers pour les poissons livrés à l'occasion des noces du dauphin, du 10 au 17 mars 1451. (Rouleau 99, compte du trésorier général Jacques Meynier.)

Deux lettres du duc précisent le jour de l'arrivée et le jour de départ du dauphin Louis XI. (Rouleau 101, compte d'Etienne Rosset, 1452.)

« *Debentur per illustrissimum dominum nostrum Saubaudie ducem Stephano Rossetti predicto pro tractis per eum factis ad opus domini prelibati ejus mandato in adventu serenissimi principis domini Dalphini Viennensis primogeniti christianissimi Franchorum regis de mense febbruarii 1451 in loco Chamberiaci, ubi applicuit et illustrissimam dominam Charlotam de Sabaudia in ejus uxorem despensavit, 24 flor. 11 den.* » (Rouleau 99.)

Du 11 avril au 4 mai 1451, le seigneur Antoine, comte de Pollenc et de Saint-Victor, accompagna le duc à Pont-de Beauvoisin où le dauphin s'était rendu, à son retour de Chambéry et de Grenoble, pour la solution d'une difficulté relative aux limites du Guiers et du monastère de la Grande-Chartreuse. (Rouleau 98.)

Humbert Veluet, remplaçant le bailli de Bresse, reçut l'ordre de procéder à l'exécution de la sentence portée à Pont-de-Beauvoisin par le duc contre les seigneurs de Varambon, Corsont, Gorrevaud, Menthonay, Saint-Jullien, Theyssonnière, dont il réduisit les châteaux sous la main du duc à partir du 10 mai 1451. (Rouleau 99.)

Deux lettres datées de Pont-d'Ain, 17 novembre et 24 décembre, érigèrent la compagnie des archers, garde du corps, dont le traitement devait être pris sur les revenus des seigneurs condamnés à Pont-de-Beauvoisin, durant l'entrevue du duc et du Dauphin. (Rouleau 100.)

Le dauphin et la dauphine reçurent à la Tour-du-Pin la visite du duc et de la duchesse de Savoie, le 16 janvier 1452; à la Côte-Saint-André, le 30 janvier 1452, ils reçurent la visite du chancelier de Savoie.

Malgré son alliance, en 1454, le dauphin fit envahir la vallée du Guiers et mettre à feu et à sang le Pont-de-Beauvoisin, la Bridoire et les environs. Le couvent et l'église des Carmes, récemment construits par le prince d'Achaïe, furent incendiés.

Une lettre, datée de Rumilly, 22 novembre 1454, nous fait connaître les noms des seigneurs qui se révoltèrent contre le duc et embrassèrent le parti du dauphin. Parmi eux se trouva Gabriel de Clermont, qui livra le château de Verel. Les nobles de Clermont, seigneurs de Saint-Geoire en Vuldaine, avaient reçu des princes de Savoie les fiefs de Saint-Beron, Aiguebellette et autres.

Du 24 mars au 7 avril, Ginotier de Mores, conseiller et écuyer du duc, le prévôt de Lausanne, Martin Le Frank et François Favre se rendirent à Valence, auprès du dauphin pour traiter de la paix. Ce dernier envoya ses ambassadeurs à Annecy, le 7 août 1454; et la paix ne fut conclue que le 25 septembre.

Du 5 juillet au 10 août 1475, eurent lieu à Pont-de-Beauvoisin de nouvelles conférences au sujet du Comté de Villars. (Rouleau 122, compte d'Alexandre Richardon.)

Le 10 mars 1479, Léonard de Gourt, maître d'artillerie ducale, se rendit à Pont-de Beauvoisin pour sévir contre ceux qui se disposaient à la guerre de Bourgogne contre le roi de France.

En novembre 1482, le duc Charles passa à Pont-de-Beauvoisin pour rentrer dans ses Etats et arriva à Chambéry, le 11 avril 1483. (Rouleau 135.)

En 1486, des conférences eurent lieu à Pont-de-Beauvoi-

sin pour le marquisat de Saluces. (Rouleau 150, compte de Ruffin de Murs.)

Le 14 juillet 1518, Jacques de Bouquetis, trésorier général, maîtreBuctet, le clavaire Moneton, le receveur Trouchet, le collatéral Garra et autres, vinrent visiter les ruines de la tour et des fortifications du Pont-de-Beauvoisin.

Ces quelques lignes suffisent à faire comprendre l'importance stratégique du Pont-de-Beauvoisin et les charges subies par cette ville pour la cause des princes de Savoie.

Liste des châtelains du Pont-de-Beauvoisin.

Perret de la Chaîne....... 1298
Thomas du Châtelard..... 1300
Barthélemy Barral, Jacques de Chautrone, Léger Fournier ; pour le péage : Guigues d'Amaysin..... 1302
Guillaume de Briord...... 1306
Guillaume de Verdun..... 1310
Hugues Amblard, Hugues de Chignin............ 1315
Antoine de la Sale........ 1317
Pierre de Verdun........ 1319
Rolet de la Rochette...... 1322
Chevalier Aymard Guers.. 1325
Guichard du Bourg....... 1329
Noble Pierre Bonnivard de Chambéry 1334
Antoine de Lacroix....... 1336
Théorice de Septême 1337
Guillaume de Septême.... 1339
Jaquier du Châtel........ 1340
Pierre Berthar........... 1341
Jacquemet Maréchal...... 1343
Poncet Bertrand 1345
Perceval de Barges....... 1346
Guillaume Liotard........ 1348
Antoine de Gorzan........ 1356
Jean du Palais dit Guers.. 1357
Amé de Montbel 1359
Guillaume Caginod....... 1364
Joffrey de la Palud....... 1367
Pierre de Soubmon....... 1371
Aymonet de Saint Pierre.. 1379
Noble Jean Bonnivard.... 1384
Sibuet de Rivoire........ 1394
Jacques de Fontaine...... 1396
Hugues Eschampier...... 1450
Jean de Montbel......... 1456
Jacques, fils de Jean de Montbel.............. 1505
Les héritiers de noble Pierre de Montdragon......... 1512
Guillaume Croisier....... 1527
Jean Fion............... 1529
Jean Descotes........... 1532
François Mollet.......... 1556
Aymard Bajart.......... 1560

(Extrait de la Chambre des comptes de Turin.)

A. Chapelle.

AMÉNITÉS JUDICIAIRES

Un sinistre évènement qui a récemment impressionné notre ville de Chambéry me rappelle une vieille *pochade* que j'écrivis il y a quelque trente ans, alors que je lisais encore les *in-folios* de droit ancien. Je la retrouve et je vous l'envoie pour en faire tel usage que vous jugerez à propos. Elle est intitulée : *Aménités judiciaires.*

Suivant une ancienne tradition, encore accréditée dans nos campagnes, *tout condamné à mort est gracié de plein droit, s'il se rencontre une fille qui consente à l'épouser*. On citerait nombre de chroniques villageoises bâties sur cette bizarre tradition.

Il ne faut pas croire que ce soit là un *dit-on* particulier à la Savoie, un conte de fées sorti du cerveau de quelque bel esprit montagnard ! Je vais prouver, par les plus graves autorités, que cette tradition populaire fut autrefois une doctrine professée par les plus savants commentateurs, un *point de droit* sanctionné par les décisions des cours souveraines.

Chasseneux ou *Chassaneus,* qui écrivait vers l'an 1552, en parlant de ce singulier droit accordé aux filles, ne craint pas de dire que c'est là une *coutume générale* de la France entière. Il l'assimile au droit de grâce du roi.

Pâris Dupuits en dit autant pour l'Espagne. Papon cite un arrêt du Parlement de Paris, du 12 février 1515, qui la reconnaît dans les termes les plus formels.

Il est vrai que d'autres auteurs sont moins affirmatifs et pensent que ce droit n'est admis que dans le ressort de certains Parlements. (Masuerus.) On peut citer à l'appui de ce sentiment un arrêt du Parlement de Grenoble, du 6 avril 1606 ; cet arrêt déboute deux filles : Claudine Genevois et

Catherine Biche, qui demandaient en mariage deux condamnés aux galères.

Je présume que cette jurisprudence abusive tomba en désuétude, dans le courant du XVIe siècle, car Tiraqueau (en 1586) la traite déjà de préjugé populaire et écrit : « Pour moi, je ne sais si cela fut observé autrefois en France, mais ce que je sais, c'est que bien certainement cela ne s'observe plus aujourd'hui. »

Ce qui est amusant c'est de voir les raisons données par les commentateurs qui veulent justifier cette singulière doctrine. Les uns se fondent sur des textes insignifiants de droit canonique. D'autres ont l'impudence d'apporter à l'appui une loi devenue célèbre du Code de Justinien (l. 27 *Cod. de adul.*). Tant il est vrai qu'il n'est pas d'absurdité qu'on ne puisse lire dans une loi, lorsqu'elle a pour interprètes la prévention et l'ignorance ! Par malheur, dans notre espèce, la loi citée se trouvait dire à peu près le contraire, si bien que d'autres jurisconsultes mieux avisés l'invoquent précisément pour combattre la théorie des premiers. (Masuerus, de Brosses.) D'autres enfin, et peut-être avec plus de fondement soutiennent que cette fameuse loi ne fait ni pour ni contre. (Tiraqueau.)

La meilleure raison à donner serait peut-être celle que le conseiller de Brosses expose en ces termes : « Autres se sont voulu gaudir, et dire qu'en laissant le pendable à la fille, par là ne lui est la peine remise, si l'on le marie, pour telle chose lui être plus grande peine que la mort. »

Il faut voir avec quelle intarissable gaîté Chasseneux développe cette théorie ! Il prend pour texte de sa dissertation ce vers de Juvénal :

Rara avis in terris nigroque simillima cycno.

(Une bonne femme est un oiseau de toute rareté, aussi

rare que le cygne noir.) En ce temps-là, le Jardin d'acclimatation n'avait pas encore exhibé des centaines de ces volatiles! Si une bonne femme est chose si rare, il est à présumer que le condamné n'en rencontrera qu'une méchante... Et Dieu sait s'il existe pareil supplice sur la terre!

Je ne suivrai pas le savant jurisconsulte dans les kyrielles de citations bibliques, d'épigrammes, de contes burlesques dont il entremêle et assaisonne son raisonnement. On y verrait seulement qu'il ne se pique rien moins que de galanterie; je craindrais d'encourir le même reproche, si je poussais plus loin ma traduction.

Laissant donc aux vieux auteurs latins leurs plaisanteries par trop grossières, je vais, pour compléter cette dissertation, rappeler un cas analogue qui s'est présenté naguère dans les annales judiciaires de la Savoie.

Une jeune fille de ***, en Faucigny, avait été condamnée à mort pour crime d'infanticide. Sa résignation touchante, son repentir, émurent si vivement un brave carabinier piémontais, qu'il résolut de la sauver en la demandant en mariage.

Il alla faire part de sa résolution à M. Nicollet, alors juge d'instruction, qui avait dirigé la procédure. Frappé de la singularité du fait, celui-ci crut devoir l'exposer dans un recours en grâce, qui fut présenté au roi Charles-Félix, alors en Savoie.

Malheureusement, les circonstances n'étaient pas favorables... les infanticides s'étaient multipliés en Savoie... Bref, la grâce fut refusée.

On observera peut-être que le cas n'était pas identique à celui de l'ancienne jurisprudence; il y manquait la raison essentielle, le motif de la loi. Effectivement, si pour le pendable le mariage est pire chose que la mort, rien n'établit qu'il en soit de même pour *la pendable*!!

Mais, trêve à ces plaisanteries ! Il fut donc un temps où, en France, en Espagne, les filles jouissaient de ce singulier privilège. C'était, si l'on veut, une erreur de droit, un abus monstrueux... mais, dans cet abus, nous aimons à retrouver un trait de ce moyen âge, si capricieux dans ses créations. C'est, au sein de l'austère jurisprudence, un reflet de chevalerie, avec ses cours d'amour et sa légendaire galanterie.

PILLET Louis.

10 janvier 1866.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1890

ÉVANGÉLINE

Pièce en 3 actes, en vers,
d'après le poème de Henry W. Longfellow.

(Suite et fin.)

ACTE III

Cinq ans après. — Une salle d'hôpital. Six lits entourés de rideaux, tous fermés.

SCÈNE PREMIÈRE

ÉVANGÉLINE, seule.

ÉVANGÉLINE

Pour soigner ces mourants, j'ai quitté le cottage
Et le fleuve bordé d'un large pâturage,
Où Basile conduit ses troupeaux. Ai-je eu tort ?
Je suis utile ici. Mais il pleurait si fort,

Pauvre père, que j'ai comme un remords dans l'âme.
De ma fuite pourtant faut-il que je me blâme ?
Je souffrais trop là-bas. Il fallait oublier.
Ce n'était pas assez de lire, de prier :
Il faut à ma douleur une existence active,
Un labeur attachant, qui retienne captive
Ma pensée en révolte, et je les trouve ici.
Et puis, j'ai, pour panser mon pauvre cœur transi,
Ce prêtre, cet ami fidèle, dont la bouche
Trouve toujours si bien la parole qui touche
Et qui console. Il n'est arrivé qu'aujourd'hui
A l'hospice. Je n'ai pas pu le voir.

(Le P. Félicien entre. Elle l'aperçoit.)

C'est lui !

SCÈNE II

ÉVANGÉLINE, LE P. FÉLICIEN

ÉVANGÉLINE

Bonjour, monsieur l'abbé.

LE P. FÉLICIEN

Que fais-tu là, ma fille ?

ÉVANGÉLINE

Vous voyez, je prends soin de ma grande famille.
Aucun n'échappe, hélas ! Quand j'ai su que le mal
Avait sévi parmi les sœurs de l'hôpital,
Et qu'on manquait de bras, alors, je suis venue.

LE P. FÉLICIEN

Mais pourquoi t'exposer ?

ÉVANGÉLINE

Rien ne m'a retenue :
Tout est mort dans mon cœur excepté le devoir.

LE P. FÉLICIEN

Sais-tu que cette peste est un mal sans espoir ?
Sais-tu que son étreinte est parfois foudroyante
Et tue en un instant ? Et d'ailleurs, prompte ou lente,
La mort est toujours sûre.

ÉVANGÉLINE

Oui, je sais tout cela.
J'ai bien réfléchi. Mais le devoir était là.

LE P. FÉLICIEN

Le devoir ! Tu fais plus que ton devoir, ma fille.
Prends garde ! Ta main est brûlante, ton œil brille
D'un éclat enfiévré. Tu veilles trop, crois-moi.
Si tu veux échapper au mal, repose-toi :
Tu sais que sur un corps faible il a plus de prise.

ÉVANGÉLINE

Qu'importe que la mort ou m'épargne ou me brise ?
Je n'ai plus rien qui puisse ici-bas m'attacher.

LE P. FÉLICIEN

Tu n'espères donc plus ?

ÉVANGÉLINE

Pourquoi vous le cacher ?
Il faut ouvrir les yeux, enfin. Jugez vous-même.
Quand nous sommes partis chercher celui que j'aime,
Ayant revu Basile et pris ses deux chevaux,
L'âme en fête, le cœur tout plein d'espoirs nouveaux,
Nous allions. Un parti d'Indiens de la plaine
Nous aperçut et nous poursuivit. A grand peine,
En forçant nos chevaux, nous pûmes arriver
A la ville. Mais lui, rien n'a pu le sauver.

Il arrivait au bourg quand nous partions. Basile
Lui dit tout, il courut sur nos pas. Quel asile
S'ouvrait pour lui ? Le groupe ennemi, bien posté,
Tenant tous les chemins, l'a sans doute arrêté,
Hélas ! et l'on ne sort pas vivant de ce piège.
On ne l'a plus revu. Cinq fois déjà la neige
A jeté son manteau sur les prés assoupis.
Cinq fois les lourds étés ont doré les épis.
Et rien ! rien ! Oh ! le ciel ne m'a pas épargnée.
Je l'avais tant prié, pourtant.

LE P. FÉLICIEN

Sois résignée.

ÉVANGÉLINE

Mais cet amour perdu m'étreint l'âme, et j'en meurs !

LE P. FÉLICIEN

Sache donc le répandre autour de toi. D'ailleurs,
Tu l'as dit, ces mourants sont ta grande famille.
Aime-les. Les devoirs sont des forces, ma fille ;
A qui peut s'en créer la vie est sans rigueurs,
Car ils sont toujours là pour crier : Haut les cœurs !
Tout à l'heure, c'était le père et non le prêtre
Qui parlait, mon enfant, lorsque j'ai fait paraître
Un peu d'inquiétude. Aime ces mourants, sois
Une mère pour eux. Si tu pleures parfois,
D'un fantôme d'amant si ton âme est hantée,
Songe que c'est ainsi qu'il t'aurait souhaitée,
Bonne et douce, trouvant dans ton cœur généreux
Des consolations pour tous les malheureux,
Aimante, dévouée, et fidèle quand même !

ÉVANGÉLINE

Je le revois souvent, le fiancé que j'aime,
Dans mes rêves, la nuit, jeune et beau comme au jour
Où, chez mon père, il vint m'avouer son amour.
Et je reconnais tout : son regard, sa parole,
Ses cheveux d'or flottant ainsi qu'une auréole...

Le temps, la mort plutôt, a mis sur sa beauté
Un masque de douceur et de sérénité...
Puis, le jour vient, le rêve est parti, l'existence
De tous les jours, brumeuse et triste, recommence;
Toujours la même, hélas ! Mais je ne sais pourquoi,
Aujourd'hui, j'ai le cœur troublé d'un vague émoi.
Ces voix qui parlent un mystérieux langage,
Ces grondements lointains qui précèdent l'orage,
Je les entends depuis ce matin, et j'ai peur.

LE P. FÉLICIEN

Ne te laisse pas tant aller à ta douleur,
Mon enfant : songe à ceux que le ciel te confie ;
Car c'est par ce labeur qui calme et sanctifie,
Que la paix te sera rendue.

ÉVANGÉLINE

Ah ! je vois bien
Qu'à ces pressentiments vous ne comprenez rien.
Tous vos raisonnements sont vains contre eux, mon père.

SCÈNE III

LES MÊMES, GABRIEL porté sur une civière par deux infirmiers. Il est évanoui ; on lui voit une blessure au front, d'où le sang coule et inonde son visage.

ÉVANGÉLINE, le regardant de loin.

Du sang sur le visage ! Il n'est pas mort, j'espère ?

UN INFIRMIER

Il n'en vaut guère mieux. Le mal l'a terrassé
Dans la rue, et c'est en tombant qu'il s'est blessé.
(Au P. Félicien.)
Le numéro douze est très mal, et vous demande.

LE P. FÉLICIEN, aux infirmiers.

J'y vais.

(A Evangéline.)

Adieu, ma fille, il faut que je descende.

L'INFIRMIER, à Evangéline.

Nous allons monter ceux qui sont encore en bas,
Et puis, nous reviendrons le mettre dans ses draps.
Vous pouvez le panser en attendant.

LE P. FÉLICIEN

Basile
Sans doute, un de ces jours, viendra jusqu'à la ville.

ÉVANGÉLINE

Peut-être aujourd'hui même... Adieu, monsieur l'abbé.

(Les infirmiers et le P. Félicien sortent.)

SCÈNE IV

ÉVANGÉLINE, GABRIEL, d'abord évanoui.

ÉVANGÉLINE, regardant Gabriel.

Son sang coule toujours. Il doit être tombé
Sur l'angle du trottoir. Il faut laver sa plaie.

(Elle s'approche avec une serviette, et commence à lui laver le visage. Tout à coup, elle recule comme épouvantée.)

C'est lui ! Gabriel !... Ah !

(Elle tombe évanouie.)

GABRIEL, parlant dans le délire.

Marchons sous la futaie,
L'air est si pur, le ciel si bleu, le vent si doux !
Avril rit dans les bois, et fait pleuvoir sur nous

Des pétales de fleurs. Oh ! laisse-moi te dire...
Mais elle n'est pas là... Je rêve... Le délire
Déroulait à mes yeux les tableaux du passé.
Maintenant, ce réveil terrible a tout chassé.
Ces lits blancs, ces rideaux... où suis-je ? Ah ! je devine !

(Se penchant et apercevant Evangéline évanouie.)

Qui donc est tombé là ?... C'est elle ! Evangéline !
Cette peste l'a-t-elle aussi frappée ? O ciel !

(Prenant la main d'Evangéline.)

Parle-moi ! Réponds-moi ! Je suis ton Gabriel !

ÉVANGÉLINE, revenant à elle.

Qui m'appelle ?

(Se relevant et baisant les mains de Gabriel tendues vers elle.)

C'est toi ! c'est toi !

GABRIEL

Ma bien-aimée !
La porte du bonheur, depuis huit ans fermée
S'ouvre enfin ! C'est bien toi ! Ce sont bien tes beaux yeux,
Aussi bleus, aussi purs qu'au jour de nos adieux.
C'est ton front que je baise et ta main que je presse ;
J'entends ta douce voix qui charme et qui caresse.
Les jours d'attente vaine et de regrets cruels,
Les pleurs jamais calmés, les soupirs éternels,
Les sanglots étouffés dans mon âme éperdue,
Ah ! tout cela n'est rien, puisque tu m'es rendue !
Oh ! parle, parle-moi !

ÉVANGÉLINE

Toi que j'ai tant pleuré,
Toi que j'aime, avec qui j'ai longtemps respiré
L'air des grands bois lointains embaumés de verveines...

(Gabriel porte la main à sa poitrine. Sa figure revêt une expression de souffrance.)

Mais qu'as-tu ?

GABRIEL

J'oubliais !... ce mal brûle mes veines...
Je meurs !

ÉVANGÉLINE

Tais-toi ! Je puis te soigner, te guérir !

GABRIEL

Non ! le mal dont je suis frappé me fait mourir.

ÉVANGÉLINE

Mais moi, je ne veux pas que tu meures ! La vie
Par le ciel ne peut pas si tôt t'être ravie.
Tu vivras ! tu vivras ! Ce serait trop affreux
De perdre, à l'instant où nous pourrions être heureux,
Tout ce qui fait l'espoir de ma pauvre existence.
Te revoir un seul jour après huit ans d'absence,
Et te perdre aussitôt ! Mon bien-aimé ! Le ciel,
Qui nous entend, ne peut pas être si cruel.
O mon Dieu ! S'il le faut, séparez-nous encore,
Mais qu'il vive ! ou bien, si vos desseins que j'ignore
Veulent qu'il meure, eh bien ! que je meure avec lui !

GABRIEL

Je sens la mort qui vient. Vis, mais sois mon appui
A ce moment suprême où l'âme délivrée
Fuit, et gagne d'un bond la splendeur éthérée.
Je le sais : rien ne peut me sauver de ce mal.
Tâche de m'oublier. Quitte cet hôpital ;
Recommence ta vie, ô mon Evangéline.
Avant que le soleil de tes jours ne décline,
Epuise les bonheurs qu'il te reste à goûter.

ÉVANGÉLINE

Si tu t'en vas, crois-tu que je puisse rester ?
Sans toi, rien ne m'est plus. Dans mon pèlerinage
A la poursuite du bonheur, c'est ton image
Qui me soutenait. C'est toi seul, mon Gabriel,
Qui me fais vivre, et toi parti, c'est vers le ciel
Que mes yeux éplorés se tourneront sans cesse.
Sans toi, le monde n'a plus rien qui m'intéresse.
Je te suivrai si tu me quittes !

GABRIEL

Se peut-il
Que, lorsque je reviens, après un long exil,
Après huit ans passés loin de ma fiancée,
La consolation ne me soit pas laissée
D'un rayon de soleil qui vienne m'égayer?
Tu sais, les Indiens m'avaient fait prisonnier.
Oh! comme je songeais à toi dans mes tortures!
Je voyais tes cheveux dans l'or des moissons mûres,
Tes yeux dans l'azur calme et profond des cieux clairs,
Et ta voix m'arrivait, par le chemin des airs,
Quand la brise chantait, dans les forêts prochaines,
Le cantique éternel des sapins et des chênes.
Ainsi, j'ai dû courber mon front humilié
Sous leur joug, mais mon cœur n'avait rien oublié!
Je vivais perdu dans la troupe des esclaves;
Depuis vingt jours, j'ai pu détacher mes entraves,
Et m'enfuir. Je passais par la ville, j'allais
Chez mon père, sachant bien que tu m'attendais,
Le cœur gonflé d'espoirs, et l'âme toute en fête,
Quand ce mal... Mais tu sais la chute que j'ai faite.
J'ai compris vaguement que des passants m'avaient
Vu tomber dans la rue, et qu'ils me relevaient;
Et puis, tout s'est éteint... Ma douce fiancée!
Tout ce que j'ai de grand, de pur dans ma pensée,
Tout ce que j'ai de tendre au cœur me vient de toi!
Je t'aime! Que ta voix est douce! Parle-moi
De mon père, de toi, de votre vie ensemble.
Je vois dans tes beaux yeux une larme qui tremble;
Sèche-là. Parle encor. Tu peux me consoler:
Je mourrai plus tranquille en t'écoutant parler.

ÉVANGÉLINE

Tu parles de mourir, et ce mot-là me tue!
Dans ma vie isolée et de douleur vêtue,
C'est ton souvenir seul, c'est l'espoir incertain,
C'est le rêve évoquant dans le passé lointain
Nos doux printemps passés ensemble en Acadie,

Qui me rendait possible une vie alourdie
Par les longs jours d'absence et les larmes de deuil.
Et voilà que l'amour qui faisait mon orgueil,
Doux comme une caresse, ardent comme une flamme,
Tout ce qui me restait de bon, de fier dans l'âme,
Tout cela doit s'enfuir ! Non, le ciel ne peut pas
Séparer nos deux cœurs ! Marchons du même pas !
Dans le même tombeau nos places sont marquées ;
Nos heures de bonheur si souvent évoquées,
Ce qui survit en nous de nos jeunes amours,
Les tendres souvenirs, amis des mauvais jours,
Nous suivront par-delà la tombe, dans l'asile
Où le juste immolé peut s'endormir tranquille.
Puisque tu m'es rendu, je voudrais t'infiltrer
Mon sang pour te guérir. Je mourrais sans pleurer,
Fière de te sauver aux dépens de ma vie.
Hélas ! ma volonté trop faible est asservie
A l'inflexible arrêt rendu depuis longtemps
Contre l'amour si pur qui charmait nos vingt ans.
Ne suffit-elle pas, ton ancienne tendresse,
A terrasser ce mal horrible qui t'oppresse ?
Cet amour éperdu qui fait battre mon cœur
N'arrachera-t-il pas de ton sein la douleur ?
Perdrons-nous le combat que le destin nous livre ?
Et les rêves chéris qui huit ans m'ont fait vivre
Ne pourront-ils donc pas t'empêcher de mourir ?

GABRIEL

Toujours aimer, toujours chercher, toujours souffrir,
N'avoir au cœur qu'un seul désir, qu'une tendresse,
Marcher leurré par un espoir trompé sans cesse,
Et mourir au moment où l'on touche au bonheur,
Voilà la vie, avec son sourire moqueur,
Son amère injustice et sa noire ironie.
Ne songeons plus à la reprendre. Elle est finie.
Souvenons-nous plutôt des seuls instants heureux
Qu'elle nous ait donnés. Les prés, les bois ombreux,
Les halliers embaumés, les plages murmurantes,
Les sentiers serpentant le long des eaux courantes,

Ont gardé souvenir de ces beaux jours enfuis,
Et les échos des grands rochers couverts de buis
Savent peut-être encor les refrains d'Acadie,
Dont tu leur apprenais la fraîche mélodie.

(D'une voix entrecoupée.)

Mais quoi ! Ma tempe bat... mon front devient brûlant.
Un frisson convulsif gagne mon corps tremblant...
Est-ce déjà la fin ?... Un chaos de figures
Passe devant mes yeux, et je sens des brûlures
Dans mes veines...

ÉVANGÉLINE

Non ! Non ! Tu ne partiras pas !
Songe que si la mort t'arrache de mes bras,
C'en est fait de ton père, et de moi, ton amante.
Repousse loin de toi le mal qui te tourmente,
Souviens-toi des serments passés ! L'amour est fort !
S'il peut donner la vie, il peut vaincre la mort !
Tu souffres !... Non. Ton souffle est tranquille. Ouvre encore
Tes beaux yeux attristés, tes yeux bleus que j'adore.
C'est cela. Parle-moi. Dis-moi que tu veux bien
Me rester, que ton cœur battra tout près du mien,
Que nos jeunes amours, en nos cœurs étouffées,
Revivront au soleil d'avril.

GABRIEL, parlant dans le délire.

Les bonnes fées
Ont rebâti pour nous le village détruit.
Reviens, comme jadis, filer avant la nuit
Devant ta porte ouverte, ô mon Evangéline ;
Vois, ce soleil d'automne à l'horizon décline.
Viens, et pour m'endormir redis à demi-voix
Ces vieux airs, qu'à Grand-Pré tu chantais autrefois.

ÉVANGÉLINE, à part.

C'est le délire. Il veut que je chante.

GABRIEL

J'écoute...

Les notes de ta voix vont tomber goutte à goutte,
Comme un baume divin, jusqu'à mon cœur blessé,
Pour y faire un instant revivre le passé.
J'entendrai la chanson de la mer sur la plage,
Je reverrai les toits aimés de mon village.
Chante, chante, je suis bien las ce soir, et j'ai
Besoin d'un long sommeil pour être soulagé.
Avec le vent qui passe et l'oiseau qui gazouille,
Chante ; redis pour moi le chant de la quenouille,
Comme on fait pour bercer un enfant qui s'endort.

ÉVANGÉLINE, à part.

Hélas ! faut-il chanter pour adoucir sa mort ?
Mais comment refouler mes sanglots en moi-même ?

GABRIEL

Chante donc ! Je t'attends. Je veux dormir, et j'aime
Tant ta voix !

ÉVANGÉLINE, à part, avec désespoir.

Il le faut ! Mon Dieu ! Soutenez-moi !
(Elle chante tristement et à demi-voix.)

Assises sur le pas des portes,
Songeant peut-être à leur destin,
Aux vieux jours, aux amitiés mortes,
Les aïeules filent le lin.

(S'interrompant et à part.)
Quel supplice, mon Dieu !

GABRIEL

C'est Grand-Pré ; je le voi.
C'est la place du bourg ; c'est notre vieille église...
Mais chante, chante encore...

ÉVANGÉLINE, reprenant.

Filez, mères, les coiffes blanches
Que l'on repasse avec amour,

Et qui flotteront, les dimanches,
Dans le chemin qui mène au bourg.

(S'interrompant avec désespoir et à part.)

Oh ! cet effort me brise !
Je ne peux pas, pourtant, je ne peux pas !

(Elle pleure.)

GABRIEL

Le bourg
Est tout illuminé de soleil et d'amour.
Ta maison nous sourit avec un air de fête.
De lierre et de glycine orné du sol au faîte,
Le puits où nous allions causer de nos espoirs
Rêve dans le silence enamouré des soirs...
Mais le soleil s'éteint, et la nuit qui s'avance
Sur nos deux fronts unis tombe avec le silence ;
Et, pâle, scintillant dans l'ouest encor vermeil,
L'étoile de l'amour veille sur mon sommeil...

(Il meurt.)

ÉVANGÉLINE, se précipitant sur son corps.

Gabriel ! réponds-moi ! c'est moi, moi qui t'adore !
Mon bien-aimé ! Tout n'est pas fini ! Parle encore !
Pourquoi cette main froide et ces yeux sans regard ?
Dis-moi que tu m'entends et qu'il n'est pas trop tard !
Mais non ! Il ne dit rien. Pas un mot ! Pas un geste !
Pitié, pitié, Seigneur !

(Elle tombe à genoux et sanglotte. Puis se relevant, avec exaltation.)

Un refuge me reste !
Je veux partir aussi pour m'unir à ton sort,
Et je boirai ton mal dans un baiser de mort !

(Elle embrasse fiévreusement Gabriel.)

La mort ! la mort ! Je veux la prendre sur ta bouche,
Et puisque nous devions avoir la même couche,
Nous pouvons bien dormir dans le même tombeau !

(D'une voix haletante, portant la main à sa poitrine.)

Oui, Dieu va m'exaucer, je le sens !

(Regardant Gabriel.)

Qu'il est beau

Ainsi, calme et muet, la tête renversée...
Dans ses yeux sans regards, sur son front sans pensée,
Je lis encor l'amour dont ils étaient remplis.
Va, dors en paix ! Les jours de deuil sont accomplis,
Et les soleils heureux ont lui sur notre tête.
Nos âmes s'en iront sur la mer sans tempête
Où les astres divins voguent à l'infini,
Goûter le vrai bonheur qui n'est jamais terni !

(Elle s'agenouille de nouveau auprès de la civière et semble perdue dans ses pensées. Entrent Basile et le P. Félicien.)

SCÈNE V

ÉVANGÉLINE, LE P. FÉLICIEN, BASILE

LE P. FÉLICIEN

Elle est là, près de la civière, agenouillée.

BASILE

Elle prie.

LE P. FÉLICIEN

Ou, peut-être, après une veillée,
Le sommeil l'a surprise à genoux... elle dort.

(A ce moment, Evangéline lève la tête, aperçoit Basile et se jette dans ses bras en pleurant.)

ÉVANGÉLINE

Mon père !

BASILE

Mon enfant !

ÉVANGÉLINE, désignant la civière.

Gabriel !

BASILE

Mon fils !... Mort !

LE P. FÉLICIEN

Lui ! c'était donc lui qu'on apportait tout à l'heure !

BASILE

Mort à l'instant même où j'allais le revoir !
(Il pleure en embrassant son fils.)

LE P. FÉLICIEN

Pleure,
O pauvre père !
(A Evangéline.)
Et toi, quelque soit ton malheur,
Vis pour le consoler... Mais tes yeux me font peur !
Ils sont brillants de fièvre et tout ton corps frissonne.
Qu'as-tu, ma fille ?

ÉVANGÉLINE

Hélas ! monsieur l'abbé, personne
Que vous ne pourra plus le consoler... je meurs.

BASILE

Que dis-tu ?

ÉVANGÉLINE

Ce mal m'a frappée aussi. Vos pleurs
Ne seront point séchés par moi. La mort délivre,
Je n'ai pas su la fuir. Je ne pouvais plus vivre...
J'aurais dû, je le sais, songer à vous ; penser
Que, dans votre maison, nos deux morts vont laisser
Un bien grand vide ; mais, quand le cœur désespère
Des choses d'ici-bas, il meurt. Pardon, mon père !
(Le P. Félicien a apporté un fauteuil où Evangéline se laisse tomber.)

BASILE

Non, vis ! vis, mon enfant !

(Au P. Félicien.)

A ce mal meurtrier,
Mon père, savez-vous un remède ?

LE P. FÉLICIEN

Prier !

BASILE

C'est donc bien vrai, mon père ! Oh ! mourir à leur âge !
C'est affreux !

ÉVANGÉLINE

Nous avons fini notre voyage ;
Tant d'autres ici-bas se fatiguent encor !
Notre nacelle enfin est arrivée au port ;
Tant d'autres ici-bas par les flots sont battues !
Nos âmes d'un repos divin sont revêtues ;
Tant d'autres ici-bas aspirent au repos !
Que l'on ne creuse pas pour nos corps deux tombeaux,
Mais qu'on mette demain ma bière avec sa bière
Dans un coin bien caché de notre cimetière ;
Et, pour que l'étranger, par d'indiscrets propos,
Ne vienne point troubler notre éternel repos,
Afin que notre histoire à jamais soit secrète,
Que de notre tombeau la pierre soit muette ;
Car, pour dormir en paix, drapés dans leurs linceuls,
Les martyrs de l'amour ont besoin d'être seuls !

(Elle meurt.)

FIN DU TROISIÈME ACTE

Jean APPLETON.

RÉSUMÉ
DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES A ANNECY
ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
pendant l'année 1890.

SOMMAIRE : I. Baromètre. — II. Vents. — III. Température de l'air. — IV. Température de l'eau. — V. Humidité. — VI. Évaporation. — VII. Pluie et neige. — VIII. Lacs et rivières. — IX. Orages. — X. Résumé agricole.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1890	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX (931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier	726,7	24,2	711,3	22,9	685,9	19,5
Février	723,8	8,3	707,9	11,1	682,4	8,9
Mars	719,2	26,2	704,7	26,7	679,1	24,8
Avril	717,2	22,0	702,6	21,5	677,9	19,1
Mai	718,0	22,2	703,0	23,3	676,0	20,1
Juin	724,5	9,7	709,5	10,2	684,1	9,5
Juillet	723,1	12,9	708,2	12,1	682,6	11,1
Août	722,5	9,8	707,6	12,4	682,4	8,1
Septembre	727,4	11,3	711,9	10,7	686,6	10,1
Octobre	726,6	14,3	710,8	14,6	686,4	14,5
Novembre	722,3	22,0	706,1	22,2	679,3	21,0
Décembre	720,6	14,0	704,8	14,3	678,4	11,9
Année	722,66	16,41	707,37	16,83	681,76	14,88
Extrêmes	739,0 le 7 janv. 703,9 le 12 mai		723,1 le 7 janv. 689,1 le 12 mai		695,4 le 8 janv. 665,5 le 12 mai	
Ecart annuel	35,1		34,0		29,9	

Nota. — Les observations sont ramenées à la température zéro.

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,650m).

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier....	640	613	27	Juillet.....	634	621	13
Février....	629	613	16	Août......	635	620	15
Mars......	627	605	22	Septembre.	638	626	12
Avril	630	610	20	Octobre ...	638	616	22
Mai.......	631	614	17	Novembre .	634	610	24
Juin	634	623	11	Décembre .	625	611	14

Moyenne des maxima 632,9, des minima 615,2, de l'excursion 17,7. Extrêmes 640 le 7 janvier, 605 le 19 mars, écart annuel 35. Moyenne des 52 observations faites le lundi 625,11.

II. — Vents.

Direction des vents à Annecy à 9 heures du matin.

1890	VENTS FROIDS ET SECS		VENTS SECS et CHAUDS	VENTS CHAUDS et PLUVIEUX	VENTS HUMIDES et FRAIS
	Vents du Nord NNW à NNE	Vents d'Est NE à ESE	SE à S	SSW à WSW	W à NW
Janvier........	3	»	6	8	14
Février........	14	»	6	2	6
Mars..........	10	»	6	5	10
Avril	10	»	8	2	10
Mai...........	2	»	9	7	13
Juin	5	»	8	2	15
Juillet	7	»	9	5	10
Août	4	»	15	3	9
Septembre.....	6	2	3	7	12
Octobre	16	1	4	6	4
Novembre	9	»	17	1	3
Décembre	15	»	1	1	14
Année.....	101	3	92	49	120

Ce tableau montre une tendance des vents d'Est à nous quitter. Par contre, les vents du Nord et les vents humides de l'Ouest sont en augmentation. Quant aux directions du Sud, les seules qui fassent compensation à la froide influence des autres, elles ont également diminué. De sorte que l'année 1890 reste froide, plus froide encore que sa devancière dont l'abaissement thermométrique avait été remarqué.

III. — Température de l'air.

Observations faites en 1890 à Annecy, à Mélan et à Chamonix.

1890	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			CHAMONIX (1014m)		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.
Janvier	4°9	-2°1	1°4	5°8	-5°5	0°1	7°2	-5°3	0°9
Février	3,5	-4,3	-0,4	1,9	-7,4	-2,7	6,1	-10,7	-2,3
Mars	10,3	-0,9	4,7	10,6	-3,2	3,7	8,3	-5,8	1,2
Avril	15,1	3,3	9,2	14,2	1,3	7,8	13,9	-1,2	6,4
Mai	21,3	8,1	14,7	19,7	6,0	12,8	19,0	3,1	11,0
Juin	24,4	10,0	17,2	22,0	8,2	15,1	22,0	5,3	13,6
Juillet	24,1	11,8	17,9	23,7	9,9	16,8	22,4	5,6	14,0
Août	25,2	12,1	18,7	24,0	10,4	17,2	24,7	6,8	15,8
Septembre	20,9	8,1	14,5	21,5	8,2	14,9	18,4	3,9	11,2
Octobre	14,8	3,5	9,2	13,0	1,5	7,2	13,7	-2,7	5,5
Novembre	7,7	-0,4	3,6	7,3	-2,0	2,6	6,1	-7,4	-0,6
Décembre	-0,6	-7,2	-3,9	-1,8	-10,7	-6,2	1,2	-13,3	-6,0
Année	14,30	3,48	8,89	13,49	1,39	7,44	13,58	-1,81	5,88
Extrêmes	34°0 le 18 juil. —13,3 le 19 déc.			33°3 le 17 juil. —18,2 le 25 déc.			31°0 le 19 août —19,9 le 14 déc.		
Ecart annuel	47,3			51,5			50,9		

Tous les mois, sauf janvier et mai, ont leur température au-dessous de la normale. Les minima surtout sont en voie de décroissance, nous constatons cette phase à Annecy depuis une quinzaine d'années et il ne paraît pas que nous soyons arrivés encore à ce maximum de froid dont elle faisait pressentir l'échéance. Il n'en est pas de même, fort heureusement, dans toutes nos stations, spécialement dans les points élevés, témoin les températures estivales de Chamonix dont les maxima rivalisent avec ceux de Mélan (voir le tableau qui précède) et comme le montrent mieux encore les chiffres du Semnoz que nous donnons ci-après :

Extrêmes mensuels au pic du Semnoz en 1890
(altitude 1,650^{m}).

	Max.	Min.	Ecart		Max.	Min.	Ecart
Janvier.....	11°7	—10°0	21°7	Juillet	22°2	1°0	21°2
Février.....	7,2	—10,0	17,2	Août	22,6	0,8	21,8
Mars.......	13,7	—17,0	30,7	Septembre..	15,8	—1,0	16,8
Avril	8,5	—8,9	17,4	Octobre	18,8	—7,0	25,8
Mai........	14,7	—0,5	15,2	Novembre ..	8,8	—10,0	18,8
Juin	16,4	0,9	15,5	Décembre ..	—7,2	—12,0	4,8

Moyenne de l'année : maxima 12°77, minima —6°14, écart mensuel 18°91. Extrêmes 22°6 le 18 août et —17° le 3 mars, écart annuel 39°6 bien plus faible que dans les stations moins élevées. Température générale 3°31, en hausse très sensible sur les années précédentes et notamment sur 1889 qui déjà montrait de l'amélioration.

Températures de 1890 à Douvaine (428^{m}) et à Talloires (478^{m}).

	Douvaine	Talloires		Douvaine	Talloires
Janvier.........	3°0	1°1	Juillet..........	18°6	18°4
Février	—0,2	—0,5	Août...........	18,8	19,2
Mars...........	5,5	5,0	Septembre......	14,0	15,0
Avril	»	10,3	Octobre	8,9	10,0
Mai............	15,6	15,3	Novembre	4,3	3,9
Juin	17,3	18,0	Décembre	—3,6	—2,5

Année : 9°29 à Douvaine, 9°43 à Talloires. Extrêmes : à Douvaine 35°2 le 27 juin, —13° le 25 décembre, écart 48,2 ; à Talloires 33°8 le 19 août, —11° le 25 décembre, écart 44°8. La comparaison de ces deux stations similaires montre que les mois d'automne sont plus chauds à Talloires qu'à Douvaine, mais que, dans les autres saisons, l'avantage, quoique très léger, est pour Douvaine. Ces résultats sont confirmés par l'examen de quatre années d'observation.

IV. — Température de l'eau.

Température de l'eau du lac d'Annecy, comparée à celle du sol à 0^{m},30 de profondeur et à celle de l'air à 9 h. du matin.

	Air	Sol	Eau		Air	Sol	Eau
Janvier......	0°2	2°0	4°4	Juillet.......	18°4	18°1	18°7
Février......	—1,1	1,8	3,9	Août........	17,3	18,6	20,3
Mars...	3,2	2,2	4,9	Septembre...	13,2	15,2	16,6
Avril........	8,8	7,7	6,8	Octobre	7,2	12,0	13,6
Mai.........	15,0	13,5	12,7	Novembre ...	2,9	6,9	9,0
Juin.........	16,9	17,0	17,5	Décembre ...	—4,3	2,3	3,5

Moyennes annuelles : air 8°14, sol gazonné 9°78, eau du lac 10°99.

Températures extrêmes : sol gazonné 20° les 2, 3 et 20 août, 1° du 13 au 19 mars, écart 19° ; surface de l'eau du lac 21°9 le 3 août, 2° les 28 et 30 décembre, écart 19°9. Saison des bains du 19 juin au 1er septembre, durée 75 jours, la normale est de 77.

V. — Humidité.

Etat hygrométrique de l'air à 9 h. du matin, en 1890.

	Annecy	Mélan	Différence		Annecy	Mélan	Différence
Janvier.....	85	92	—7	Juillet......	75	69	+6
Février.....	»	93	»	Août.......	83	82	+1
Mars.......	79	77	+2	Septembre..	85	87	—2
Avril	79	74	+5	Octobre	90	86	+4
Mai........	82	75	+7	Novembre ..	88	80	+8
Juin	78	72	+6	Décembre ..	»	91	»

Moyennes : Annecy 82,4, Mélan 81,5, différence 0,9. Extrêmes : à Annecy 100 le 29 août et le 19 octobre, 45 le 15 avril ; à Mélan 100 en janvier, février et novembre, 8 fois en tout, minimum 53 le 25 mai.

Les normales sont 80,5 pour Annecy et 77,7 pour Mélan. Nous sommes donc en présence d'une année particulièrement humide.

Etat hygrométrique à midi au Semnoz (1,650m).

	10 ans	1890	Différence		10 ans	1890	Différence
Janvier	70,2	79,0	+9,2	Juillet	81,4	85,5	+4,1
Février....	66,2	82,7	+16,5	Août	78,7	84,5	+5,8
Mars......	69,9	73,6	+3,7	Septembre .	82,0	78,4	—3,6
Avril......	80,1	87,3	+7,2	Octobre....	78,9	78,2	—0,7
Mai	79,5	82,8	+3,3	Novembre..	77,7	81,0	+3,3
Juin.......	78,2	85,4	+7,2	Décembre. .	71,7	75,0	+3,3

Moyennes : année normale 76,2, année actuelle 81,1, différence 4,9 au préjudice de 1890. Extrêmes : 96 le 24 février et le 21 avril, minimum 36 le 3 mars.

On voit que, malgré l'amélioration de température, l'humidité a été très forte aussi au Semnoz. Du reste, la quantité de pluie mesurée dans cette station a dépassé de beaucoup la hauteur normale. La conséquence de cette saturation de l'air a été une plus grande tension de la vapeur d'eau et par suite une élévation proportionnelle du niveau barométrique. Il est, en effet, cette année, plus élevé que d'habitude.

VI. — EVAPORATION.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan, en 1890.

	Annecy	Mélan		Annecy	Mélan
Janvier........	»	12,9	Juillet.........	78,8	79,0
Février.......	»	9,3	Août.........	62,6	58,8
Mars..........	»	42,1	Septembre.....	47,1	(43,0)
Avril.........	44,2	50,9	Octobre........	26,3	25,7
Mai..........	67,1	67,1	Novembre.....	»	14,6
Juin..........	74,8	75,0	Décembre.....	»	2,6

Totaux : 400,9 à Annecy et 481 à Mélan. Il y a un relèvement notable de ces quantités par rapport à l'année précédente et, pour la première fois, nous voyons une concordance parfaite entre Mélan et Annecy pendant trois mois consécutifs (mai, juin et juillet). Les plus fortes quantités d'eau évaporée en 24 heures sont pour Annecy de 4m/m3 le 27 juin et de 4m/m1 le 5 août ; pour Mélan 4m/m2 le 1er août. Nous n'avions l'année dernière que 3m/m7 à Annecy et 3m/m8 à Mélan. Il est vrai que nous inscrivions antérieurement jusqu'à 5 et 6m/m en un seul jour dans les deux stations : par conséquent nous sommes loin encore de la normale sous ce rapport.

VII. — PLUIE ET NEIGE.

Le tableau des pluies ci-après ne relève pas de hauteurs excessives si ce n'est pour le Semnoz et pour la station de Seyssel qui, tout en étant la plus basse de toutes, nous offre, depuis deux ans, le maximum de l'eau tombée.

Rien à signaler non plus dans les épaisseurs de neige, qui se rapprochent des moyennes annuelles et qui n'ont atteint qu'en février et décembre une valeur un peu forte. Les dernières neiges à Annecy sont notées le 11 avril et les premières de la saison d'hiver le 24 octobre. Nos moyennes séculaires sont le 8 avril et le 16 novembre. Il y a donc une avance de trois semaines dans la dernière date et l'on aurait pu y voir comme un pronostic de la rude saison qui allait suivre.

Résumé des observations sur la pluie et sur la neige faites en 1890 dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol.	eau correspondante.	coefficient.
	Bassin du lac Léman.		millimèt.		millimèt.	
1162m	Col des Gets	96	1185.2	3m08	286.3	93.0
818	Le Biot (vallée de la Dranse)	110	849.3	»	96.2	»
431	Thonon-les-Bains	159	1011.9	»	»	»
428	Douvaine	119	983.4	0.72	38.5	53.5
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	116	1057.9	2.06	172.9	83.9
1113	Col de Megève	106	1155.7	1.47	»	»
555	Sallanches	107	1075.0	0.72	71.0	98.6
629	Mélan (vallée du Giffre)	132	1138.1	0.93	85.9	92.4
449	Bonneville	»	»	»	»	»
435	Annemasse	»	»	0.53	30.6	57.7
	Vallée des Usses.					
773	Cruseilles	130	1162.3	1.22	134.8	110.5
259	Seyssel	124	2108.7	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz	»	1606.0	»	»	»
931	Col de Leschaux	113	1122.8	2.01	139.5	69.4
712	Seythenex (vall. de l'Eau-Morte)	»	»	»	»	»
478	Talloires	99	1203.3	»	»	»
448	Annecy	132	1321.0	0.85	61.4	72.3
334	Rumilly (vallée du Chéran)	114	1030.7	0.70	44.5	63.6
703m	MOYENNES	118	1200.7	1m30	105.6	81.2

MAXIMA EN 24 HEURES : 50m/m aux Gets le 30 juin, 21 au Biot les 20 et 21 janvier, 40 à Thonon le 25 août, 39 à Douvaine le 14 août, 61 à Chamonix le 29 juin ; à la même date 75 à Megève, 69 à Sallanches, 62 à Mélan et 56 à Bonneville ; 36 à Cruseilles le 9 août, 62 à Seyssel les 31 août et 23 septembre, 67 à Leschaux le 29 juin, 39 à Seythenex le 24 septembre, 72 à Talloires le 29 juin, 54 à Annecy le même jour et 46 à Rumilly le 7 mai.

VIII. — Lacs et rivières.

Par une coïncidence fortuite, l'étiage et le maximum se produisent sur le lac d'Annecy aux mêmes dates que sur le lac Léman malgré la dissemblance de régime de ces deux bassins : cela tient d'un côté à la sècheresse de l'hiver qui a fait baisser les eaux partout à la fois et de l'autre à l'abondance des pluies tombées dans les derniers jours d'août : il en est résulté un maximum de hauteur le 1er septembre au limnographe de Thonon et le 2 du même mois à l'échelle d'Annecy. Les basses eaux sont inscrites respectivement le 18 et le 25 mars à ces deux repères.

On trouvera dans le tableau ci-après les hauteurs moyennes de chaque mois pour l'année 1890 : elles sont généralement supérieures à la normale pour le lac d'Annecy, bien que la quantité de pluie enregistrée ne dépasse point la moyenne ; nous attribuons ce relèvement de niveau à une plus grande vigilance dans la manœuvre des barrages de retenue.

Hauteurs mensuelles du lac d'Annecy et du lac Léman.

1890	LAC D'ANNECY			LAC LÉMAN	REMARQUES
	10 ans	1890	Différence		
Janvier..	0m564	0m510	—0m054	0m766	**Extrêmes**
Février .	0.557	0.620	+0.063	0.788	
Mars....	0.616	0.420	—0.226	0.615	*Dans le lac d'Annecy :*
Avril ...	0.685	0.530	—0.155	0.554	le 2 septemb. 0m980
Mai.....	0.749	0.760	+0.011	0.710	le 25 mars .. 0.390
Juin	0.721	0.740	+0.019	0.860	
Juillet...	0.626	0.750	+0.124	1.052	écart annuel. 0m590
Août....	0.441	0.580	+0.139	0.994	
Septemb.	0.521	0.740	+0.219	0.971	*Dans le lac Léman :*
Octobre .	0.534	0.650	+0.116	0.831	le 1 septemb. 1m265
Novemb.	0.576	0.770	+0.194	0.925	le 18 mars .. 0.513
Décemb.	0.608	0.610	+0.002	0.837	écart annuel. 0m752
Année	0m602	0m640	+0m038	0m825	

Des seiches importantes ont été enregistrées par le limnographe de Thonon dans les journées du 19 et du 20 août : l'une d'elles atteignait $0^m,134$ d'amplitude. On sait que ces phénomènes sont dus à des différences de pression atmosphérique entre un point et un autre de la nappe liquide. On peut attribuer à la même cause les taches qui se produisent sur le lac d'Annecy aux approches des mauvais temps. Elles sont connues sous le nom de *taches d'huile* ou *fontaines*.

L'Arve subit une crue considérable sous l'action des pluies de la fin de juin : elle s'élève à $2^m,80$ à Sallanches le 29 de ce mois et à $2^m,20$ à Bonneville. Ce sont les plus hautes eaux de l'année 1890. Les étiages sont respectivement $0^m,65$ le 8 janvier et $-0^m,11$ le 18 de ce mois : il en résulte une oscillation de $2^m,15$ à Sallanches et de $2^m,31$ à Bonneville, cotes regardées comme exceptionnelles, surtout pour Sallanches. A partir du 19 décembre, l'Arve charrie de forts glaçons.

(*A suivre.*) E. TISSOT.

BIBLIOGRAPHIE

Madame de Warens et le Pays de Vaud, par Albert de Montet, 1 vol. in-8° de xiv-254 pp.; prix, 3 fr. 50; Lausanne, Georges Bridel et Cie, 1891.

Lorsque, le 22 septembre 1713, Sébastien-Isaac de Loys épousait à Lausanne Françoise-Louise de La Tour, il supposait sans doute qu'après avoir surmonté les obstacles apportés à cette union par l'un des tuteurs de la gracieuse orpheline qui devenait sa compagne, leur vie s'écoulerait tranquille et heureuse.

Les époux étaient assortis. Si la femme était toute jeune, le mari n'avait que vingt-cinq ans. L'un et l'autre possédaient quelque fortune; ils appartenaient à la même société et suivaient la même religion. A dix-sept et à dix-huit ans, Isaac de Loys avait été officier à Turin et en Suède; et, quand il se maria, il exerçait depuis un an, à Lausanne, les fonctions de capitaine d'une compagnie d'élection au service de Berne dans le pays de Vaud. Son père lui avait cédé la seigneurie de Warens; sa femme et lui même, tous leurs parents étaient *nobles et vertueux,* suivant l'expression du notaire *Illens.* L'on devait donc croire que, comme les peuples heureux, le nouveau ménage n'aurait pas d'histoire, et, en effet, durant une dizaine d'années il en fut ainsi.

La jeune femme avait eu une enfance un peu sévère; elle avait vécu à trois reprises au *Basset,* au-dessus de Clarens, dans une contrée ravissante, dont M. de Montet décrit les splendeurs avec l'exactitude et l'amour d'un en-

fant du pays. Dans cette modeste maison, détruite tout récemment [1], auprès de ses tantes, femmes pieuses et simples, Françoise de la Tour ne puisa certainement pas des idées de luxe et de magnificence. Si le paysage s'était si bien gravé dans sa mémoire que les détails qu'elle en a donnés à Rousseau ont été assez précis pour qu'il ait pu les rapporter dans ses descriptions de la *Nouvelle Héloïse,* il n'en fut pas de même des exemples de sagesse et de modestie reçus de ses tantes. Les leçons de danse et de musique de la pension de Mme Crespin, à Lausanne, pendant les quinze ou dix-huit mois qui précédèrent son mariage, semblent avoir convenu davantage à son désir de paraître et de briller.

M. et Mme de Warens habitèrent d'abord à Vevey, puis se fixèrent à Lausanne. Après un certain temps, les discussions que le fils eut avec son père qui ne voulait plus lui céder la seigneurie de Warens, se contentant d'en payer le revenu, leur rendirent ce séjour pénible. Ils revinrent à Vevey (1724) où M. de Warens ne tarda pas à obtenir les emplois les plus honorables. Mais, à Vevey, la société n'était pas frivole, chacun se connaissait ; peu de distractions agréables, nul moyen de dominer. Il fallait cependant à Mme de Warens un aliment à l'activité de son esprit. Quoi qu'en ait dit Rousseau, dont M. de Montet ne combat peut-être pas assez le témoignage, elle ne chercha pas de distractions dans l'amour. M. de Tavel, pas plus que le pasteur Perret, ne lui fit oublier ses devoirs conjugaux. La surveillance réciproque était, dans les villes protestantes, sans trêve et sans merci. Elle n'épargnait personne. et les *manuaux* du consistoire de Vevey en té-

1 Le lecteur trouvera, en tête de l'ouvrage de M. de Montet, deux vues de cette habitation.

moignent nettement. Aussi, quand l'on voit le Conseil de ville accorder à M. de Warens son agrégation à la bourgeoisie comme un gage de son estime et « eu égard aux bénéficences tant de lui que de noble et vertueuse Françoise-Louise de la Tour, son épouse, envers les pauvres de cette ville », il faut en conclure, sans crainte de se tromper, que la réputation de la femme était intacte. Certainement, comme le remarque M. de Montet, le Conseil de Vevey, s'il avait eu des soupçons sur la moralité de Mme de Warens, se serait tout au moins abstenu de parler d'elle. Aucune intrigue ne pouvant rester assez cachée pour échapper à l'inquisition impitoyable des dévots d'une petite ville, si le Conseil n'a rien soupçonné c'est qu'il n'y avait rien. D'ailleurs, dit encore M. de Montet, jamais M. de Warens, même dans les lettres qu'il adresse à ses proches, n'élève le moindre doute contre la vertu de sa femme.

Ces distractions qu'il fallait à l'esprit de Mme de Warens elle se les procura en prenant la direction d'une fabrique de bas de soie qu'un réfugié français, Elie Laffon, venait d'établir à Vevey. Elle pensait trouver aussi dans cette entreprise une source de gains importants, qui lui permettraient de continuer ses générosités et de tenir le premier rang dans la ville. Elle se trompa cette fois, comme elle devait se tromper plus tard encore dans des circonstances semblables. Après avoir dépensé des sommes considérables, elle dut constater que *l'affaire* ne marchait pas. Elle alla cacher son dépit et guérir ses douleurs, feintes ou vraies, aux bains d'Aix. A son retour, vers la fin de l'été de 1725, M. de Warens prenait une résolution qui dut être bien pénible aux deux époux.

Quelques années auparavant, il avait recueilli chez lui un jeune enfant dont il était le parrain. C'était le fils de M. de Quervain, gentilhomme breton réfugié à Vevey et

ruiné. Le 19 septembre 1725, M. de Warens remit le jeune garçon à la ville de Vevey. Pour que la mesure d'économie fût complète, il renvoya à sa mère une filleule de sa femme, Françoise-Marie de la Tour, qui était dans leur maison depuis dix ans [1]. Cette détermination, en même temps qu'elle affligeait le cœur de Mme de Warens, fut pour sa vanité une nouvelle et bien dure humiliation.

Pendant l'hiver, dans la maison attristée, son esprit aigri contre son mari, contre son pays, dut agiter bien des projets. Devait-elle accepter la mauvaise fortune, avouer à son mari le désarroi de ses affaires et s'efforcer désormais de réparer par l'ordre et l'économie le mal dont elle était la cause? Ou bien, se rappelant les promesses que ses amies lui avaient faites pour le cas où elle abandonnerait solennellement sa religion et sa patrie, devait-elle laisser un pays indigne d'elle et aller là où ses talents seraient mieux appréciés et récompensés? C'est à ce dernier parti que son orgueil blessé la fit s'arrêter.

Certes, si elle avait été une protestante austère, comme sa belle-mère Marie Flavard, comme tant d'autres dames vaudoises, elle n'aurait jamais cherché dans un changement de religion le remède aux maux qu'elle s'était attirés. Mais sa ferveur, si elle en avait jamais eu, son horreur pour le catholicisme, si elle en avait jamais ressenti, s'étaient de bonne heure attiédies auprès de ses tantes, disciples soumises du piétiste Magny, ancien secrétaire du Conseil de Vevey. Sans partager la foi aveugle de celles-ci, en ce directeur laïque de leurs âmes, les relations qu'elle eut avec

1 Françoise-Marie, fille de J.-B. de la Tour *junior*, mort au commencement de 1716, dont la veuve se remaria, en octobre 1717, au ministre Isaac Dulon. C'est sans doute à la mort du père que Mme de Warens prit auprès d'elle l'un des nombreux enfants qu'il laissait. (Voir, au document 33, la liste E.)

lui pendant le peu de temps qu'il fut son tuteur et plus tard lorsqu'elle fut établie à Vevey, ne manquèrent pas de l'affermir dans les idées d'indépendance morale auxquelles la portait la tournure de son esprit. Ces relations ont été certainement fréquentes et cordiales, puisque Magny alla la visiter à Annecy peu de jours après son arrivée dans cette ville.

Mme de Warens ayant été l'éducatrice morale de Jean-Jacques, ses idées religieuses ont dû passer chez son élève et l'on devrait en retrouver au moins la trace dans ses écrits.

Dans un premier travail [1], M. Eugène Ritter, le savant professeur de Genève, a fait cette recherche. Il est arrivé à conclure que les points principaux sur lesquels s'accordent entre eux le piétisme romand de source allemande, les souvenirs que Mme de Warens a gardés des enseignements de Magny et les idées religieuses que Jean-Jacques a portées devant le public français, sont : un sentiment religieux qui tient une grande place dans l'âme sincère, dans la vie de tous les jours ; — une indépendance complète, sans bravade et sans restriction, en face de l'autorité traditionnelle ; — la présence de Dieu cherchée et sentie, et l'idée de Dieu absorbant et comme engloutissant toutes les autres idées théologiques ;... — l'attente et la joyeuse espérance de l'éternel avenir ». Mais Mme de Warens aurait laissé de côté deux autres points de la doctrine des piétistes selon Magny : l'idée de l'approche des derniers temps et la croyance aux inspirés.

Certainement Rousseau fut possédé d'un vif sentiment religieux, qu'il unissait d'ailleurs à une grande indépen-

1 *Les Idées religieuses de Mme de Warens* dans la *Revue internationale de Rome*, tome XXII, 1889,

dance d'esprit, à un affranchissement complet des dogmes chrétiens. Mais c'était là un état moral assez fréquent au XVIIIe siècle et sans relation nécessaire avec le piétisme. Les documents découverts jusqu'ici ne nous paraissent pas suffisants pour affirmer que l'influence de Magny sur Mme de Warens et, par celle-ci, sur Rousseau fût réelle et efficace, mais MM. Ritter et de Montet sont des chercheurs persévérants et ils trouveront sans doute ces preuves positives, qui font encore défaut, pour affirmer que le déisme de Rousseau est né du piétisme romand.

Déjà deux lettres de Mme de Warens à Magny sont connues de quelques initiés. Ce sont des réponses à des conseils du pieux et doux vieillard. Dans la première, de 1720 à 1725 probablement, elle repousse les reproches qu'il lui avait adressés sur sa mondanité et sur son luxe, tout en l'assurant qu'elle fait beaucoup de cas de ce qui vient de lui. « J'ai fait, dit-elle, la lecture de votre lettre avec toute l'attention dont je suis capable et qu'elle mérite assurément [1]. »

La seconde lettre est d'août 1726. Elle y dit à M. Magny qu'elle doit à ses prières de s'être convertie au catholicisme et qu'elle est certaine qu'il en aura de la satisfaction. C'est après la réception de cette lettre que Magny vint visiter Mme de Warens au couvent d'Annecy, où elle devait abjurer solennellement le 8 septembre. Il trouva peut-être que ses prières avaient été trop efficaces, puisque l'élève allait beaucoup plus loin que le maître. Cependant, à son retour en Suisse, le vieillard dit à M. de Warens qu'il n'avait jamais trouvé l'âme de la dame si bien tournée du côté de Dieu et en meilleures dispositions [2]. Sans doute

1 Article de M. Aug. Glardon, dans la *Graphologie*, n° 5, 1891.
2 A. de Montet, *Mme de Warens et le Pays romand*, p. 225.

il ne savait pas encore que Mme de Warens allait recevoir du roi de Sardaigne, à titre de *nouvelle convertie* exceptionnelle, une magnifique pension de 1,500 livres.

Ces rapports de Magny et de Mme de Warens ont inspiré à M. E. Ritter, dans son dernier livre [1], une charmante page qui clôt gracieusement sa seconde étude sur Magny, « un de ces hommes, dit-il, comme l'Eglise chrétienne en a possédé beaucoup, qui ont passé inconnus au monde et que les plus grands esprits pouvaient écouter avec respect ».

M. de Montet raconte dans de plus grands détails que nous ne l'avions fait nous-même [2] la fuite de Mme de Warens, la dissimulation dont elle usa à l'égard d'un mari trop confiant. Il établit, ce que l'on savait bien d'ailleurs, que, contrairement à ce qu'a écrit un critique distrait [3], elle n'abandonna pas le toit conjugal après avoir embrassé le catholicisme et parce que son mari, protestant rigide et intolérant, l'avait chassée de chez lui. La vérité est qu'elle quitta Vevey en dévalisant la maison et n'ayant pas même pour excuse la conviction sérieuse de la vérité des dogmes qu'elle allait, dans quelques jours, professer solennellement à Annecy.

Le livre de M. de Montet donne des années de jeunesse et de mariage de Mme de Warens un récit complet. La lecture en est des plus agréables. En dehors de l'intérêt qui s'attache à la vie de Mme de Warens, le lecteur est encore attiré par de séduisantes descriptions de la terre

1 E. Ritter, *Magny et le Piétisme romand,* au t. III des *Mémoires de la Société d'hist. de la Suisse romande,* 2e série.

2 François Mugnier, *Mme de Warens et Jean-Jacques Rousseau ;* Paris, Calmann Lévy, 1891.

3 M. Adolphe Brisson, dans les *Annales politiques et littéraires,* Paris, n° du 7 juin 1891 ; compte-rendu de notre ouvrage.

vaudoise et par des tableaux de la vie municipale des pays romands au siècle dernier. A l'exactitude scrupuleuse des faits, l'auteur a su allier le charme du récit. Son œuvre est non seulement honnête et utile, mais attrayante. Elle sera désormais la première pièce à consulter pour ceux qui, dans la vie de Mme de Warens, cherchent les origines de l'éloquent penseur, du grand écrivain dont l'esprit s'est formé auprès d'elle, dont le génie est éclos au souffle de sa bonté et de son enthousiasme.

Jean-Jacques est toujours à la mode. C'est avec raison, car son influence sur les esprits, éclipsée durant la première moitié de notre siècle, semble renaître vers sa fin. Les études que MM. de Montet et Ritter, et que nous-même lui avons consacrées ne seront pas inutiles ; et, cette année encore, un lettré, d'un goût sûr, M. S. Rocheblave, vient de publier des *Lectures choisies de Jean-Jacques Rousseau* [1] qui seront d'un grand secours à ceux qui n'ont pas le loisir de lire les nombreux volumes sortis de la plume de l'élève de Mme de Warens. Ils y trouveront les passages gracieux ou éloquents, les vérités ou les paradoxes, les études morales ou politiques, les lettres intimes ou de polémique, tout ce qu'il importe de connaître pour se rendre compte des causes de cette influence toujours persistante du philosophe et de l'écrivain.

François MUGNIER.

---

1 Armand Colin et Cie, éditeurs à Paris.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 3. — MARS 1891.

Baromètre. — Les pressions, inférieures à la normale, sont : 720,1 à Annecy, 679,2 à Leschaux, 691,3 à Mélan. Maxima le 5 à Annecy, le 5 à Leschaux et à Mélan. Minima le 21 aux trois stations. Excursion du mercure : 25 à Annecy, 23 à Leschaux et 24,9 à Mélan.

Température. — Elle reste plus froide que la normale en ce mois. Moyenne à Annecy du maxima 9°7, du minima —0°6, à 9 h. du matin 3°2. Moyenne générale : à Douvaine 4°6, à Chamonix 2°, à Mélan 2°6, à Bonneville 3°8, à Leschaux »°», à Talloires 4°9.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°4, du sol à 0m,30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars : les		2	9	16	23	30
Thermomètre....	maxima..	4°7	8°9	3°7	5°5	2°7
	minima..	—2°	—8°	—6°2	—10°5	—10°
Baromètre à 0°		629,2	622°6	616,6	613,8	616,8
Pluie ou neige fondue.......			»	4,5	6,5	9

A cette station, les températures extrêmes sont +8°9 le 6 mars et —10°5 le 23. Le baromètre à son maximum 633 le 6 et pour minimum 610 le 21 avec un écart de 23m/m. Les trépidations orageuses de l'enregistreur sont fréquentes les 9, 10, 11, 13, 17, 18, 26, 27 et 30 mars, jours marqués de pluies, neiges ou giboulées.

Pluie. — Nous avons 14 jours de pluie à Rumilly donnant 110m/m d'eau, c'est le maximum de nos seize stations. Le minimum est à Chamonix avec 54m/m en 14 jours également. Au Semnoz le pluviomètre ne donne que 20m/m. La neige qui avait baissé de 0m,55 à cette station pendant la première décade a regagné 0m,80 d'épaisseur pendant le reste du mois. Le col des Gets a reçu 0m,92 de neige, Chamonix 0m,58, Megève 0m,44, Cruseilles 0m,31, Leschaux 0m,25 et Annecy 0m,05. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,49, du lac Léman 0m,365.

Orages. — Néant.

Remarques particulières. — La congélation du lac se prolonge jusqu'au 13 mars, jour où les bateaux à vapeur recommencent leur service et peuvent toucher à Duingt : il y a encore de la glace vers Doussard. — Le 15, le merle se fait entendre à Leschaux. — Le 20, on note le réveil de la grenouille à Sallanches et, le 28, une avant-garde d'hirondelles traverse Annecy.

BULLETIN N° 4. — AVRIL 1891.

Baromètre. — Pressions légèrement au-dessous de la normale : 720,3 à Annecy, 678,4 à Leschaux, 701,8 à Mélan. Maxima le 17 à Annecy, les 16 et 17 à Leschaux et le 16 à Mélan. Minima le 28 aux trois stations. Excursion du mercure : 12,8 à Annecy, 11,4 à Leschaux et 13,3 à Mélan.

Température. — Toujours basse. Moyenne à Annecy du maxima 13°7, du minima 2°4, à 9 h. du matin 7°. Moyenne générale : à Douvaine 8°, à Chamonix 5°4, à Mélan 6°9, à Bonneville 7°8, à Leschaux 5°, à Talloires 8°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°5, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril, les		6	13	20	27
Thermomètre....	maxima..	4°	4°1	7°7	8°7
	minima..	—10°	—5°	—6°9	—3°9
Baromètre à 0°.............		622,3	621,8	625	620
Pluie ou neige fondue.......		8,5	10	»	30

A cette station les températures extrêmes sont +12° le 30 et —10° le 1er avril Le baromètre a son maximum 627 les 16 et 17 du mois et son minimum 617 le 28, avec un écart de 10m/m. Trépidations les 5, 7 et 22. L'oscillation de 8 h. à 10 h. du matin reparaît, elle a une amplitude de 3m/m. Si elle a été nulle pendant l'hiver, c'est que probablement la congélation du bassin du lac empêchait l'émanation des vapeurs dont la tension s'ajoute à la hauteur barométrique.

Pluies. — Mois humide, on compte presque partout de 14 à 16 jours pluvieux. Le maximum de l'eau tombée 155m/m est à Thônes et le minimum 67m/m à Annemasse. Au Semnoz 48m/m5. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,72, du lac Léman 0m,422.

Orages. — Le 8 à Douvaine ; dans la nuit du 7 au 8 à Mélan ; le 7 à 8 h. 30 du soir à Thônes ; le 7 à 5 et 8 h. du soir à Leschaux ; le 7 à 2 h. 30 à Annecy et à Rumilly, où un nouvel orage éclate à 5 h. du soir.

Phénomènes particuliers. — Réveil de la chauve-souris le 19 à Annecy, le 25 aux Gets, le 29 à Cruseilles. — Chant du coucou le 1er à Annemasse, le 7 à Talloires, le 17 à Cruseilles et Annecy, le 18 à Leschaux, le 19 à Douvaine, le 20 à Mélan et à Rumilly. — Sortie générale des hannetons, très abondants cette année, le 30 avril.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* F. Miquet.

599-91. — Annecy. Imp. F. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 août 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à cinq heures.

L'ARCHIVISTE communique les dons et échanges du mois de juillet, après quoi le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

LE SECRÉTAIRE-ADJOINT dépose sur le bureau, de la part de M. F. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire, une collection de dents et sabots recueillis dans une grotte située à Mégevette. Cette grotte, appelée communément *grotte des fées*, est assez curieuse, au dire de M. Bosson, pour mériter d'être explorée par des archéologues. En attendant que ce désir exprimé par notre correspondant puisse recevoir satisfaction, des remercîments sont adressés au donateur.

LE MÊME fait connaitre qu'il a trouvé dans les papiers laissés par M. Maillard un manuscrit de M. CH. PHILIPPE intitulé : *Note sur Guillaume Fichet. L'imprimerie à Avignon en 1444*. La Société décide, après lecture, que ce travail intéressant sera publié dans la *Revue*.

M. TISSOT, ingénieur, communique le résultat des recherches qu'il a faites relativement à la famille TRIPP, dont un membre distingué, M. Jean-Baptiste Tripp, a acquis des droits particuliers à la reconnaissance des Annéciens par des dons nombreux de collections mexicaines.

Le premier membre de cette famille, originaire de Saxe, est venu dans notre pays au milieu du siècle dernier, pour diriger la fabrique de poterie de Sainte Catherine : il

s'appelait Charles Henri. C'était le grand-oncle de Jean-Baptiste.

Ce dernier, parti d'Annecy en septembre 1827, avec quelques autres jeunes gens qui cherchaient aventure, s'établit à Tampico, peu de temps après la fondation de cette ville, et contribua dans une large mesure à son développement.

M. Tissot se propose de publier sur ce personnage une notice détaillée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire-Adjoint, François Miquet.

LES ORIGINES D'ANNECY

(Voir le n° précédent, page 120.)

Reportons-nous à l'époque où les eaux débordaient encore dans le bassin d'Annecy. Toutes les fouilles constatent des traînées de cailloux roulés en sens divers, des couches de limon intercalées, etc. Les premiers arrivants ont dû choisir le plateau d'Annecy-le-Vieux, puis celui du château, celui de Gevrier, pour installer leurs tentes, leurs cahuttes ; ils auront utilisé quelques parties de la plaine, à mesure que l'écoulement des eaux les laissait libres.

Les coteaux d'Annecy-le-Vieux, contournés depuis le détroit du pont Saint-Clair jusque sous le Petit-Brogny par le cours du Fier, qui de là formait un lac jusqu'au delà du Tasset, baignés au sud par les lagunes du lac aux Barattes, à Vignières et jusqu'au bas du village actuel, ces coteaux, disons-nous, s'élevaient ainsi au milieu des eaux comme une presqu'île.

Les Barattes sont devenues un marais, le ruisseau de Vignières dépose depuis longtemps sur les marécages et lés éloigne graduellement. Quant au bas d'Annecy-le-Vieux, la charrue y soulevait encore une profonde couche de vase lacustre, en 1861. L'agriculture tend à faire disparaître les traces de cette lagune primitive. Longue a donc été la transformation de quelques abords d'Annecy-le-Vieux, qui avaient fait donner à ce plateau avancé à l'ouest le nom de presqu'île et d'île. Lorsque, à son tour, le renflement de terre qui s'allonge, sur une longueur de deux kilomètres, d'Albigny à Novelles se dégagea des eaux qui l'ondoyaient de part et d'autre, on l'appela les *grandes îles*. Jusqu'au siècle dernier, le lac pointait encore par ses lagunes autour de l'exhaussement des Salomons. Cette frange marécageuse du lac formait une suite de presqu'îles jusqu'au grand dégorgement du lac, au bas du plateau sur lequel s'éleva plus tard le château. Près de cette sortie, on a découvert un îlot lacustre assez considérable.

La nomenclature improvisée du peuple n'admet pas d'idées à demi, de complications dans ses appellations : îles et presqu'îles, c'est la même chose ; on le voit surtout encore à l'extrémité sud-est du lac contre Doussard, où toute la frange marécageuse s'appelle *les îles ;* la même qualification affecte les méandres du Fier entre Brogny et le Tasset. Les nominations populaires sont toujours simples et entières. Nous pouvons savoir à quelle race appartenaient les arrivants de cette époque par les noms qu'ils ont laissés à ces localités.

Je dis les arrivants de cette époque. Car, il est bien établi que les contrées de l'Europe ont été occupées primitivement par une race qui a laissé presque partout des traces reconnaissables, dont on retrouve le caractère dans

plusieurs grands plateaux de l'Asie, et qu'on est convenu d'appeler la race *aryenne* ou ibérique. J'ai établi ailleurs que les *Sapaudes* en étaient une des branches, qu'elle a survécu au milieu de l'invasion allobrogique, que c'est à cette époque que remonte l'habitation des grottes, des îlots lacustres, avec l'outillage en pierre, en bronze, etc. [1].

Vers le XVIe siècle avant l'ère chrétienne, les historiens signalent un débordement de populations galliques et kimriques dans les régions qui en ont gardé le nom de Gaules. Elles auraient refoulé la population en place, appartenant à la race aryenne ou ibérique, qui se réfugia dans les Alpes et les Pyrénées. Les hordes envahissantes finirent par y pénétrer à leur tour, et c'est dans une de ces immigrations que la famille allobroge aurait occupé nos contrées et aurait soumis la famille sapaude, sans toutefois la détruire entièrement, vers le VIe siècle [2].

Les races gauloises ou celtiques avaient leurs dialectes, dont les traces se sont conservées depuis les Alpes jusqu'en Bretagne surtout. Dans le pays de Galles, le Cornwail, qui n'en est que la continuation, *Cornu Galliæ,* dans l'Irlande, dans les Bretagne deçà et delà la Manche, nous trouvons plusieurs noms de nos localités. Et d'abord *Anesy, Enesy, Anasy,* qui signifient *les îles*. Telle est précisément l'orthographe de nos plus anciens actes. L'*n* et l'*s* ont été graduellement doublés selon la prononciation *Annessy,* qui est la même à l'ouest. M. Diverrès, principal au Collège Chappuisien en 1860, m'avouait un jour son étonnement de trouver ici le nom d'une ville qui dans son pays signifie *les îles*. Il fut parfaitement convaincu lorsque je lui montrai des types de l'orthographe ancienne, et que

1 *La Sapaudia avant les Allobroges, etc.,* 1869.
2 *Congrès scientifique de France à Chambéry,* 1863, p. 493.

je lui fis le tableau primitif du pays. Evidemment l'appellation vulgaire avait dû exprimer le caractère le plus frappant de la localité alors, un ensemble de presqu'îles.

La prononciation bretonne d'*Ennessy* s'était tellement maintenue à Annecy-le-Vieux que les officiers du cadastre de 1729 à 1738 ont écrit plus de vingt fois *Ennessy,* selon la prononciation des indicateurs et estimateurs qui les accompagnaient dans leurs opérations. Elle est restée dans les campagnes, et je l'ai entendue, bien loin encore, de la bouche des vieillards, qui jeunes avaient fréquenté Annecy. La prépondérance de l'*a* sur l'*é* dans les actes écrits s'est imposée par les mêmes règles philologiques que le nom de la ville de *Vannes,* centre des anciens *Vénètes* de Bretagne [1].

C'est aux mêmes dialectes qu'appartient le nom d'Arbigny, *Arbin,* tête, donné à la pointe de terre qui s'avançait dans le lac entre les lagunes des Barattes et les mas de *Beguay,* langue, extrémité, et des *Littés,* vase, limon, etc. Le nom de *Rampon* signifie glisser de haut. Il convient bien à cette élévation abrupte dont le plateau d'Annecy-le-Vieux est le contrefort. Une de ses faces inférieures s'appelle Talabat, *Tal,* coupé à pic. Le bloc qui s'en détache au bas était un *peulvan,* pilier-pierre. Il avait encore cette qualification au xve siècle, *a peulvano quod dicitur Margeria,* lit-on dans les limites des juridictions d'Annecy-le-Vieux et de Menthon. Les peulvans sont encore nombreux en Bretagne. Plus loin c'est Talluères, *Tal-Wer,* l'oasis chaude que l'on rencontre après la roche

1 Il est remarquable que les bandes de Vénètes, en colonisant les bords de l'Adriatique, auxquels elles ont laissé leur nom *Venetia,* y aient importé encore le nom d'*Anassus* à une presqu'île formée par un cours d'eau contre la mer, le *Varianus,* qui est la forme latine de notre Viérans. PLINE, *Hist. nat.,* III, XVIII ; STRABON, *Géogr.,* IV.

coupée à pic. Le plateau supérieur s'appelle Chères, de *Char,* monticule. En face, s'élève Duin, de *Dun,* élévation.

Lorsque l'écoulement des eaux qui baignaient la plaine d'Annessy se réduisit à un seul cours, on l'appela *Tiou,* rivière. Les coteaux qui surmontaient le cours d'eau reçurent le nom de *Gevrier,* bordure le long d'une rivière, celui d'*Aussens,* pointe, extrémité. En regardant à l'ouest, les habitants appelèrent Brogny, *Bron,* confins, contour du Fier, et au-delà de *Mes,* champs, ils virent Mandalla, *Man-dalla,* montagne coupée, c'est-à-dire l'arête de montagne, qui se termine par un abrupte. Ils connurent Bromon, *Brom,* la source puante de Bromines. Arrêtons-nous là. Cet ensemble d'appellations qui expriment si bien la physionomie des localités qui les portent, appartenant toutes aux mêmes dialectes, forme une démonstration suffisante des origines galliques ou allobroges d'Annecy.

(A suivre.) C.-A. Ducis.

LE CAPITAINE DE VIRY

Parmi les Savoyards qui se distinguèrent au service de la France pendant les guerres mémorables de la République et de l'Empire, on peut citer en bon rang le capitaine de Viry François-Joseph-Henri-Balthazard, du 13e régiment de dragons, né à Viry le 31 mai 1786, décédé à Vienne (Autriche) le 16 juin 1809, des suites d'une blessure mortelle reçue à la sanglante bataille d'Essling, le 22 mai précédent.

Ce brave soldat était le second fils du comte François-Joseph-Marie-Justin de Viry, ancien ambassadeur du roi

de Sardaigne en Hollande, à Londres et à Paris, disgracié et exilé dans son château de Viry à la suite d'intrigues de cour, quelques années avant la Révolution française, à laquelle il adhéra franchement dès l'entrée des Français en Savoie. Nommé maire de Viry, aussitôt après la réunion de la Savoie à la France, il devint ensuite président de l'administration municipale du canton de Viry, sous le Directoire; préfet du département de la Lys (Belgique), sous le Consulat; puis sénateur de l'Empire et enfin chambellan de l'empereur Napoléon.

Son fils entra à l'Ecole spéciale militaire de Fontainebleau le 18 pluviôse an XII (8 février 1804) et fut nommé, le 26 nivôse an XIII (16 janvier 1805), sous-lieutenant au 11e régiment de dragons, en garnison à Cambrai, d'où il passa, le 7 juin suivant, au 13e régiment de la même arme, aussi cantonné dans la même ville.

Son régiment fut appelé à faire partie du corps de cavalerie de la Grande-Armée, placé sous les ordres de Murat. Le jeune officier fit ainsi les campagnes de 1805 et 1806, en Autriche et en Prusse, et fut promu lieutenant le 9 novembre 1806. Il fit la campagne de 1807, en Pologne, toujours sous les ordres de Murat.

L'année suivante, le 27 octobre 1808, le lieutenant de Viry fut appelé à l'état-major du maréchal Lannes, dont il devint le huitième aide de camp.

Après les déplorables événements d'Espagne et la funeste capitulation de Baylen, l'empereur Napoléon forma la résolution de réorganiser l'armée d'Espagne et d'en prendre lui-même le commandement, en y appelant ses meilleurs lieutenants et quelques uns des corps de la Grande-Armée, composés des vieilles troupes qui venaient de vaincre les armées autrichiennes, russes et prussiennes, à Austerlitz, Iéna, Eylau et Friedland.

Le maréchal Lannes fut désigné pour accompagner Napoléon, et il dut réorganiser presque complètement son état-major, les officiers qui en faisaient partie pendant les campagnes d'Allemagne ayant été pourvus de commandements ou frappés sur les champs de bataille.

Lannes, né à Lectoure (Gers), en 1769, fils d'un simple ouvrier teinturier et ouvrier lui-même, n'avait qu'une instruction élémentaire, lorsqu'à l'appel de la patrie en danger, il s'enrôla dans le 1er bataillon des volontaires du Gers, où il servit comme simple grenadier jusqu'au moment où ses camarades l'élurent au grade de sous-lieutenant.

Dès lors, il se livra sans relâche à l'étude, et, par sa bravoure, son intelligence et son zèle il arriva aux plus hauts grades de l'armée et devint un des meilleurs maréchaux de l'Empire. Napoléon l'avait en grande affection et lui témoigna en toutes circonstances une confiance dont il n'eut jamais à se repentir.

A l'armée d'Espagne, Lannes remplaça le vieux maréchal Moncey, dans le commandement de l'armée de l'Ebre, composée de conscrits à peine instruits, que Moncey n'osait conduire à l'ennemi. Mais, sous l'impulsion énergique de Lannes, cette jeune armée ne tarda pas à acquérir les qualités guerrières qui lui manquaient, et elle remporta une brillante victoire à Tudela, où les Espagnols, exaltés par leur facile succès de Baylen, furent mis en complète déroute.

L'état-major du maréchal Lannes se composait de huit aides de camp titulaires, classés comme suit :

Le colonel O'Meara, Irlandais ; le chef d'escadron Guéheneuc ; le chef d'escadron Saint-Mars ; le capitaine de Marbot ; le marquis Seraphino d'Albuquerque, grand seigneur espagnol (tué à Essling) ; le capitaine Watteville,

fils du grand-ladamann de la République Helvétique (mort pendant la retraite de Russie) ; le lieutenant Labédoyère (devenu colonel et fusillé sous la Restauration), et enfin le lieutenant de Viry.

En outre, le maréchal avait attaché à son état-major deux officiers auxiliaires : le capitaine Dagusan et le sous-lieutenant Le Coulteux de Canteleu, fils d'un sénateur de l'Empire.

Le capitaine de Marbot et le lieutenant de Viry se lièrent d'amitié et c'est dans les *Mémoires* [1] du premier, devenu général de division, que nous avons recueilli sur le second des détails qui complètent très heureusement les renseignements provenant des archives du ministère de la guerre.

Le lieutenant de Viry se distingua à la bataille de Tudela, où il se trouva mêlé à un incident curieux. Le lieutenant Labédoyère venait d'acheter un cheval très jeune et non encore habitué au canon. Effrayé par le tumulte de la bataille ce cheval refusait absolument d'avancer. Labédoyère furieux s'élança à terre et coupa les jarrets de sa monture d'un coup de sabre. Son collègue Marbot indigné lui fit une verte remontrance, mal reçue et les deux officiers en seraient venus aux mains, sans la présence de l'ennemi. Le maréchal Lannes, indigné aussi, annonça à Labédoyère qu'il le renvoyait de son état-major. Celui-ci, désespéré, saisissait déjà un pistolet pour se brûler la cervelle, lorsque le lieutenant de Viry lui fit comprendre qu'il serait plus honorable d'aller chercher la mort dans les rangs ennemis. Juste à ce moment, de Viry reçut du maréchal l'ordre de conduire un régiment de cavalerie contre une batterie espagnole. Labédoyère se joignit à lui ; tous

1 *Mémoires du général baron de Marbot.* (Librairie Plon, 1891.)

deux chargèrent à la tête du régiment et furent des premiers sur la batterie qui fut enlevée ; de Viry et Labédoyère ramenèrent un canon qu'ils avaient pris ensemble.

Ces deux braves officiers furent cités à l'ordre du jour dans le bulletin de la bataille, et le maréchal, pardonnant à Labédoyère, lui rendit sa place à l'état-major.

Le lieutenant de Viry fut promu capitaine peu après, ainsi que son collègue Labédoyère. (9 janvier 1809.)

Après avoir poussé ses troupes jusqu'à Saragosse et commencé l'investissement de cette place, le maréchal Lannes rejoignit Napoléon à Madrid et marcha avec lui contre l'armée anglaise qui venait d'entrer sur le territoire espagnol. On était alors à la fin de décembre 1808, et la marche de l'armée française fut extrêmement pénible. Le temps était horrible, le froid excessif ; des tempêtes de neige et le verglas causèrent les plus vives souffrances à nos soldats. Napoléon, désireux d'atteindre les Anglais et d'empêcher leur embarquement au port de la Corogne, où était leur flotte, donnait l'exemple et franchit le mont Guadamara à cheval sur un canon.

Le 31 décembre, l'armée française parcourut en une seule étape et par une pluie glaciale les 15 ou 16 lieues qui séparent Benavente d'Astorga et, comme tous les ponts avaient été détruits par les Anglais, nos braves soldats furent obligés de se déshabiller cinq ou six fois, de mettre leurs armes et effets sur la tête et de traverser ainsi les cours d'eau glacés qu'ils rencontrèrent sur leur route.

Les souffrances furent si intolérables que trois grenadiers de la vieille garde, ne pouvant les supporter, se firent sauter la cervelle avec leurs fusils.

Le maréchal Lannes fut ensuite appelé au commandement en chef des deux corps d'armée, chargés de faire le siège de Saragosse. L'un de ces corps, le 5e de la Grande-

Armée, avait pour chef le maréchal Mortier; l'autre, de formation récente, était sous les ordres de Junot; ils se montaient à 30,000 hommes et devaient réduire une ville qui comptait 80,000 défenseurs, surexcités par le plus ardent patriotisme et qui résistèrent jusqu'à la dernière extrémité.

On connaît l'histoire de ce siège meurtrier, célèbre entre tous. L'armée française et les Espagnols s'y couvrirent de gloire. Le capitaine de Viry s'y conduisit avec bravoure et suivit le maréchal Lannes, dont la mission en Espagne était finie par la prise de Saragosse et qui allait accompagner Napoléon en Allemagne, où la guerre ne tarda pas à recommencer.

L'état-major du maréchal Lannes prit une part active à cette fameuse campagne de 1809, pendant laquelle le brave maréchal devait trouver une mort glorieuse. A Abensberg, à Landshut et à Eckmühl et en avant de Ratisbonne, le capitaine de Viry, comme ses collègues, fit un service des plus périlleux et courut de graves dangers. Mais son heure n'était pas encore venue.

Le 23 avril 1809 l'armée française attaqua la ville de Ratisbonne, où le prince Charles, généralissime de l'armée autrichienne, avait réuni des forces imposantes.

C'est au moment de donner l'ordre d'attaquer que Napoléon fut blessé légèrement à la cheville du pied droit.

La nouvelle de cette blessure se propagea rapidement et produisit un effet extraordinaire sur l'armée. L'empereur, voulant tranquilliser les corps éloignés qui s'ébranlaient déjà pour le rejoindre, remonta à cheval après un premier pansement et passa une revue improvisée, sous le feu de l'ennemi, ce qui porta au plus haut point l'enthousiasme de ses soldats.

Le maréchal Lannes fut chargé de la difficile mission

d'enlever la ville de Ratisbonne, dont les fortifications étaient anciennes et en mauvais état, les fossés à sec et cultivés en jardins maraîchers; mais cela était suffisant pour empêcher un coup de main, d'autant plus que les 6,000 hommes de garnison pouvaient être secourus par une armée de 80,000 hommes, et que pour donner l'assaut il fallait descendre dans les fossés très profonds, les passer sous le feu de l'ennemi et escalader les remparts couverts d'une formidable artillerie.

Voici comment le général de Marbot raconte la prise de Ratisbonne, dans laquelle il se conduisit héroïquement, ainsi que son ami de Viry :

« Le maréchal Lannes ayant été prévenu que tout était prêt pour l'attaque, nous retournâmes vers Ratisbonne, pendant que l'empereur remontait sur le monticule d'où il pouvait être témoin de l'assaut. Les divers corps d'armée rangés autour de lui attendaient en silence ce qui allait se passer...

« Notre artillerie ayant complètement abattu la maison du rempart, ses débris tombés dans le fossé formaient un talus assez praticable, mais dont le sommet était encore de huit à dix pieds moins élevé que le mur du côté de la ville : il fallait donc placer des échelles sur ces décombres pour gagner le haut du rempart. Elles étaient aussi nécessaires pour descendre de la promenade dans le fossé, car il n'existait aucune rampe de ce côté. En arrivant à la grange derrière laquelle la division Morand, commandée pour l'attaque, était abritée du feu de la place, le maréchal Lannes ayant demandé cinquante hommes de bonne volonté pour marcher à la tête de la colonne et planter les échelles, afin de monter les premiers à l'assaut, il s'en présenta un nombre infiniment supérieur, qu'il fallut réduire à celui prescrit par le maréchal. Ces braves, con-

duits par des officiers choisis, partent avec une ardeur admirable; mais à peine ont-ils dépassé les murs de la grange qui les abritait, qu'assaillis par une grêle de balles, ils sont presque tous couchés par terre!... Quelques-uns seulement parviennent à descendre de la promenade dans le fossé, mais le canon les met bientôt hors de combat, et les débris de cette première colonne viennent, tout sanglants, rejoindre la division derrière la grange protectrice...

« Cependant, à la voix du maréchal Lannes et du général Morand, cinquante nouveaux volontaires se présentent, prennent des échelles et marchent vers les fossés; mais dès que, arrivés sur la promenade, ils sont aperçus par l'ennemi, un feu plus terrible encore que le premier détruit presque entièrement cette seconde colonne!... Ces deux échecs consécutifs ayant refroidi l'ardeur des troupes, personne ne bougea plus lorsque, pour la troisième fois, le maréchal demanda des hommes de bonne volonté. Il aurait pu commander à une ou plusieurs compagnies de marcher, et certainement elles eussent obéi; mais il savait par expérience l'énorme différence qui existe entre ce que le soldat fait par obéissance et ce qu'il fait par élan. Pour braver cet immense péril, des volontaires étaient infiniment préférables à une troupe commandée. Mais vainement le maréchal renouvelle son appel aux plus braves de la brave division Morand; vainement il leur fait observer que l'empereur et toute la Grande-Armée les contemplent; on ne lui répond que par un morne silence, tant chacun avait la conviction que dépasser les murs de la grange, sous les feux de l'ennemi, c'était courir à une mort certaine!... Alors l'intrépide Lannes s'écrie : « Eh bien! je « vais vous faire voir qu'avant d'être maréchal j'ai été « grenadier et le suis encore!... » Il saisit une échelle, l'enlève, et veut la porter vers la brèche... Ses aides de

camp cherchent à l'en empêcher, mais il résiste et s'indigne contre nous!... Je me permis alors de lui dire : « Monsieur le maréchal, vous ne voudriez pas que nous « fussions déshonorés, et nous le serions si vous receviez « la plus légère blessure en portant une échelle contre le « rempart, avant que tous vos aides de camp aient été « tués!... » Alors, malgré ses efforts, je lui arrachai le bout de l'échelle qu'il tenait et le plaçai sur mon épaule, pendant que de Viry prenait l'autre extrémité et que nos camarades, se réunissant par couples, prenaient aussi des échelles.

« A la vue d'un maréchal de l'Empire disputant avec ses aides de camp à qui monterait le premier à l'assaut, un cri d'enthousiasme s'éleva dans toute la division ! officiers et soldats voulurent marcher en tête, et réclamant cet honneur, ils nous poussaient, mes camarades et moi, en cherchant à s'emparer des échelles; mais en les cédant, nous aurions eu l'air d'avoir joué une comédie pour exciter l'élan des troupes : *le vin était tiré, il fallait le boire,* quelque amer qu'il pût être!... Le maréchal le comprit, et nous laissa faire, bien qu'il s'attendît à voir exterminer une grande partie de son état-major qui devait marcher en tête de cette périlleuse attaque!...

« Je vous ai déjà dit que mes camarades, quoique tous fort braves, manquaient d'expérience et principalement de ce qu'on nomme le *tact militaire*. Je m'emparai donc sans façon du commandement de la petite colonne : la gravité des circonstances m'y autorisait et il ne me fut refusé par personne. J'organisai derrière la grange le détachement qui devait nous suivre.

« J'avais attribué la destruction des deux premières colonnes à l'imprudence avec laquelle ceux qui la conduisaient avaient aggloméré les soldats dont elles se compo-

saient, circonstance qui présentait un double inconvénient : d'abord, elle facilitait le tir des ennemis, toujours infiniment plus meurtrier sur une masse que sur des hommes isolés ; en second lieu, nos grenadiers chargés d'écheller n'ayant formé qu'un seul groupe, et s'étant embarrassés les uns les autres, leur marche n'avait pu être assez rapide pour les soustraire promptement au feu des Autrichiens.

« En conséquence, je décidai que de Viry et moi, qui portions la première échelle, partirions d'abord seuls en courant ; que la seconde échelle nous suivrait à vingt pas de distance, et ainsi de suite pour les autres ; qu'arrivés sur la promenade, les échelles seraient placées à cinq pieds l'une de l'autre, afin d'éviter la confusion ; que, descendus dans le fossé, on laisserait les échelles numéros *pairs* dressées contre le mur de la promenade, pour que les troupes pussent nous suivre sans retard ; que les échelles numéros *impairs* seraient enlevées et portées rapidement sur la brèche, où nous les poserions seulement à un pied de distance entre elles, tant à cause du peu de largeur du passage que pour aborder avec plus d'ensemble le haut du rempart et repousser les assiégés qui voudraient nous précipiter en bas. Ces explications bien données et bien comprises, le maréchal Lannes, qui les approuvait, s'écria : « Partez, mes braves enfants, et Ratisbonne est enlevé !... »

« A ce signal, de Viry et moi nous élançons, traversons la promenade en courant et plongeons notre échelle dans le fossé, où nous descendons. Nos camarades et cinquante grenadiers nous suivent... En vain le canon de la place tonne, la fusillade roule, les biscaïens et les balles frappent les arbres et les murs ; comme il est fort difficile d'ajuster des individus isolés, allant très rapidement et espacés de vingt en vingt pas, nous arrivons dans le fossé sans qu'aucun des hommes de la petite colonne soit blessé !...

Les échelles désignées d'avance étant enlevées, nous les portons au sommet des décombres de la maison abattue, et les appuyant contre le parapet, nous nous élançons vers le rempart !...

« Je montais en tête d'une des premieres échelles ; Labédoyère, qui gravissait celle à côté de moi, sentant que la base en était mal assujettie sur les décombres, me prie de lui donner la main pour le soutenir, et nous parvenons enfin tous les deux sur le haut du rempart, à la vue de l'empereur et de toute l'armée, qui nous salue d'une immense acclamation !... Ce fut un des plus beaux jours de ma vie !... MM. de Viry et d'Albuquerque nous joignirent en un instant, ainsi que les autres aides de camp et les cinquante grenadiers; enfin, un régiment de la division Morand se dirigeait vers le fossé au pas de course.

« Les chances de la guerre sont parfois bien bizarres !...

« Les deux premières colonnes françaises avaient été détruites avant d'arriver au pied de la brèche, tandis que la troisième n'éprouva aucune perte; mon ami de Viry seul fut atteint par une balle qui enleva un bouton de sa pelisse. Cependant, si les ennemis placés sur le parapet eussent conservé assez de présence d'esprit pour fondre la baïonnette en avant sur Labédoyère et sur moi, il est plus que probable qu'ils nous eussent accablés par leur nombre et tués ou rejetés dans le fossé ; mais les Autrichiens perdent très facilement la tête : notre audace et la vivacité de l'attaque les étonnèrent tellement, qu'en nous voyant courir sur la brèche, ils ralentirent d'abord leur feu et cessèrent bientôt de tirer. Non seulement pas une de leurs compagnies ne marcha contre nous, mais toutes s'éloignèrent dans la direction opposée au point que nous venions d'enlever !...

« Vous savez que l'attaque avait lieu près de la porte

de Straubing. Le maréchal Lannes m'avait ordonné de la faire ouvrir ou enfoncer, afin qu'il pût pénétrer dans la ville avec la division Morand ; aussi, dès que je vis sur le rempart mes cinquante grenadiers qu'allait bientôt joindre le régiment envoyé pour nous soutenir, et dont la tête arrivait déjà dans le fossé où de plus nombreuses échelles assuraient le passage, je descendis dans la ville sans plus attendre. Les moments étaient précieux. Nous marchons donc résolument vers la porte de Straubing, située à cent pas de la brèche, et là, mon étonnement est grand, en voyant un bataillon autrichien massé sous l'immense voûte qui précède cette porte, vers laquelle tous les hommes faisaient face pour être plus à même de la défendre si les Français l'enfonçaient. Uniquement préoccupé de la mission qu'on lui avait confiée, le chef de bataillon ennemi, ne tenant pas compte du bruit qu'on entendait sur le rempart voisin, n'avait pas même placé un factionnaire en dehors de la voûte, pour le prévenir de ce qui se passait, tant il se croyait certain que les Français échoueraient dans leurs attaques ; aussi fut-il stupéfait en nous voyant arriver par derrière !... Il était placé à la queue de sa troupe, de sorte que, ayant fait un demi-tour en nous voyant approcher, il se trouva face à face avec la petite colonne française, dont il lui était impossible de juger la force, car je l'avais formée en deux pelotons qui, s'appuyant aux côtés de la voûte, la barraient complètement !... Aux cris de surprise que fit le commandant ennemi, tout son bataillon se retourna, et les dernières sections, devenues les premières, nous couchèrent en joue !... Nos grenadiers les ajustèrent aussi, et comme on n'était qu'à un pas les uns des autres, jugez quel horrible massacre eût suivi le premier coup de fusil tiré !... La situation des deux partis était très périlleuse ; cependant, le grand nombre des Autrichiens leur

donnait un immense avantage, car si le feu s'engageait à brûle-pourpoint, notre petite colonne était détruite, ainsi que la compagnie des ennemis que nous tenions au bout de nos fusils ; mais le surplus de leur bataillon était dégagé. Nous fumes donc très heureux que nos adversaires ne pussent connaitre notre petit nombre, et je m'empressai de dire au chef de bataillon que, la ville étant prise d'assaut et occupée par nos troupes, il ne lui restait plus qu'à mettre bas les armes, sous peine d'être passé au fil de l'épée !

« Le ton d'assurance avec lequel je parlais intimida d'autant plus facilement cet officier qu'il entendait le tumulte produit par l'arrivée successive des soldats du régiment français qui, nous ayant suivis par la brèche, accouraient se former devant la voûte. Le commandant ennemi harangua son bataillon, et après lui avoir expliqué la situation dans laquelle il se trouvait, il ordonna de déposer les armes. Les compagnies placées au bout de nos fusils obéirent, mais celles qui, réunies près de la porte, à l'autre extrémité de la voûte, étaient à l'abri de nos coups, se mirent à vociférer, refusèrent de se rendre et poussèrent la masse du bataillon qui faillit nous renverser. Cependant les officiers parvinrent à calmer leur troupe, et tout paraissait s'arranger, lorsque le fougueux Labédoyère, impatienté de cette lenteur, fut sur le point de tout perdre par un accès de colère ; car saisissant le commandant autrichien à la gorge, il allait lui plonger son sabre dans le corps, si mes camarades et moi n'eussions détourné le coup. Les soldats ennemis reprirent alors leurs armes, et une sanglante mêlée allait s'engager, lorsque la porte de la ville retentit extérieurement sous les violents coups de hache que lui portaient les sapeurs de la division Morand, conduite par le maréchal Lannes en personne. Les soldats

ennemis, comprenant alors qu'ils allaient se trouver entre deux feux, se rendirent, et nous les fimes sortir sans armes de la voûte, en les dirigeant vers la ville, afin de dégager la porte, que nous ouvrîmes au maréchal, dont les troupes se précipitèrent comme un torrent dans la place.

« Le maréchal, après nous avoir complimentés, ordonna de marcher vers le pont du Danube pour couper toute retraite aux régiments ennemis qui se trouvaient dans Ratisbonne, et empêcher le prince Charles de leur envoyer des renforts. Mais à peine étions-nous entrés dans la grande rue, qu'un nouveau danger venait nous menacer : nos obus avaient incendié plusieurs maisons, et le feu allait se communiquer à une trentaine de voitures que les ennemis avaient abandonnées après en avoir emmené les chevaux. L'incendie de ces chariots eût certainement embarrassé le passage de nos troupes; mais, en se glissant le long des murs, on espérait éviter cet obstacle, lorsque tout à coup le chef de bataillon ennemi, que je présentais au maréchal, s'écrie avec l'accent du plus profond désespoir : « Vain-« queurs et vaincus, nous sommes tous perdus; ces cha-« riots sont remplis de poudre ! » Le maréchal pâlit, ainsi que nous tous; mais reprenant bientôt son calme, en présence de la mort que nous avions sous les yeux, le maréchal fait ouvrir les rangs de la colonne française, poser les fusils contre les maisons, et ordonne aux soldats de pousser à bras ces voitures, en se les passant de mains en mains, jusqu'à ce qu'elles aient traversé la voûte et soient hors de la ville. Le maréchal donna l'exemple, officiers, généraux et soldats, chacun se mit à l'œuvre. Les prisonniers autrichiens firent comme les Français, car il y allait aussi pour eux de la vie !... Une grande quantité de charbons ardents tombait déjà sur les fourgons, et si l'un d'eux se fut enflammé, nous aurions tous été broyés, et la ville entière-

ment détruite!... Mais on travailla avec tant d'ardeur, qu'en peu de minutes toutes les voitures de poudre furent poussées hors de la place, d'où on les fit traîner par des prisonniers jusqu'au grand parc de notre artillerie. »

Ratisbonne enlevée, l'armée française se dirigea sur Vienne, où après une série d'engagements militaires assez vifs et un commencement de bombardement elle fit son entrée, le 13 mai, couronnant une campagne d'un mois.

Mais l'archiduc Maximilien d'Autriche, en évacuant la ville de Vienne, avait eu soin de détruire les ponts qui conduisaient sur la rive gauche du Danube où s'était retirée l'armée autrichienne ; et l'armée française se trouva arrêtée pendant quelques jours par l'impossibilité de franchir ce grand fleuve.

Napoléon choisit le village d'Ebersdorf pour point de départ des ponts qu'il fut obligé de faire établir, en utilisant les îles du Danube, notamment l'île de Lobau, la plus grande. Ces ponts furent terminés le 20 mai et le maréchal Masséna put déboucher sur la rive gauche du Danube, où son corps d'armée occupa les villages d'Essling et d'Aspern.

« Dans la soirée du 20 mai, l'empereur et le marécha Lannes ayant été se loger dans la seule maison qui existait dans l'île Lobau, mes camarades et moi, dit le général de Marbot, nous nous établîmes auprès de là, sur de beaux gazons qu'éclairait la lune dans tout son éclat. La nuit était délicieuse, et dans notre insouciance militaire, sans songer aux périls du lendemain, nous causions gaiement et chantions des ariettes nouvelles, entre autres deux fort à la mode alors dans l'armée, parce qu'on les attribuait à la reine Hortense, et que les paroles avaient beaucoup de rapport avec les circonstances dans lesquelles nous nous trouvions ; c'était :

Vous me quittez pour aller à la gloire,
Mon tendre cœur suivra partout vos pas...

Et puis :

L'astre des nuits, de son paisible éclat,
Lançait des feux sur les tentes de France !

« Le capitaine d'Albuquerque était le plus joyeux de nous tous, et après nous avoir charmés par sa belle voix, il nous faisait rire aux éclats par le récit des plus bouffonnes aventures de sa vie romanesque. Le pauvre garçon ne prévoyait pas que le soleil qui allait se lever éclairerait son dernier jour !... pas plus que nous ne pensions que la plaine située en face de nous, sur l'autre rive, serait bientôt arrosée du sang de notre bon maréchal, ainsi que de celui de presque chacun de nous ! »

Le 21 mai, la bataille s'engagea entre le corps d'armée de Masséna et trois divisions de cavalerie sous les ordres du maréchal Bessières et toute l'armée autrichienne. La canonnade fut terrible et les forces autrichiennes étaient tellement supérieures aux nôtres qu'il fallut toute la ténacité et tout l'héroïsme de nos soldats, exaltés par la présence de Napoléon, pour éviter un désastre. Les villages d'Essling et d'Aspern furent pris et repris cinq ou six fois après des combats meurtriers, malgré l'incendie qui les dévorait tous deux. Les Français restèrent maîtres de ces deux villages, et les deux armées se maintinrent en présence.

« Pendant cette première journée, dit le général de Marbot, l'état-major du maréchal Lannes, toujours occupé à porter des ordres sur les points les plus exposés, avait couru de grands dangers, sans que nous eussions néanmoins aucun malheur à déplorer, et déjà nous nous félicitions, lorsqu'au soleil couchant, les ennemis, voulant couvrir

leur retraite par un redoublement de feu d'artillerie, firent pleuvoir sur nous une grêle de projectiles. En ce moment d'Albuquerque, La Bourdonnaye et moi, rangés en face du maréchal, venions lui rendre compte des ordres qu'il nous avait chargés de transmettre, et nous tournions par conséquent le dos aux canons ennemis. Un boulet, frappant le malheureux d'Albuquerque au bas des reins, l'enlève, le lance par dessus la tête de son cheval et le jette raide mort aux pieds du maréchal. » Un second boulet brise la selle de La Bourdonnaye, qui est blessé par les éclats de cette selle, sans être touché par le boulet; un aide de camp du général Boudet, qui s'était approché du maréchal, eut la tête emportée par un troisième boulet, à l'instant où il ouvrait la bouche.

Au moment de cette vive canonnade, le maréchal Lannes, voyant les Autrichiens exécuter un mouvement rétrograde, voulut les faire charger par toute sa cavalerie. Il appela son aide de camp de Viry et lui donna l'ordre suivant : *Allez dire au maréchal Bessières que je lui ordonne de charger à fond!* C'était intentionnellement que Lannes donnait cette forme impérative et dure à l'ordre qu'il envoyait à son collègues Bessières, commandant la cavalerie, placé sous ses ordres ce jour-là, et contre lequel il avait une grande animosité, déjà ancienne.

« Le capitaine de Viry part, continue le général de Marbot, remplit sa mission et revient auprès du maréchal qui lui demande : Qu'avez-vous dit au maréchal Bessières? — Je l'ai informé que Votre Excellence le priait de faire charger toute la cavalerie. Le maréchal Lannes, haussant les épaules, s'écria : Vous êtes un enfant... et appela Labedoyère, auquel il donna la même mission, en appuyant sur les mots : *vous ordonne de charger à fond!* »

Labédoyère n'osa pas non plus répéter textuellement

l'ordre au maréchal Bessières ; alors le maréchal Lannes envoya un troisième aide de camp, Marbot, en lui recommandant tout particulièrement de répéter mot à mot l'ordre qu'il envoyait.

L'aide de camp Marbot comprit que Lannes voulait humilier Bessières en lui faisant durement sentir que l'empereur l'avait placé sous son autorité et en le blâmant de la manière dont il dirigeait la cavalerie.

Marbot s'acquitta consciencieusement de sa mission, ce qui mit le maréchal Bessières en fureur ; mais la charge eut lieu à fond et produisit un excellent résultat, ce qui fit dire à Lannes : *Vous voyez bien que ma sévère injonction a produit son effet, sans cela le maréchal Bessières aurait* TATONNÉ *toute la journée !*

Les deux maréchaux se rencontrèrent le soir, en se rendant auprès de Masséna, et il fallut toute l'autorité de ce dernier pour les empêcher de mettre l'épée à la main et de régler ainsi leur querelle. Napoléon donna raison à Lannes en blâmant sévèrement Bessières.

« Autant mes camarades et moi avions été gais la nuit précédente, continue le général de Marbot, autant nous fûmes tristes pendant celle du 21 au 22. Nous venions de voir périr le malheureux d'Albuquerque, nous avions à nos côtés La Bourdonnaye horriblement blessé, dont les gémissements nous déchiraient le cœur ; enfin de tristes pressentiments nous agitaient sur le résultat de la bataille dont nous venions de voir seulement la première partie. Nous fûmes, du reste, sur pied toute la nuit, pour faire passer le Danube au corps d'armée du maréchal Lannes. »

Le 22 mai, à l'aurore, la bataille recommença. Napoléon, ayant à sa disposition le double des forces de la veille, prit ses dispositions pour attaquer les Autrichiens. Le corps de Lannes, augmenté de la division Boudet, ayant

toujours en seconde ligne la cavalerie du maréchal Bessières, occupait Essling et l'espace compris entre ce village et Aspern, où était Masséna avec trois divisions.

Au moment où le corps de Davoust, réuni à Ebersdorf, commençait à passer le Danube, Napoléon ordonna au maréchal Lannes de se mettre à la tête des divisions d'infanterie Saint-Hilaire, Tharreau, Claparède et Demon, suivies de deux divisions de cuirassiers, et d'aller enfoncer le centre de l'armée ennemie.

Le maréchal Lannes s'avance alors fièrement dans la plaine. Rien ne lui résiste ; il prend en un instant un bataillon, cinq pièces d'artillerie et un drapeau. Les Autrichiens se retirent d'abord avec régularité, mais finissent par être percés. Le désordre se met parmi eux. Si la marche des Français eût continué quelques moments de plus, c'en était fait de l'armée du prince Charles !

Mais la rupture du grand pont établi sur le Danube vint arrêter le triomphe de nos armes. L'empereur fit suspendre le mouvement offensif de Lannes jusqu'au rétablissement de ce pont, par lequel arrivaient les munitions et les renforts expédiés par Davoust. Mais il eut bientôt acquis la certitude qu'il fallait renoncer à l'espoir de rétablir le passage ce jour-là, et il prescrivit au maréchal Lannes de rapprocher peu à peu ses troupes de leur première position entre Essling et Aspern.

Le prince Charles, étonné de cette retraite, conçut l'espoir de jeter l'armée française dans le Danube et fit assaillir vigoureusement la division Saint-Hilaire, la plus rapprochée, et la fit mitrailler. Le général Saint-Hilaire ayant été blessé mortellement et Lannes voyant cette division assaillie de toutes parts, en prit le commandement et la ramena lentement, en se retournant souvent contre l'ennemi.

Ce fut pendant cette opération que le capitaine de Viry eut l'épaule brisée par une balle. Son ami Marbot le fit transporter à grand peine dans les retranchements de la tête du pont sur le Danube.

La bataille se continua avec fureur et le carnage fut terrible. Les villages d'Aspern et d'Essling furent pris et repris plusieurs fois. Celui d'Essling était défendu par la division Boudet, qui résista avec héroïsme, et l'acharnement était tel, qu'en se battant au milieu des maisons embrasées, Français et Autrichiens se retranchaient avec les cadavres amoncelés dans les rues.

Cette bataille de trente heures se termina à notre avantage et l'archiduc Charles fut repoussé après avoir subi des pertes énormes.

Les nôtres ne le furent pas moins ; à la fin de la bataille, le maréchal Lannes, fatigué d'être à cheval depuis le matin, descendit pour s'asseoir au bord d'un fossé ; c'est là qu'il fut frappé par un boulet au point où ses deux jambes se croisaient. Transporté dans l'île de Lobau, où toute l'armée française se retira ensuite, il subit l'amputation et mourut le 30 mai, regretté de toute l'armée. Napoléon vint le voir et embrassa son cadavre, qu'il baigna de larmes en répétant à diverses reprises : « Quelle perte pour la France et pour moi ! »

Presque tous les officiers de son état-major étaient morts ou blessés. Ces derniers, parmi lesquels le brave capitaine de Viry, furent transportés à Vienne, dans le palais du prince Albert de Saxe-Teschen, situé sur le rempart, près de la porte de Carinthie. C'est dans ce magnifique palais que le maréchal Lannes avait établi son quartier général lors de l'occupation de Vienne. Tous ces blessés étaient soignés par le docteur Franck, chirurgien en chef de la cour d'Autriche, qui avait été chargé de ce

soin par Napoléon et qui s'en acquittait consciencieusement.

Le commandant de Marbot blessé à la cuisse droite par un biscaïen, Labedoyère blessé aussi au pied par un biscaïen, Watteville l'épaule luxée par la chute de son cheval tué par un boulet, étaient les compagnons d'infortune de notre concitoyen et se partageaient les soins du chirurgien autrichien qui venait les panser deux fois par jour.

Le commandant de Marbot, qui malgré sa blessure n'avait pas quitté le maréchal Lannes et avait reçu son dernier soupir, raconte que le chirurgien lui avait prescrit un repos absolu, mais que malgré cela, il traversait souvent les corridors pour se rendre auprès de son ami de Viry, qu'une blessure bien plus grave que la sienne retenait au lit.

« J'eus bientôt le malheur de perdre cet excellent camarade, dit-il, que je regrettai infiniment, et comme j'étais le seul aide de camp qui connût son père, je fus dans la triste obligation d'annoncer cette fatale nouvelle au malheureux vieillard, qui, déchiré par la douleur, survécut peu de temps à son fils bien aimé. »

Le capitaine de Viry décéda à Vienne le 16 juin 1809.

Ainsi mourut glorieusement, au printemps de sa vie, un jeune officier, plein d'avenir et qui se montra digne en toutes circonstances de l'antique famille de Viry. Capitaine à 23 ans, cité plusieurs fois à l'ordre du jour pour actions d'éclat, fils d'un sénateur de l'Empire, chambellan de Napoléon, qui appréciait beaucoup les nobles d'ancienne date ralliés à sa dynastie, aide de champ d'un des plus illustres maréchaux de l'Empire, le jeune de Viry aurait, sans nul doute, parcouru une brillante carrière militaire et aurait fait honneur à son pays si la mort ne l'avait frappé sur le champ de bataille. . . . .

Mais si sa carrière a été courte, elle a été glorieuse et il nous a paru bon de la remettre en lumière, au moment où la France, après des revers immérités, a reconstitué son armée et reconquis la situation qu'elle doit avoir en Europe.

Puisse l'exemple du capitaine de Viry inspirer nos jeunes soldats, si la Patrie française les appelle au champ d'honneur pour la défense de ses droits !

I.

Acte de naissance de noble François-Joseph-Henri-Balthazard DE VIRY,

L'an mil sept cent quatre vingt six, le Trente un May, Environ midi, est né et le même jour a été baptisé N. François-Joseph-Henry-Balthazard fils d'illustre Seigneur Messire Dom Joseph Marie François Justin, Comte de Viry, Baron de la Perrière, de Cohendier, Seigneur D'Augny et Sautherans, conseigneur d'Archamp et Collonge, gentilhomme de la chambre du Roy et Chevalier grand croix des Sts Maurice et Lazare, et de Dêlle Josephte Marie Monime de Marette, de Rochefort, chanoinesse et comtesse de Neuville en Bresse, par Brevet du quatre juin mil sept soixante sept, son épouse, parrain est N. François Joseph Henry De Viry, Baron de la Perrière, capitaine lieutenant dans le régiment des chevaux Légers, qui a été représenté par seigneur Balthazard comte de Rochefort gentilhomme de la Chambre du Roy, marraine est Delle Françoise Dunoyer Baronne du Bourget, de Chambéry.

Signé : Delagrange, Doyen.

II.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

(*Archives administratives.*)

Etat des services du capitaine DE VIRY François-Joseph-Henri-Balthazard, né a Viry, département du Léman, le 31 mai 1786.

Élève à l'école spéciale militaire, le (18 pluviose an xii) 8 février 1804.

Nommé sous-lieutenant au 11e régiment de dragons, le (26 nivôse an xiii) 16 janvier 1805.

Passé au 13e régiment de dragons, le (18 prairial an xiii) 7 juin 1805.

Lieutenant, le 9 novembre 1806.

Aide de camp du maréchal Lannes, le 27 octobre 1808.

Capitaine, le 9 janvier 1809.

Décédé à Vienne (Autriche), par suite de blessures, le 16 juin 1809.

Campagnes.

Vendémiaire an xiv, 1805, 1806, 1807, Grande-Armée ; — 1808, Espagne ; — 1809, armée d'Allemagne.

Blessures.

Blessé mortellement à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809.

* * *

Le capitaine de Viry a été inhumé à Vienne, mais son cœur a été rapporté à Viry et déposé dans la chapelle mortuaire de sa famille.

C. Duval.

UNE SINGULIÈRE ERREUR DE MÉMOIRE

LOUIS DE LA RIVIÈRE

PIERRE ET JEAN-CLAUDE GAZEL

Charles-Auguste de Sales, lorsqu'il n'était pas encore évêque, a prononcé, en 1642, en trois journées consécutives, les 11, 12 et 13 décembre, au milieu d'un grand concours de monde, *dans l'église du premier monastère de la Visitation, une oraison funèbre sur la sainte vie de la B. H. mère de Chantal.* Cette oraison, qui n'a été publiée qu'en 1646, chez André Leyat, renferme textuellement le passage suivant :

« N'y a-t-il plus personne entre vous qui se resouvienne
« de la harangue qui fut faite au *B. H. François* quand il
« prit possession de cet Evesché en l'Eglise Cathédrale ?
« Bien que ce soit vne chose que je n'ay pas mise en l'His-
« toire de sa Vie, parce que je ne la sçavais pas quand je la
« composay ; je l'ay pourtant apprise de tesmoins oculai-
« res et irréprochables : Que l'Orateur (qui estoit grand
« Theologien et de saincte Vie) luy dit et asseura ces pa-
« roles d'Esaïe : Vos Fils viendront de loin, et vos Filles
« se leueront de Vostre costé, et vous en verrez l'affluence
« auec dilectation de votre cœur : et expliqua cela asses
« intelligiblement de l'Ordre qui sous le nom de la Visita-
« tion, ne parut que huit ans apres. » (P. 124, 125.)

Cette assertion est des plus surprenantes en face des deux passages suivants :

1° « *Tum Claudius Stephanus Nouvelletius Tallo-*

« *riensis, Doctor Parrisensis facultatis et Cathedralis* « *Canonicus, ex Archidiaconico quod Altari proxi-* « *mum, elegantissimâ oratione quam omnes avidis* « *exceperunt auribus sacro Pontifici et Ecclesiae fœ-* « *lix faustumque precatus est.* » (Edition latine de l'*Histoire de saint François,* par Charles-Auguste de Sales, Lyon, 1634, p. 235.)

L'édition française de la même date (p. 234) ne renferme pas une traduction absolument semblable au texte latin. La voici :

2° « Alors le sieur Claude Estienne Nouvellet de Talloi- « res, docteur en théologie et chanoine, fit une très belle « et tres elegante harangue dès la forme de l'archidiacre « (qui est le plus proche de l'autel) souhaitant toutes sor- « tes de félicités et bénédictions célestes au Pontife et à « son Eglise. »

Claude-Etienne Nouvellet, docteur de Sorbonne, était un homme distingué à plusieurs égards, versé dans les lettres et très éloquent, il était aumônier d'Anne d'Este. Il fit partie de l'Académie Florimontane. C'était un intime ami de la famille de Sales.

* * *

Cette omission, que se reprochait à tort Charles-Auguste de Sales, avait été faite, sauf erreur, par un autre ecclésiastique de beaucoup de mérite, le Père Louis de la Rivière, de l'ordre des Minimes ; à peine saint François de Sales fut-il mort, qu'il s'occupa avec le plus grand soin, comme la Mère de Chantal elle-même, à recueillir pieusement tous les matériaux qui, à un titre quelconque, pouvaient servir à sa biographie.

Peu de temps après la mort du grand évêque, il fit, à cet effet, en Savoie, un long et actif séjour ; il s'entoura

de tous les renseignements possibles, fit preuve de tout le dévoûment désirable, et, comme l'on dit, n'épargna ni soins ni peines, ni études, ni recherches, pour remplir dignement et consciencieusement la belle tâche qu'il s'était imposée. Communication de pièces et correspondance eurent lieu en particulier entre le monastère de la Visitation et le Père de la Rivière, des renseignements donnés furent rectifiés, on parla aussi des origines du monastère ; bref, je me réfère aux détails divers que contiennent les œuvres de sainte Chantal. (Voir notamment tome V, 1877, — la deuxième des lettres, p. 238, 304 à 308 et autres [1].)

Quoi qu'il en soit, la vie de saint François avait été si belle, sa renommée avait été si grande, sa sainteté avait tellement frappé tous les yeux, qu'un certain nombre d'auteurs, en peu d'années, avant Charles-Auguste de Sales, s'empressèrent d'écrire sa vie ; il est inutile de reproduire les titres de ces différents ouvrages.

Une des premières et la plus remarquable fut la *Vie de l'illustrissime François de Sales, de très-heureuse et glorieuse mémoire, évêque et prince de Genève, etc., par le R. Père Louis de la Rivière, de l'Ordre des Minimes.*

Voici ce que dit, sur cet ouvrage, dans son *Pourpris historique* [2], Charles-Auguste de Sales qui avait publié, un certain nombre d'années plus tard que lui, un travail sur le même sujet ; je ne reproduis à dessein qu'une partie de cette citation fort longue. Il s'agit du Père Louis de la Rivière :

« Ce grand Religieux (qui êt un des illustres de son « Ordre, en Doctrine, en Eloquence, en Ecriture, et en

1 1623, 1624.
2 *Pourpris historique*, 1659, p. 42-46.

« Sainctеté) vint expressement à Annessy l'an 1623. Et y
« sejourna sur la fin de l'Eté et tout l'Automne pour s'ins-
« truire pleinement de tout ce qui pouvait appartenir à
« l'histoire de nôtre Bienheureux Père. Il fût à Sales et à
« la Thuille. Il veid les archives de la Ville d'Annessy, de
« la Chambre des Comptes de Genevois, et des Principaux
« Monastères; et particulierement, de Thalluëres et de
« sainct Dominique. Il prit tous les soins possibles pour
« emporter des memoires entières sur des titres authenti-
« ques. Il ouyt des témoins irréprochables, et fût (comme
« il dit luy meme) Témoin oculaire et auriculaire; et
« ainsi bien informé de tout, autant que le temps lui avoit
« permis, se retira au Monastere de son Institut à Lyon;
« où il composa son livre qui fut examiné, appreuvé, per-
« mis et imprimé le 30 d'Août 1624 [1]... »

Suivent d'autres détails dans lesquels se complaît fort l'auteur du *Pourpris historique,* spécialement sur la maison de Sales et sa noblesse.

L'ouvrage du P. Louis de la Rivière eut un très grand succès; à l'édition de 1624 succéda une nouvelle édition en 1625, et une troisième édition en 1627; cette œuvre est peu connue aujourd'hui, peut-être à tort. Elle est loin d'être sans valeur et on la lit avec un véritable intérêt; l'histoire due à la plume de Charles-Auguste de Sales, ne parut que quelques années plus tard, soit dans l'année 1634.

*
* *

Tout à l'heure, j'ai parlé de Claude-Etienne Nouvellet, docteur de Sorbonne; je veux mentionner aujourd'hui, puisqu'une occasion favorable se présente, un autre docteur

1 *Pourpris historique*, p. 42, 43.

de Sorbonne qui a vécu à une époque bien plus récente, Pierre Gazel, originaire de Cruseilles.

A l'époque de la révolution française, il émigra fort loin, et, durant plusieurs années, il habita successivement le Canada et l'Angleterre.

Une lettre, datée de Québec, 4 mars 1793, donne des détails très intéressants sur son séjour en Amérique, où il fit, au cœur de l'hiver, à travers glace, lac, fleuve et neige, en plaine, forêts et montagne, deux cent quarante lieues de poste de marche ; il fut accueilli de la manière la plus flatteuse par le général gouverneur du Canada et par le prince Edouard, fils du roi.

La population du Canada lui témoigna, à tous égards et dans toutes les occasions, une grande sympathie. En passant à Montréal, à quatre-vingts lieues de Québec, il s'arrêta un jour au séminaire de Saint-Sulpice et reçut un accueil des plus hospitaliers, « tout ce qu'on peut imagi-« ner, écrit-il, de tendresse, de charité, d'honnêteté, de « confiance, de franchise et de générosité ». Ce sont ses propres termes.

Il ajoutait, dans la même lettre, « je n'ai pas oublié la « fable de l'âne portant les reliques et qui avait la bêtise « de prendre pour lui les révérences faites aux reliques ».

Il priait tous les jours pour chaque personne de sa famille.

Toutefois, il était dur d'être toujours plus ou moins à la charge d'autrui et les roses du Canada avaient aussi leurs épines.

Le chanoine Pierre Gazel revint en Angleterre et nous avons une lettre de lui datée de Londres, 8 décembre 1797. Elle renferme, à divers égards, sur l'Angleterre, des renseignements précieux, notamment sur la renaissance du catholicisme dans ce pays.

Le clergé émigré était généralement irréprochable ; parmi les laïques, il en était que les malheurs n'avaient point corrigés ; il se trouvait parmi eux, chez les femmes surtout, de grands modèles de vertu et de piété. Le nombre des ecclésiastiques émigrés était encore de 5,200, la plupart à Londres.

Le gouvernement accordait vingt-un louis par an à chaque prêtre, mais, avec cette somme, on ne faisait pas plus qu'avec la moitié, à Paris, dix ans auparavant.

« D'après ce que j'entends dire à tous ceux qui ont le « plus voyagé, ajoutait le chanoine Gazel, il est singulier « qu'à part les évêques des différents pays catholiques, le « clergé émigré ait plus à se louer du clergé protestant « d'Angleterre que du clergé catholique de tout autre « pays... — Il y a ici cinq chapelles d'émigrés ; l'une « (dont je suis tout voisin), érigée depuis un an, peut con- « tenir six cents personnes, l'autre, trois cents ; les trois « autres sont composées chacune de deux chambres de « maison, chaque chambre de douze à quatorze pieds en « carré. L'office s'y fait fort bien ; j'ai prêché, il y a cinq « semaines, dans celle de London-Street, ma plus voisine ; « on y prêche fêtes et dimanches, matin et soir. »

Pierre Gazel recevait assez souvent des nouvelles du Canada, *où il était sûr d'avoir laissé de vrais amis ;* un négociant de Londres avait reçu l'ordre de lui fournir tout l'argent et les moyens nécessaires pour y retourner. Il n'avait pu savoir avec certitude de qui lui provenait cette offre.

Il ignorait encore quelle décision il prendrait, attendant les événements et s'en remettant à la providence ; il n'avait point éprouvé en Canada le genre de misères auquel il était exposé, « mais bien d'autres d'un genre plus sen- « sible ».

Quant à Londres, il y subsistait *quoique avec de la misère, moindre à la vérité que celle des neuf dixièmes des émigrés*. Il était obligé de se servir pour tout, *même la nourriture*. Il espérait quelques occupations lucratives qui lui avaient manqué pendant près de six mois, « le « beau monde étant à la campagne depuis mai jusqu'à Noël « ou janvier ».

Comme il était très fort marcheur, il avait fait, dans le mois de juillet précédent, *la tournée d'Angleterre,* avec toute l'économie et l'agrément possibles, deux choses que l'expérience lui avait appris être très compatibles dans ce pays. *Dans toutes les villes, il y avait de nouvelles chapelles catholiques libres*. Ce grand orage de la révolution française, qui semblait vouloir détruire le catholicisme, le faisait renaître précisément en Angleterre !

Pierre Gazel est mort, sous la restauration, professeur de théologie à Chambéry. Il est connu comme auteur de chansons patoises.

Je l'ai vu dans mon enfance, mais je n'en ai qu'un vague souvenir ; c'était mon grand-oncle maternel [1].

*
* *

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait quelquefois, le chanoine Pierre Gazel avec son oncle, Jean-Claude Gazel, ancien curé de Bons, en Chablais, puis, de Collonges-sous-Salève.

Ce dernier, qui était un vieillard au moment où éclata la révolution, était hautement apprécié, soit pour sa science, soit pour l'extrême aménité de ses manières; Mgr Biord en faisait un très grand cas ; lorsque, dans la

1 Voir un article plus détaillé que j'ai publié dans l'ouvrage suivant : Jules PHILIPPE. *Almanach des Gloires de la Savoie*, 1868, p. 53 à 54.

seconde moitié du dernier siècle, le territoire de la commune de Bossey fut officiellement restitué par la république de Genève au gouvernement sarde, c'est lui qui fut chargé de recevoir les clefs du temple et d'inaugurer la nouvelle église catholique. M. Gazel avait été honoré de cette mission, d'accord avec le roi auquel l'évêque avait écrit, par lettre du 25 mars 1779, ces paroles textuelles : « C'est un « ecclésiastique de premier mérite sur lequel je me repose « avec la plus entière confiance [1]. » Les cérémonies, nécessaires à ces fins, eurent lieu le 3 mai 1779 [2].

Ainsi, quelques années avant la révolution, il consacrait une nouvelle église en Savoie et le chanoine Gazel, son neveu, devait, à la suite d'événements alors inattendus, contribuer à la création de nouvelles chapelles en Angleterre où rien ne faisait prévoir, de près ni de loin, que le conduirait la providence. Telle est la destinée humaine.

On vantait le caractère simple et bienveillant, charitable et affectueux, de ce pieux prêtre généralement aimé et dont la vie dévouée et chrétienne n'avait pas connu les revers ; mais les Grecs disaient avec raison que, pour juger sainement l'existence d'un homme, il fallait attendre sa mort. Quand vint la révolution française, ce vieillard sympathique à tous, émigra en Italie et il eut beaucoup à souffrir ; aussi se décida-t-il bientôt à affronter les fatigues et les dangers du retour, dangers pour lui, dangers pour ceux qui prendraient soin de sa vieillesse ; car il y avait encore bien des orages dans l'air, à ce moment-là.

Son âge ne pouvait plus supporter de telles épreuves ; il avait eu la suprême joie d'être accueilli, dans ces temps

1 Fleury. *Histoire de l'Eglise de Genève*. Tome II, p. 388.

2 C'est lui qui a fourni les matériaux pour l'oraison funèbre de Mgr Biord. Voir Fleury. Ouvrage cité. Tome II, p. 362, 391, 18.

difficiles et dans une espèce d'incognito, avec dévoûment et affection, par Claude Gazel, son neveu. Le vieillard mourut en chrétien peu après son retour, brisé corporellement, mais sans fiel dans le cœur.

Il avait laissé à son neveu un souvenir qui rappelle d'autres temps, souvenir bien fragile, c'est un verre sur lequel est gravée l'inscription suivante : « R. Sr Jean Claude Gasel [1] Prêtre et Curé de Bons 1763. »

Mon cher grand'père m'avait, à son tour, il y a bien des années, donné ce verre, que je possède encore, en le recommandant à toute ma sollicitude [2].

Dr Jules Vuy.

Bords de l'Arve.

* * *

Observation sur le premier objet de cet article.

Nous pensons qu'il n'y a pas eu *erreur de mémoire* de la part de Charles-Auguste de Sales sur le fait de la harangue de Claude-Etienne Nouvellet à l'installation de saint François de Sales à la cathédrale d'Annecy, puisque le fait de cette harangue se trouve consigné dans la vie du saint, par le même. Mais l'omission involontaire qu'il rappelle dans l'oraison funèbre de sainte de Chantal, avait pour objet un détail seulement de cette harangue, savoir une espèce de prédiction de l'Ordre de la Visitation.

C.-A. Ducis.

---

1 *Sic.*

2 Grillet, dans son *Dictionnaire historique,* écrit *Gazelle* au lieu de *Gazel.* — Fleury, dans son *Histoire de l'Eglise de Genève,* écrit ordinairement *Gazel.* Il a écrit, tout au moins une fois, *Gazelle.* Tome II, p. 24.

DÉCÈS DE CHRISTINE DE FRANCE ET DE FRANÇOISE DE VALOIS

DUCHESSES DE SAVOIE

Christine de France, fille d'Henri IV, veuve de Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, avait eu à lutter, pendant sa régence, contre ses beaux-frères, Thomas et Maurice de Savoie, contre le ministre Richelieu, qui dirigeait Louis XIII. Après une longue guerre et des tiraillements de toute sorte entre le parti italien et le parti français, elle avait enfin fait reconnaître son fils Charles-Emmanuel II, lors de sa majorité. Elle lui prépara une alliance, qui devait assurer la stabilité de son règne. Nous avons publié dans cette *Revue,* 1870, page 24, les circonstances de ce mariage de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, avec sa cousine germaine, Françoise-Magdeleine, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, le 3 avril 1663, dans la cathédrale d'Annecy, par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. Après l'accomplissement de cette œuvre importante, Madame royale, comme on l'appelait alors, succombait sous les conséquences de toutes les épreuves qu'elle avait traversées, le 27 décembre 1663. Moins d'un mois après, la duchesse sa belle-fille, Françoise-Magdeleine de Valois, la suivait au tombeau, le 14 janvier 1664.

Voici ce qu'on lit dans les registres consulaires d'Annecy sur les services funèbres célébrés à l'église de Saint-Maurice du Château, à cette occasion.

« Description des services solennels qui ont été faits dans la paroisse d'Annessy pour le repos des belles ames des Dames royales.

« Du 22 febvrier 1664 lon a faict le service solennel

pour Madame royalle Christine de France mère du grand Charles Emmanuel notre Souverain au quel ont assisté tous les corps des Eglises et principalement le vénérable Chapitre de Nostre Dame qui sont venu tous *in habitu* processionnellement de leur Eglise à Saint Maurice avec 4 chantres revetus de riches chappes et les 4 battons d'argent assistés et suivis du corps de Ville et des Bourgeois qui sont venu faire la ceremonie dans le cœur de Saint Maurice qui estoit tout tapissé de noir dès les voutes jusque a terre de tous costés et un grand feretre fort eslevé et grand tout autant que le cœur de la dicte eglise le pouvoit permettre et couvert de velour noir barré de passements d'argent fin avec deux escaliers garnis de cinquante deux chandeliers d'argent avec des cierges de deux livres et quart pièce avec 4 grands flambeaux et 4 meches aux coints. Le devant du cœur estoit aussi tapissé de draps de velour noir avec des emblesmes et les armes de la Ville.

« L'autel aussy estoit garni de douze chandeliers d'argent avec des cierges comme dessus avec des escussons des armes de Savoye a tous les cierges.

« Monseigneur dict la grande messe episcopale assisté du Seigneur Doyen de Nostre Dame (Nicolas Baytas) et des chanoines qui ont fait les assistants a diacre et sous-diacre. La musique de Saint Pierre et de Nostre Dame ont repondu la messe. Le sieur Richard chanoine et théologal de Saint Pierre a faict l'Oraison funèbre dune grande heure et demy après toutes les absolutions.

« Le lendemain fut fait comme dessus pour Madame royale Françoise de Vallois nostre bien aymée princesse le service est escript cy devant et par les mesmes. Levesque dict la messe et messieurs de Nostre Dame lassisterent. Le sieur Richard fist son eloge funebre le tout avec des grandes solennités qui durerent jusques a midy et non

sans grandes afflictions et gémissements de la pauvre ville dAnnessy qui esperoit des bons succes et grand bonheur de cette grande princesse. Tous les religieux et religieuses dela dicte ville ont faict chascun par ordre un service solennel pour chascune des dictes Dames royales, le premier ayant este celebré à Saint Pierre dans le quel Monseigneur lEvesque officiat et fist la harangue funèbre de Madame Christine de France en la quelle il demeura deux heures et Dieu les veuille plasser dans lEternité comblés dautant de benedictions comme nous le souhaitons. Ainsy soit-il.

« AMBLET. »

Après la mort d'Henri II, dernier duc de Genevois, le 14 janvier 1659, ce fief était rentré dans le domaine de la couronne. Deux princesses seulement survivaient, filles de Charles-Amédée, duc de Genevois et de Nemours, mort en 1652, frère aîné d'Henri II. C'était Marie-Jeanne-Baptiste, née en 1644. Elle épousa son cousin Charles-Emmanuel II, la même année de son veuvage, 1664. Sa sœur cadette, Marie-Françoise-Elisabeth, née en 1646, épousa, en 1666, Alphonse II, roi de Portugal, puis, en 1668, Pierre II, qui succéda au précédent. En 1666, elles vendirent leur fief de Nemours à Louis XIV, qui en apanagea son frère Philippe d'Orléans.

C.-A. DUCIS.

LA PIERRE-AUX-DAMES

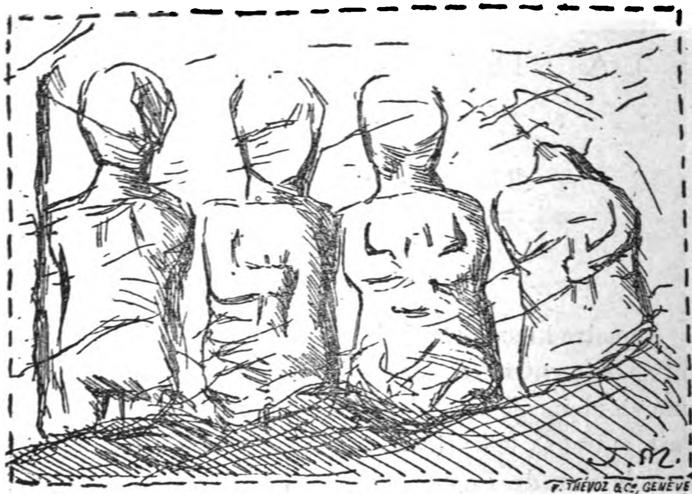
DE

TROINEX-SOUS-SALEVE

A quatre kilomètres de la ville de Genève, à peu près à mi-chemin entre les villages de Troinex et de Bossey et à une vingtaine de pas à l'ouest de la route actuelle, se trouvait autrefois le curieux monument préhistorique connu sous le nom de *Pierre aux-Dames* ; il a été transporté, en 1877, dans la promenade des Bastions, à Genève. C'est un bloc de gneiss erratique très dur, de 3^{m},18 de long ; la surface plus ou moins bosselée est large de 1^{m},04, la plus grande épaisseur mesure 1^{m},40 et la hauteur 1^{m},20. Une petite partie se trouve dans la terre et ne peut être mesurée. Sur la partie droite de ce bloc, on remarque une sculpture tout à fait grossière représentant quatre figures humaines en haut relief, dont chacune mesure 0^{m},63 de haut, et aux épaules 0^{m},26 de large ; leur ensemble occupe 1^{m} de largeur. Les deux figures du centre ont le cou bien dégagé, mais les jambes manquent ; celles de gauche et de droite sont mutilées dans le haut, cette dernière même n'a plus de tête, mais à toutes deux on peut distinguer la naissance des jambes (fig. 1 [1]).

[1] Ces quatre dessins ont été exécutés d'après nature, par notre aimable collègue M. Jaques Mayor, bibliothécaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Qu'il reçoive ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Fig. 1.



Ce bloc couronnait, à l'origine, un monticule de forme conique et de grandes dimensions, qui a malheureusement été détruit.

M. Eusèbe Salverte a donné le premier une description assez exacte de ce monument, dans une brochure [1] où il rapporte une tradition locale, d'après laquelle quatre amantes, éprises d'un même homme, trompées l'une après l'autre, seraient toutes mortes de chagrin et auraient été enterrées ensemble à l'endroit marqué par le bloc sculpté. Suivant ce même récit, l'amant perfide lui-même reposait à côté de ses victimes et la place de son tombeau était marquée par un second bloc erratique. L'auteur admettait comme possible que le monticule couvrît un sépulcre, mais n'accordait pas grande créance au reste de la légende. Il était plutôt tenté de voir dans l'ensemble de ces blocs un monument astronomique.

1 *Notice sur quelques Monuments anciens situés dans les environs de Genève*, in-8°, Genève et Paris, chez Paschoud, 1819.

Près de trente ans plus tard, J.-D. Blavignac a décrit avec un peu plus de détails la Pierre-aux-Dames, et en a reproduit la sculpture [1]. Blavignac y voit un monument druidique, ou plutôt gallo-romain, représentant les fées bienfaisantes et cite un grand nombre de pierres analogues trouvées dans d'autres localités et connues sous le nom de pierres des fées ou sous quelque autre dénomination semblable. Il nie, en revanche, que le tertre fût artificiel et eût contenu des sépultures.

M. Galiffe [2], s'appuyant sur le fait que le petit tertre, qu'il considère aussi comme naturel, contenait des débris de tuiles romaines, ne pouvait croire la sculpture plus ancienne que le premier siècle de notre ère. Il se montrait du reste fort sceptique au sujet de l'authenticité du monument, ajoutant qu'il ne serait nullement étonné d'apprendre qu'il s'agissait tout simplement « de l'œuvre de quelque dilettante ou apprenti tailleur de pierre ». Sans donner trop d'importance à cette boutade, je ferai observer que de sérieux connaisseurs en archéologie n'ont jamais mis en doute l'antiquité de la sculpture de la Pierre-aux-Dames ; la grossièreté de la sculpture s'explique surabondamment par la difficulté très réelle, même à notre époque, de tailler le gneiss erratique.

M. Paul Vionnet a publié [3] deux excellentes photogra-

1 *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome V, p. 491-506. *Description de quelques Monuments celtiques situés dans les environs de Genève.* Voir aussi du même auteur : *Histoire de l'Architecture sacrée du quatrième au dixième siècle, dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion,* 1853, p. 45 ; la planche VI reproduit une partie de la sculpture.

2 *Genève historique et archéologique,* 1869-1872, supplément, p. 11 et 12.

3 *Les Monuments préhistoriques de la Suisse Occidentale et la Savoie,* Lausanne, 1872, pl. XXX et XXXI. Cette publication, épuisée et très rare, donne de belles photographies, qui malheureusement ne se conservent pas et s'effacent assez rapidement.

phies de la Pierre aux-Dames, prises sur l'emplacement même de Troinex, avant la destruction du monticule et qui sont les plus exactes que je connaisse.

Le regretté F. Keller [1], qui ignorait encore au moment de sa mort que la Pierre-aux-Dames eût servi de couronnement à un tumulus, admettait, comme Blavignac, que les figures de la Pierre-aux-Dames ne remontaient pas plus haut que l'époque romaine, parce que les Gaulois, avant leur mélange avec les Romains, ne faisaient pas d'images sculptées de leurs divinités. « Elles ne peuvent également pas, disait-il, avoir été exécutées par un sculpteur romain ; c'est ce que prouve surabondamment la difformité et la grossièreté de la composition, taillée d'ailleurs dans un bloc brut. Nous nous trouvons sans doute devant l'œuvre d'un Gallo-Romain. Les *matronae,* protectrices des habitants des villages environnants, étaient adorées par eux. Les fées, vénérées sur le sol gaulois jusqu'à l'introduction du christianisme, rentrent dans la catégorie des génies protecteurs qui, après la romanisation des divinités celtiques, avaient reçu les noms de *matres, matronae* et d'autres encore. Malgré le caractère primitif de la sculpture de Troinex, il faut l'attribuer à une époque plus récente que les dolmens de Reignier, les menhirs, pierres à écuelles et autres monuments pareils, car jusqu'à ce jour on n'a pu établir aucun rapprochement entre ces derniers et la Pierre-aux-Dames. »

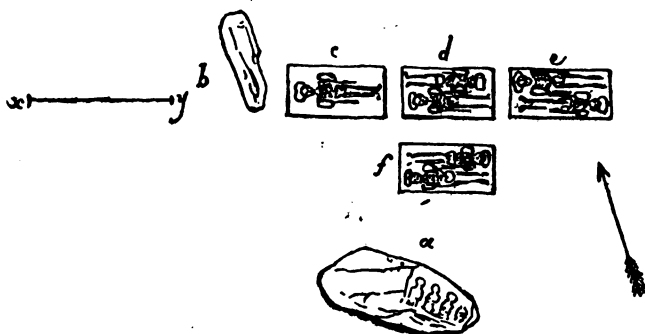
C'est seulement en 1877, lors de la destruction du tumulus, qu'on a trouvé plusieurs tombeaux contenant des corps humains. M. Alphonse Favre [2] est le premier qui

1 *Der Matronenstein, Pierre-aux-Dames bei Genf.* (*Indicateur d'Antiquités suisses,* 1872, p. 336 ; avec une esquisse pl. XXXI, fig. 3.)

2 *Description géologique du canton de Genève,* 1879, tome II, p. 65. Nous reproduisons ici le plan dressé par M. Favre et auquel se rapportent les lettres indiquées entre parenthèses.

ait publié des renseignements exacts sur ce point, avec une description et un plan de situation des tombeaux, ainsi qu'une figure de la Pierre-aux-Dames.

Fig. 2.



Pour arriver au sol primitif, il a fallu raser complètement le tumulus ; sa hauteur était de 4ᵐ,50 et son rayon de 20ᵐ. Il était composé très probablement de terre rapportée. Au-dessous on découvrit trois fosses (fig. 2, *c, d, e*), disposées dans le sens de leur longueur sur une ligne se dirigeant à peu près de l'est à l'ouest et qui commençait sous la base d'un menhir (*b*) en schiste chloriteux qui était tombé et se trouvait à 3ᵐ,50 au nord de la Pierre-aux-Dames (*a*) ; une autre fosse (*f*) était placée au sud, parallèle aux précédentes. Trois de ces fosses contenaient chacune deux squelettes couchés côte à côte, mais en sens inverse ; la quatrième fosse n'en contenait qu'un seul. La tête et les épaules de chaque squelette étaient soutenues par des pierres dressées, la plupart en schiste vert. Il y avait en outre dans les environs de la Pierre-aux-Dames divers blocs qui pouvaient avoir leur signification. A 23ᵐ à l'ouest gisait un menhir de gneiss gris mesurant 1ᵐ,70 en hauteur.

Il serait difficile de déterminer au juste combien de corps ont été enterrés dans ce sépulcre antique. Lors de la communication à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève de mon travail à ce sujet, M. le Dr H. Gosse [1], qui a assisté à la destruction du tumulus, a ajouté qu'il y avait remarqué un tombeau établi avec soin particulier et contenant un squelette parfaitement conservé, et que plusieurs têtes et des membres humains ont été trouvés disséminés çà et là dans le monticule. Il supposait, d'après cela, qu'un ou plusieurs personnages de distinction, peut-être des chefs de tribus, y étaient enterrés et que des sacrifices humains avaient eu lieu en leur honneur ; les restes des victimes auraient naturellement été enterrés avec ceux des chefs.

Les ossements provenant du tumulus sont conservés au Musée de Genève. L'examen de quatre crânes, d'ailleurs réduits en fragments et incomplets, a permis à M. Kollmann [2] de constater qu'ils provenaient de trois femmes et d'un homme.

On n'a trouvé dans les tombeaux de la Pierre-aux-Dames ni traces de crémation, ni objets d'art.

Il est donc incontestablement établi que le monticule portant jadis cette pierre était bien une construction artificielle, un tumulus ou tertre sépulcral ; les deux blocs erratiques, la Pierre-aux-Dames et le Menhir, ont dû être placés sur le tumulus après son érection. Tout cela indiquerait que les morts enterrés en ce lieu avaient été l'objet d'honneurs exceptionnels. Aussi est-il très fâcheux qu'aucun indice positif n'ait permis de déterminer scientifique-

1 Voir les comptes rendus de cette séance, *Journal de Genève* du 28 avril 1889 et *Tribune de Genève* du 2 juin 1889.

2 *Verhandlungen der naturforschenden Gesellschaft in Basel*, VIII (1887). C'est par mégarde que M. Kollmann me mentionne comme ayant assisté aux fouilles et à la destruction du tumulus.

ment l'époque à laquelle appartient ce tombeau, qui restera un des plus intéressants, mais aussi un des plus mystérieux que l'on connaisse. La destruction du monticule est d'autant plus regrettable que le monument de Troinex était absolument unique en son genre, du moins dans nos contrées.

Si l'on connaît, en effet, de nombreux tumulus ayant servi de sépulcre, il n'en est guère dans nos pays qui aient été couronnés de blocs sculptés. On a signalé déjà, en revanche, l'analogie qui existe entre les sépultures de Troinex et certains tertres découverts dans l'extrême Orient. Ainsi, en 1868, M. le Dr H. Gosse [1] a établi un rapprochement entre la Pierre-aux-Dames et certains monuments d'origine scythe trouvés en Crimée. Pallas [2] décrit des tombeaux de la Tartarie se rapprochant beaucoup de ceux de Troinex et surmontés de pierres à figures humaines, désignées dans le pays sous les noms de « pierre de la fille », « pierre de l'homme », « pierre de la femme », ou encore la « petite femme » ; mais ce sont des pierres étroites, arrondies vers le haut. Ces pierres étaient encore, lors du voyage de Pallas, l'objet d'un culte de la part des populations indigènes.

Notre Pierre-aux-Dames serait-elle l'œuvre des hordes barbares qui auraient pénétré dans notre pays à la fin de l'empire romain ? On pourrait aussi admettre, avec Blavignac et Keller, que c'est une représentation grossière de *matrae* ou bonnes fées, qu'on rencontre assez souvent dans certaines parties de la Gaule pendant la domination ro-

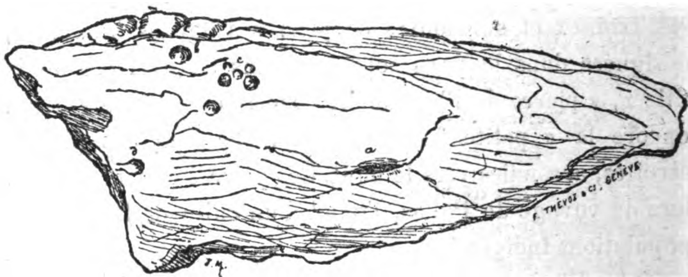
1 Voir le *Mémorial de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, par Ed. Favre, Genève, 1889, in-8°, p. 169.

2 *Voyages du professeur Pallas dans plusieurs provinces de Russie et dans l'Asie septentrionale,* traduits de l'allemand par C. Gauthier de la Peyronie. Paris, chez Maradan. L'an II de la République. Nouvelle édition, tome VI, p. 237 à 246.

maine; mais alors on ne voit pas bien quelle relation il peut y avoir entre le sujet de la sculpture et les sépultures recouvertes par le tumulus. La question reste encore en suspens.

Je crois avoir constaté l'existence, sur la Pierre-aux-Dames, d'un certain nombre d'excavations rondes et ovales, dont on n'a pas encore fait mention jusqu'à présent. A première vue on ne les aperçoit guère, la pierre ayant, à travers les âges, repris à peu près partout l'aspect des roches exposées depuis des milliers d'années aux intempéries de notre climat. Je mentionne d'abord une espèce de rainure ovale (fig. 3 *a*) profonde, située à la partie supérieure

Fig. 3.



du bloc, à peu près à un tiers de sa largeur. Il se peut qu'on ait profité d'une fissure naturelle pour faciliter le travail; mais celui-ci est encore aujourd'hui très sensible. L'intérieur de ce trou, régulièrement ovale, est bien poli et arrondi partout. Il mesure à la surface 13^{cm} avec une continuation moins profonde de 5^{cm}, ce qui donne une longueur totale de 18^{cm}. La largeur au milieu est de 7^{cm} et la profondeur de 8^{cm},5. Une des extrémités de cette excavation se trouve un peu plus haut que l'autre, ce qui provient de l'inclinaison de la surface du bloc; les bords se

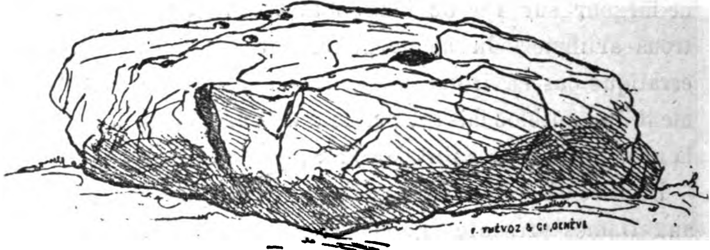
rapprochent vers le fond, où ils n'ont plus qu'environ 1^{cm} de largeur sur 4^{cm} de long. J'ai trouvé des écuelles ou trous artificiels du même genre sur des blocs de granit erratique des environs de Soleure et d'Aarau [1] et notamment sur un bloc faisant partie d'un curieux groupe, dans la grande forêt de Saint-Martin, près de Soleure.

Du côté où se trouve la sculpture, le dessus de la Pierre-aux-Dames présente également à côté de rainures et de trous irréguliers et naturels des creux qui ressemblent à des écuelles artificielles, pour la plupart rondes, mais assez effacées, sauf une (fig. 3, *b*), remarquable par sa régularité et sa bonne conservation ; elle a 7^{cm} de diamètre et une profondeur suffisante pour être reconnne tout de suite. Les cinq écuelles de différentes grandeurs qui forment le groupe *c* sont de peu de profondeur et à bords un peu irréguliers. Mais le groupement seul est déjà une preuve évidente du travail de l'homme. On peut compter huit écuelles rondes (voir fig. 3), outre la grande excavation ovale ; le tout un peu noyé dans les rainures, stries et trous naturels, de sorte qu'à première vue un œil inexpérimenté n'aperçoit pas immédiatement ces écuelles, peu caractéristiques du reste, à l'exception des deux premières (*b* et *d*). Mais sitôt qu'on les entoure d'un cercle de couleur, on distingue clairement le travail humain.

Il est impossible d'établir une relation entre les figures et les écuelles. Les premières paraissent exécutées en l'honneur des morts enterrés autour du monument. Faut-il admettre avec certains archéologues, que ces pierres à écuelles ont servi aux sacrifices et que les écuelles et les rainures étaient destinées à recevoir le sang ? C'est possible, mais difficile à prouver.

1 Voyez ma notice *Antiqua*, 1883, p. 84, 90, 92.

Fig. 4.



Juste au côté opposé à la sculpture des quatre dames se trouve une excavation avec deux bords presque verticaux (fig. 4 *a*). En haut sa largeur est de 43 et en bas de 36^{cm}. En hauteur elle occupe 41^{cm}. Au bord à droite on observe, dans cette excavation, une rainure de 2^{cm} de largeur et de 1^{cm} de profondeur ; elle tient toute la hauteur.

Cet endroit encore est fort surprenant. Je ne crois pas que ce soit la nature seule qui l'ait produit, au contraire, je suppose que cet emplacement représente la place préparée pour une autre sculpture ; ce serait donc une espèce d'ébauche, qui pour une raison ou pour une autre aurait été abandonnée.

B. Reber.

LA BATAILLE DES ABRETS

ET LE

TRAITÉ DU 5 JANVIER 1355

Jusqu'à l'heure présente, les historiens de la Savoie n'ont peut-être pas donné à la bataille des Abrets toute l'importance qu'elle mérite. Elle fut la revanche éclatante de Varey ; elle prit fin par le traité du 5 janvier 1355 qui valut aux comtes de Savoie le Faucigny, la terre de Gex,

le château d'Hermance en Chablais, échangés contre quelques seigneuries situées entre Saint-Laurent du Pont et Vienne [1]. Le traité du 5 janvier 1355 ouvrit de longs débats sur les limites du Guiers.

Comprenant toutes les ressources que la Savoie pouvait retirer du pays de Gex et du Genevois, Edouard et Aymon, fils du comte Amé V, s'emparèrent, en 1320, du château de Genève. Le comte de Genevois réclama le secours du baron de Gex, du dauphin, seigneur de Faucigny, des comtes de Châlons, Valentinois, Baux et autres terres. Prisonnier d'Auberton de Maleys et de Tournon, le comte Edouard fut délivré par le fils de Guillaume de Boczosel et le seigneur d'Entremont que favorisa le seigneur de Sassenage.

Le comte Vert, voulant réparer l'échec de son prédécesseur à Varey [2] et le massacre, au château de la Perrière (Saint-Julien de Ratz, au-dessus de la ville de Voiron), de 150 chevaliers par 1,500 serfs du Dauphiné, commença par exiger l'hommage du seigneur de Gex. Puis, en 1353, il confia la garde des châteaux du Viennois et du Graisivaudan à des compagnies de brigands venant d'Italie. M. Léon Ménabrea donne les noms des chefs de ces aventuriers [3]. Une lettre du comte, datée de Pierre-Châtel [4], 8 février 1354, nous fait connaître que les 76 postes du Viennois n'étaient pas tenus par les seuls Italiens, puisque le prince lui-même, entouré de la noblesse de Savoie, s'y

1 Dans le traité de paix signé en 1286, le dauphin promit de reconnaître la suzeraineté du comte de Savoie sur la baronnie de la Tour-du-Pin. (Voir *Petite Revue Dauphinoise*, avril-mai 1889, page 21 : *Seigneurs de Morestel.*)

2 Comptes du trésorier général Guillaume Bon, rouleau 9. Varey possédait un château fort qui venait d'être construit par le comte.

3 *Histoire de Chambéry*, page 303.

4 Archives de Turin, rouleau 35. Construction de la Chartreuse de Pierre-Châtel et dépenses de munitions de guerre par le prieur.

trouvait avec ses gens d'armes. On y mentionne Guillaume de Montbel, le seigneur de Gerbais, Aymard et Jacques de Provane, Ugonin, le bâtard de Savoie, le bâtard de Sacconey, son frère, Philippe de Savoie, Jean de Poncalier, Guillaume, Jean et Humbert de Musy, etc. [1]. Une autre lettre, du 5 mai 1355, nous apprend que le comte prit part à la bataille des Abrets, à celles de Voiron et d'Allevard [2]. La journée des Abrets fit tourner en faveur du comte de Savoie la chevauchée qui commença vers Noël 1354 et dura jusqu'au 12 janvier. Jean de la Chambre, Guillaume de la Balme, Jean de Compeys, Joffrey de Chevelu, Humbert de Chivron, Eymard de Seyssel, Anselme d'Hurtières, Joffroy de Châtillon, Humbert de Leyrieu se trouvaient au nombre des aidants du comte Vert. Parmi les Dauphinois faits prisonniers aux Abrets et renvoyés, après le serment qu'ils prêtèrent à Belley, en 1355, par-devant Pierre de Lay, délégué du comte, nous remarquons : Jean de Grolée, Amédée de Roussillon, Jean de la Balme, Jean le Bâtard, Archaud Laor, Louis de Chapeau Cornu, chevaliers; Jacelme Bérard, Aymond de Varsa, Jacquemet Fatez, Anselme Richarme, le bâtard de la Fontaine, le bâtard de la Balme, Pierre Charbonnelle, Humbert Pellerin, Berlion du Mont-Loverie, Jean Bernard, Jean de Voissant, le bâtard Philippe de Ressis, damoiseaux [3]. La présence de la bannière de Chambéry sur le champ de bataille [4], le vœu des Savoyards d'offrir à Dieu et à saint Georges deux des plus beaux chevaux et harnais pris à l'ennemi, la fondation par le comte Vert, d'une messe quotidienne en l'hon-

1 Archives de Turin, comptes du trésorier général François Nicod, de Chambéry, années 1353-1354, rouleau 18.

2 Mêmes archives de Turin.

3 Archives de Turin, archives de la Cour.

4 *Histoire de Chambéry*, par Léon Ménabrea, page 152.

neur de Dieu et de saint Georges que devaient célébrer les Capucins de Chambéry, qui recevraient, dans ce but, 10 gros sous de Tours [1], enfin, la diligence mise par Uldric, ménétrier du comte, à porter aux consuls de Chambéry la nouvelle de la victoire [2], sont des preuves incontestables de l'importance attachée aux combats de la Tour-du-Pin et des Abrets, à Noël 1354.

Jean de Mistral, chanoine de Genève, fut envoyé à Saint-Laurent de Mâcon pour négocier, avec les gens du roi de France, un traité de paix, signé à Paris, le 5 janvier 1355.

La bataille des Abrets et le traité du 5 janvier 1355 sur les limites du Guiers. — Le 5 janvier 1355, fut signé à Paris [3] l'échange de la baronnie de Faucigny, de la seigneurie de Gex et du château d'Hermance, en Chablais, contre les châtellenies comprises entre le Guiers, l'Isère et le Rhône, soit : Saint-Laurent du Pont, Tolvon, Voiron, les Abrets, Faverges, les Avenières (île de Ciers), Dolomieu, la Côte-Saint-André, les mandements d'Ornacieu, Faramans, Bocsozelle (paroisse de Montseveroux-Monsteroux, canton de Beaurepaire), Jonages, Cessieu, Falavier, la Verpillière, Saint-Georges d'Espéranche, Septème, Venissieux, Saint-Symphorien d'Ozon, Saint-Jean de Bournay, Maubec, les Eparres, Saint-Alban, Chézeneuve, Chatonnay, Serpaize, Villeneuve-de-Marc,

1 Archives de Turin, comptes du Trésorier général Amblard de Gerbais, années 1386-1389, rouleau 37.

2 *Histoire de Chambéry au XIV[e] siècle,* par Timoléon Chapperon, page 236.

3 Dans son *Histoire de Savoie,* M. Victor de Saint-Genix place le traité de paix qui termina la bataille des Abrets, en 1354. Or, nous avons fidèlement analysé les documents des archives de Turin, qui font commencer la chevauchée à la Tour-du-Pin à Noël 1354, et la prolongent aux Abrets jusqu'au 12 janvier. Le traité de paix n'était donc pas conclu au 5 janvier.

Chandieu, Heyrieu, Eclose, Châlons, etc. [1]. Ce traité donnait au comte Vert [2] vingt-cinq mille florins de revenus contre quinze cents, et sept cents gentilshommes contre soixante et douze ; mais le roi de France ne crut pas payer trop cher *l'autonomie de la province dauphinoise*, jusqu'alors enclavée en partie dans les Etats du comte de Savoie.

Toutefois, les archives de Paris, Turin et Grenoble possèdent des entassements de parchemins relatifs aux conflits soulevés par le traité de 1355. Le comte de Savoie prétendait d'abord avoir gardé le Guiers et ses deux rives, puis il distingua le Guiers-Vif [3] du Guiers-Mort [4].

Suspect de négligence ou de corruption durant les négociations auxquelles cette question donna lieu, le comte de Valentinois fut condamné par le Parlement de Paris à une amende de mille marcs [5].

Le trésorier général de Savoie, André Belletruche, donne les détails des dépenses faites par « Bochard de Chastellion et autres gens a les journéees tenues avecques les gens du Dauphin a les Echelles Graignont et Entremont pour cause des limites du Guier [6] » Lors d'un traité expli-

1 Voir GUICHENON, VALBONNAIS, CHORIER, Léon MÉNABREA, *Histoire de Chambéry*, p. 307.

2 Sur la proposition du roi de France, le comte Vert renonça à sa fiancée Jeanne de Bourgogne et épousa, en 1355, Bonne de Bourbon. (Léon MÉNABREA, *Histoire de Chambéry*, p. 165.)

3 L'Anse du Guiers, situé sur Entremont, est une immense montagne dont les creux pourraient la faire comparer à une éponge. La Grotte des Sources se divise en deux galeries. Une immense stalactite descend du plafond et s'appuie sur le sol, formant une colonne. En avant des grottes, existe un trou d'un accès difficile et d'où sort le torrent tombant en une cascade de 100 mètres d'élévation et donnant naissance à trois autres cascades successives.

4 Le Guiers-Mort descend de la Grande-Chartreuse.

5 *Bulletin d'Archéologie de Valence*, tome II, n° 37.

6 Archives de Turin, comptes du trésorier général André Belletruche, années 1377-1382.

catif conclu le 24 février 1376, le roi dauphin et le comte de Savoie *promirent de s'en remettre à la décision du pape,* si leurs députés arbitres ne pouvaient s'entendre à Grenoble, au mois de mai suivant [1]. Le traité de 1376 paraît avoir eu, pour premier résultat, la division du Pont-de-Beauvoisin [2] en deux communautés distinctes, ayant chacune leur châtelain, leur administration civile, judiciaire et militaire. Au comte de Savoie appartint la juridiction de la rive droite, et au dauphin, celle de la rive gauche.

Ayant épousé, à Chambéry, le 10 mars 1451, la princesse Charlotte, fille du duc de Savoie, Louis XI eut à résoudre une difficulté soulevée par les commissaires savoyards contre le châtelain delphinal qui avait nuitamment construit une bastille en bois sur la rive gauche du Guiers et sommé le prieur de la Grande-Chartreuse, dont le monastère existait sur le territoire du duc, à reconnaître la suzeraineté du dauphin. A cette occasion, Louis XI écrivit la lettre suivante :

« Mesyre Jehan Beyle et vous Mesyre Mathieu Thomas-
« sin pour ce quy la este accordes avesques nostre beaupere
« de Savoye que avant toute cure lesalentos se repar est
« nous voulons et nous mandons que la bastylle quy a este
« fayte au Pont-de-Byauvoysin et toutes novellestes vous
« fayte outes et maytre au premier estat jusqua ce quy
« lan soyt autrement ordonne sans le préjudyce de nos
« droys ne de notre dit beaupere et jusques à notre venue
« vous poures informer de toute la véryte et garder que
« ny et faulte. « Ceci de ma mayn.

« LOYS. »

1 Archives de Turin, archives de Cour.

2 Archives de Turin, compte des trésoriers généraux, rouleau 79, compte de Michel du Fer, dépenses faites à Pont-de-Beauvoisin par Henri de Menthon pour la paix entre Louis de Savoie, prince d'Achaïe, et Théodule de Montbel, marquis de Montferrat.

Au dos et écrit de la même main :

« A mesyre Jehan Bayle et Mesyre Mathieu Thomas-
« sin [1]. »

Après entente, le Pont-de-Beauvoisin fut choisi pour lieu d'une entrevue. Louis XI s'y rendit le 11 avril 1451 et y demeura jusqu'au 28 du même mois. Il fut rejoint par son beau-père, le duc de Savoie, qu'accompagnaient noble Jacques de la Tour, le chevalier Antoine des Marches, le seigneur de Pollenc et d'autres [2]. Profitant de la circonstance, le duc de Savoie porta un jugement contre les seigneurs de Varambon, Corsand, Gorrevod, Saint-Julien, Menthonay et Theys, qui s'étaient insurgés contre les Cypriotes de la cour. Leurs biens furent déclarés confisqués [3]. Deux lettres-patentes des 17 novembre et 24 décembre 1451 affectèrent leurs revenus à la solde du capitaine et des archers de la garde du corps nouvellement instituée [4]. Ce fut une faute dont le roi de France exigea la réparation.

A la date du 8 décembre 1479, nous trouvons inscrite une somme payée à Messire Géronime de Saint-Michel, chanoine de Maurienne, pour sa mission à Grenoble à propos des limites du Guiers [5].

La terre de Miribel et ses dépendances, sur les rives de ce torrent, ne fut pas incorporée au Dauphiné immédiatement après les traités de 1355 et 1376. Elle forma une

1 Extrait du rapport fait à la Commission des archives de la Chambre des comptes du Dauphiné, le 27 juillet 1838. Copie de M. Alfred de Terrebasse.

2 Archives de Turin, comptes du trésorier général Jacques Meynier, années 1449-1451, rouleau 98.

3 Archives de Turin, comptes du trésorier général Humbert Fabri, rouleau 99.

4 Comptes du trésorier général Jacques Meynier, année 1452, rouleau 100.

5 Comptes du trésorier général Alexandre Richardson, années 1478-1479, rouleau 128.

seigneurie que Jeanne de Miribel, fille de Guillaume, seigneur de Miribel-Ornacieu-Faramans, porta à son premier mari, Jacques de Gerbais, et, en 1370, à son second mari, Aymond de la Chambre, tous deux vassaux du comte de Savoie [1]. Miribel passa ensuite successivement aux Robe, aux Galles et aux Chartreux (21 juillet 1641).

Jusqu'en 1454, la seigneurie de Saint-Geoire n'appartint pas au Dauphiné, parce que les Clermont reconnaissaient la suzeraineté des comtes de Savoie sur les terres d'Aiguebellette, Saint-Alban et Saint-Béron [2]. Aussi, lors de la restauration de l'église de Saint-Geoire, la croix blanche de Savoie fut sculptée sur le chapiteau de la première colonne de la nef, à droite, en entrant par le grand portail, au-dessus de la listre, portant les armes des Clermont et des familles auxquelles ils s'allièrent. Mais Louis XI, ayant fait envahir les Etats de son beau-père par le Pont-de-Beauvoisin, Gabriel de Clermont, seigneur de Vérel, embrassa la cause du dauphin. Le duc de Savoie ordonna une enquête contre ses sujets rebelles et enleva à Gabriel de Clermont la terre de Verel pour la donner à Jean de Montbel-Entremont [3]. Dès lors, les Clermont obtinrent en Dauphiné et en d'autres provinces de la France la haute charge de lieutenant général du roi. En 1600, la province du Dauphiné payait sur ses recettes 3,000 livres à noble de Clermont [4].

1 Archives de Turin, archives de Cour. Copies de M. le marquis Rivoire de la Bâtie, descendant des anciens seigneurs du Pont-de-Beauvoisin, nobles Rivoire-Gerbais.

2 Archives de l'Isère. Inventaire des titres de la Chambre des comptes. Hommage de 1303, *Petite Revue dauphinoise*, avril 1888. *Histoire de Merlas*, page 24. Archives de Turin, fief d'Aiguebelette.

3 Archives de Turin, comptes du trésorier général Gabriel de Cordone, années 1454-1455, rouleau 103. Lettre du duc, datée de Rumilly, 21 décembre 1454.

4 Archives de la mairie de Voiron, publiées par le *Petit Voironnais*.

En 1517, les limites du Guiers, n'étaient point encore définitivement acceptées des deux parties, puisque Guigues Monnet, voulant amener les eaux de cette rivière à son moulin, demanda l'autorisation au duc de Savoie [1].

François Ier annexa à la France, en 1537, la Grande-Chartreuse et Entre-Deux-Guiers [2].

Des conférences eurent lieu à Montmélian et à Myans, en 1576, sur la limite du mont Granier [3].

Les traités de 1601 et 1672 furent modifiés par celui du 24 mars 1760, conclu à Turin et portant ces stipulations :

« Les enclaves de part et d'autre sont supprimées; le « Rhône redevient, comme autrefois, la limite naturelle, « par le milieu de son plus grand cours, du confluent de « l'Arve à celui du Guiers ; de ce point, la ligne frontière « remonte le Guiers, par le milieu de son lit, jusqu'à la « source du Guiers-Vif, passe par le sommet du mont Gra-« nier, la Croix du col de France et le ruisseau qui en « descend à l'Isère pour suivre le torrent de Bréda jusqu'à « l'extrémité du val Saint-Hugon [4]. »

D'une manière très concise, nous avons résumé les innombrables documents sur la formation des Etats de Savoie et du Dauphiné le long du Guiers.

La ville frontière du Pont-de-Beauvoisin fut choisie pour l'entrevue des souverains de Savoie et de France et pour les conférences entre les ambassadeurs des deux Etats [5]. C'est dire assez les jours de solennités qu'elle

1 Archives de Turin, archives de Cour.

2 Dom Lecoulteux, supplément aux *Annales Cartusiennes*.

3 Archives de Turin, comptes du trésorier général Jean Genevois, année 1577, rouleau 241.

4 Archives de Turin.

5 Archives de Turin, comptes de noble Antoine Bolomier, 1437, rouleau 83. Aumônes remises au prieur des Carmes, qui avait réservé un prêtre pour célébrer chaque jour la messe avant l'ouverture des séances tenues par les ambassadeurs.

connut fréquemment. C'est à l'occasion de l'une de ces solennités que deux architectes de Turin vinrent construire un magnifique palais partant de l'église des Carmes et aboutissant au pont de pierre actuel, commencé sous Henri II et achevé sous Henri III, après 1583. Un alignement de portes que l'on peut encore constater aujourd'hui, permettait aux envoyés du roi de France de prendre part à la remise solennelle de Marie-Louise-Joséphine de Savoie, mariée par procuration à Turin avec Mgr Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence. D'une salle touchant au pont jeté sur le Guiers la cour de France pouvait voir la princesse assise sur son trône, dressé dans une salle en face de l'église des Carmes. Cette remise eut lieu à Pont-de-Beauvoisin le 3 mai 1771. Le 5 novembre 1773 les mêmes fêtes se renouvelèrent pour le passage et la remise d'une autre princesse de Savoie, mariée au comte d'Artois. Clotilde de France vint à Pont-de-Beauvoisin le 7 septembre 1775 pour son mariage avec le prince de Piémont. Lors de son voyage à Paris pour le mariage de Napoléon, Pie VII passa à Pont-de-Beauvoisin, où il fut reçu par Me Crétet. En 1810 M. Blain, curé de cette ville, rédigea un mémoire pour la liberté du Pape, Mgr de Salles porta cet écrit à Paris. C'est à M. Blain que le Pont-de-Beauvoisin doit la fondation du Collège royal, devenu de nos jours Petit-Séminaire.

A. CHAPELLE.

LE DERNIER MEMBRE

DE LA BRANCHE AÎNÉE

DE LA NOBLE FAMILLE SEIGNEURIALE DE PONT-DE-BEAUVOISIN

ET

SON TOMBEAU DANS LA CÉLÈBRE ÉGLISE DE BROU

L'article sur le Pont-de-Beauvoisin publié dans la *Revue savoisienne* a fait naître le désir de savoir la fin de l'antique famille seigneuriale de cette ville. Nous venons donner satisfaction à cette légitime curiosité.

Le cartulaire de Saint-André-le-Bas [1] nous a conservé les chartes qui nous racontent les origines de la ville du Pont, héritière de *Labisco*, station romaine mentionnée encore au VIe siècle par l'Anonyme de Ravennes. Willelme du Pont, désireux de réparer ce qu'il y avait eu d'irrégulier dans la décision de ses ancêtres se déclarant, à l'exemple des comtes de Belley, de Savoie, des barons de la Tour-du-Pin, des seigneurs de Clermont, de Virieu, de Gerbais et de Novalaise, indépendants sur la terre soumise à leur juridiction par le roi de Burgondie, construisit près de son château la chapelle de Saint-Laurent, vers l'année 1060. Cette chapelle, consacrée par l'évêque de Belley, richement dotée, fut donnée aux Bénédictins de Vienne à la charge de travailler au défrichement des forêts du Pont. En face du château et de la chapelle de Saint-Laurent, situés sur la rive droite du Guiers, les religieux

1 Archives du Petit-Séminaire de Pont-de-Beauvoisin.

de Saint-Benoît construisirent un monastère sur la rive gauche qu'ils dédièrent à Sainte-Marie. La chapelle du château et celle du prieuré devinrent bientôt le centre d'un groupement important de maisons et de cabanes. Les quartiers de la rive droite prirent les noms de Beleymint et d'Aiguenoire, les quartiers de la rive gauche s'appelèrent Borgnat (bourg-neuf) et Sables (stables, *stabula*). Telle est l'origine de la ville du Pont-de-Beauvoisin. Nous connaissons par les archives de Turin comment le comte Amé de Savoie se fit céder cette seigneurie qui brisait ses Etats et l'obligeait à suivre de Chambéry la route des Echelles, de Voiron, de Paladru et des Abrets, pour atteindre sa terre de Belley. En 1286, il donna les seigneuries de Novalèse et de Lullin au chevalier Jocelin du Pont en échange de sa part à l'héritage de noble Willelme, fondateur du prieuré bénédictin. Par acte de vente du 1er août 1201, le comte de Savoie avait acquis Novalèse de noble Guigues de Gerbais. En 1324, Edouard de Savoie confirma à Guillaume, fils de Berlion du Pont, la juridiction sur les hommes et choses de Novalèse, que Jocelin, fils de Guigues du Pont, chevalier, avait reçu du comte de Savoie, père d'Edouard.

Nombreuses chartes du cartulaire de Bonnevaux nous donnent de précieux renseignements sur les nobles de Rivoire, cohéritiers, nous ne savons à la suite de quelle alliance, de la noble famille du Pont et de Domessin. Vers 1150, Aymon de Rivoire, chevalier, fut l'un des bienfaiteurs de la chartreuse d'Arvières. Il était cousin de saint Bernard de Varennes, prieur des Portes, qui lui adressa la fameuse lettre *De Fuga sœculi* (De la fuite du monde). Louis de Rivoire épousa Aigline de Gerbais et, par substitution, laissa les terres de Gerbais et de Belmont au chevalier Sibuet de Rivoire, son troisième fils. L'aîné, Berlion,

avait épousé Catherine de Savoie Arvillars. La branche ainée et directe de la noble famille de Rivoire s'éteignit en la personne de Claudine de Rivoire, mariée en premières noces à noble Antoine de Belletruche, trésorier général de Savoie, gouverneur de Nice et Turin, et en secondes noces à noble Laurent de Gorrevod.

Laurent de Gorrevod fut d'abord gouverneur de l'empereur Charles Quint, ensuite son chambellan, puis son député dans la fameuse conférence de Tolède, tenue à l'occasion de la délivrance de François I[er]. On le vit en même temps grand-maître d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, maréchal du comté de Bourgogne, gouverneur de la Bresse, grand-écuyer de Savoie, prince du Saint-Empire, duc de Nole en Sicile, premier comte de la terre de Pont-de-Vaux, érigée depuis en duché par Louis XIII, en 1623. Marguerite d'Autriche le fit son confident, lui confia l'exécution de son testament de 1508, l'établit chef du conseil chargé de la construction de l'église de Brou. Veuf de Philiberte de la Palud, il épousa en secondes noces Claudine de Rivoire. Par acte du 28 avril 1520, il obtint de Marguerite d'Autriche l'autorisation d'avoir sa chapelle et son tombeau dans l'église de Brou. Claudine de Rivoire fit elle-même construire le superbe mausolée de bronze représentant Laurent de Gorrevod étendu sur une table de marbre noir, ayant à sa droite sa première femme avec une petite fille qu'il en avait eue, et à gauche, sa seconde femme. Celles ci avaient chacune un lion à leurs pieds, et le comte une levrette. Aux quatre angles du mausolée, on voyait quatre génies d'un admirable travail. Contre le pilier où le mausolée était adossé, on avait suspendu l'écu des armes de la maison de Gorrevod, d'azur aux chevrons d'or, ayant pour supports deux lions d'or et une licorne d'argent pour cimier. Ce beau mausolée fut enlevé durant

la Convention et conduit à Pont-de-Vaux, où il fut converti en canons. Le vitrail a échappé au vandalisme révolutionnaire. On y voit Jésus-Christ apparaissant à saint Thomas après sa résurrection : le Sauveur tient la main de cet apôtre et la présente à la plaie de son côté. Sur le visage de Jésus-Christ apparait un air de douceur et de bonté, et sur celui de saint Thomas, un mélange de confusion et de confiance. Un peu plus bas et derrière cet apôtre, paraît à genoux Laurent de Gorrevod, présenté par son patron. De l'autre côté est Claudine de Rivoire, sa seconde femme, aussi à genoux devant un prie-dieu dont le tapis imite un beau damas ; saint Claude, son patron, est derrière elle, revêtu d'une très belle chape. Ces deux portraits semblent placés dans une niche terminée en pyramide dont la sculpture est imitée sur le verre avec une vérité surprenante, et dont la base est appuyée sur l'écu de leurs armes. Au milieu de ces vitraux, couronnés par une multitude d'anges en différentes attitudes, on voit les armoiries du prince Philibert le Beau et celles de la princesse Marguerite d'Autriche dont la chapelle fait suite à celle des Gorrevod. Brou est devenu le pèlerinage obligé de tous les artistes. A la vue de la richesse éblouissante de ses vitraux, de la magnificence de ses mausolées, du génie incomparable qui sculpta et broda ses marbres, ils laissent échapper un cri d'admiration dont retentit le monde savant. Le mausolée de Claudine de Rivoire est la seule relique connue des anciens seigneurs du Pont, dont les tombeaux, mis à jour en 1867, lors de la construction, à Pont-de-Beauvoisin, des places de la Bouverie et d'Aiguenoire, au centre desquelles exista longtemps la chapelle de Saint-Laurent, n'eurent pas même le privilège d'évoquer le moindre souvenir de la glorieuse période des annales du pays. En 1454, lors de l'invasion des gens-d'armes du

dauphin Louis XI, et en 1562, lors des ravages sans noms exercés par le trop fameux baron des Adrets, la chapelle de Saint-Laurent, où furent inhumés les nobles du Pont et les nobles de Rivoire, tomba sous le fer et le feu des soldats.

A. CHAPELLE.

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ANNECY

ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

pendant l'année 1890.

(Suite et fin.)

IX. — ORAGES.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1890.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *.)

Janvier : le 23 à Cruseilles, Annecy, Seythenex, Leschaux et St-Jorioz (foudre) ; le 24 à Sallanches et le 25 au Biot (tempête). 3

Février .... »

Mars : le 18 à Leschaux.................................. 1

Avril : le 8 à Mélan ; le 17 à Annecy et à Bonneville ; le 19 à Seythenex, le 27 à Bonneville........................... 4

Mai : les 3, 5, 12, 18, 19 et 26 à Douvaine ; le 18 à Chamonix ; le 17 à Sallanches ; les 4, 18 et 23, éclairs les 9 et 17 à Mélan ; les 4, 12, 17, 18, 20 et 24* à Bonneville ; le 18* à Reignier (foudre sur le clocher) ; les 17, 24 et 25 à Cruseilles ; les 4, 12, 17, 18, 20 et 24* à Leschaux ; les 4*, 17 et 24 à Annecy ; les 4 et 24* à Rumilly ; le 25 à Saint-Félix (foudre)......... 12

Juin : les 10, 12, 28 et 29 au Biot ; les 5, 10, 12, 27, 28 (foudre

à Bellevaux, Vacheresse et Vailly) et le 29 à Thonon ; les 26, 27 et 28 à Douvaine ; les 22, 26 et 28 à Chamonix ; les 10, 12 et 28 à Sallanches ; les 10, 11, 12, 26, 27 et 28 à Mélan ; les 5, 12, 27 (foudre au Petit-Bornand) et le 28 à Bonneville ; le 28 à Cruseilles ; les 9, 22 et 27 à Seythenex ; le 10 à Talloires ; les 5, 11, 17, 22 (deux orages, foudre au Semnoz) et le 28 à Leschaux ; les 11, 12, 27 et 28 à Annecy ; les 12 et 21 (foudre à Saint-André) à Rumilly 12

Juillet : le 23 au Biot ; les 4, 10, 15, 18 et 29 à Douvaine ; le 29 à Chamonix ; les 12 et 30 à Sallanches ; les 4 et 28 à Mélan ; le 4 à Bonneville ; le 30 à Cruseilles (foudre à Copponex) ; les 5 et 10 à Leschaux ; les 1er et 29 à Annecy 11

Août : les 22 et 23 au Biot ; les 12*, 13, 18, 23 et 24 à Douvaine ; le 12 à Chamonix ; les 14 et 23 à Sallanches ; les 2, 13, 14, 24 et 27 à Mélan ; les 11, 13*, 18, 23, 24 et 27 à Bonneville ; les 11, 12 (foudre), 13 (foudre à Cranves-Sales, Escry, Fillinges et Reignier), 24 et 27 à Annemasse ; les 11, 13 (foudre à Villy-le-Pelloux) et 18 à Cruseilles ; le 11 à Seythenex ; les 4 (grêle au Semnoz), 12, 13*, 20, 23 et 24 à Leschaux : les 4, 11, 12 et 13 à Talloires ; les 11, 12, 14*, 18, 19, 20, 23 et 24 à Annecy... 13

Septembre : le 23 à Annecy ; le 24 à Sallanches et à Rumilly... 2

Octobre : le 2 (après minuit) à Douvaine, Chamonix et Annemasse ; le 1er (à 11 heures du soir) à Leschaux ; le 1er (à 10 heures du soir) et le 2 (à 3 heures 20 du matin) à Annecy............. 2

Novembre : le 24 à Rumilly.. 1

Décembre .... »

Total des jours orageux....... 61

Orages avec grêle 7. Coups de foudre 16. Notre moyenne est de 44 jours orageux dont 7 avec grêle. On est étonné de la multiplicité croissante des orages, avec des étés de moins en moins chauds. Les coups de foudre surtout ont été particulièrement nombreux cette année. Les orages les plus violents ont été ceux du 28 juin, du 11 et du 13 août.

Jours orageux à Annecy : avril 1, mai 3, juin 4, juillet 2, août 8, septembre 1, octobre 2, total 21. La normale est de 17. Chaque fois qu'il y a eu orage à Annecy, le baromètre enregistreur de cette station et celui du Semnoz ont marqué des oscillations courtes et précipitées en rapport avec l'importance du météore qui allait éclater.

X. — Résumé agricole.

Les semailles d'automne avaient été gênées en 1889 et retardées sur plus d'un point par les grandes pluies d'octobre. Par surcroît de contre-temps la neige fut peu abondante en janvier et le fut à l'excès en février, ce qui était de nature à nuire sensiblement aux céréales. Néanmoins, grâce à la bonne distribution des pluies qui survint ensuite, grâce également à la fraîche température des mois d'été, la récolte trompa en bien : il y eut des gerbes petites, mais lourdes et en nombre suffisant pour constituer un rendement convenable.

Fenaisons médiocres à cause des pluies trop fréquentes de la fin de juin et du commencement de juillet, mais belles dans les montagnes où la coupe a coïncidé avec une quinzaine sèche. Bons regains, favorisés par des pluies abondantes en août et une embellie prolongée en septembre.

Triste récolte de pommes de terre. Les pluies d'août en ont fait périr un tiers environ, surtout des variétés indigènes : il n'en a pas été de même des espèces nouvelles comme *Institut de Beauvais, Magnum bonum,* etc. — Les noix ont très peu donné, mais bien les châtaignes qui ont été fort bonnes. — Fruits à noyaux compromis par la gelée du 13 avril. — Fruits à pépins mieux partagés : dans l'arrondissement de Bonneville, il y a beaucoup de pommes et peu de poires, c'est le contraire dans l'arrondissement d'Annecy.

Dans l'arrondissement de Saint-Julien, où ne sévit que partiellement le phylloxéra, les vendanges ont été belles, sauf en quelques vignobles au pied du Salève, frappés par la grêle du 18 mai. Dans les parties reconstituées des autres régions, on a eu généralement de bons résultats. La production totale du département a été de 126,050

hectolitres, en augmentation de 45,855 sur l'année précédente. C'est un précieux encouragement pour les viticulteurs.

Mortalité : 65 enfants au-dessous de 15 ans, 249 adultes, total 314 décès pour la ville d'Annecy, soit 51 de plus que la normale. Il faut voir ici l'effet de l'*influenza* qui avait commencé au mois de décembre 1889 d'une manière bénigne, mais qui a sévi cruellement pendant le premier trimestre de 1890 et en particulier sur les adultes. Durant cette courte période il y a eu 111 décès, dont 60 occasionnés par les affections des voies respiratoires ; la normale du premier trimestre pour Annecy n'est que de 87, dont un tiers seulement pour la cause que nous venons de nommer.

E. Tissot.

SUR LES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

FAITES DANS LA HAUTE-SAVOIE

de 1886 à 1890.

Au point de vue de la *répartition trimestrielle de la pluie* entre les saisons météorologiques, pendant le lustre commençant avec l'année 1886, le régime I (hiver le moins et été le plus pluvieux) se montre à presque toutes les stations. Le régime II (série ascendante de l'hiver à l'automne) se montre au col de Faverges et à Annemasse. Le régime III (hiver et été secs, automne très pluvieux) existe à Seyssel ; et le régime VII (hiver et été pluvieux) à Cruseilles.

Au point de vue de la *distribution de la pluie relativement à l'altitude,* les dix-neuf stations peuvent être réparties en quatre groupes :

4 stations de 1,650^{m}	à 1,044^{m}	avec	1,271$^{m}/^{m}$0	à	1,094$^{m}/^{m}$5
5 —	931^{m}	629^{m}	1,343$^{m}/^{m}$7		1,053$^{m}/^{m}$7
6 —	555^{m}	428^{m}	1,343$^{m}/^{m}$2		993$^{m}/^{m}$4
4 —	395^{m}	259^{m}	1,401$^{m}/^{m}$7		1,044$^{m}/^{m}$6

Elles donnent les moyennes suivantes en altitudes et quantités :

4 stations	1,242^{m}	1,221$^{m}/^{m}$8
5 —	777^{m}	1,212$^{m}/^{m}$9
6 —	470^{m}	1,091$^{m}/^{m}$8
4 —	342^{m}	1,236$^{m}/^{m}$1

Ci-joint un tableau détaillé. (*Voir tableau A.*)

TABLEAU A. — Résumé des observations pluviométrique[illegible]

Altitudes	STATIONS			Année	Hiver	Printemps	Eté	Auto[illegible]
	Bassin du lac Léman.							
1.162	Col des Gets	(5)	1886-90	1256.0	204.4	258.0	486.6	307.[illegible]
818	Le Biot	(5)	1886-90	1053.7	177.3	214.6	351.3	310.[illegible]
395	Saint-Gingolph	(4)	1886-89	1362.1	196.2	340.3	507.3	318.[illegible]
380	Evian-les-Bains	(4)	1886-89	1044.6	153.6	230.9	335.1	325.[illegible]
431	Thonon	(1)	1890	1013.8	81.4	212.1	489.6	230.[illegible]
428	Douvaine	(5)	1886-90	1061.0	148.2	245.5	357.1	310.[illegible]
462	Saint-Julien	(1)	1886	»	285.0	»	86.5 ?	546.[illegible]
	Bassin de l'Arve.							
1.044	Chamonix	(5)	1886-90	1094.5	177.7	244.2	407.3	265.[illegible]
1.184	Les Contamines	(2)	1886-87	1132.0	199.5	257.7	349.5	325.[illegible]
1.113	Col de Megève	(5)	1886-90	1271.0	238.3	290.9	438.5	303.[illegible]
555	Sallanches	(5)	1886-90	993.4	175.0	196.8	352.9	268.[illegible]
629	Mélan	(5)	1886-90	1299.8	227.5	283.1	482.7	306.[illegible]
449	Bonneville	(5)	1886-90	1056.8	163.2	208.6	372.6	312.[illegible]
438	Annemasse	(4)	1886-89	857.8	175.9	176.1	270.8	276.[illegible]
	Vallée des Usses.							
793	Cruseilles	(5)	1886-90	1134.9	216.7	211.0	363.7	343.[illegible]
259	Seyssel	(5)	1886-90	1401.7	298.2	360.0	312.5	431.[illegible]
	Bassin du Fier.							
1.650	Le Semnoz	(4[5])	1886-90	1259.2	207.3	265.5	522.4	314.[illegible]
931	Leschaux	(5)	1886-90	1227.3	195.9	280.7	419.7	331.[illegible]
712	Seythenex	(5)	1886-90	1343.7	219.5	290.0	450.0	384.[illegible]
507	Col de Faverges	(4)	1886-90	1238.5	179.6	246.4	403.3	409.[illegible]
478	Talloires	(3)	1887-90	1309.8	223.5	309.2	496.0	281.[illegible]
448	Annecy	(5)	1886 90	1343.2	216.7	305.5	425.6	395.[illegible]
334	Rumilly	(5)	1886-90	1136.0	199.7	272.2	339.0	325.[illegible]

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

FAITES DANS LA HAUTE-SAVOIE

depuis l'origine jusqu'à la fin de 1890.

Les premières observations faites dans le département l'ont été à Chamonix par Venance Payot, en 1858 et 1859, à l'instigation de la Commission hydrométrique de Lyon.

faites dans la Haute-Savoie de 1886 à 1890.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
64.5	47.6	88.5	69.1	100.4	147.5	172.8	166.3	82.2	162.9	61.9	92.3
45.3	44.8	73.1	57.2	84.3	140.4	93.0	117.9	60.7	176.2	73.6	87.2
28.0	68.7	129.8	89.3	121.2	186.2	173.4	147.7	81.5	146.8	90.0	99.5
33.1	42.7	79.7	55.6	95.6	120.6	108.1	106.4	95.9	163.4	65.7	77.8
36.0	24.1	36.3	81.9	93.9	143.2	71.0	275.4	79.0	64.5	87.2	21.3
31.8	51.7	75.1	73.7	96.7	111.0	86.8	159.3	80.9	134.9	94.4	64.7
48.0	38.0	91.5	»	»	»	21.3	65.2	145.0	182.0	219.0	199.0
34.8	61.3	81.1	61.2	101.9	124.7	130.3	152.3	95.9	113.5	55.9	81.6
27.9	32.9	130.3	41.3	86.1	98.2	109.1	142.2	96.1	160.3	68.9	138.7
51.7	89.2	104.6	89.1	97.2	143.2	133.1	162.2	78.0	155.5	69.8	97.4
38.1	61.4	68.1	55.1	73.6	115.3	104.1	133.5	79.3	120.4	69.0	75.5
41.2	74.5	81.9	88.4	112.8	148.8	156.8	177.1	83.7	131.1	91.7	111.8
32.5	48.9	65.3	69.3	74.0	127.5	110.5	134.6	93.7	144.4	74.3	81.8
25.6	54.3	57.5	50.5	68.1	81.3	81.6	107.9	62.4	117.6	96.0	55.0
44.4	67.3	58.8	44.8	107.4	129.2	107.5	127.0	50.3	178.2	115.0	105.0
72.4	66.7	100.8	113.2	146.0	114.3	73.1	125.1	67.4	224.4	139.2	159.1
62.2	70.0	57.1	71.9	136.5	175.0	165.5	181.9	106.8	117.1	90.1	75.1
55.1	75.7	87.8	89.0	103.9	157.6	121.8	140.3	74.8	157.4	98.8	65.1
44.8	55.2	95.5	90.4	104.1	110.1	143.8	196.1	110.8	183.4	90.0	119.5
48.8	37.8	76.5	73.9	96.0	136.4	136.4	130.5	81.3	177.2	150.7	93.0
31.6	74.2	104.5	91.5	113.2	174.6	152.5	168.9	68.3	140.7	72.1	117.7
65.0	68.5	96.9	90.6	118.0	148.7	107.8	169.1	86.7	183.2	125.5	83.2
51.2	60.8	95.7	68.3	108.2	127.2	88.3	123.5	49.9	172.6	102.6	87.7

Mais c'est seulement en 1870 qu'a commencé un ensemble d'observations : à l'hôpital d'Annecy par M. l'abbé Vaullet ; à Evian, Sallanches, Annemasse et Thônes sous la direction du service des Ponts et chaussées ; en 1876, huit nouvelles stations ont été créées : les Gets, Douvaine, Chamonix, Megève, Mélan, Cruseilles, Tamié et Rumilly ; puis Saint-Julien en 1879 ; Seyssel en 1880 ; les Contami-

TABLEAU B. — Résumé des observations pluviométriques

Altitudes	STATIONS	Année	Hiver	Printemps	Eté	Autonne
	Bassin du lac Léman.					
1.162	Col des Gets .... (14) 1876-90	1372.1	253.9	328.8	409.7	379.7
818	Le Biot .... (7^{4}) 1883-90	1135.7	201.4	224.2	334.0	376.5
395	Saint-Gingolph .... (5^{10}) 1883-89	1181.8	175.9	276.3	368.8	360.8
380	Evian .... (17^{5}) 1870-89	1077.5	168.6	253.0	338.4	317.5
431	Thonon .... (1^{3}) 1888-90	1013.8	81.4	212.1	489.6	230.7
428	Douvaine .... (14^{1}) 1876-90	977.3	151.3	242.3	284.4	299.3
462	Saint-Julien .... (5^{1}) 1879-87	1083.8	201.4	210.6	280.0	391.8
	Bassin de l'Arve.					
1.044	Chamonix .... (15) 1876-90	1164.6	190.9	258.7	392.9	322.1
1.184	Les Contam'nes .... (6^{1}) 1881-87	1114.6	169.0	222.0	371.3	352.3
1.113	Col de Megève .... (14^{10}) 1876-90	1335.0	263.2	313.5	397.1	361.2
555	Sallanches .... (20^{0}) 1870-90	1071.5	212.3	218.9	331.3	309.0
629	Mélan .... (14^{6}) 1876-90	1336.8	250.1	303.5	428.0	355.1
449	Bonneville .... (7^{2}) 1883-90	1026.0	162.1	202.5	382.4	329.0
435	Annemasse .... (20^{1}) 1870-90	806.6	121.4	185.3	139.3	260.6
	Vallée des Usses.					
793	Cruseilles .... (14^{10}) 1876-90	1184.5	210.9	279.7	340.7	353.2
259	Seyssel .... (9^{8}) 1880-90	1054.1	231.2	254.3	227.1	341.5
	Bassin du Fier.					
1.050	Le Semnoz .... (9^{2}) 1881-90	1321.2	216.5	257.1	415.2	432.4
931	Leschaux .... (9^{6}) 1881-90	1285.7	207.5	271.2	408.0	399.0
893	Tamié (couvent) .... (5) 1876-80	1466.1	290.5	436.8	425.0	313.8
1.327	Tamié (fort) .... (7) 1883-90	1306.1	272.2	298.1	337.7	398.1
712	Seythenex .... (9^{1}) 1881-90	1293.7	236.3	280.4	361.5	415.5
507	Col de Faverges .... (6^{5}) 1883-90	1177.5	203.2	237.4	355.8	381.1
625	Thônes .... (15^{8}) 1870-85	1628.9	286.0	401.4	443.1	472.9
478	Talloires .... (3^{3}) 1887-90	1332.6	223.5	309.2	496.0	303.9
465	Annecy (Hôpital) .... (6^{2}) 1870-76	1104.9	190.3	243.6	345.0	323.0
448	Annecy (Jardin public) ... (16) 1875-90	1369.9	232.3	325.2	406.6	405.8
334	Rumilly .... (14^{7}) 1876-90	1167.4	220.8	285.2	318.0	343.0

nes, Leschaux, le Semnoz, Seythenex en 1881 ; le Biot, Saint-Gingolph, Bonneville, Faverges en 1883 ; Talloires en 1887 ; enfin Thonon en 1888.

Dans le résumé général, les deux dernières stations sont omises comme ne comprenant pas un nombre suffisant d'années pour établir une moyenne, mais on les trouvera dans le tableau précédent A.

faites dans la Haute-Savoie de 1870 à 1890.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
68.2	73.6	105.7	92.5	130.6	131.7	119.9	158.1	113.4	167.3	99.0	112.1
49.8	64.4	66.3	55.3	102.6	124.1	103.5	106.4	117.8	178.5	80.2	87.2
21.0	70.8	101.0	63.9	111.4	117.1	139.1	112.6	98.2	193.3	69.6	84.1
47.6	52.2	63.2	82.8	107.0	117.8	114.5	106.1	103.3	123.5	90.7	68.8
36.0	24.1	36.3	81.9	93.9	143.2	71.0	275.4	79.0	64.5	87.2	21.3
34.3	52.9	58.8	84.2	99.3	88.2	86.9	109.3	104.5	102.8	92.2	64.1
33.3	56.3	47.4	74.8	88.4	93.0	113.7	73.3	148.2	143.4	100.2	111.8
43.0	62.0	66.9	80.3	111.5	124.3	127.5	141.1	119.5	120.2	82.4	85.9
32.2	36.6	67.7	60.9	93.4	102.3	131.0	138.0	154.2	118.0	80.1	100.2
62.6	89.8	91.0	103.6	118.9	129.2	130.8	137.1	114.1	141.4	105.7	110.8
59.0	67.1	64.7	66.8	87.4	107.3	112.1	111.9	92.3	138.4	78.3	86.2
57.4	87.1	80.6	95.4	127.5	134.7	145.7	147.7	115.4	136.0	103.7	105.6
32.0	59.1	55.0	63.0	84.5	116.7	114.7	101.0	123.7	133.7	71.6	71.0
28.6	41.0	42.7	58.0	84.6	73.2	70.6	95.5	77.0	107.4	76.2	51.8
46.6	72.2	65.2	93.4	121.1	116.9	104.6	119.2	101.6	141.1	110.5	92.1
54.3	66.5	66.4	76.6	111.3	84.9	59.4	82.8	80.2	161.0	100.3	110.4
66.1	66.3	56.5	62.8	139.8	148.0	162.3	104.9	171.4	150.1	110.9	84.1
47.7	67.9	64.3	85.4	121.5	161.6	123.6	122.8	130.6	157.2	111.2	91.9
47.6	123.8	109.5	150.4	176.9	133.1	130.9	161.0	89.6	122.5	101.7	119.1
51.3	97.8	109.8	72.5	115.8	118.3	107.4	112.0	125.4	178.3	94.4	123.1
46.8	64.4	82.1	82.8	115.5	101.7	121.3	138.5	134.0	191.8	89.7	125.1
41.1	65.8	67.4	65.1	104.9	117.1	132.2	106.5	101.5	154.4	125.2	96.3
78.4	82.2	117.7	116.4	167.3	134.0	167.7	141.4	154.4	153.3	165.2	125.4
31.6	74.2	104.5	91.5	113.2	174.6	152.5	168.9	91.1	140.7	72.1	117.7
78.2	46.3	80.7	73.6	89.3	111.8	126.5	106.7	77.8	134.7	110.5	65.8
65.1	78.2	82.1	110.9	132.2	139.5	126.5	140.6	120.5	163.8	121.5	89.0
57.1	69.0	77.8	95.3	112.4	110.0	97.7	110.4	93.3	141.6	108.1	94.7

Au point de vue de la *quantité moyenne annuelle de pluie* et de sa répartition à la surface du département, celle-ci dépasse partout un mètre, variant de $1{,}628^{m}/^{m}9$ (Thônes) à $1{,}026^{m}/^{m}$ (Bonneville). Dans deux seules stations, au voisinage du lac de Genève, elle n'atteint que $977^{m}/^{m}3$ à Douvaine et $806^{m}/^{m}6$ à Annemasse. A Genève, la moyenne des 78 années 1782-1860 est de $837^{m}/^{m}4$.

Au point de vue de la *répartition trimestrielle de la pluie* entre les saisons météorologiques, pendant cette période vicésimale, de 1870 à 1890, en éliminant les deux séries dont le nombre des années est inférieur à 5, on en trouvera 13 de 20 à 14 années et 11 de 10 à 5 années. On a alors :

12 stations avec le régime I (hiver le moins et été le plus pluvieux ;

9 stations avec le régime II (série ascendante de l'hiver à l'automne) ;

2 stations (Annemasse et Seyssel) avec le régime III (hiver et été secs, automne très pluvieux) ;

1 station (Tamié) avec le régime VIII (printemps très pluvieux et automne très sec).

Le régime VIII diffère du régime III en ce que l'automne est très sec au lieu d'être très pluvieux.

Au point de vue de la *distribution de la pluie relativement à l'altitude,* les 24 stations comptant au moins 5 années peuvent être réparties en 4 groupes :

5 stations de	$1{,}650^{m}$	à	$1{,}044^{m}$	avec	$1{,}372^{m}/^{m}1$	à	$1{,}114^{m}/^{m}0$
7 —	931^{m}		625^{m}		$1{,}628^{m}/^{m}9$		$1{,}135^{m}/^{m}7$
8 —	555^{m}		428^{m}		$1{,}369^{m}/^{m}9$		$806^{m}/^{m}6$
4 —	395^{m}		259^{m}		$1{,}181^{m}/^{m}8$		$1{,}054^{m}/^{m}1$

Elles donnent les moyennes suivantes en altitudes et quantités :

5 stations	1,231^m	1,261$^{m/m}$5
7 —	772^m	1,333$^{m/m}$1
8 —	469^m	1,027$^{m/m}$2
4 —	342^m	1,145$^{m/m}$2

Ci-joint un tableau détaillé. (*Voir tableau B.*)

V. Raulin,
Professeur honoraire de la Faculté
des sciences de Bordeaux.

VALEUR NORMALE DES PLUIES

DANS LE BASSIN DU LÉMAN

M. V. Raulin a établi les moyennes des chutes d'eau dans les diverses stations savoyardes d'après les observations jusqu'à présent collectées. Il sera peut-être intéressant de mettre en regard des valeurs obtenues par la moyenne brute, c'est-à-dire la somme totale divisée par le nombre des années d'observation, les chiffres auxquels amène la comparaison de ces valeurs avec une plus longue période d'observation.

Je dispose pour la vallée du Rhône et du Léman d'observations suivies dans une série de vingt-cinq années, 1864-88, que je considère comme étant de valeur moyenne, également éloignées des maximums de la période humide de 1841 et des minimums de la période sèche de 1836. Mes valeurs normales sont tirées des suites d'observations de Genève, Lausanne, Martigny et le Grand-Saint-Bernard. Par des calculs convenables, j'y ai rapporté les différentes suites d'observations qui n'embrassent qu'une partie de cette période, et j'en ai tiré la valeur probable de la chute d'eau dans ces stations secondaires. J'y ai ajouté la station de Thonon dont la seule année d'observation, 1890, a été rapportée à la normale par un calcul analogue.

Voici le tableau de ces valeurs pour les stations savoyardes du bassin du Léman :

STATIONS	PÉRIODE d'observations	NOMBRE d'années	MOYENNE exacte de M. Raulin	MOYENNE unifiée de M. Forel
Saint-Gingolph 1	1885, 87, 88	3	1179	1164
Evian	1870-88	19	1077	1049
Col des Gets...........	1876-88	15	1372	1374
Le Biot...............	1883-88	6	1136	1208
Thonon	1890	1	1014	1088
Douvaine	1876-88	15	877	891
Genève	1884-88	25	»	843
Lausanne	1884 88	25	»	977

On voit très nettement dans ces chiffres des moyennes unifiées ou moyennes normales apparaître les deux lois qui régissent la valeur des condensations aqueuses dans nos pays subalpins :

1° La valeur des chutes d'eau varie à mesure que l'altitude augmente ;

2° La valeur des chutes d'eau varie à mesure que l'on se rapproche des Alpes antérieures.

Prof. Dr F.-A. Forel.

SUR LES QUANTITÉS RELATIVES DE PLUIE

PENDANT LE JOUR ET LA NUIT

à Saint-Martin-de-Hinx (Landes).

En suggérant à M. H. Carlier, à Saint-Martin-de Hinx entre Dax et Bayonne, de faire des observations pluviométriques, je désirais surtout obtenir des matériaux pour

1 Pour la station de Saint-Gingolph, vu l'irrégularité et l'insuffisance de plusieurs années d'observation, je n'ai utilisé pour ma comparaison que les années 1885, 87 et 88, qui me semblent les moins suspectes.

déterminer si la chute de l'eau atmosphérique était véritablement plus fréquente et plus abondante pendant la nuit que pendant le jour, comme l'établissaient les observations de d'Hombres-Firmas exécutées pendant 30 ans, de 1810 à 1840, à Alais, dans le bassin méditerranéen.

Il me semblait théoriquement que, par suite de l'abaissement de la température pendant chaque nuit, la vapeur d'eau tenue en dissolution dans l'air devait se condenser en plus grande quantité et donner plus de pluie ou de neige pendant la nuit que pendant le jour. J'espérais que de nouvelles observations, dans une partie de la France très pluvieuse, donnerait des indications fort utiles soit pour confirmer, soit pour infirmer cette idée théorique.

Quelques rares observateurs, voulant distinguer la pluie du jour de celle de la nuit, exécutent deux mesures, l'une le matin et l'autre le soir. M. Carlier observait à 7 heures, matin et soir. Mais alors comment composer la période diurne de 24 heures? Est ce avec la pluie du jour mesurée le soir et celle de la nuit suivante mesurée le lendemain matin, ce qui donnerait pour le jour entier le même total que par l'observation unique du matin faite par presque tout le monde ? Ou bien est-ce avec les deux quantités obtenues dans le même jour comme le faisait M. Carlier, la période diurne comprenant alors une nuit et le jour suivant contrairement à l'usage général ? C'est d'après cette méthode qu'ont été établis les jours d'observations consignés dans les publications de M. Carlier. Dans cette note, j'ai préféré suivre la méthode ordinaire comprenant le jour et la nuit suivante [1] afin que les résultats obtenus

1 Si l'on fait attention que la quantité pluviale moyenne de nuit est presque toujours plus grande que celle de jour, on jugera peut-être qu'il vaudrait mieux, au point de vue pluvial, composer la période diurne de la nuit et du jour suivant, pendant lequel s'achèverait la chute de la pluie.

fussent comparables à ceux de tous les observateurs qui donnent le maximum diurne de chaque mois. J'ai fait le dépouillement des registres de M. Carlier depuis l'origine en décembre 1864 ; à partir de décembre 1878, époque à laquelle a commencé sa publication régulière des observations diurnes qui a duré dix ans, je me suis contenté de l'examen de celle-ci.

Pour un phénomène dépendant d'autant de causes et aussi variable que la pluie, on trouve de grandes différences d'une année à une autre pour la pluviosité relative du jour et de la nuit dans chaque mois, et ce n'est qu'à l'aide de moyennes qu'on peut connaître cette répartition.

Quelques annés d'observations à Saint-Martin-de-Hinx semblaient déjà établir que ce qui avait été constaté à Alais avait lieu dans le bassin de l'Aquitaine. Maintenant qu'il y a 24 années complètes d'observations on peut avoir une moyenne établissant d'une manière certaine ce qui se passe au moins dans le sud-ouest de la France, sur le golfe de Gascogne.

Pour les quantités pluviales, chaque année prise isolément présente des variations dans les quantités relatives de jour et de nuit. Mais l'examen comparatif des moyennes mensuelles montre que les moyennes de nuit sont toujours plus fortes que les moyennes de jour, excepté pour le mois d'août où l'inverse est bien caractérisé, $35^{m}/^{m}3$ contre $42^{m}/^{m}0$, et pour celui de septembre où, quoique à l'inverse aussi, l'égalité existe pour ainsi dire, $70^{m}/^{m}4$ contre $70^{m}/^{m}8$. Mais ce qui est fort remarquable c'est que le mois d'août est le plus sec de l'année, et le mois de septembre l'un des plus pluvieux, le deuxième.

Dans le nombre de jours pluvieux, chaque année prise isolément présente des variations dans le nombre relatif des jours et des nuits pluvieux. Mais l'examen comparatif

des moyennes mensuelles montre que les moyennes de nuit sont toujours plus fortes que les moyennes de jour, même pendant les mois d'août et de septembre, à l'inverse de ce qui a lieu pour les quantités.

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Quantité de pluie	Jour..	58,8	43,5	44,3	58,4	38,9	54,1
	Nuit..	63,8	49,5	54,7	66,8	54,4	67,8
Jours de pluie	Jour..	12,1	10,7	13,1	12,4	12,0	10,8
	Nuit..	13,0	12,0	14,3	14,3	12,5	12,0

		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Quantité de pluie	Jour..	37,8	42,9	70,8	74,1	72,0	64,6
	Nuit..	46,4	35,3	70,5	93,7	82,5	65,3
Jours de pluie	Jour..	8,3	8,0	9,2	13,5	13,3	13,0
	Nuit..	9,7	9,5	10,3	15,8	15,8	14,0

		Hiver	Printemps	Été	Automne	Année
Quantité de pluie	Jour....	166,9	141,6	134,8	216,9	660,2
	Nuit....	178,6	175,9	149,5	246,6	750,6
Jours de pluie	Jour....	35,8	37,5	27,1	36,0	136,4
	Nuit....	39,0	41,1	31,2	41,9	153,2

En comparant les moyennes mensuelles de chacune des deux séries de jour et de nuit pour les 24 années, on voit donc que les premières sont presque constamment inférieures aux secondes et qu'il en est par suite de même pour les saisons et pour l'année.

La moyenne annuelle du jour est de 660,2 }
La moyenne annuelle de la nuit est de 750,6 } 1410,8

La différence est de 90,4

c'est à dire 006,4 ou 1/15,6.

On remarquera que le régime pluvial accusé par les moyennes de jour et de nuit est le régime V, le même qui est donné par la chute entière de la pluie.

* * *

M. G.-J. Symons, dans son *British Rainfall, 1885,* a donné, p. 24-27, un petit mémoire sur la chute relative

de la pluie pendant le jour et la nuit. Il établit par les observations des 20 années 1865-84 que au Camden Square, dans le N.-O. de Londres, il se produit l'inverse de ce qui a lieu à Saint-Martin-de Hinx et à Alais : la quantité d'eau tombée pendant le jour étant un peu plus grande que celle de la nuit.

La moyenne annuelle du jour est de	351,6	684,0
La moyenne annuelle de la nuit est de	332,4	
La différence est de	19,2	

c'est-à-dire 002,8 ou 1/35,7.

C'est seulement pendant les six mois froids et les plus pluvieux de septembre, novembre, décembre, janvier, février et mars, que la pluie de nuit est prépondérante.

Mais il faut remarquer que M. Symons mesure l'eau le matin et le soir à 9 heures au lieu de 6 heures. Si celle qui tombe de 6 à 9 heures du soir est plus abondante que celle de 6 à 9 heures du matin on doit avoir un résultat inverse de celui de M. Carlier, lequel obtenu de 7 heures à 7 heures établit mieux le partage véritable entre le jour et la nuit.

Des mesurages effectués par moi à Montfaucon d'Argonne, pendant les cinq années 1886-90, à 6 heures du matin et du soir, m'ont donné des résultats analogues à ceux de M. Carlier :

La moyenne annuelle du jour est de	468,8	971,6
La moyenne annuelle de la nuit est de	502,8	
La différence est de	34,0	

c'est-à-dire 003,5 ou 1/22,6.

V. Raulin.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN N° 5. — MAI 1891.

Baromètre. — Pressions encore faibles : 719,5 à Annecy, 679,4 à Leschaux, 703,7 à Mélan. Maxima le 5 à Annecy, le 1er à Leschaux et le » à Mélan. Minima le 9 aux trois stations. Excursion du mercure : 15 à Annecy, 14,2 à Leschaux et 14,3 à Mélan.

Température. — Se rapproche de la normale. Moyenne à Annecy du maxima 19°6, du minima 7°9, à 9 h. du matin 13°7. Moyenne générale : à Douvaine 14°2, à Chamonix 10°5, à Mélan 9°8, à Bonneville 13°6, à Leschaux 8°1, à Talloires 14°1.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 11°3, du sol à 0m,30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai : les		4	11	18	25
Thermomètre....	maxima.	13°6	8°7	10°7	12°2
	minima.	0°	1°	—7°	1°
Baromètre à 0°............		624	622,8	620,5	622,6
Pluie ou neige fondue......		35	58	104	85

A cette station, les températures extrêmes sont +13,6 les 1 et 2 mai et —7 le 18 à 6 h. du matin. Le baromètre a son maximum 630 le 1er et son minimum 615 le 9 avec un écart de 15m/m. Trépidations orageuses les 16 et 17 après minuit.

Pluies. — Ce mois est encore plus humide que le précédent, le nombre de jours pluvieux est de 20 à 25 donnant une précipitation maxima de 192m/m à Thônes et un minimum de 135m/m à Douvaine. Il est tombé un peu de neige dans les stations élevées. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,84, du lac Léman 0m,750.

Orages. — A Douvaine les 7, 13, 14, 21 et 30 ; à Chamonix le 13 ; à Mélan les 10, 13 (trois orages), 15, 16, 17 et 26 ; à Bonneville les 12, 15, 21 et 29 (grêlons) ; à Annemasse les 10, 13 (deux orages), 16, 21 et 29 ; à Cruseilles les 13 et 16 ; à Thônes les 16 et 25 ; à Talloires le 13 (grêle), cet orage venait du N-E ce qui est rare ; à Leschaux les 13, 15, 16 et 26 ; à Annecy les 13, 15 et 16 ; à Rumilly les 2, 13, 14, 15, 16 (grêlons) et 26.

Phénomènes particuliers. — Les hirondelles, signalées dès le 2 avril à Chamonix, le 4 à Bonneville et à Mélan, le 8 à Talloires, le 10 à Annemasse et à Rumilly, le 16 à Cruseilles et le 16 à Douvaine, apparaissent le 15 mai seulement au col des Gets. — Dans la nuit du 17 au 18, une forte gelée a détruit les jeunes pousses des noyers ; la vigne et les pommes de terre ont aussi été bien éprouvées. — Les hannetons se présentent en nombre effrayant : dans la seule commune de Douvaine, on en a détruit *deux mille* kilogrammes.

BULLETIN N° 6. — JUIN 1891.

BAROMÈTRE. — Pressions normales : 723 à Annecy, 685,1 à Leschaux, 707,6 à Mélan. Maxima le 13, minima le 7 aux trois stations. Excursion du mercure : 13,5 à Annecy, 10.3 à Leschaux et 12,9 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Très voisine de la normale, mais encore un peu au-dessous. Moyenne à Annecy du maxima 24°2, du minima 10°4, à 9 h. du matin 18°2. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 14°2, à Mélan 15°6, à Bonneville 16°2, à Leschaux 14°, à Talloires 18°5.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°1, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin, les		1	8	15	22	29
Thermomètre....	maxima..	11°4	16°4	10°7	13°8	19°4
	minima ..	0°	4°5	1°	3°6	8°
Baromètre à 0°.............		625,5	622,9	629,7	626,6	629,7
Pluie ou neige fondue.......		25	44	33	7	6

A cette station les températures extrêmes sont +23° le 30 et +1° le 12 juin. Le baromètre a son maximum 633,5 le 18 et son minimum 623m/m les 2 et 8 juin avec un écart de 10,5 Ondulations orageuses les 2, 16 et 25.

PLUIES. — Le mois est moyennement pluvieux. On note un maximum de 111m/m à Thonon en 13 jours et un minimum de 56m/m à Annemasse en 8 jours. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,64, du lac Léman 0m,743.

ORAGES. — A Sallanches le 3 ; à Mélan les 2, 6, 7, 16, 20 et 25 ; à Bonneville les 1, 2, 6, 7, 8, 16 et 20 ; A Cruseilles le 13 ; à Thônes les 2, 6 et 19 ; à Leschaux les 2, 16 et 20 (deux orages) ; à Annecy les 2, 7 et 20 ; à Rumilly le 20 par vent du nord.

PHÉNOMÈNES PARTICULIERS. — De Bonneville : miellees abondantes les 5, 6 et 7, 14 et 15, 27 à 30 juin ; — le 11, floraison des acacias ; — le 27, on commence les foins dans la plaine ; — du 27 au 30, période de grande chaleur, très favorable aux blés qui dans la plaine ont bonne apparence ; — 29 juin, floraison des tilleuls, en retard de deux semaines sur la normale.

Le Secrétaire de la Commission, E. TISSOT.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-Gérant :* F. MIQUET.

708-91. — Annecy. Imp. F. ABRY.

N° 5. NOVEMBRE—DÉCEMBRE.

SOMMAIRE :

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 octobre 1891.

PRÉSIDENCE DE M. C.-A. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est déclarée ouverte à 5 heures 1/2. Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté.

Le Secrétaire-adjoint communique une nouvelle lettre de M. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire, relative à la grotte de Mégevette. La Société regrette de n'avoir aucun de ses membres qui puisse, à cette époque de l'année, se rendre sur les lieux pour continuer les fouilles commencées par des amateurs de Genève ; elle émet le vœu que l'autorité locale avise à surveiller ces fouilles, de manière à empêcher les déprédations que pourraient commettre des spéculateurs étrangers.

Le même annonce que M. J. Manecy, contrôleur des Douanes à Bayonne, désire savoir s'il y a possibilité d'insérer dans la *Revue* un travail historique intitulé *La Sa-*

voie émigrante. La Société décide qu'elle se prononcera quand elle aura connaissance du manuscrit de ce correspondant.

M. Constantin signale la découverte qu'il a faite, cet été, chez un bouquiniste parisien, d'une brochure de 1606, réimprimée à Lyon en 1876, et intitulée : *Discours de l'exécrable forfait commis par un garson de la ville de Rumilly en Savoye, lequel a miserablement pendu et estranglé sa propre mère, ensemble l'exécution qui en a esté faicte à Chambéry le vingtième jour de may, l'an 1606*.

Après avoir fourni tous les renseignements de nature à faire apprécier le mérite de cette publication, M. Constantin déclare gracieusement qu'il offre sa trouvaille à notre bibliothèque.

Le même dépose ensuite un spécimen d'un *Dictionnaire du Patois savoyard* auquel il travaille depuis de longues années; et il demande le concours des sociétaires compétents pour rectifier ou compléter, s'il y a lieu, ce premier essai.

M. Ducis annonce que 1° la cloche de l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Pitié au faubourg de Bœuf, se trouve actuellement dans l'Allier. Il a reçu l'estampage de l'inscription. Elle a été fondue en 1644, par Christophle Aubry.

2° On a trouvé dans les Fins la marque d'un potier inconnu jusqu'ici dans nos collections, *Maximus*, dont l'atelier était à Vienne d'après le savant Allmer;

3° Il pense avoir reconnu l'emplacement de l'*horologium* par la concordance des mesures de l'inscription de Talloires avec celles d'une pierre de l'entablement découverte aux Fins;

4° Il appelle de nouveau l'attention sur les deux murs concentriques formant un ovale de 60 mètres de diamètre

dans le grand axe pour le mur extérieur et 52 mètres pour le mur intérieur.

M. Marteaux pense que ce dernier pouvait marquer l'orchestre d'un théâtre, et l'autre fermer la circonférence des gradins. Dans ce cas l'inscription du théâtre et les gradins trouvés à Gevrier proviendraient de la plaine.

M. le Président prononce l'admission comme membre effectif de Mme Carrey, née Robert, dont la candidature avait été proposée dans la séance précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire-Adjoint, François Miquet.

Séance du 18 novembre 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté après lecture.

M. le Président rend un juste hommage à la mémoire de notre excellent archiviste, Eloi Serand, dont la perte récente a douloureusement impressionné notre Société, déjà si éprouvée cette année. En attendant qu'une étude approfondie puisse être consacrée à cet homme dévoué, modeste autant qu'utile, nous saluons avec respect son souvenir qui sera toujours cher à la Florimontane.

Le Secrétaire-adjoint rappelle que le moment est venu de procéder au choix des membres qui devront composer les commissions d'examen du concours Andrevetan. Ces commissions sont constituées de la manière suivante :

Peinture : MM. Cabaud, Dunant, Le Roux, Lièvremont, Nanche, Salabert.

Poésie : MM. Dunant, Grivaz, Marteaux, Miquet, Ogier, Ritz.

Une question s'engage sur la destination du palais de l'Isle, condamné, dit-on, à disparaître. Plusieurs membres, notamment M. Ritz, expriment des regrets de cette mesure, estimant qu'il serait utile de conserver un monument auquel tant de souvenirs se rattachent, et pensent qu'on en pourrait faire un musée lapidaire, les portiques de l'Hôtel de ville étant bientôt insuffisants. M. Ducis s'engage à publier un mémoire sur cette antiquité.

Le même, revenant sur les murs concentriques de la plaine des Fins, pense qu'on se trouve en face d'un amphithéâtre, et que M. Allmer père, le savant épigraphiste de nos contrées, a lu *amphitheatrum* l'inscription tronquée du mur du *podium* trouvé à Gevrier. S'il en était ainsi, en calculant le nombre de gradins possible entre les deux murs, on y trouverait la place d'environ 500 spectateurs.

M. C. Dunant présente la candidature de M. Marc Le Roux ; M. Ducis celle de M. Joseph Serand, et M. Nanche celle de M. Charvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire-Adjoint, François Miquet.

Séance du 23 décembre 1891.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est déclarée ouverte à 5 heures. Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. le Président fait connaître que la commission d'examen du concours Andrevetan, pour les beaux-arts, a rempli sa mission. Les récompenses sont réparties ainsi :

1er prix (200 fr.) : M. Antony REIGNIER, de Marseille.

2e prix (125 fr.) : M. Alfred BONNET, de Lyon.

3e prix (100 fr.) : M. Charles MOUTHON, d'Annecy.

Mentions honorables : MM. BURGAT, de Manigod ;
CARVIN, d'Annecy.

Mention : M. Etienne NAVILLE, d'Annecy.

LE SECRÉTAIRE-ADJOINT dépose deux brochures de la part de M. C. DUVAL, député, qui en est l'auteur. L'une est la *Notice sur le Capitaine de Viry* qui a paru dans la *Revue,* et l'autre est intitulée *Notice sur l'Invasion du Faucigny par l'armée sarde en 1793.*

M. DUCIS offre à la Société son *Introduction historique à l'Inventaire des Archives civiles de la Haute-Savoie.*

LE MÊME a trouvé dans le dossier des *Corporations* collectionné aux Archives départementales et spécialement dans celui de la confrérie de Saint-Eloy, un détail intéressant sur un Pierre Roux, chevalier tireur et canonnier de la ville d'Annecy, qui aurait inventé une machine pour le traitement du tabac, laquelle a été substituée aux moulins de Sainte-Catherine sur le Thiou. Ce numéro contient un article sur cette communication.

M. TISSOT, ingénieur, présente de nouveaux renseignements sur la famille TRIPP et cite un membre de cette famille, Jean-Barthélemy, qui exploitait, vers 1780, dans la commune de Dingy-en-Vuache, la poterie de Raclaz, qu'il avait louée du marquis de Chaumont.

M. MARTEAUX donne lecture d'une note intéressante sur les murs concentriques découverts dans la plaine des Fins. Cette note paraît dans la *Revue.*

M. LE PRÉSIDENT prononce l'admission, comme membres effectifs, de MM. Marc LE ROUX, docteur ès-sciences, nouveau conservateur du Musée ; J. CHARVIER, architecte-

expert, et Joseph SERAND, archiviste-adjoint, dont la candidature avait été posée dans la séance précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/4.

Le Secrétaire-Adjoint, François MIQUET.

LA CLOCHE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ

On sait qu'Etienne Roux, bourgeois d'Annecy, avait fait construire, en 1524, la chapelle de Notre-Dame de Pitié à l'extrémité du faubourg de Bœuf, et que, l'année suivante, il y fonda une procession annuelle à faire par le chapitre de Notre-Dame de Liesse. Cette chapelle avait un clocher ; car Pierre Baud, maître de musique à la collégiale et recteur de cette chapelle, fit faire une cloche à cette destination par Christophle Aubry, en 1644.

En 1793, cette cloche aura été vendue ou volée comme tant d'autres objets. Mais, par quelle voie serait-elle arrivée dans le département de l'Allier ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle y a servi pour une chapelle qui a été détruite vers 1840 ou 1844, et que de là elle a passé au service d'un oratoire privé à Estrées (Allier). L'heureux propriétaire de ce pieux souvenir a bien voulu m'en envoyer le dessin avec l'estampage de l'inscription qu'elle porte.

S·MARIA MATER PIETATIS INTERCEDE PRO NOB·
SVMPTIB·R·D·P·BAVD MAGIS·MVSICÆ·PRÆSB·ECC·
COLL·B·M·LÆTÆ·ANNESSIENCIS·ET RECT·SACELLI
B·MARIÆ DE PITIE ANN·1644

Sancta Maria Mater Pietatis intercede pro nobis Sumptibus Reverendi Domini Petri Baud magistri

musicæ presbyter ecclesiæ collegiatæ beatæ Mariæ lætæ Annessiencis et rectoris sacelli beatæ Mariæ de Pitié anno 1644.

On voit que l'auteur, ayant déjà mis en latin le titre de la chapelle dans la ligne d'invocation *Mater Pietatis,* a mis en français dans la dernière ligne le titre de Notre-Dame *de Pitié.* Cette cloche a 0^m,40 de hauteur et 0^m,45 de diamètre à la base ; sous la date, on voit un cartouche carré long flanqué de quatre rosaces, et portant au milieu la figure d'une cloche, autour de laquelle on lit le nom de CHRISTOPHLE AVBRY. Sur l'autre face se trouve la figure d'une croix grecque chargée d'épis de blé et de grappes de raisins becquetés par des colombes. M. L. Lorin, de Bonne, assure que son timbre est excellent, argentin et s'entend fort loin.

Les fondeurs Aubry sont connus encore par une autre œuvre.

Dans l'*Histoire des Fondeurs de cuivre,* par Auguste Dufour et François Rabut, *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* XXI, p. 177, on lit qu'une cloche a été fondue, en 1671, pour la commune des Allues en Tarentaise, par Nicole Aubry, dont le nom se trouvait également dans un petit médaillon. Il serait intéressant de savoir où se trouvait l'atelier de fonderie de la famille Aubry. Christophle et Nicole étaient probablement le père et le fils.

C.-A. Ducis.

LES NOMS DE LIEUX DE LA HAUTE-SAVOIE

Quand on parcourt la liste des hameaux et *lieuxdits* de notre département, on remarque dans beaucoup d'entre eux un air de famille qui se maintient malgré la multiplicité des variantes et qui permet de les rattacher à une souche commune. C'est ainsi que, parmi les noms d'arbres, le *bouleau,* avec sa forme latine ou patoise, nous donne au moins douze noms de lieux, le *saule* une vingtaine et ainsi des autres. La nature du terrain, comme bien on pense, joue aussi un grand rôle dans cette appellation et le mot *pierre,* par exemple, s'y trouve sous plus de trente physionomies distinctes.

A première vue, on serait tenté d'attribuer ces longues séries à des différences de prononciation entre une commune et l'autre, ou même à la fantaisie orthographique de quelque scribe municipal. Il est fort présumable que cette double cause aura exercé en mainte occasion son influence; mais, dans un grand nombre de cas, on est obligé de reconnaître que ces diversités d'expressions tendent à une fin déterminée, qui est de modifier l'acception du mot primitif ou d'en compléter le sens. Ainsi, à côté d'un nom de lieu très répandu le *Chêne,* nous avons le *Chênelet* (petit chêne) et *Chênay* (plantation de chênes) qui s'écrira, un peu capricieusement il est vrai suivant les localités, *Chainay, Cheiney, Chesnex, Cheinex, Chessenex, Chessenaz, Chainaz* et *Chanaz.*

L'aune, le hêtre, le charme, le sureau, le sapin et les arbres que nous venons de citer sont à la tête d'une quantité de noms géographiques dans notre pays. Le mode de groupement de la population en est également une source

abondante. L'hydrographie, les accidents du sol, la façon de cultiver, la présence des animaux, sans parler des souvenirs païens, celtiques et féodaux, sont autant de mines fécondes où nos ancêtres ont puisé à pleines mains pour déterminer les noms de leurs localités.

Notre but est d'examiner l'une après l'autre chacune de ces provenances et de cueillir, dans les six mille noms dès à présent réunis sur nos tablettes, tous ceux qu'un air de famille nous aura permis raisonnablement d'y rattacher. Ce sera une sorte de déblaiement pour notre géographie locale. Bien des noms incertains y trouveront leur vrai sens et leur classement une fois arrêté réduira d'autant le bagage d'énigmes que tout pays porte après soi. Le travail sera long peut-être, mais nous pensons qu'il aura son intérêt, même au point de vue de l'histoire de notre petite contrée.

Des recherches analogues ont été entreprises dans des pays voisins. Citons en particulier l'*Essai d'un glossaire topographique des Alpes,* publié par un Dauphinois, M. le colonel de Rochas [1]; les *Origines des noms de lieux de la Suisse,* par Gaschett et les *Noms de lieux du canton de Zurich* (1849), par Meyer. Ce dernier auteur divise les lieuxdits en familles, d'après les noms du fondateur, — des habitations, — du défrichement, — de l'eau ou des marais, — du site ou de la forme du terrain, etc.

Nous ferons à ces publications plus d'un emprunt ainsi qu'aux travaux d'un caractère plus général de Quicherat et d'Houzé [2]. Mais nous userons largement aussi des lumières de la Société Florimontane qui, depuis trente ans, n'a cessé de porter son attention sur ces problèmes d'éty-

1 *Revue de géographie,* avril et juin 1879, février et juin 1880.
2 Jules Quicherat, *De la formation des noms de lieux,* 1867; — Houzé, *Signification des noms de lieux.*

mologie et nous remercierons sans plus tarder ceux de nos collègues qui ont bien voulu nous aider de leurs notes personnelles et de leurs précieux avis.

I.

Noms tirés du mode de groupement.

Du latin *villa,* nom du domaine agricole autour duquel se formait le village du XIIIe siècle, on a fait *Villaz, Villelagrand,* la *Ville,* la *Vellaz,* la *Veillaz, Lavillat, Villy,* la *Villette,* la *Billette* et la série des *Belleville, Basseville, Hauteville, Hautevillette,* etc. — Le même mot avec le suffixe *ard* augmentatif nous donne le *Villard, Arvillard,* les *Villards* et le diminutif *Villaret.*

Un village de quelque importance devenait le *Bourg* (du germanique *burg* habitation) avec des augmentatifs comme dans *Bourgeal* et *Bourgeat,* ou des diminutifs comme le *Bourget,* le *Borget,* le *Borgel* et ses qualificatifs *Bourgneuf* et *Richebourg.*

De *condominium,* domaine commun, on a fait *Contamine,* les *Contamines,* la *Condamine,* le *Malcommun,* les *Communailles.* — De *colonia,* agglomération de fermiers régis par une même loi, dérivent *Colonnaz, Colonné,* le *Colonnet, Cologny, Collonges, Collongette* [1]. — Les fermiers payaient une cense, les grangers étaient à moitié fruit : pour ces derniers, l'exploitation s'appelait la *Grange,* la *Grangette,* la *Grangeat,* la *Grangeu,* la *Grangerie, Grangebelle, Grangeneuve,* les *Grangers.* — Leur fallait-il quelque abri sommaire pour la récolte en un point éloigné, c'était un *chapet,* simple hangar monté

1 D'autres font dériver Collonges et Collongette de *collis lunga.* (Note de M. l'abbé Gonthier.)

sur quatre colonnes, ou ses variantes les *Chappes,* la *Chappaz,* la *Capettaz, Chapeiry* (réunion de chapets). — Ou bien un logis détaché pour un séjour temporaire, c'était une *chavane* (du latin *capana*) d'où sortent les *Chavannes,* les *Chavonnes,* les *Chavans, Chavannaz,* la *Chavanne, Chavanex,* la *Chauvettaz, Chavanette* et *Chavanod* (avec le suffixe *od* élévation).

Une enceinte fortifiée, le *caër* celtique, devient le *Couër,* le *Quart* ou le *Couar, Montquart,* le *Carret,* le *Carroz.* — Le château lui-même avec ses dépendances a donné *Châtel, Beauchâtel, Châtillon,* le *Château,* le *Châtelet,* la *Châtelaine,* le *Châtelard.* — La *Bâthie* avec ou sans *h* et le *Bastillon* (radical celtique *bast* [1], château, rempart), sont à classer dans le même groupe, ainsi que les *Tours,* les *Tournier, Tournette, Tournelette, Tournance, Tournoire, Tourronde* et autres semblables.

Casale, sol de maison en latin, se retrouve dans *Chosal,* le *Chosod,* les *Chosaux, Chesalet, Cheseau,* les *Chozards,* les *Chosallets,* les *Chosallands* (habitants du *chosal*).

Du latin *curtis,* jardin potager, petite ferme, et de *cella curtis* ou *curticella,* résidence, sont venus les *Curtils,* le *Curtillet, Curseille, Cruseilles,* le *Cruseillet.* Du patois *corti,* dérivé de *hortus,* on a fait le *Cortet,* les *Cortays,* le *Cortiau,* la *Courtaz, Cortenges.* — *Cella,* pour salle ou maison et sa forme française ont donné la *Cellaz, Neuvecelle,* la *Salle* et *Sallenove.* — La commune de *Sales* et le château de *Sales,* les hameaux de *Salles* à Gevrier, Leschaux, Saint-Jorioz et ailleurs paraissent avoir une autre étymologie, c'est un mot celtique signifiant forêt [2].

1 Bescherelle, *Dictionnaire national,* édition de 1852.
2 H. Tavernier, *Revue savoisienne,* 1882, p. 31.

En Bretagne l'habitation s'exprime par *ty*, *tier*, *tiat* [1] : ces mots se reconnaissent chez nous dans *Thuy, Thuez, Toisey,* le *Thuet, Thuiset, Thiez* (autrefois *Thy* ou *Tez*), *Verthier* (vers *Thiez*), les *Thièzes* et *Tessy* (*Theisiacum* dans les chartes). — A joindre à cette famille : la *Ferme,* le *Chalet,* le *Grenier* et leurs noms anciens *Arbettaz* (du patois *arbai* [2], chalet en bois sur les hautes montagnes), *Max* (métairie) [3], *Ménibel* (de *ménil* hameau et *bel* joli), peut-être encore la montagne de *Miribel,* qui domine la vallée de Boëge, en patois *Melbé.*

Les fondations hospitalières nous ont laissé les *Maladières,* nom très répandu, les *Hôtes,* les *Hôteliers,* les *Hôtelières,* la *Charité,* l'*Hôpital* et *Copponex,* que l'on fait dériver du latin *coppona* [4], auberge. — Le droit féodal nous donne *Abergement,* la *Dîmerie,* les *Dîmes,* les *Devins* (de *defensus* réservé) et ses variantes les *Devens,* le *Devin,* le *Devonet* ; le *Perclus* (de *prœclusus* interdit), *Quintal* ou *Quintaz* (nom d'une redevance féodale), *Juvigny* (apanage d'un cadet), les *Barons, Pré-Seigneur,* le *Champ-Noble,* au *Pléjais* (de *pléjure,* manière de tenir un fief, ou de *pleige* caution), à la *Biane* (de *bian,* prestation, corvée), les *Chaffaux* (fourches patibulaires) et à la *Lièvre,* les *Levresses,* le *Levrey* (terres *allivrées* ou imposées).

II.

Noms tirés des arbres.

Le bouleau, *betulla* en latin, *biolla* en patois local a formé la *Biolle* et les *Biolles,* la *Biollaz, Viollat,* le

1 Ducis, *Questions archéologiques,* p. 47.
2 F. Brachet, *Dictionnaire du patois d'Albertville,* 1883.
3 Bescherelle, *Dictionn.*
4 Abbé Dépierre, ancien curé de Copponex.

Buloz, le plan des *Beules*, *Béol*, le *Biot* et le *Biollay* ou le *Biollet* (plantation de bouleaux). — De hêtre, *fagus*, vulgairement *fau*, *fouteau* et *fayard* dérivent le *Feug*, le *Foug*, la *Foge*, les *Foges*, le *Fœu*, les *Fœux*, le *Fay* ou le *Faix*, les *Fausts*, le *Fayet*, la *Fagière* et *Feigères*. — L'aune, *alnus*, en patois *verne*, donne les *Vernes*, *Entrevernes*, le *Vernet* ou le *Vernay*, les *Varnets*, bois *Varnaud*, les *Hévernées*, *Louvernay* (pour les Verney), les *Vernans*, la *Vernaz*, *Vernod* (avec le suffixe *od* élévation) et *Vivarnay* (le chemin du Vernay).

Avec le chêne est venue toute une nomenclature de mots déjà cités ; ajoutons-y *Chenot*, *Chenard*, la *Chenaz*, une des formes de chênaye, et probablement *Senoche*, hameau de Peillonnex, corruption de *Chenoche*. Le celtique *ten* (chêne) et *tenay* (chênaie) donne les *Ténières*, *Frontenex* et *Seythenex* (avec les préfixes *frons* devant et *sey* forêt [1]). Le latin *robur* donne la *Rovorée*, la *Roveyria*, *Ravorée*, *Ravoriaz* [2].

Le charme, *carpinus*, se retrouve dans *Charmy*, *Chermet*, *Charmont*, *Charmette*, les *Charmottes*, aux *Charmens*, au *Charme*, à la *Charpière*, aux *Charpines*, à la *Charpenaz*; — le saule, en patois *sauge*, *sâge*, dans le *Sage*, les *Sages*, *Saugiaz*, la *Sauge*, *Sougy* et *Songy*, *Soujon*, les *Sojons*, le *Souget*, *Saujet*, *Seujet*, *Sergieu* ; et le latin *salignus* apparait dans *Salagine* et *Salignon*; — du frêne et de sa forme armoricaine *ounn* [3] on tire le *Fréne*, le *gros Freinaz*, *Frénay*, le *Fernex*, le *Fernollet*, *Lognan* ou l'*Ognan* et *Onnion*. — Le néflier, en latin *mespilus* a donné *Néplier* (en patois *Mépii*), hameau d'Allonzier.

1 Note de M. l'abbé Bonnaz.
2 Note de M. l'abbé Gonthier.
3 H. Tavernier, *Mieussy*.

Publier, Publet viennent de peuplier, en patois *poble.* Le *Tremble, Tremblex, Tremblay* ou *Tremblet,* la *Trablaz,* la *Tremplaz* disent assez leur origine. — *Sambuis, Savigny,* la *Savatte,* la *Sauve,* la *Sauffaz, Soffieu,* à la *Savaux* dérivent de *sambucus* et de *savu* noms latin et patois du sureau. — *Coudrée, Coudray,* le *Caudray,* la *Cudraz,* les *Coudrets* sont des formes de coudrier, comme *Luermoz,* l'*Armiaz, Ormaret,* l'*Ormey, Pré l'Horme, Fins de l'Orme* désignent des lieux où la famille des Ulmacées était en honneur.

Arbeyroz, la *Côte d'Arbroz, Arbusigny,* les deux *Habère* tirent leur nom d'*aberes* et *alberes,* arbre à cidre en patois, dont les variétés principales sont représentées par *Pommier* et *Pomiers,* le *Croisognier* et *Crosagny* (de *croison,* pomme sauvage), le *Perry,* le *gros Perrier,* le *Péril,* l'*Eperry.* — *Promerat, Promeiry,* sont des plantations de pruniers, en patois *promi.* — *Bellossier, Bellossy, Bluffy* ou *Bleufy* dérivent de *blosse* ou *blofe,* nom patois de la prunelle. L'arbrisseau qui donne ce fruit se retrouve dans l'*Epine,* l'*Epinette, Lépine, Lépigny,* l'*Epeniz,* l'*Epinglier,* aux *Epinguis.* — De l'arbre à noix et de ses noms patois *noyi* et *nuire* descendent *Beaunoyer,* le *Noyer, Grand-Noix, Noyerai,* le *Noiret,* le *Neyret,* la *Noiraz,* le *Norcier,* les *Noraches...*

L'épicéa nous fournit la *Pesse,* les *Pesses,* les *Pessots,* les *Pessards,* le *Pessay, Pessinges,* la *Pessula,* et son congénère masculin, le *Vargnaz,* les *Vuargnes,* le mont *Vuargnier,* le mas des *Vargnes.* — Le sapin se montre dans le *Sappey,* le *Sapenay,* le pin dans *Pincru* (pin creux), *Pimberty* (le pin de Berthier, il y a un Pin Bertaud dans le Var), la *Pinettaz* et les *Pins.* — Son diminutif *penot,* qui signifie aussi cône de pin ou de sapin, engendre les *Penots,* le *Penay,* les *Ponnets,* les *Penottaz.*

Le *boschetum* du bas latin nous donne la *Boquette*, la *Boche*, le *Bouchet*, *Bouchy*, *Boussy* et *Bossey*. — De buisson et bois viennent le *Bosson* (*boyson* au XIIIe siècle [1]), le *Bossonet*, la *Bossenat*, *Boissonnet*, *Malbuisson*, *Buissonrond*, *Dubosson*, la *Boissière*, *Boisy*, les *Bois* et *Boëge* (pays de bois). — Feuille et feuillage ont formé le *Folliet*, le *Feuillet*, la *Feuillée*, la *Feuillère*, la *Feuillette*, la *Feuillaz*, *Pré Feuillard*, les grandes *Feuillasses*. — *Breuil*, bois tailli, fait naitre *Brolliet* et *Brouillet*. — La forêt proprement dite est exprimée par le patois *jore*, qui en se modernisant a pris les formes *jour*, *jou* et *joux* [2], comme dans *Jourplaine*, *Jouvernex* (forêt de vernes), *Jouplane* et *Planajoux*, *Bellajoux*, la *Joussière*, le *Plan de la Joux*. Les plateaux de *Charjor* et *Planajor*, à Mieussy, ont conservé la forme primitive, dont les *Jorasses* et le *Jorat* sont dérivés. — Le germanique *wald* se retrouve dans la forêt de la *Vuarda* et dans *Bellevarde* dont *Bellegarde*, au moyen âge *Bellagarda*, est une altération [3].

III.

D'APRÈS LA CULTURE OU LA FAÇON DE CULTIVER.

Le défrichement amène l'*Essert* ou *Lessert*, les *Essars*, *Essertoux*, les *Essartis*, les *Certes*, l'*Echarton*, tous mots dérivés du latin *exartare*, défricher. — Quels étaient les terrains à défricher? Souvent des bois, plus souvent encore des broussailles, en latin *fraxiœ*, d'où l'on a fait les *Frasses*, le *Frasset*, la *Frassettaz*, les *Frassettes*, les

1 Acte de notaire de 1278. (Note de M. Marteaux, professeur au lycée Berthollet.)

2 H. TAVENIER, *Revue savoisienne*, 1882, p. 31.

3 IBID.

Frachettes, la *Frasse* qui s'écrit aussi la *Frasce,* la *Londe Frasse* (*lalonde* veut dire forêt en langue d'oïl [1]), les *Frasserands* (habitants des Frasses).

Des terres incultes ou steppes s'appelleront les *Teppes,* les *Tappes,* les *Tattes,* la *Teppaz,* la *Tappaz,* la *Tattaz,* à *Tâtet.* — *Ronzier,* le *Ranzier, Ronzuaz, Rouzy,* la *Rosière,* le *Rosaire,* les *Ronces,* les *Roncettes* marqueront la présence de l'églantier et du mûrier sauvage [2]. — La *brande,* sorte de bruyère qui croît dans les steppes, a donné son nom à *Malbrande,* hameau de la commune d'Annemasse et *Malabran,* hameau de Choisy. — La brande se brûle, de là les *brandons* (de l'allemand *brand,* incendie) et nos fournaises ou écobuages, en patois *forné,* d'où dérivent les *Fournets,* la *Fornasse,* le *Fourneley,* le *Fournet,* le *Forné.* Dans le même ordre d'idées arrivent les *Tates brûlées* et les *Arses,* les *Arces,* les *Arches* (du latin *ardere* brûler).

Ulcus, sillon, nous donne l'*Uche,* les *Uches,* les *Houches,* les *Ouchettes,* les *Oches,* l'*Oche* ou *Loche, Lochet, Louche,* l'*Hoche,* vers *Hache,* le bas de la *Duche* (pour le bas d'*Uche*). — M. Ducis fait dériver les Houches de *Oschiæ, Hoschiæ,* campagnes ajoutées les unes aux autres [3], et M. Gonthier de *ochia,* terrain cultivé, mot qu'il fait venir lui-même du verbe *occare* émotter, herser [4].

Nos cultivateurs labourent par grandes lignes ou zones appelées *reisses* ou *raies* qui engendrent comme lieux dits : la *Reisse,* la *Râce, Rassier,* les *Rasses, ès-Rasses* (nom patois de la commune d'Arâches), la *Rassetaz,* les

1 Larchey, *Almanach des noms.*

2 *Rosière, Rosaire* ne viendraient-ils pas de *rosarium,* plant, champ de roses, roseraie ? Tout dépend de la quantité de l'*o.* (Note de M. Marteaux.)

3 Ducis, *Les Camps celtiques du Châtelard,* p. 39.

4 En note dans le *Dictionnaire des communes de la Haute-Savoie,* à l'article les Houches. Au fond ces deux étymologies concordent.

Maillerasses (mauvaises reisses), le *Marachon* (même sens), la *Rachelongue,* les *Longueraies,* les *Longerey.*

En dehors de cette forme allongée, les parcelles de terre s'appelleront la *Pièce,* la *Pose* ou la *Pusaz,* les *Poses,* les *Posettes,* les *Posasses ;* — et, suivant leur destination : les *Favières* et les *Favesses* (champs de fèves) ; la *Ravoire,* la *Ravière,* la *Ravure,* la *Ravouire, Charave, Ravaz, Praz-Ravy* (champs de raves). — La culture des céréales marque son empreinte dans *Orgemont, Orgeval, Glandon* et *Méclaz* (deux synonymes de *méteil,* qui est un mélange de seigle et blé), *Thermesay* (même sens en dauphinois [1]), *Zévalle,* commune de Brenthonne (pour javelles), les *Prises,* la *Praisa* (récolte), les *Bottes,* la *Gerbaz,* la *Pèzerettaz* (de pesette, nom vulgaire de la vesce) ; — la culture de la vigne donne *Vignères, Vigny,* la *Vignette,* la *Vinatte,* les *Vignes, Vessière* (vigne sauvage), les *Hutins,* aux *Huttins, Servagnine* (de *servagnin,* nom d'un plant estimé), sans oublier la *Gorlietaz,* commune de Chens, (de *gorlie*, cep en patois).

Nos pâturages s'appelleront le *Praz* ou la *Praz, Planpraz,* les *Pratz, Longpraz* et *Pralong, Praly, Pradely, Praille,* la *Pralie,* les *Pralettes, Prarion* et *Praz-Riand, Pralet* ou *Prélet, Presles,* le *Pratis,* les *Pâquis,* le *Paquier,* les *Pattus, Pravy* (chemin du pré). — De *palus,* marais, on fera la *Pallud,* l'*Epalud, Roge-Palud,* commune de Mieussy ; — la présence des roseaux est indiquée par le *Rosay,* le *Roselay,* les *Rousaleys ;* — un verger, en patois *jardi* ou *vardi,* deviendra le *Verdet,* le *Gerdil,* le *Jourdil;* — un clos se nommera le *Cluz,* le *Cluid,* le *Glu,* le *Clou,* le *Clos,* le *Clozet,* le *Conclu* (de

1 CHORIER, *Histoire générale du Dauphiné,* 1661. Voici sa note : « *Tremeys,* menus bleds qu'on sème dans les terres qui ne produisent ni froment ni seigle. »

conclusus, fermé) ; — une bande étroite de terrain deviendra la *Léchère* [1] (pour lizière), la *Maléchère,* les *Echères,* les *Lèches,* les *Languières,* la *Bordière* (pour bordure), la *Bodira* (même sens).

Enfin, suivant l'aspect et la qualité de la terre, nous aurons *Champfroid, Champay, Champellet, Champanod, Champcourt, Champlan, Bonchamp, Malchamp, Belchamp, Planchamp* ou *Plainchamp, Longchamp* ou *Champlong, Champcourbe,* la *Champagne* et *Champange* (pays de belles campagnes).

(*A suivre.*) E. Tissot.

Nota. — Pour ne pas surcharger cet article, nous avons omis d'indiquer à quelles communes appartiennent la plupart des noms de lieux cités. Il va sans dire que nous tenons ce renseignement à la disposition des personnes qui le désireraient.

LE THÉATRE ROMAIN DES FINS

Un propriétaire des Fins, M. Chatelet, ayant défoncé son jardin, a mis, depuis quelque temps déjà, à découvert deux murs concentriques reliés en deux endroits par des murs de refend. Ces murs sont faits de moellons en calcaire de la Puya agglutinés par un mortier très dur et reposent sur le lit de gravier et de cailloux roulés dont la plaine des Fins est formée ; des vides, laissés à la base au sein des fondations, attestent qu'à certaines places les ouvriers ont enfoncé des pilotis dans la gravier pour donner à la première couche de matériaux plus de consistance et

1 Léchère viendrait peut-être de laiche *(lisca)* nom d'une plante qui croît dans les lieux humides. (Note de M. Gonthier.)

de solidité. Ces murs ont été rasés juste au sortir des fondations, sauf quelques pierres taillées qui adhéraient encore au mortier, et sont ainsi restés longtemps couverts d'une couche de terre épaisse de 50 centimètres à 1 mètre. Dans leur état actuel, ils ont près de 2 mètres de hauteur et près de 1 mètre d'épaisseur ; le mur extérieur s'arrondit en un arc de cercle de 75 mètres de longueur, ce qui fait supposer une circonférence de plus de 100 mètres. Ils sont distants l'un de l'autre de 3 mètres. Ces substructions se continuent sous le champ voisin soit en une circonférence, soit en fer à cheval, soit en demi-cercle. On les considère généralement comme les fondations d'un édifice gallo-romain détruit par les Barbares et appartenant à la petite localité de Boutas [1].

Certains y ont vu les restes d'un aquarium dont l'eau serait venue du Fier par des canaux souterrains. Mais l'encaissement du Fier derrière les hauteurs de Brogny et d'Annecy-le-Vieux s'oppose à cette hypothèse. Pour doter d'eau leurs villes, les Romains allaient capter l'eau des sources parfois très loin et à une altitude assez élevée ; ils l'amenaient par des aqueducs dans des châteaux d'eau où s'alimentaient les canaux en tuyaux de plomb *(calices)* destinés aux différents quartiers et aux maisons particulières. Or il n'y a pas trace d'aqueduc, ni sur la colline d'Annecy-le-Vieux, ni dans la plaine des Fins.

Il est plus simple de voir dans ces substructions les fondations d'un petit théâtre romain, orienté probablement de l'ouest à l'est et analogue à ceux de Montbouy, de Champlieu et tout récemment de Bouzy, dans le Loiret [2]. Il y a

1 Boutas a dû beaucoup souffrir des invasions des Alamans, en 259, des Bagaudes, en 285-286, des Alamans, en 357, et des calamités de toutes sortes qui affligèrent le début du v[e] siècle.

2 *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1891, n° 1, p. 32.

même entre ce dernier et celui des Fins des points de ressemblance singuliers, ce qui ferait supposer que les théâtres de ces petites localités ont été bâtis sur un plan uniforme. Ils reposent sur un lit de cailloux et leurs dimensions sont généralement les mêmes ; celui de Bouzy a également des fondations d'un mètre d'épaisseur ; tous deux aussi auraient été construits sur un terrain plat au lieu d'être adossés, comme c'était l'habitude à une colline ; enfin les fouilles ont fourni de part et d'autre des débris de poterie romaine, grise ou bleuâtre, de nombreux fragments de tuiles [1] et de briques, et aux Fins, des monnaies, des fibules, un poinçon, une cruche de bronze, un petit grain de collier octogonal en verre bleuâtre, des clous de fer, des dents de cochon, de cheval, etc. Ces fouilles, comme on le voit, ont donné peu de résultats, la destruction du petit théâtre ayant été complète. Il est probable qu'elles ne seront pas plus fructueuses si l'on défonce les terrains avoisinants ; mais au moins elles permettraient de constater, si ces prévisions sont exactes, la présence d'un troisième mur intérieur et les deux murs droits qui soutenaient la scène devant l'orchestre. La troisième enceinte et les murs droits ont été retrouvés à Bouzy ; dans les Fins, les ouvriers ont également fait sauter un mur droit réunissant les deux enceintes subsistantes. Est-ce le premier mur de la scène? C'est ce qu'il n'est guère possible de préciser dans l'état actuel de ces fouilles, non plus que d'expliquer la rareté des murs de refend qui devaient soutenir les gradins. Peut-être faut-il admettre que la plus grande partie du petit théâtre était, comme celui de Feurs, construite en bois dans un pays où précisément les poutres et les planches ne devaient pas manquer.

1 Une de ces tuiles, à rebords, est large de $0^m,20$ et longue de $0^m,40$: elle est numérotée XII.

En supposant l'existence d'un théâtre romain aux Fins, il faut renoncer à celle d'un théâtre romain à Gevrier. On sait que la chapelle du lieu a été en partie construite avec des débris antiques de colonnes, de tables en pierre et de gradins circulaires. Les fouilles faites en 1862 dans un champ voisin mirent à découvert, entre autres choses, des substructions, des fûts de colonne, des débris de poterie, une inscription relatant un théâtre [1], un tube en os qui fut reconnu pour un sifflet, des gradins, etc. [2]. On en conclut qu'une villa romaine existait sur la colline et qu'à la pente qui regarde le Thiou devait être adossé le théâtre romain en question. Mais, outre qu'il était peu naturel que les habitants des villas d'Annecy-le-Vieux, des Barattes et des Fins allassent chercher si loin un centre de distraction dangereusement placé au-dessus d'une rivière profonde, il est avéré que la partie de la colline à laquelle se serait adossé le théâtre n'a jamais été fouillée et que si les substructions découvertes près de la chapelle ont dû certainement appartenir à une villa, elles n'ont en revanche aucun rapport avec les fondations circulaires d'un théâtre romain.

Admettons donc que l'inscription et les gradins ont eu une destinée analogue à la pierre de l'horologium de Talloires. Ils ont été sans doute amenés anciennement de la plaine des Fins sur la colline de Gevrier par les religieux qui ont bâti son ancienne église paroissiale. Quant au sifflet trouvé dans les ruines de la villa, pourquoi ne pas le restituer à son propriétaire, Julius ou Sennius ou Caprilius qui s'en servait au spectacle quand il descendait de sa

1 Allmer lit *amphitheatrum*, probablement pour la symétrie, mais un amphithéâtre est une bien grosse construction pour une si petite localité.

2 Ducis, *Rev. savoisienne*, 1862, p. 9. — Revon, *Insc. ant. de la Haute-Savoie*, p. 18. — Allmer, *Insc. de Vienne*, 2-360.

maison de campagne assister aux représentations du théâtre à Boutas ?

P.-Ch. MARTEAUX.

LE MOULIN A TABAC DE PIERRE ROUX

(MOULINS DE SAINTE-CATHERINE)

Le fonds des *Corporations d'arts et de métiers* collectionné aux archives départementales contient un détail curieux dans le dossier relatif à la confrérie de saint Eloi, vers 1770. Nous croyons utile de faire connaître ce progrès industriel.

« Le sieur Pierre Roux, chevalier tireur de la légion savoyarde de Sa Majesté, canonnier de la ville d'Annecy, le plus ancien et le plus expérimenté de la dite confrairie. maître serrurier, armurier, le seul horloger en gros, faiseur de poids à peser, taillandier et machiniste, a inventé un moulin à tabac, qui le rape, le moud, et le tamise en même temps sans l'échauffer ; il a construit sa fabrique au milieu de la ville à l'eau d'un moulin a bled qu'il a acheté des Rdes Dames de la Royale Abbaye de Ste Catherine, et détruit pour y placer la dite fabrique, qui est sous les yeux de tout le peuple et empêche beaucoup la contrebande dans l'endroit. Il y a dix années qu'il l'a construit, et dès lors il a toujours assorti tous les bureaux d'Annecy, et même à trois lieues aux environs. Il ne convient pas qu'il s'en construise aucun autre, eu égard que cela faciliterait la contrebande. Le dit inventeur l'a râpé jusqu'à présent, et offre de le râper pour l'avenir à huit deniers la livre poids de gabelle le commun et un sol la livre celui de Hollande même poids. »

Les moulins dont il est parlé ci-dessus avaient été donnés à l'abbaye de Sainte-Catherine par Albert de Compey à l'occasion de l'entrée de sa sœur Béatrix dans cette maison, ainsi que le porte un acte de 1227 que j'ai fait copier aux archives de Turin. Béatrix succéda comme seconde abbesse à Agathe de Genève, et mourut en 1307. J'ai publié l'inscription de son tombeau dans la *Revue savoisienne,* 1875, page 6, avec les Origines de cette abbaye.

L'acquéreur de ces moulins, Pierre Roux, était frère de Louis Roux, procureur aux sièges judiciaires d'Annecy, dès 1752. Sa fille Claudine avait épousé Joseph Rendu, notaire et commis des douanes à Lancrans. C'est elle qui avait été chercher du secours dans le village lors de l'attaque d'Antoine Mandrin, le 4 mai 1759 après minuit, et qui avait donné le signalement le plus complet de ce malfaiteur, que j'ai publié dans mon étude *Sur les Mandrin en Savoie.*

Les moulins à blé avaient été tranformés par Pierre Roux, vers 1760, en un moulin de tabac, qui a disparu lui-même lors de la rectification du cours du Thioux. La maison est restée la propriété de la famille Roux, dont la dernière représentante était l'épouse du docteur Dagand, conseiller général et membre de la Société Florimontane.

C.-A. DUCIS.

NOTE SUR GUILLAUME FICHET

L'IMPRIMERIE A AVIGNON EN 1444

Les questions relatives à l'établissement de l'imprimerie à Paris furent l'objet des patientes études et des derniers travaux du fondateur de cette *Revue*. Deux livres en furent le fruit. Le premier, *Origine de l'Imprimerie à Paris,* a été publié en 1885; le second, qui venait d'être terminé au moment de la mort de son auteur, n'a pas encore paru; mais un vœu pressant, sacré pour moi, sera réalisé et la publication de la *Biographie de Guillaume Fichet* sera un dernier hommage rendu à la mémoire vénérée de Jules Philippe.

Ceci expliquera pourquoi j'ai cherché, dans ma très modeste sphère, à me tenir, autant que possible, au courant des divers travaux faits dans le même sens que ceux de mon père; et pourquoi je prends la liberté d'appeler l'attention éclairée des lecteurs de la *Revue savoisienne* sur un livre publié en 1890. Il est intitulé : *L'Imprimerie à Avignon en 1444* [1]. Je dois à la grande obligeance de M. le député Folliet une analyse détaillée de cet ouvrage que je n'ai pas eu entre les mains; elle a été faite à la bibliothèque de la Chambre des députés, elle possède donc des garanties peu discutables de sincérité.

En la transcrivant simplement ici, je ferai remarquer que je suis poussé à le faire parce que l'ouvrage en ques-

1 *L'Imprimerie à Avignon en 1444,* par l'abbé Requin, correspondant du Ministère des Beaux-Arts. Chez Alph. Picard, 82, rue Bonaparte, Paris, 1890.

tion présente au lecteur savoyard un double intérêt : le premier, en quelque sorte national, c'est qu'Avignon, ville française, peut disputer à Mayence la gloire d'avoir été le berceau de l'imprimerie, après Strasbourg, ville qui n'est pas allemande ; — le second, purement local, ne nous en est pas moins cher. Il touche une de nos gloires, Guillaume Fichet, et voici comment.

Il est clairement établi, dans l'*Origine de l'Imprimerie à Paris,* que la fondation, en 1470, du premier atelier typographique dans la capitale de la France est due à l'étroite amitié de Fichet et de Jean Heynlin, plus communément connu sous le nom de Jean de Lapierre. « Sans doute, « écrit Jules Philippe, G. Fichet et J. Heynlin se sont ac« cordés pour combiner l'action glorieuse dont la postérité « leur doit tenir compte ; néanmoins, comme l'idée n'en a « pu naître simultanément dans les deux esprits, nous de« vons chercher auquel des deux il faut en attribuer la « priorité. L'idée première d'établir une imprimerie à Pa« ris doit revenir à J. Heynlin. »

Je me propose de montrer en quelques mots que l'on peut actuellement renverser les rôles et attribuer le premier rôle à G. Fichet. En effet, le raisonnement sur lequel Jules Philippe a motivé son assertion, le seul qu'il pouvait faire en l'état actuel des connaissances, était en quelques mots celui-ci. Jean Heynlin avait habité Mayence jusqu'en 1460, et Bâle de 1463 à 1467, deux villes où l'imprimerie était installée déjà, et où son développement était suivi avec le plus grand intérêt par Heynlin, homme érudit, bibliophile émérite ; la preuve en est dans les magnifiques échantillons provenant des presses de Fust et Schœffer, voire même de Gutenberg, qu'il possédait alors. De 1460 à 1463, Heynlin était à Paris, à la Sorbonne ; il y revenait en 1467, et, dès l'année suivante, il s'ouvrait à Fichet du

projet conçu par lui d'introduire à Paris l'art nouveau qu'il lui aurait fait connaître dès son premier séjour. Guillaume Fichet n'aurait été d'abord qu'un auditeur éclairé, intelligent, puis enthousiaste, et enfin un auxiliaire précieux, puisque dans l'entreprise il avait en partage toute la direction intellectuelle de l'œuvre (allant jusqu'à la composition des manuscrits, la fourniture de la copie comme on dirait aujourd'hui), tandis que Jean Heynlin gardait la direction purement matérielle.

Ce raisonnement, on le voit, est donc fondé sur l'ignorance *supposée* de Fichet à l'endroit du nouvel art typographique. Mais il est permis maintenant de croire, on dirait presque d'affirmer, que notre éminent compatriote connaissait parfaitement l'imprimerie en arrivant à Paris. En effet, c'est en 1452 que Fichet arrivait à Avignon, au collège Saint-Nicolas fondé par le cardinal de Brogny à l'usage des étudiants savoyards ; il y restait jusqu'en 1459 époque de son entrée à la Sorbonne ; et, pendant ce laps de temps, son esprit si ouvert, si éclairé, l'avait certainement incité à prendre connaissance de l'art typographique qu'un Allemand avait importé dès 1444 dans la cité des papes ; et cela d'autant plus que des étudiants s'étaient trouvés en relation avec cet Allemand, ainsi qu'on le verra plus loin.

Dès lors, il est aisé de retracer les phases principales par lesquelles dut passer le projet grandiose qui ne fut exécuté qu'en 1470, et d'en voir l'enchaînement logique et naturel : Fichet arrive à la Sorbonne en 1459 ; l'année suivante, il y rencontre Heynlin, venant de Mayence, connaissant lui aussi l'imprimerie, peut-être même l'a-t-il pratiquée. Cette rencontre fait naître dans l'esprit de notre compatriote l'idée d'établir à Paris le premier atelier typographique : n'a-t-il pas, pour le seconder, un homme intelligent qui le comprend, expérimenté aussi ? Mais Heynlin n'a pas une

confiance suffisante dans son habileté manuelle : il quitte Paris et va se perfectionner à Bâle où il séjourne quatre ans. Aussitôt après son retour, nos deux associés font les premières démarches dans le but d'obtenir l'autorisation d'installer leur atelier dans les bâtiments de la Sorbonne, et ensuite pour se procurer ouvriers et matériel. De là, le rôle de chacun dans l'entreprise.

Cette manière de voir est, sans doute, hypothétique ; mais on reconnaîtra que, loin de blesser les faits matériels certains, elle les explique ; elle place notre compatriote au premier rang, celui que lui assignent ses hautes qualités intellectuelles, sans rien enlever d'ailleurs au mérite personnel de Jean Heynlin ; et nous ne devons avoir aucun embarras à la préférer à la première.

Ch. PHILIPPE.

*
* *

Voici maintenant l'analyse annoncée de l'ouvrage de M. l'abbé Requin :

L'argumentation est établie sur quelques pièces d'archives trouvées fortuitement chez plusieurs notaires d'Avignon. Les érudits avignonnais ont fixé l'introduction de l'imprimerie à Avignon en 1497 par Nicolas Tepe, le premier éditeur, et par Jean Duprat, le premier imprimeur ; mais les documents nouveaux permettent de reculer cette date jusqu'en 1444. Il ne s'agit pas ici de l'invention de l'imprimerie, mais d'un point curieux de son origine. Ces documents se trouvent disséminés dans trois registres de notaires de 1444 à 1446.

Un certain Procope Valdfoghel (en allemand Waldvogel), orfèvre, originaire de Prague, passe, le 10 mars 1446, un contrat avec un juif nommé Davin, de Caderousse, et s'engage à lui graver sur le fer 27 lettres hébraïques dites

de forme selon la science *d'écrire artificiellement* ; science et métier que Valdfoghel a communiqués au juif depuis deux ans, c'est-à-dire au cours de l'année 1444 ; il doit y joindre les machines nécessaires au nouvel art ; Davin s'engageait à ne communiquer à personne, ni directement ni indirectement, soit en théorie, soit en pratique, l'art qui lui avait été appris.

Dès 1444, Valdfoghel avait aussi enseigné l'art d'imprimer à Girard Ferrose, serrurier, du diocèse de Trèves, établi à Avignon ; ils avaient formé tous deux une véritable association.

Le 27 août 1444, Valdfoghel reçut de George de Jardine d'abord 10 florins, ensuite 27, et s'engagea en échange à lui apprendre l'art d'écrire ; dans ce contrat, il fit promettre à Jardine de ne divulguer à personne le secret.

Le 26 août 1444, Ferrose se séparait de Valdfoghel qui lui faisait promettre de n'enseigner l'art d'*écrire artificiellement* à personne dans un rayon de 12 lieues. Leur brouille ne dura pas longtemps, et, le 5 avril 1446, ils habitaient de nouveau la même maison et ils achetaient en commun les caractères d'imprimerie de Manaud Vitalis.

Ce Vitalis, originaire du diocèse de Dax, et son ami Arnaud de Coselhac, du diocèse d'Aire, tous deux étudiants à Avignon, avaient été, eux aussi, initiés au secret de l'imprimerie par Valdfoghel dès 1444. Celui-ci leur avait même fourni tout un matériel, et leur avait appris la manière de s'en servir. Valdfoghel leur avait emprunté les caractères et l'outillage qu'il avait faits pour eux, et le 4 juillet 1444 il reconnaissait par devant notaire avoir deux A B C en acier, deux formes en fer, une vis en acier, 48 formes en étain et diverses autres formes appartenant à Manaud Vitalis, et promettait de les rendre à la première réquisition.

Un contrat de société, nous ne savons sous quelles clauses, eut probablement lieu entre eux. Le 5 avril 1446, Manaud Vitalis vendit sa part de matériel à Valdfoghel qui lui fit jurer sur les Saints Evangiles que « l'art d'écrire artificiellement était un art vrai, très vrai, possible, et utile à celui qui voulait le travailler et qui l'aimait ». Valdfoghel craignait-il de passer pour sorcier ?

Cet *ars scribendi artificialiter* ne peut être confondu avec l'imprimerie xylographique : Valdfoghel fabrique des caractères mobiles. On pourrait prétendre aussi que ces lettres servaient simplement à dessiner sur les manuscrits les grandes lignes des lettres capitales que les enlumineurs peignaient ensuite ; mais ce système était connu depuis longtemps et Valdfoghel n'aurait pas pris tant de précautions avec ses apprentis et ses associés. En outre à quoi auraient servi ces machines et ces instruments fabriqués par lui ?

Enfin, ce qui nous confirme encore davantage dans cette manière de voir, c'est que, dans le procès de Gutenberg, les témoins se servent absolument des mêmes termes que les notaires d'Avignon, termes encore usités de nos jours en imprimerie.

La tradition strasbourgeoise nous dit que, entre 1440 et 1442, un ouvrier aurait dérobé à Gutenberg son secret et ses outils. Procope Valdfoghel ne pourrait-il pas être l'auteur de l'un de ces vols ? Ou bien a-t-il eu communication du secret par Gainsfleick, parent de Gutenberg ? Parmi les témoins cités dans le procès de Gutenberg se trouve un nommé Haus Dünne, orfèvre chargé de graver les matrices. Valdfoghel n'aurait-il pas été alors dans l'atelier de Dünne ? L'imprimerie, comme beaucoup d'autres inventions de génie, est une chose facile à saisir une fois les premiers éléments connus. Nous ne savons quelle hypothèse

est la vraie parmi celles que nous venons d'émettre, mais il nous paraît certain que Valdfoghel a dû surprendre le secret de Gutenberg et que dès 1444 il avait fondé une imprimerie à Avignon.

Exerça-t-il longtemps son industrie dans cette ville? Nous l'ignorons. Après 1446 nous ne trouvons plus une seule fois son nom cité dans les protocoles des notaires du xv[e] siècle.

Quelles sont les œuvres sorties de ses presses? Nous l'ignorons également et laissons à d'autres le soin d'éclaircir ces points d'histoire.

L'HIVER 1890-1891

ET LA

CONGÉLATION DU LAC D'ANNECY

L'hiver 1890-91 a été exceptionnel comme durée et comme rigueur. Le lac d'Annecy, qui s'était gelé en 1880, a de nouveau été complètement pris et pendant une période beaucoup plus longue.

A partir du 20 octobre 1890, la température s'abaisse sensiblement par suite de la neige qui tombe sur les montagnes depuis le 17. Le mois de novembre donne comme moyennes du maxima 7°3, du minima —0°4 et l'observation de 9 heures du matin 2°9 seulement. Le 28, le thermomètre maxima, qui indique —2°, reste au-dessous de zéro jusqu'au 22 janvier 1891, à l'exception de deux courtes périodes (3-10 décembre et 3-6 janvier) où le maximum atteint 5°5 et 5°0, la moyenne du minima étant pour le premier mois de —7°2 et pour le second de —9°2.

Dès le 23 janvier et en février, la température se relève, alors que la congélation du lac se complète, ce qui permet de le traverser presque dans tous les sens le 22 février ; on voit cependant, le 24, quelques petites parties du lac qui sont encore sans glace.

La neige avait fait son apparition mêlée de pluie, à Annecy, le 10 novembre ; les 25, 26 et 27, il en tombait 0^m,09. En décembre, la hauteur mesurée en cinq jours atteignait 0^m,45 ; celle du 16, à 3 heures du soir, durant jusqu'au lendemain à midi, étant de 0^m,36. En janvier, on en mesure 0^m,46 ; en février, quelques flocons seulement le 12. En mars, sept jours de giboulées de neige, en dehors des 0^m,05 tombés le 21.

Le 31 décembre, la température de l'eau à la surface et à 5^m de profondeur est de 4°5, à 15^m 4°07, à 30^m 4°5, à 50^m 4°1, alors que celle de l'air est de —0°4. C'est à partir de cette date que la congélation du lac commence. La glace se forme derrière la presqu'île d'Albigny. Le 6 janvier, le canal du Vassé est gelé, le soir la glace a disparu. Elle se reforme le lendemain à l'entrée des canaux et le long de la digue d'Albigny ; les bateaux à vapeur la brisent à leur retour de 9 heures du matin ; elle a 10 à $15^m/^m$ d'épaisseur. Le 18, les bateaux, en quittant le port, sont obligés de casser la glace, mais elle se rétablit presque aussitôt et s'étend, les 19 et 20, en plein lac, jusqu'à Albigny, pour disparaître dans la dernière journée. Le 21, un vent violent l'empêche de se reformer. Le 22, la rive, à l'entrée des canaux, sur une bordure de 140^m de largeur, est de nouveau couverte de glace, ainsi qu'une portion de la baie de Talloires où elle a $10^m/^m$ d'épaisseur. Le 27, elle s'avance de Duingt presque jusqu'au ponton de Talloires et s'étend le long du roc de Chères et de toute la rive droite jusqu'à la presqu'île d'Albigny. Elle a $20^m/^m$ d'épaisseur ; le bateau

qui doit partir d'Annecy à 10 heures ne peut quitter le canal, les deux autres qui viennent du bout du lac sont obligés de se frayer un passage à travers les glaçons pour gagner le port.

Le 28 janvier, la température de l'eau en plein lac est à la surface de 2°, à 10m de 2°1, à 20m de 2°4, à 40m de 3°, celle de l'air étant de 4°1. Sous la glace, près du Jardin public, on trouve 1°6 et à 10m de profondeur 1°8. Ce jour-là, la glace porte à divers endroits et, lorsque les bateaux ont passé après l'avoir brisée jusqu'à 200m du rivage, elle reparaît immédiatement.

Le 29, la congélation est presque complète à l'exception d'une zone sous Chavoire, et le 30, les bateaux, dont la navigation était presque impossible la veille, sont obligés de suspendre leur service. A cette date, on peut s'avancer sur la glace à 350m du rivage.

Le 31 janvier et le 1er février, un léger dégel fait fondre la glace du milieu du lac et, le 3, il n'y a plus que la rive gauche de gelée, sur une zone qui occupe un tiers de la largeur du lac ; épaisseur de la glace, 0m,04. Le 3, une partie de cette zone solide est poussée par un vent du sud sous Veyrier. A partir du 5, la congélation augmente rapidement en avançant dans le milieu du lac ; on patine entre le Jardin et Albigny. Le 6, la température de l'eau sous la glace est de 2°1 et à 1m de 3°. Le 9, tout le lac est pris à l'exception d'une faible surfaçe sous la Mageria et d'une autre sous le port de Sevrier ; à partir de ce jour, on traverse en toute sécurité soit le grand lac soit le petit. Dans ce dernier, le gel est allé du levant au couchant, les parties avoisinant la presqu'île de Duingt n'ont été prises qu'incomplètement et la rupture de la glace, que l'on remarquait en 1880 dans le milieu de cette partie du lac, se reproduit.

Dans la nuit du 12 au 13, après une tombée de neige de $0^m,05$, par un vent du nord, un glaçon très étendu se détache du milieu du grand lac et vient frapper l'embarcadère de Sevrier auquel il cause des dégâts. Le vide laissé par ce glaçon se congèle de nouveau pendant la nuit du 13. La glace qui recouvre le lac est alors d'une épaisseur de $0^m,20$ à $0^m,25$. Ce n'est que le 8 mars qu'elle commence à disparaître dans la partie sud du roc de Chères. Dans ce même jour, la traversée de Talloires à Duingt peut encore se faire, mais elle est dangereuse ; le 10, un petit bateau peut enfin flotter d'une rive à l'autre.

Dans le grand lac, la traversée est encore possible le 1er mars entre Duingt et Annecy. Le 4, par un fort vent du nord, un immense glaçon de près de 2 kilomètres d'étendue quitte le milieu du lac et vient frapper le débarcadère de Sevrier qu'il détruit cette fois en l'enveloppant d'un monceau de glaçons de plus de 2^m de haut. Le 6, le grand lac est encore gelé, mais à partir du 7 le dégel commence par un vent d'est ; le 8, les radeaux de glace, poussés par le vent, s'amoncellent à de certains endroits ; le 10, il n'en reste presque plus et le 11, un des bateaux à vapeur peut naviguer jusqu'à Duingt, le petit lac restant encore couvert de glace.

Le 13 mars, les bateaux à vapeur reprennent leur service, mais jusqu'à Duingt seulement. Le 14, près de Veyrier, ils ont à traverser une zone d'un hectare de glace (250^m sur 40) formée pendant la nuit, elle avait 4 à $5^m/^m$ d'épaisseur. Le 18, ils vont au bout du lac.

Lorsque le lac était recouvert de glace, celle-ci présentait à quelques endroits une surface ondulée avec quelques fissures laissant échapper l'air qui était au dessous. — Bien des fois pendant le mois de février, par un léger vent, des bruits très différents de tons et d'intensité se faisaient

entendre, surtout la nuit. — Dans quelques rares endroits non gelés, de très faible étendue, la température de l'eau était de 2°8 alors que tout à côté sous la glace elle n'était que de 1°.

Le 19 février, à 9 heures du matin, j'avais placé deux repères sur la glace perpendiculairement à la digue d'Albigny : l'un était à 40^m de la digue, l'autre à 200^m plus au sud. Observant ensuite ces repères à 4 heures du soir, le même jour, je trouvai le premier à 40^m,08, celui de 200^m n'ayant pas varié. Le lendemain, le premier repère était à 40^m,04 et l'autre conservant sa distance de 200^m. Parallèlement à la digue, aucune modification n'était survenue dans d'autres repères que j'avais tracés.

En 1880, la congélation du lac, qui permettait de passer dessus, le 27 janvier, entre Duingt et Talloires, avait eu lieu à la fin d'une série de jours froids où le thermomètre, descendant au dessous de zéro dès le 3 décembre 1879, marquait, du 21 au 28 janvier, des minima de —14°7 en moyenne. En 1890, ces minima ne sont que de —9°7 avec des extrêmes de —14°, —15° et —17°. Et ce n'est pas alors que la congélation est la plus active, c'est au contraire lorsque, dans les derniers jours de janvier et les premiers jours de février, le thermomètre à maxima tend à remonter au dessus de zéro, mais il faut remarquer que si les températures sont un peu moins basses qu'en 1880 elles sont plus persistantes. Ainsi on a continuellement de —7° à —9° du 6 au 12 janvier, —1° à —4° du 12 au 15, —9° à —13° du 15 au 21 et —17° de 6 heures du soir le 21 à 5 heures du matin du 22.

L'embarcadère des bateaux à vapeur de Sevrier, qui a subi des dégradations par le choc d'un glaçon le 13 février et qui a été détruit par un autre le 4 mars, était formé d'une plate-forme de 5^m,80 de longueur sur 2^m,20 de lar-

geur reliée à la terre par une passerelle et une jetée en pierre de 132^{m} de long. Deux faisceaux formés de trois pieux en chêne de 0^{m},30 de diamètre étaient placés au devant de la plate-forme, celle-ci supportée par vingt-quatre autres pieux également en chêne de 0^{m},25 de diamètre. La plupart de ces pieux ont été coupés au niveau de l'eau par la glace, les autres renversés et l'extrémité de la digue démolie.

Des filets restés sous la glace ont été retrouvés pourris; les vairons pris dans des nasses périrent, mais on y a recueilli des lottes vivantes.

A Balmette, près de Talloires, le 24 février, trois personnes adaptant une voile à un traîneau et profitant du vent du nord arrivent à Doussard avec une vitesse de huit kilomètres à l'heure.

Alors que dans le mois de janvier l'on enregistre à Annecy des températures au-dessous de zéro jusqu'au 22, au Semnoz on voit le thermomètre remonter au dessus et l'enregistreur indiquer, les 13 et 14, pendant peu de temps il est vrai, jusqu'à 16°. Le 18, il est à 0° à midi et à —18° la nuit. A cette station, au 1er décembre 1890, il y a 1^{m} de neige et 1^{m},25 le 30, 1^{m},35 le 5 janvier 1891, 2^{m}25 le 26 et 2^{m},35 le 2 février.

Dans les premiers jours de mars, la neige commence à disparaître des coteaux, aux environs d'Annecy, et le 6, on commence à travailler dans les vignes, la plaine restant encore couverte de neige ainsi que les terrains inclinés au nord. Sous la neige, quelques prés ne sont gelés qu'à 0^{m},10 ou 0^{m},15 de profondeur, le sol en général l'est à 0^{m},60 et dans les routes à 1^{m}, aussi la partie du milieu, débarrassée de la neige qui était tombée et qui a été repoussée sur les bords, se soulève-t-elle très sensiblement dans beaucoup de routes.

Les arbustes à feuilles persistantes qui ne sont pas de notre climat souffrent et gèlent en grande partie. Quelques arbres se fendent ainsi que la plupart des gros ceps de vigne qui sont perdus.

*
* *

Dans une précédente note parue en 1880 sur l'hiver 1879-80, je disais que le lac d'Annecy avait gelé en 1573 et en 1830. Pour 1573, M. le chanoine Ducis, archiviste départemental, a trouvé dans le minutaire de Pierre Desservettaz, notaire à Annecy, que le lac commença à geler en janvier et que le 17 on passait de Sevrier à Veyrier, de Duingt à Talloires et à Verthier avec des bestiaux, et que le dimanche-gras 1er février le lac fut presque tout gelé. Le dégel ne commença que le 16 février. La glace recouvrant le lac, c'était une occasion de le mesurer facilement, ce qui fut fait par Pierre Falconnet, de l'Estraz, qui trouva le 8 février 2,431 aunes entre la chapelle de Saint-Martin, de Sevrier, et la tour de la collégiale de Veyrier.

Le lac gela aussi à moitié en 1681 ; on traversait dans la première quinzaine de février entre Bredannaz et Angon. Il en fut de même en 1682 et 1799.

La congélation du lac aurait donc eu lieu entièrement en 1573, 1830, 1880 et 1891, et partiellement en 1681-1682 et 1799.

*
* *

Nous voyons, d'après les observations transmises par M. Morel-Frédel, conservateur des hypothèques à Bonneville, que l'hiver 1890-91 a été aussi des plus rigoureux dans la vallée de l'Arve.

La neige tombée le 27 novembre 1890 ayant trouvé le sol gelé, était encore en partie sur le terrain, lorsqu'est

venue la chute des 16, 17, 18 et 19 décembre, donnant $0^m,35$ de haut. Le 21 janvier, nouvelle neige de $0^m,40$, aussi le lendemain, en rase campagne, on en trouve une épaisseur de $0^m,50$.

La période très froide commence à Bonneville du 19 au 22 décembre, et l'Arve commence à charrier des glaçons, et, vers la fin du mois, le torrent de Borne est en grande partie gelé pour l'être entièrement le 7 janvier.

En janvier, le thermomètre donne des minima exceptionnels allant jusqu'à —24°. L'Arve continue à charrier. Tous les moulins et usines à eau sont forcés d'interrompre leur travail. Le torrent de Borne continue à être par moment entièrement gelé. Les trois petits lacs formés à Ayse par les emprunts de gravier pour la ligne de Cluses sont recouverts de glace, aussi les patineurs s'y rendent-ils dès le 15 décembre ; la glace mesurée le 5 février donne $0^m,35$ d'épaisseur. A cette date, il y a encore de $0^m,10$ à $0^m,15$ de neige dans les champs.

Le froid continue à être rigoureux jusqu'au 18 février, avec intermittence du 1er au 5, et c'est dans ces derniers jours que l'on voit flotter sur l'Arve les plus gros glaçons. A partir du 18, le temps est beau, les nuits claires et froides, mais un beau soleil dans le jour : aussi, vers la fin du mois, le travail dans les vignes peut commencer; la plaine et les coteaux au nord restent couverts de neige.

Sous la neige, le sol est gelé à une profondeur de $0^m,60$.

On remarque, à plusieurs reprises, la formation de la glace de fond dans le lit de l'Arve. Une couche épaisse adhère aux galets sur laquelle l'eau coule.

Les pommes de terre gèlent dans plusieurs caves et, le 21 janvier, on trouve des bouteilles de vin qui sont gelées. A cette date, par une apparence de dégel, de nombreuses avalanches se produisent aux Andeys.

Les brouillards persistent, surtout en décembre, dans toute la vallée de l'Arve jusqu'à Sallanches. Ils ont une épaisseur de 500^{m} environ au dessus de laquelle brille le soleil.

*
* *

A Chamonix, le thermomètre à minima donne en décembre, le 14 —19°9, le 15 19°4, le 25 —19°7.

En janvier, la période de froid est du 16 au 20, on a inscrit :

	Thermomètre maxima	Ordinaire à 9 h. matin
le 16....	—23•9	—12°0
17....	—18,8	—16,8
18....	—23,7	—19,0
19....	—26,2	—19,0
20....	—27,2	—26,3

*
* *

Voici, d'après les notes envoyées par MM. les Correspondants de la Commission météorologique de la Haute-Savoie, les minima absolus observés dans les stations suivantes pour les mois de décembre 1890, janvier et février 1891 :

MOIS	Douvaine	Chamonix	Mélan	Bonneville	Semnoz	Les-chaux	Talloires	Annecy
Décembre 1890	—13°	—20°	—17°	»	—12°	—16°	—11°	—13°
Janvier.. 1891	—13	-27,2	—23	—24°	—18	—20	—15	—17
Février.. —	—12	—20	—18	—17	—7	—16	—12	—14

Aug. MANGÉ.

LA PLUIE DES 2 ET 3 OCTOBRE 1888

Les 2 et 3 octobre 1888, une pluie torrentielle par vent du sud-ouest s'est abattue sur les départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie et sur la Suisse avec orage violent pendant presque toute la durée de la pluie, c'est-à-dire plus de 36 heures.

L'orage paraît avoir remonté la vallée du Rhône, en comprenant dans cette vallée le lac Léman que le Rhône traverse et s'épanchant dans les parties basses des affluents de ce fleuve, tels que le Fier et une partie du bassin d'Annecy, les Usses, l'Arve, la Menoge et les Dranses, laissant le haut de ces vallées qui ont été épargnées, ainsi que la partie sud du bassin du lac d'Annecy.

La pluie commence le 2 au sud-ouest vers midi, très forte par moment et presque continuelle jusqu'au 3, vers 10 heures du matin, et par intervalle jusqu'à 6 heures du soir. Dans la nuit du 2 au 3 éclate l'orage de 7 heures 30 du soir à 10 heures du matin, particulièrement intense comme tonnerres et éclairs de 8 à 9 heures du soir, à minuit, de 3 heures à 3 heures 30 du matin, puis à 5 heures 45. Pendant ces périodes, les roulements du tonnerre et les éclairs sont presque continuels.

La pluie tombée fait grossir rapidement les cours d'eau. L'Arve à Genève fait refluer le Rhône dans le lac, son niveau à Bonneville, qui était le 1er octobre de $0^m,35$, est de $2^m,45$ le 3 ; à Annemasse, au pont d'Etrembières, son niveau est de 4^m au-dessus de l'étiage. Le lac Léman s'élève de $0^m,40$, celui d'Annecy de $0^m,30$ et le Fier passe au niveau de la voie ferrée.

Voici les quantités en millimètres d'eau recueillies pendant ces deux jours :

Bassin du lac Léman et du Rhône.

Les Gets	98
Le Biot	234
Saint-Gingolph	121,1
Evian-les-Bains	160
Douvaine	157,3
Montreux (Suisse)	98
Cully —	178
Cossonay —	108
Morges —	138
Gimel —	94
Nyon —	100
Genève —	170
Jussy —	159

Vallée des Usses.

Cruseilles	177,4

Bassin de l'Arve.

Chamonix	18,2
Megève	46
Sallanches	29,5
Mélan	76,3
Bonneville	136,5
Annemasse	93,2

Bassin du Fier et du lac d'Annecy.

Seythenex	69
Faverges	40
Talloires	108
Semnoz	85
Leschaux	83
Annecy	150,6
Rumilly	119

Les dégâts causés par cette précipitation d'eau ont été considérables dans quelques-unes des parties des départements où l'orage a passé : la plupart des voies de communication ont subi des avaries qui ont interrompu en plus d'un endroit la circulation ; des ruisseaux transformés en torrents débordent sur les campagnes voisines, enlevant la terre végétale ; des biefs sont emportés ou ensablés, plusieurs murs de soutènement s'écroulent affouillés par les eaux, et des maisons même sont entièrement détruites.

La route Annecy-Seyssel disparaît à Mons sur une longueur de 280^{m} et sur 150 entre ce point et le Pont-Rouge ; les Usses, qui ont causé cette submersion, détruisent une partie des constructions nouvellement édifiées aux Bains de la Caille et se détournent du pont de Marlioz, en coupant à l'aval une certaine longueur de la route vicinale. Le Fier arrive à la hauteur du tunnel près de la station de Lovagny et emporte le chalet construit à l'entrée des gorges. Le pont de Mollesulaz, sur le Foron,

s'affaisse sur la moitié de sa largeur et ce torrent inonde une partie des communes de Saint-Cergues, Juvigny, Ville-la-Grand, Annemasse, Ambilly et Gaillard ; sur la route de Saint-Julien à Thonon, quelques parties sont couvertes de 0^m,50 d'eau.

Entre le pont de Vaud et Bonne, la route est coupée par la Menoge sur 250^m, le pont de Bonne en reconstruction est emporté. Le long du Risse, la route est enlevée sur 200^m de longueur.

Le débarcadère français à Saint-Gingolph, construit en maçonnerie et charpente, est complètement détruit par la Morge, et les ports d'Evian et de Meillerie reçoivent d'énormes quantités de sable amené par les torrents. A Meillerie, trois maisons sont détruites entièrement, une démolie en partie et plusieurs ont de l'eau dans toute la hauteur du rez-de-chaussée. A Fillinges et à Vétraz-Monthoux, des maisons s'écroulent également, minées par les eaux.

On a remarqué que la pluie avait commencé le 2 vers midi à Annecy, et ne tombait à Leschaux qu'à la nuit, à Talloires à 8 heures du soir, à Seythenex dans la nuit et à Faverges seulement le matin du 3. Les nuages étant bas ont suivi le versant ouest du Semnoz sans traverser cette montagne préservant ainsi le lac d'Annecy, dont la crue n'a été que de 0^m,30. Or, on calcule que lorsque tout le bassin d'Annecy reçoit la pluie, le niveau du lac s'élève de quatre à cinq fois la hauteur d'eau tombée ; ce n'est donc pas seulement de 0^m,30 qu'aurait été la crue si l'orage eût franchi le Semnoz, mais bien de 0^m,60 à 0^m,75, sans qu'il soit possible de prévoir alors quels dégâts en fussent résultés pour notre ville et ses environs.

Aug. MANGÉ.

NOTE SUR LES SONDAGES DU LAC D'ANNECY

Dans le courant de l'année 1890 nous avons sondé le lac d'Annecy, avec le concours de MM. Garcin, conducteur-adjoint, et M. Magnin, commis des ponts et chaussées. Ce travail nous a permis de déterminer exactement le relief du fond du lac, sur lequel on n'avait auparavant que des données assez vagues.

Les diverses particularités que présente ce relief sont une résultante des phénomènes orogéniques qui ont imprimé à la contrée son relief, et des phénomènes dus à l'action des anciens glaciers et des eaux, dont quelques-uns se continuent encore sous nos yeux.

Considéré dans son ensemble, le lac d'Annecy est composé de deux bassins : le grand lac, formant vallon entre le Semnoz et la montagne de Veyrier, et le petit lac, qui est également un vallon entre la montagne d'Entrevernes et les contreforts de la Tournette. L'étranglement qui les sépare est une cluse, ou rupture transversale, entre la montagne d'Entrevernes et la partie orientale de la montagne de Veyrier, qui en est le prolongement géologique. A cette cluse correspond une barre extrêmement peu saillante, entre les deux bassins ; mais au lieu de se trouver, comme on pourrait s'y attendre, dans le prolongement de la pointe de Duingt, elle est située à environ un kilomètre au nord-ouest, participant ainsi au mouvement latéral qui a rejeté la montagne de Veyrier vers l'ouest par rapport à la direction de celle d'Entrevernes. On retrouve d'autres exemples de déplacements analogues dans la région subalpine et dans le Jura.

Les profondeurs caractéristiques sont les suivantes :

Plafond du grand lac, au point de plus grande profondeur (situé à peu près à mi-distance entre Veyrier et Sevrier) .... 64^{m},70

Sur la barre.................................. 49^{m},30

Plafond du petit lac (profondeur maxima, entre Balmette et Bredannaz) .... 55^{m},20

Ces profondeurs sont cotées au-dessous du niveau de l'étiage, correspondant à la cote 0^{m},25 des échelles hydrométriques.

Le fond du lac est remarquablement aplati, comme tous ceux des lacs alpins : les irrégularités primitives ont disparu sous l'épaisse couche de dépôt vaseux que les eaux ont abandonnée depuis des siècles en se clarifiant. Dans le sens longitudinal, on voit, par exemple, par les chiffres qui précèdent, que la dénivellation entre la barre de Duingt et le point de plus grande profondeur du lac n'est que de 15^{m},40, ce qui représente environ 3^{m} par kilomètre. Une pareille pente serait absolument insensible à l'œil.

Dans le sens transversal, le fond, très légèrement concave, se raccorde insensiblement avec les talus latéraux. Presque partout, on trouve la profondeur de 50^{m} à moins de 400^{m} du rivage.

L'inclinaison des talus varie suivant les circonstances.

En beaucoup de points, le rocher plonge dans le lac, et le talus sous-lacustre n'est que le prolongement des pentes visibles. On peut alors trouver de très fortes inclinaisons se prolongeant jusqu'aux profondeurs de 30 ou 40^{m}. Près de Duingt, on trouve une inclinaison de 60° ; au roc de Chère, les escarpements se prolongent sous l'eau d'une façon très remarquable : en un point la sonde a accusé une profondeur de 42^{m} à 2^{m} du bord.

Quand le rivage est formé d'alluvions au lieu d'être rocheux, on rencontre deux ordres de phénomènes bien dis-

tincts, suivant qu'on est ou non en présence de cônes de déjection.

Dans le premier cas, on trouve une inclinaison de 25° à 30°, quelquefois supérieure, commençant au bord même, et se poursuivant généralement jusqu'aux fonds de 30 ou 40^{m}.

Partout, au contraire, où la côte est formée d'alluvions, sans trace d'activité torrentielle actuelle, on rencontre constamment le phénomène connu dans le lac Léman sous le nom de la *beine* et du *mont* : c'est le *blanc* et le *bleu* de nos pêcheurs. Jusqu'à la profondeur de 5^{m} environ, — celle à laquelle l'agitation des vagues cesse vraisemblablement de se faire sentir sur le fond, — règne, sur une largeur très variable, une plage faiblement inclinée, nivelée par l'action des vagues ; puis commence brusquement une inclinaison assez forte, moindre toutefois que celle des talus immergés des cônes de déjection, s'adoucissant ensuite pour se raccorder avec le plafond.

Les cônes de déjection sont très nombreux sur la rive droite du lac. Le mieux développé est celui d'Angon ; on en rencontre deux ou trois contigus à Talloires ; enfin depuis Menthon jusqu'au rocher de Talabar, le rivage est formé d'une suite continue de petits cônes de déjection plus ou moins actifs, qui tapissent le pied de la montagne de Veyrier.

Au contraire, sur la rive gauche, la beine règne d'une façon à peu près continue depuis le Grenier jusqu'à Duingt, atteignant une largeur qui, en quelques points, va jusqu'à 500^{m}. Toutefois, à la pointe formée par l'embouchure du Laudon, les fonds de 5^{m} se rapprochent du rivage, indiquant un reste d'activité torrentielle. Enfin la beine est également bien développée aux deux extrémités du lac, à Doussard et surtout à Annecy.

En dehors de ces traits généraux, le relief du lac présente quelques particularités.

Il suffit de mentionner le Roselet, haut-fond bien connu qui n'est qu'un prolongement de la montagne d'Entrevernes ou de la pointe de Duingt.

Deux autres hauts-fonds se trouvent près de Sevrier. Le premier, dit Crêt de Chatillon, se trouve à 900^{m} de la rive ; la profondeur y est de 3^{m},80, les fonds voisins étant de 40^{m}. Sur le second, qui est à 600^{m} du rivage, la profondeur est de 8^{m},60, les fonds voisins étant de 25^{m} à 30^{m}.

Ces deux hauts-fonds sont vraisemblablement des moraines, analogues à celles qui sillonnent la rive ouest du lac, aux environs de Sevrier.

Mais la particularité la plus remarquable du lac est un entonnoir qui se trouve à 400^{m} environ au nord-ouest de la pointe de la Puya, et à 200^{m} du point le plus rapproché du rivage. Le bord de cet entonnoir, que les pêcheurs connaissaient vaguement sous le nom de *Boubioz*, a la forme d'une ellipse dont les axes ont 200 et 250^{m} ; il s'ouvre par des fonds de 25 à 30^{m}. Sa profondeur est de 80^{m},60, dépassant ainsi de 24^{m} la plus grande profondeur du plafond.

Des recherches thermométriques, considérablement facilitées par la congélation du lac qui s'est produite en février dernier, nous ont permis de déterminer la cause de cet accident. En perçant des trous dans la glace, nous sommes arrivés, après quelques tâtonnements, à descendre exactement au fond de l'entonnoir un thermomètre à renversement de Negretti et Zambra, qui nous a donné 11°,8, alors que la température était de 3°,8 sur le plafond du lac. Cet écart de température ne peut être attribué qu'à une source sous-lacustre. Cette source, au point où elle jaillit, empêche le dépôt de la vase, qui, tout autour, s'éboule en forme d'entonnoir.

Nous pensons pouvoir publier prochainement une carte qui mettra en évidence les résultats des sondages du lac d'Annecy. Une réduction au $\frac{1}{40,000}$ de cette carte accompagne la note parue dans la livraison de mars 1891 des *Annales des ponts et chaussées.*

A. DELEBECQUE, L. LEGAY,
Ingénieurs des ponts et chaussées.

Annecy, 14 décembre 1891.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. IV, 1890. — ALLOTTE DE LA FUYE : *Description du Trésor de Sainte-Blandine (Isère).* Ce trésor renferme, parmi les monnaies attribuées par de Saulcy aux Allobroges, une seule au type du bouquetin (?) et cinquante-neuf au type de l'hippocampe. — J. MASSE : *Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France en 1792.* Dans la première partie, occupation de la Savoie par les troupes françaises.

Bulletin archéologique du Comité des trav. hist., 1890, I. — Th. ECK : *Communication au sujet d'une trouvaille de deniers romains* ; il ne croit pas qu'il soit possible, comme pour la plupart, de lui assigner une date ; les Gallo-Romains cachaient leur argent pour bien des raisons, dont beaucoup nous sont inconnues (p. XV). — J. BROSSARD : *Etat de la Maison du duc d'Orléans* (plus tard Henry III) conservé dans les papiers d'Em.-Philibert de la Baume, page du duc de Savoie, mort en 1583 (p. 6).

Mémoires et doc. publiés par l'Académie chablaisienne, t. III, 1889. — TRÉDICINI DE SAINT-SÉVERIN : *Mémoire sur quelques années du règne de Charles-Emmanuel de Savoie.* (Campagne des Suisses en Savoie, 1589-1590.)

Mémoires et doc. de la Suisse romande, 2e série, t. III, 1891. — A. de Montet : *Madame de Warens et le Pays de Vaud ;* son mariage et ses spéculations ; sa fuite en Savoie et son abjuration (1699-1762) ; documents intéressants. — E. Ritter : *Magny et le Piétisme romand* (1699-1730) ; enquêtes, lettres diverses concernant F. Magny, piétiste et directeur spirituel de Mme de Warens ; l'auteur rattache les vues religieuses de Rousseau aux enseignements qu'elle aurait reçus de Magny.

Opuscules. — A. de Barthélemy : *Numismatique de la France,* 1re partie, Paris, 1891, tente une classification des principaux types de monnaies gauloises ; à noter : les statères d'or de Philippe se sont répandus en Gaule par le commerce massaliète ; deniers de César au type de l'éléphant, de Lépide, de Marc-Antoine, frappés en Narbonnaise en vertu du droit d'*imperium* ; l'auteur attribue à des magistrats indigènes les noms d'hommes trouvés sur les monnaies gauloises ; il explique, par le besoin de former des divisions de l'as, la coutume de partager par moitié certains bronzes des colonies latines. — F. Fenouillet : *Histoire de la ville de Seyssel,* 1891. La première période « Seyssel dans les temps anciens » est écourtée et parfois inexacte. — F. Mugnier : *Répertoire de titres et documents relatifs à l'ancien comté de Genève et Genevois,* Chambéry, 1891 ; complète et corrige en certains cas le *Régeste genevois.* — A. Manno, *Bibliographia di Chambéry,* Torino, 1891, extraite de la Bibliographie historique des Etats de la Maison de Savoie ; 665 titres d'ouvrages.

P.-Ch. Marteaux.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

16e ANNÉE. — BULLETIN No 7. — JUILLET 1891.

Baromètre. — Pressions normales : 724,1 à Annecy, 683,5 à Leschaux, 708,3 à Mélan. Maxima le 19 aux trois stations. Minima le 29 à Annecy, le 30 à Leschaux et à Mélan. Excursion du mercure : 9$^{m}/^{m}$ à Annecy et à Leschaux et 9,6 à Mélan.

Température. — Encore au-dessous de la normale. Moyenne à Annecy du maxima 26°4, du minima 12°1, à 9 h. du matin 18°9. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 15°8, à Mélan 16°6, à Bonneville 17°8, à Leschaux 13°2, à Talloires 20°3.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 19°4, du sol à Annecy 0^{m},30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : les		6	13	20	27
Thermomètre....	maxima..	23°6	13°6	15°1	17°8
	minima..	4°	4°	6°4	4°3
Baromètre à 0°		629,9	629°3	631,3	627,2
Pluie ou neige fondue.......		»	»	40	»

A cette station, les températures extrêmes sont 23°6 le 1er du mois et 4° le 4 et le 9. Le baromètre a son maximum 634 le 19 et son minimum 624 le 30 avec un écart de 10$^{m}/^{m}$. Il y a des ondulations orageuses les 3, 7, 16 et 27.

Pluie. — Assez abondantes : le maximum est à Chamonix, 204$^{m}/^{m}$ d'eau en 16 jours, le minimum à Rumilly, 57$^{m}/^{m}$ en 10 jours. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0^{m},59, du lac Léman 1^{m},010.

Orages. — A Chamonix le 3, à Sallanches les 3 et 16, à Mélan les 2, 3, 16, 21 et 27, à Bonneville et Annemasse les 3 et 27, à Thônes le 22, à Leschaux les 2, 3, 16 et 22, à Annecy les 2, 3 15 et 22 (foudre sur quatre points), à Rumilly les 2, 17 et 22.

Phénomènes particuliers. — Aux Gets l'épiage de l'orge a lieu le 25 et celui de l'avoine le 30. — A Sallanches floraison du seigle le 15, récolte du blé le 25. — A Bonneville, brouillards le 16 et le 18 à 5 h. du matin. — A Cruseilles récolte du seigle le 30. — A Leschaux floraison du blé d'automne le 8 et de l'avoine le 27. — A Rumilly récolte du seigle le 11, du blé le 18, de l'avoine le 30. — A Annecy le 27, départ des martinets.

BULLETIN N° 8. — AOUT 1891.

Baromètre. — Pressions légèrement inférieures à la normale : 723,8 à Annecy, 683,4 à Leschaux, 708,3 à Mélan. Maxima le 14 à Annecy, le 13 à Leschaux et le 14 à Mélan. Minima le 23 aux trois stations. Excursion du mercure : 13,5 à Annecy, 13,3 à Leschaux et 14,3 à Mélan.

Température. — Bien au-dessous de la normale, avec prédominance des vents d'ouest qui sont frais et humides. Moyenne à Annecy du maxima 24°8 du minima 10°5, à 9 h. du matin 16°4. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 14°5, à Mélan 15°7, à Bonneville 16°4, à Leschaux 12°,6 à Talloires 18°6.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°8, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août, les		3	10	17	24	31
Thermomètre....	maxima..	11°6	16°7	21°7	21°	18°
	minima..	2°	4°5	7°	3°	2°5
Baromètre à 0°.............		626,5	629,7	628,	628,1	628,8
Pluie ou neige fondue.......		37	50	»	103,5	48,5

Extrêmes 21°7 le 15 et 4°5 le 6 ; au baromètre 634 le 14 et 620 le 23, excursion 14m/m ; il y a des trépidations orageuses les 18, 21, 22, 30 et 31 août. — Les observations sont devenues quotidiennes au Semnoz depuis le 5 de ce mois.

Pluies. — Le mois est très pluvieux : le maximum est à Sallanches où l'on mesure 251m/m en 15 jours et le minimum à Thonon, 70m/m en 12 jours. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,47, du lac Léman 0m,909 Les fortes pluies du 18 au 23 élèvent le niveau de l'Arve de 0m,60 à Sallanches et de 1m,10 à Bonneville.

Orages. — A Chamonix les 5, 16 et 31 (violent) ; à Sallanches les les 19, 20 et 30-31 ; à Mélan les 16, 18, 19, 21, 22 et 30 ; à Bonneville les 18, 21, 30 et 31 ; à Annemasse le 19 ; à Cruseilles les 18 et 31 ; à Thônes les 16, 18 (violent), 19, 21, 30 et 31 ; à Leschaux les 18, 19, 21 et 31 ; à Talloires les 18, 19, 30-31 (foudre) ; à Annecy les 18, 19 (violent), 21 et 30-31 (quelques grêlons).

Phénomènes particuliers. — Aux Gets, récolte du trèfle le 20 ; — A Chamonix, le 21, brouillard très intense au Petit Plateau, au mont Blanc et dans toutes les hauteurs. — A Sallanches, récolte du blé d'automne dans la première quinzaine du mois seulement. — A Bonneville, brouillards les 6, 17 et 29. — A Cruseilles récolte du blé d'automne le 8 et de l'avoine le 28. — Au Semnoz, aurore boréale (ou plutôt lueurs crépusculaires) le 14 à 7 heures du soir, gelée blanche le 2 et le 25 et à 5 heures du matin. — A Leschaux le thermomètre au soleil monte à 42° ; il s'arrête à 40° à Chamonix et à 39° à Annecy.

BULLETIN N° 9. — SEPTEMBRE 1891.

Baromètre. — Pressions plus élevées que la normale : 726,9 à Annecy, 686,2 à Leschaux, 710,9 à Mélan. Maxima le 25 aux trois stations. Minima le 22 à Annecy et à Leschaux et le 23 à Mélan. Excursion du mercure : 8,6 à Annecy, 7,6 à Leschaux et 9,5 à Mélan.

Température. — Elle est pour cette fois conforme à la normale. Moyenne à Annecy du maxima 22°5, du minima 9°1, à 9 h. du matin 14°2. Moyenne générale à Douvaine »°», à Chamonix 12°3, à Mélan 15°3, à Bonnevillo 14°6, à Leschaux 12°1, à Talloires »°». A Chamonix le thermomètre oscille entre 42° au soleil le 13 et —3° à l'ombre le matin du 25.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°5, du sol à Annecy 0m,30 de profondeur »°».

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre : les		7	14	21	28
Thermomètre....	maxima.	18°7	19°7	16°7	13°7
	minima.	6°	7°	3°	0°4
Baromètre à 0°............		628,5	630,7	625,3	632
Pluie ou neige fondue......		65,5	»	58	61

A cette station les températures extrêmes sont 19°7 le 13 septembre et 0° le 23. Le baromètre a son maximum 634 le 26 et son minimum 622 le 23, avec une excursion de 12 millimètres. Il y a des ondulations orageuses les 1, 4, 13, 14, 21 et 27.

Pluies. — Le mois de septembre, quoique assez beau, donne une assez grande quantité de pluie, variant de 156m/m à Annecy jusqu'à 70m/m à Sallanches. Il y a 10 jours pluvieux à Thonon et 8 dans les autres stations. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,62, du lac Léman 0m,959.

Orages. — A Sallanches le 5 ; à Mélan les 4, 14 et 20 ; à Bonneville les 3 et 14 ; à Annemasse le 21 ; à Thônes les 5, 14 et 21 ; à Leschaux les 4, 14, 20 et 22 ; à Annecy les 4 et 14. L'orage du 22 donne 0m,20 de neige au Semnoz et occasionne des gelées blanches dans la plaine.

Phénomènes particuliers. — A Bonneville, le 5 poussée de champignons, notamment de bolets comestibles ; le 21 les grives se montrent ; 9 jours de brouillards dans cette station. — Au Semnoz on note de la gelée blanche les 1, 8, 9 et 28 par des températures de 4 à 6 degrés. — A Rumilly on récolte le sarrasin le 28 et le raisin blanc le 30 septembre. — Il y a des passages d'hirondelles à Annecy les 3, 14, 27 et 28.

BULLETIN N° 10. — OCTOBRE 1891.

Baromètre — Pressions plus basses que la normale : 721,9 à Annecy, 680,2 à Leschaux, 705,7 à Mélan. Maxima 31 aux trois stations. Minima le 21 à Annecy, le 25 à Leschaux et à Mélan. Excursion du mercure 17,2 à Annecy et à Mélan, 15,5 Leschaux.

Température. — Mois exceptionnellement doux jusqu'aux 28, avec des maxima presque aussi élevés à Chamonix qu'à Talloires (18°4 en moyenne contre 19°). Moyenne à Annecy du maxima 17°4, du minima 6°4, à 9 h. du matin 9°8. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 11°6, à Mélan 11°, à Bonneville 11°, à Leschaux 9°, à Talloires 13°3.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 15°3, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 12°.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'octobre les		5	12	19	26
Thermomètre....	maxima.	8°8	11°2	13°7	3°1
	minima .	5°	8°8	1°	3°
Baromètre à 0°............		626,6	618,6	626,5	617,8
Pluie ou neige fondue.......		36	55	75	27

A cette station les températures extrêmes sont 14°7 le 11 et —5° le 31. Le baromètre a son maximum 630 le 15 et le 18 et son minimum 617 le 21 avec une excursion de 13m/m. Trépidations orageuses la nuit du 16 au 17, les 21, 24 et 25. — Les observations quotidiennes se sont prolongées au Semnoz jusqu'au 12 octobre ; elles avaient commencé le 5 août.

Pluies. — Les jours de pluie sont de 6 à 8 seulement, mais ils donnent de très fortes averses. Le maximum de l'eau tombée 195m/m est à Rumilly, le minimum 45m/m à Chamonix. Au Semnoz 193m/m. — Hauteur moyenne du lac d'Annecy 0m,78, du lac Léman 0m,987.

Orages. — A Mélan le 8 ; à Bonneville éclairs le 1 ; à Thônes le 8.

Phénomènes particuliers. — A Bonneville on vendange le 25, la récolte est presque nulle dans les meilleurs vignobles d'Ayse ; les fruits à pépins manquent généralement sauf le long du coteau de Thiez à Contamine ; ailleurs les pommiers ne donnent presque rien, les poiriers maudes seuls ont des fruits. Les semailles du blé se font dans d'excellentes conditions et le 1er novembre leur levée est bonne. — A Annemasse vendanges blanches du 10 au 15, rouges du 20 au 25. — A Cruseilles on vendange le 27. — A Talloires le 27 aussi, mais le portugais bleu introduit par les frères Dépommier est récolté le 3 octobre. — A Leschaux le 19 on cueille les poires et les fruits. — A Annecy le 12 on voit dans un jardin un poirier et un pommier avec des fleurs.

Le Secrétaire de la Commission, E. Tissot.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1891

ARCHÉOLOGIE

BIBLIOGRAPHIE

BIOGRAPHIE

HISTOIRE

HISTOIRE NATURELLE

MÉTÉOROLOGIE

PHILOLOGIE

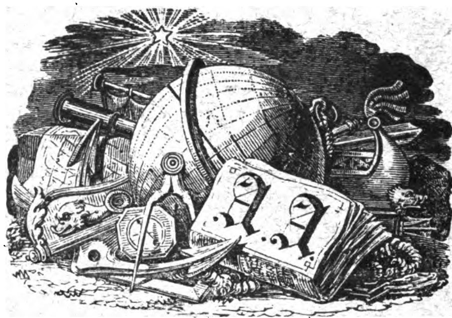
POÉSIE

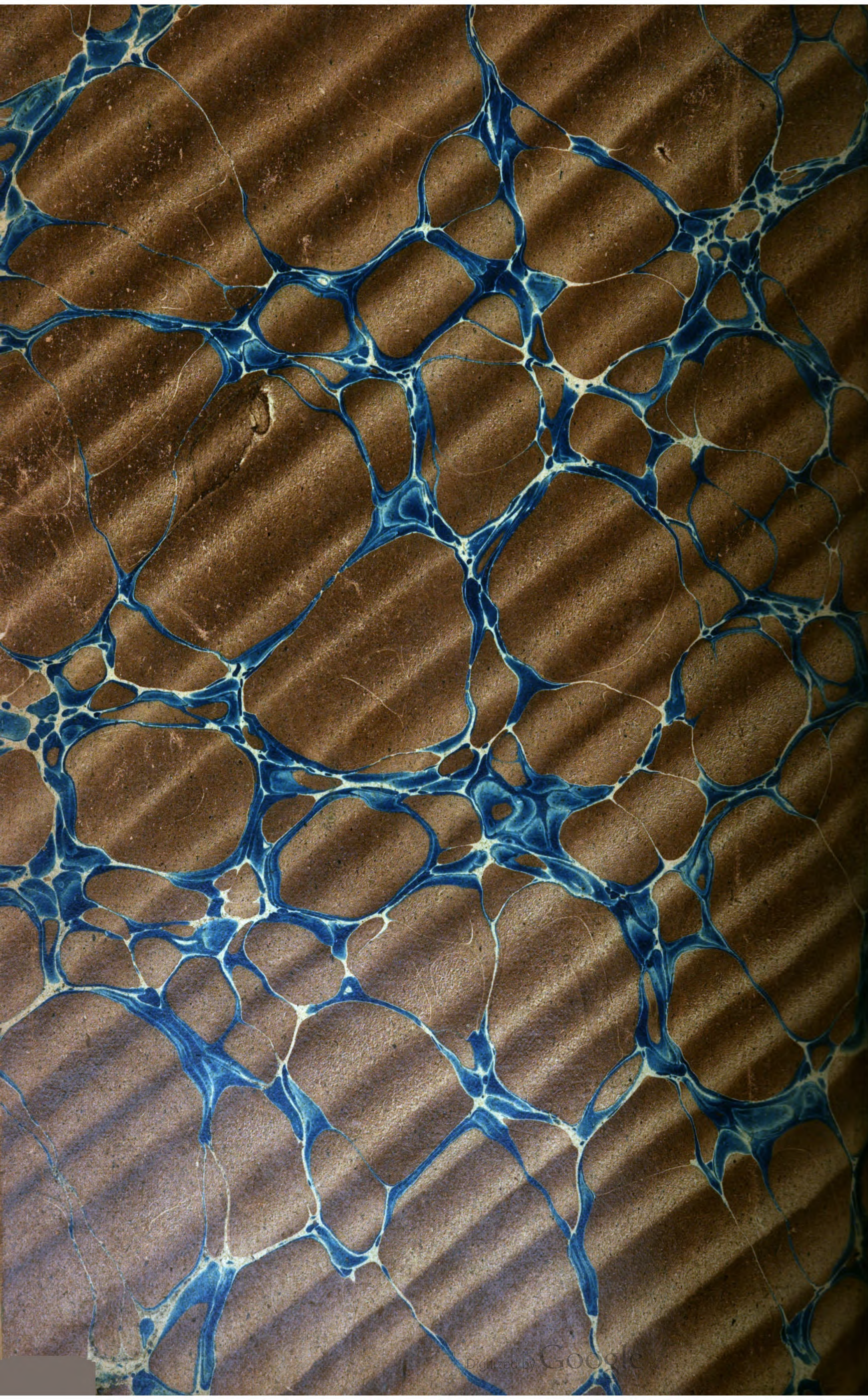
SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-Gérant :* F. Miquet.

825-92. — Annecy. Imp. F. Abry.














Widener Library
3 2044 105 522 254